



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

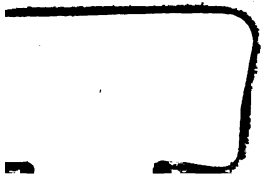
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

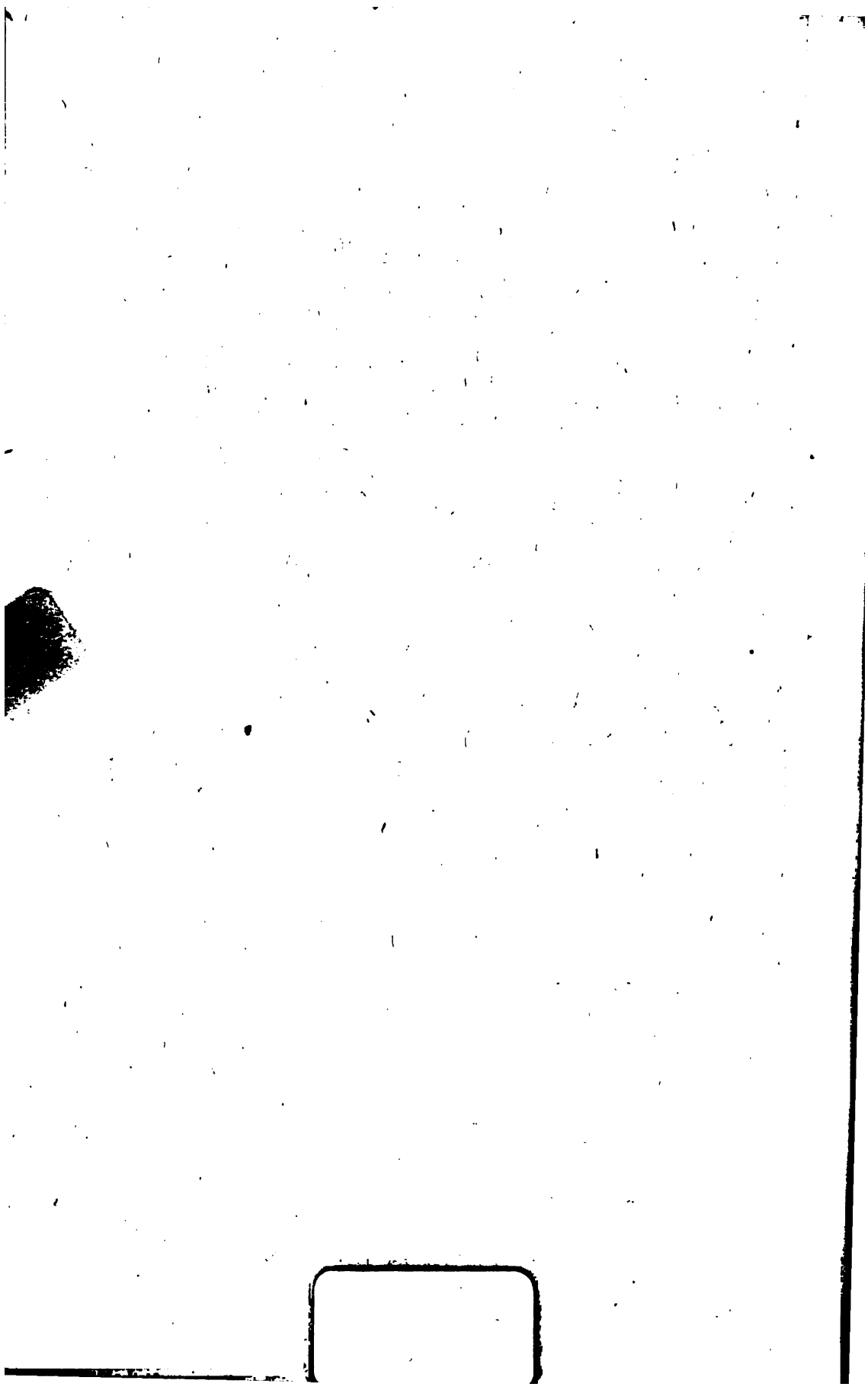
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

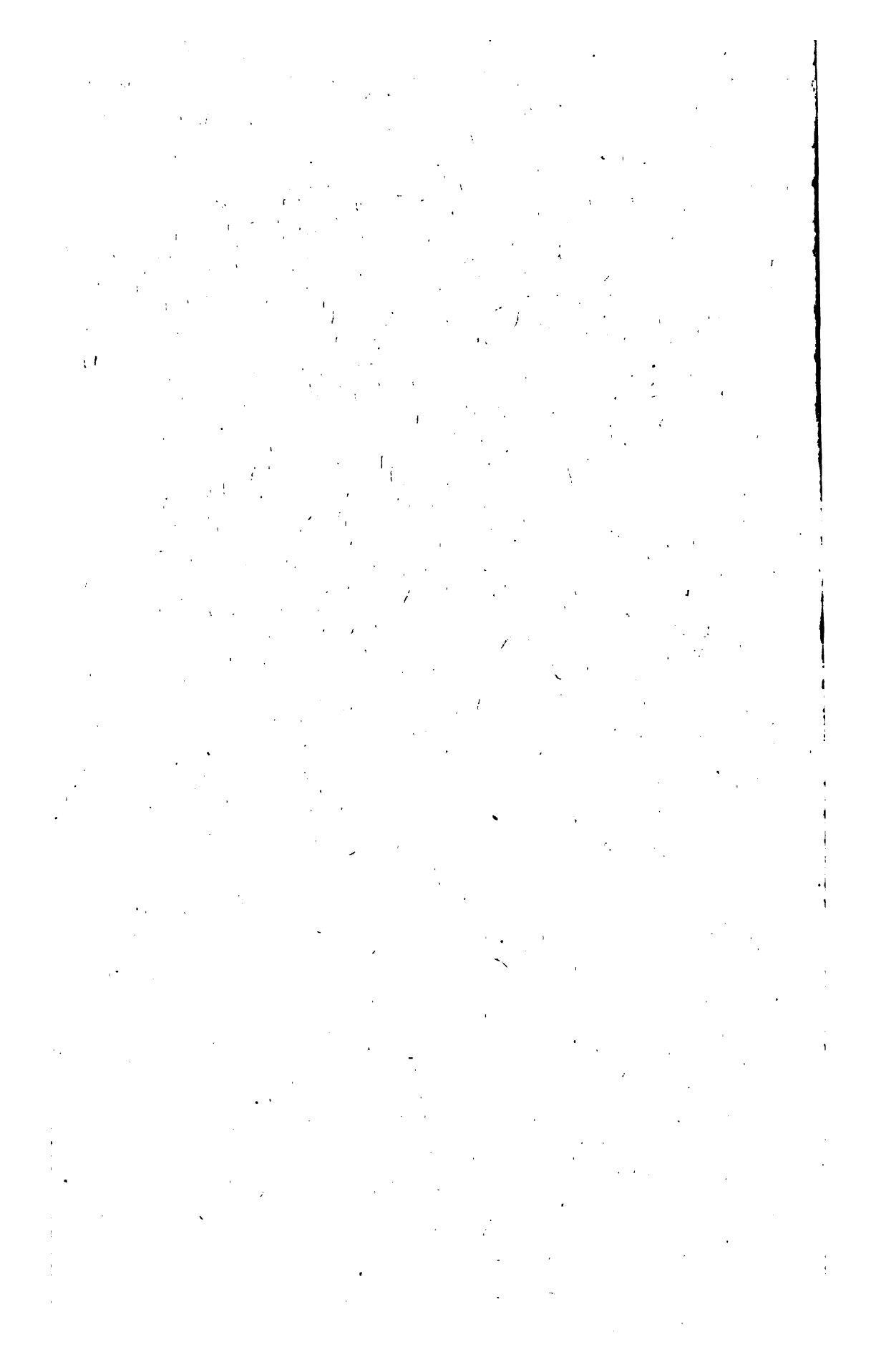
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



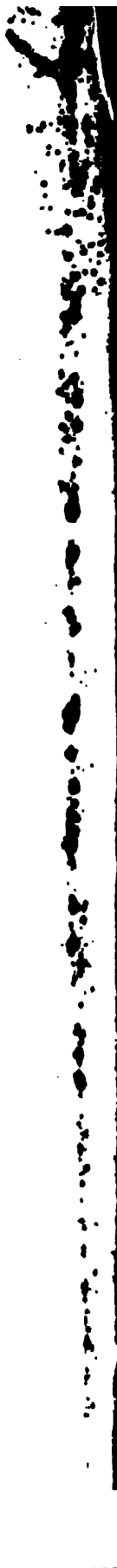
Robert
1912

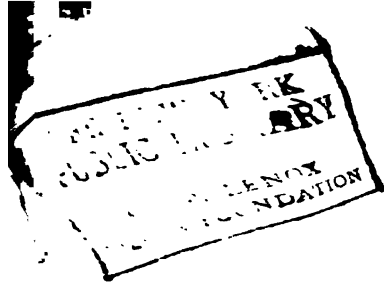


111
111
111









Couit

MÉLANGES NUMISMATIQUES

PAR

M. ERNEST BABELON

Conservateur adjoint au département des Médailles et Antiques
de la Bibliothèque nationale.

PREMIÈRE SÉRIE

ACCOMPAGNÉE DE DOUZE PLANCHES

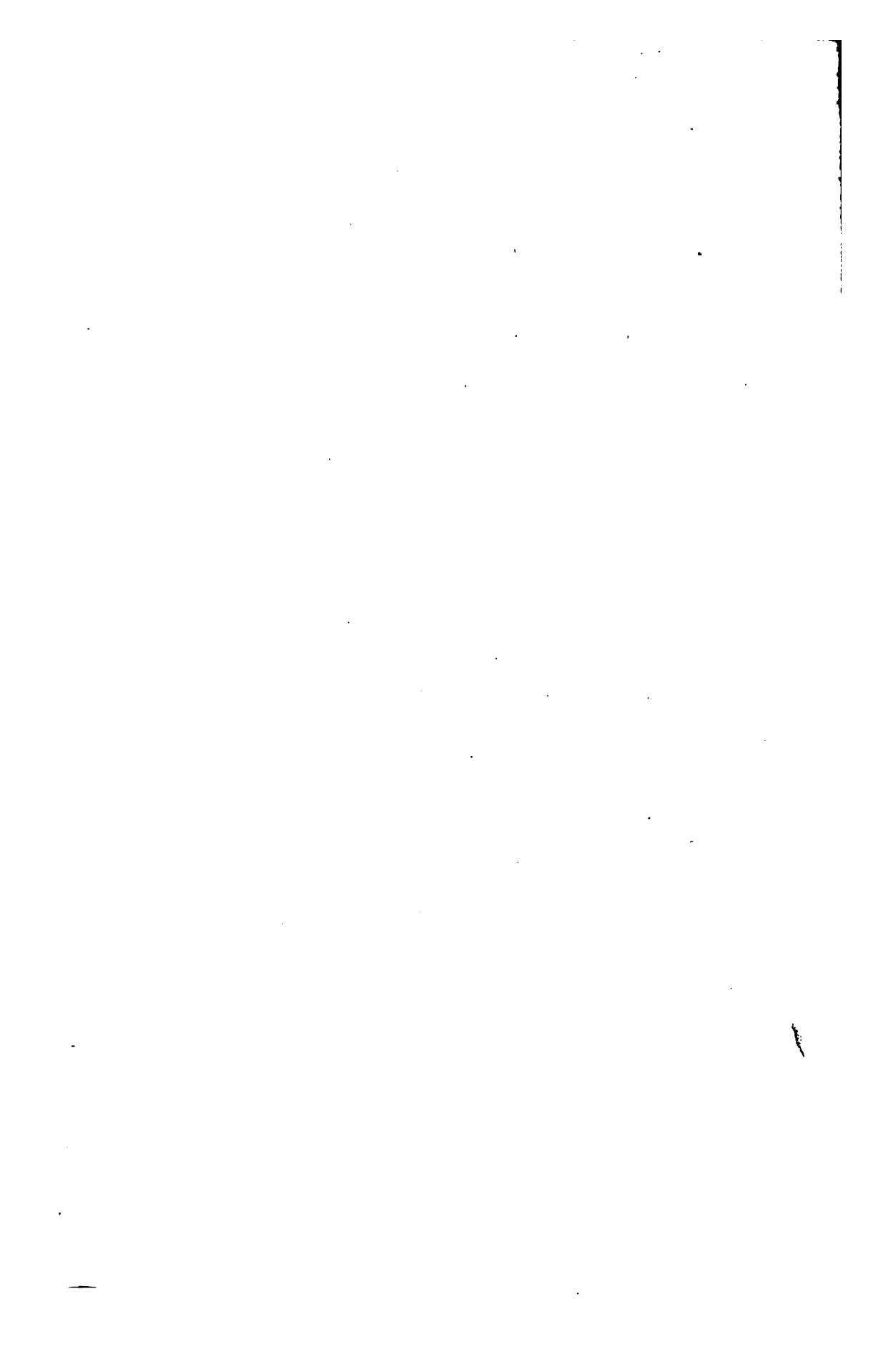
PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, rue de Louvois, 4

Même Maison, 19, Bloomsbury Street, Londres

—
1892



MÉLANGES

NUMISMATIQUES

PRINCIPALES PUBLICATIONS

DU MÊME AUTEUR

Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées *monnaies consulaires*. Deux vol. in-8° avec vignettes dans le texte. Paris, Rollin et Feuardent, 1885 (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)..... 50 fr.

Le Cabinet des Antiques à la Bibliothèque nationale. Choix des principaux monuments de l'Antiquité, du Moyen-Age et de la Renaissance, conservés au département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale. Un vol. in-folio (en trois fas-cicules), accompagné de 60 planches. Paris, A. Lévy, 1887-1888..... 150 fr.

Manuel d'archéologie orientale. Chaldée, Assyrie, Perse, Syrie, Judée, Phénicie, Carthage. Un vol. in-8°. Paris, maison Quantin, 1888..... 3 fr. 50

Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. — I. Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène. Un vol. gr. in-8° accompagné de 32 planches. Paris, Rollin et Feuardent, 1890 (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)..... 30 fr.

Sous presse :

Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. — II. Les Perses Achéménides, comprenant les monnaies royales, celles des satrapes et des dynastes tributaires du grand Roi ; les monnaies de Chypre et de la Phénicie. Paris, Rollin et Feuardent.

En collaboration :

S. REINACH et E. BABELON. Recherches archéologiques en Tunisie. Imprimerie nationale, in-8°, 1886.

FR. LENORMANT. Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, continuée (à partir du t. IV) par M. E. BABELON. Six vol. gr. in-8°. Paris, A. Lévy, 1881 à 1888.

MÉLANGES
NUMISMATIQUES

PAR

M. ERNEST BABELON

Conservateur adjoint au département des Médailles et Antiques
de la Bibliothèque nationale.

PREMIÈRE SÉRIE

ACCOMPAGNÉE DE DOUZE PLANCHES

PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT
4, rue de Louvois, 4
Même Maison, 19, Bloomsbury Street, Londres

1892

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
332270A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1927 L

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

AVANT-PROPOS

Le recueil d'articles que j'offre au public ami des études numismatiques n'a pas la prétention d'être un livre. Comme l'indique la Table des matières, il se compose presque exclusivement de la réunion de dissertations variées auxquelles diverses Revues ont bien voulu accorder l'hospitalité. L'attrait de la nouveauté lui fait défaut ; il n'offre guère d'intérêt que pour moi, qui me suis proposé pour but, en le composant, de remercier mes amis des tirages à part qu'ils m'envoient. C'est à ce seul titre que je les prie d'en agréer le cordial hommage.

E. B.

Février 1892.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
332270A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1927 L

ALABANDA ET ANTIOCHE

VILLES DE CARIE

PL. I.

I

« Les ruines d'Antiochia, dit M. Waddington, sont situées près du village de Iénidjeh, à une petite distance du Méandre, sur la rive méridionale¹. » Cette ville se trouvait presque au confluent du Morsynos² et du Méandre, à proximité de la frontière de la Lydie et de la Phrygie.

Alabanda était sur le Marsyas, au sud-ouest d'Antioche, loin du confluent du Marsyas et du Méandre. C'est encore M. Waddington qui va nous en préciser l'emplacement : « la position d'Alabanda, dit-il, depuis longtemps fixée à *Arab-Hissar*, d'après les textes anciens, par Leake et d'autres géographes, a été confirmée d'une manière définitive par M. Ph. Le Bas, qui a découvert, à une heure et demie de marche d'Arab-Hissar, une borne milliaire, portant

1. Waddington, *Voyage numismatique en Asie-Mineure*, p. 43; cf. Fellows, *Lycia*, p. 27; Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. II, p. 720.

2. *Morsynos* est le nom véritable de cette rivière, comme l'a prouvé Pinder d'après des médailles (*Monatsberichte* de l'Académie de Berlin, 1857, p. 476); on a souvent défiguré ce nom de diverses manières, par ex., *Korsynos*, *Korsymos*, etc.; les manuscrits de Pline portent *Orsinus* ou *Mossinus*; Sillig a adopté la forme *Orsinus*. (Pline, *Hist. nat.*, V, 29, 29, éd. Sillig, t. I, p. 378.)

l'indication : *d'Alabanda, 5 milles*; mes observations faites, Strabon à la main, confirment de point en point celles de mon prédécesseur¹. »

Ainsi, Antioche sur le Méandre était relativement fort éloignée d'Alabanda, cette dernière ville étant située, beaucoup plus au sud-ouest, non sur le Méandre, mais sur le cours moyen du Marsyas, son affluent.

Antioche paraît s'être appelée primitivement Pythopolis, et avoir été reconstruite ou colonisée par Antiochus I^{er} Soter qui lui donna son nom. Toutefois, cette assertion n'a pour garant que le témoignage d'Étienne de Byzance, qui est obscur ou plutôt qui ne mérite pas une confiance aussi absolue que l'ont cru certains auteurs. Le géographe byzantin affirme que la ville s'appelait primitivement Pythopolis et qu'elle fut rebâtie par un roi de Syrie, appelé Antiochus, fils de Séleucus, en l'honneur de sa mère Antiochis. Ce même Antiochus aurait fondé Nysa en l'honneur de sa femme Nysa, et Laodicée en l'honneur de sa sœur Laodice².

J'ai déjà eu l'occasion³, en me plaçant à un autre

1. Waddington, *Voyage numismatique en Asie-Mineure*, p. 40. Cf. Ch. Diehl et G. Cousin, dans le *Bull. corr. hellén.*, t. X, 1886, p. 299.

2. Ἐνδεκάτη (Ἀντιόχεια) Καρίας, ἣ τις καὶ Πυθόπολις ἔκαλετο. Ἀντιόχῳ γὰρ τῷ Σελεύκου τρεῖς γυναῖκες ἐπέστησαν ὄναρ, κτίσαι πόλιν ἐν Καρίᾳ ἐκάστη λέγουσα· ὁ δὲ ὑπολαβὼν τὴν μητέρα καὶ τὴν γυναῖκα καὶ τὴν ἀδελφὴν κτίζει τρεῖς πόλεις· ἀπὸ μὲν τῆς ἀδελφῆς Λαοδίκης Λαοδίκειαν, ἀπὸ δὲ τῆς γυναίκος Νύσης Νύσαν, ἀπὸ δὲ τῆς μητρὸς Ἀντιόχιδος Ἀντιόχειαν. Ἀντιόχῳ οὖν ὄνομα καὶ τῆς μητρὸς καὶ ἔθνικόν τῆς πόλεως καὶ φυλῆς ὄνομα. Ce passage a été reproduit par Eustathe dans son commentaire de Denys le Périégète (p. 281, éd. Bernardy).

3. *Les Rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène* (Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale), *Introd.*, p. cxcv.

point de vue que celui que j'envisage en ce moment, de dire qu'on ne saurait avoir confiance dans le récit d'Étienne. En effet, il s'agit d'un Antiochus, *fils d'un Séleucus*, qui n'est pas spécifié autrement, mais qui ne saurait être, si l'on accepte cette filiation, qu'Antiochus I^{er} Soter ou Antiochus III le Grand ; or, ni l'un ni l'autre de ces deux princes n'eut pour mère une Antiochis et pour femme une Nysa. D'un autre côté, Droysen ¹ a déjà observé qu'Étienne paraît commettre une inadvertance quand il affirme qu'Antioche s'appela primitivement Pythopolis, nom qui dérive de celui du riche Pythès, contemporain de Xerxès ; en effet, à l'article *Pythopolis*, il dit, au contraire, que ce nom fut l'appellation primitive de Nysa de Carie. Il est vrai qu'il affirme ailleurs que Nysa s'appelait primitivement Athymbra. Bref, il est impossible de démêler la vérité au milieu de toutes ces confusions ; nous ne savons positivement ni si Antioche sur le Méandre s'appelait primitivement Pythopolis, ni si son nom fut changé par Antiochus I^{er} plutôt que par Antiochus II ou par Antiochus III. Les monnaies ne nous renseignent en rien sur ces deux points ; elles paraissent d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, ne pas remonter jusqu'à l'époque d'Antiochus I^{er} ou d'Antiochus III, c'est-à-dire jusqu'au temps de la fondation de la nouvelle colonie.

Le texte d'Étienne de Byzance est plus précis en ce qui concerne Alabanda ; comme il renferme des données fort intéressantes au point de vue numismatique, on me permettra d'en donner la traduction :

1. *Hist. de l'hellénisme*, t. II, p. 719 ; cf. p. 713.

L'opinion d'Eckhel a été acceptée par la plupart des numismatistes. Mionnet décrit à Antioche sur le Méandre les monnaies au type du Pégase¹. MM. Waddington² et Leake³ ont fait de même, malgré les hésitations antérieures de Borrell⁴; Droysen se range à l'avis d'Eckhel⁵. Je remarque, toutefois, que M. Head n'est pas tombé dans la même erreur et qu'il indique comme devant être classées à Alabanda les monnaies au type du Pégase qui portent la légende ANTIOXEΩN⁶. Enfin, dans sa dernière publication numismatique, M. Imhoof-Blumer adopte les anciens errements et ne distingue pas en Carie deux Antioches, car il a classé à Antioche sur le Méandre une petite pièce de bronze aux types de la tête d'Apollon et de Pégase galopant⁷.

Malgré l'autorité des savants éminents dont je viens de citer les noms, je crois qu'il faut, pour les raisons que je vais énumérer, en revenir à l'opinion formulée par le vieux Pellerin.

1. Le texte d'Etienne de Byzance est formel, et comme il se trouve confirmé par les types monétaires, il n'y a aucune raison de le révoquer en doute : Alabanda a porté pendant quelque temps le nom d'Antioche.

2. Il ne faut pas s'étonner si ce nom d'Antioche,

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 313; *Supplément*, t. VI, p. 446.
2. Waddington, *Voyage en Asie-Mineure au point de vue numismatique*, p. 42, et *Mélanges de numismatique*, 2^e série (1867), p. 6.
3. Leake, *Numism. hellenica. Asiatic Greece*, Addenda, p. 143.
4. Borrell, dans le *Numism. Chronicle*, t. IX (1846), p. 146.
5. Droysen, *Hist de l'hellénisme*, t. II, p. 719.
6. Barclay Head, *Hist. numorum*, p. 519.
7. Imhoof Blumer, *Griechische Münzen*, p. 662, n° 409.

appliqué à Alabanda, n'a pas laissé de traces dans l'histoire, car il ne fut usité que fort peu de temps, et seulement pendant une courte période du règne d'Antiochus III le Grand. En effet, si Alabanda avait pris le nom d'Antioche dès les règnes d'Antiochus I^{er} ou d'Antiochus II, il est vraisemblable qu'elle l'eût gardé au moins jusque sous Antiochus III, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle échappa à la domination des Séleucides. Or, nous constatons qu'Alabanda a encore son nom originaire en l'an 197 avant J.-C., car elle figure, à cette date, sous le nom d'Alabanda parmi les cités asiatiques alliées de Rome contre Philippe V de Macédoine¹. D'autre part, dès l'année 189, c'est-à-dire aussitôt après la défaite d'Antiochus III à Magnésie, alors que les Séleucides perdirent l'Asie-Mineure sans espoir de retour, nous voyons Alabanda citée sous ce nom parmi les villes qui se jetèrent dans les bras des Romains, et depuis cette époque, Alabanda ne cessa de servir la cause de Rome, dont elle fut toujours la fidèle alliée. Ainsi donc, ce fut seulement dans la période comprise entre 197 et 189 qu'Alabanda porta le nom d'Antioche; nous pouvons conjecturer qu'elle changea de nom en l'honneur du roi de Syrie, après que ce dernier se fut emparé d'Ephèse en 197. C'est le moment où Antiochus III colonisa l'Asie-Mineure : il transporta notamment en Lydie et en Phrygie deux mille familles juives de la Babylonie et de la Mésopotamie.

3. Le style des monnaies aux types de la tête

1. Polybe, XVI, 24; Tite-Live, XXXIII, 18; cf. Diehl et Cousin, dans le *Bull. corr. hell.*, t. X, p. 303.

d'Apollon et du Pégase galopant se rapportent bien à l'époque d'Antiochus III, et il n'y a, de ce côté, aucun obstacle à attribuer à cette période les monnaies à la légende ANTIOXEΩN.

4. Un des arguments invoqués par Eckhel pour soutenir que les monnaies en question sont le produit d'une alliance monétaire entre Alabanda et Antioche sur le Méandre, c'est qu'on trouve quelques noms de magistrats à la fois sur les pièces à la légende ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ et sur celles qui portent ANTIOXEΩN. Cette raison a même paru péremptoire à la plupart des numismatistes. Or, à mon avis, elle prouve, bien au contraire, l'identité de la ville d'Alabanda et de la ville d'Antioche, et voici comment. Les noms de magistrats qu'on rencontre à la fois avec le nom d'Alabanda et le nom d'Antioche, sont au nombre de trois seulement : ce sont Ménélès, Menestheus¹ et Timoclès. Je n'en connais pas d'autres². Or, nous concluons tout simplement que la ville d'Alabanda a changé son nom en celui d'Antioche pendant que ces trois magistrats étaient en fonction et étaient chargés de battre monnaie. Ceci n'a rien que de très naturel : les magistrats monétaires étaient au nombre de trois à Rome, à Athènes et dans un grand nombre d'autres villes.

1. *Menestheus* et non *Meneutheus*, comme a lu Mionnet, ou *Perestheus*, comme a lu Combe, *Musée Hunter*, pl. v, n° 7.

2. Mionnet, dans une note de la p. 305 (t. V de sa *Description*), désigne le nom ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ comme se trouvant avec l'inscription ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Mais c'est une erreur; ce nom de magistrat ne se présente qu'avec ANTIOXEΩN. L'erreur de Mionnet me semble provenir de ce que cet auteur a mal interprété ce que dit Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. II, p. 572.

C'étaient peut-être des stratèges comme à Athènes¹ ; du moins, cette conjecture est fondée sur une inscription trouvée près d'Alabanda, qui mentionne un Ménécès qui pourrait être le même que celui des monnaies, et qui est qualifié dans le texte épigraphique στρατηγός ἐπὶ χώρας². Quoi qu'il en soit, la présence des trois magistrats, Ménécès, Menestheus et Timoclès sur les monnaies à la légende ΑΑΒΑΝΔΕΩΝ et ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ, loin d'être, comme on l'a cru, contraire à notre thèse, ne fait que la confirmer d'une manière éclatante.

5. Une alliance monétaire comme celle dont parle Eckhel n'est pas vraisemblable, et les exemples qu'il cite ne peuvent servir dans l'espèce. En effet, quand deux villes concluent une alliance monétaire, les types communs qu'elles adoptent sont empruntés à la fois à l'une et à l'autre des villes associées. Même pour les cistophores, puisque Eckhel invoque cet exemple, si les types de cette espèce de monnaies restent généralement les mêmes partout, les ateliers différents qui les émettent y ont placé, à côté du type principal invariable, un monogramme ou un symbole qui leur est propre. Sur les monnaies des villes associées, on retrouve les types particuliers à chacune d'elles, et bien souvent, le mot ΟΜΟΝΟΙΑ qui ne laisse aucun doute sur l'origine et la nature de ce monnayage à frais communs. Rien de tout cela sur les monnaies aux types de la tête d'Apollon et du

1. Th. Reinach, *Les Stratèges sur les monnaies d'Athènes*, dans la *Revue des Etudes grecques*, 1888.

2. Hauvette-Besnault et M. Dubois, dans le *Bull. de corr. hell.*, t. V, 1881, p. 180.

Pégase galopant, que l'on voudrait classer à Antioche sur le Méandre : ce sont les types d'Alabanda, et dans l'hypothèse que nous combattons, il faudrait admettre que l'association ne se manifeste sur les monnaies par aucun signe extérieur. Les types particuliers à Antioche sur le Méandre ne se trouvent pas reproduits ; cette ville renonce à tout symbole et elle abdique totalement son autonomie monétaire pour prendre exclusivement les types d'Alabanda, son associée. Cela n'est guère vraisemblable.

6. Le type de Pégase galopant a sa raison d'être à Alabanda ; il s'explique par la fable qu'a rapportée Étienne de Byzance, dans le passage cité plus haut, puisque le nom d'Alabanda même serait dérivé de deux mots cariens, *ala*, « cheval, » et *banda*, « victoire, » ce qui ferait allusion à un succès hippique remporté par Caros le fondateur de la ville, ou à Evippos, le génie protecteur des hippodromes. Pégase n'a rien à voir avec Antioche sur le Méandre, dont les types monétaires sont tout différents.

7. Une dernière remarque. On sait qu'un très grand nombre des villes d'Asie Mineure ont souvent pour type de leurs monnaies un bison cornupète : il n'est donc pas surprenant de le rencontrer sur des pièces d'Antioche-Alabanda, de même que sur des pièces d'Antioche sur le Méandre, bien que le monnayage de ces deux villes soit tout à fait indépendant l'un de l'autre. Mais quand les monnaies appartiennent à ce dernier atelier, on voit toujours sous le bison les détours carrés du Méandre¹, tandis qu'ils ne

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, t. I (1861), p. 30.

figurent jamais, et pour cause, sur les monnaies d'Antioche-Alabanda.

II

J'ai réuni sur la planche I quelques pièces d'Alabanda et d'Antioche sur le Méandre, que je vais décrire et expliquer. Elles se partagent en trois groupes. 1. Monnaies d'Alabanda. 2. Monnaies d'Antioche-Alabanda. 3. Monnaies d'Antioche sur le Méandre.

1. *Monnaies d'Alabanda.*

1. Tête laurée d'Apollon à gauche. Grènetis effacé.

℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Pégase au galop, à droite; dessous, ΣΟΚΡΑΤΗΣ. — Ɱ 29 mill. Tétradr., 16 gr. 45. — Cabinet des Médailles. Pl. I, fig. 1.

Ce tétradrachme a été décrit par Mionnet (*Descr.* t. III, p. 305, n° 6). Nous ne le reproduisons ici que pour servir de terme de comparaison avec les monnaies d'Antioche-Alabanda dont il sera question tout à l'heure. Mionnet a lu le nom du magistrat ΣΟΚΡΑΤΗΣ au lieu de ΣΩΚΡΑΤΗΣ; l'Ω est, à la vérité, mal venu à la frappe.

2. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux tressés et relevés sur la nuque.

℞. ΑΛΑΒΑΝ | ΔΕΩΝ. Pégase au galop, à droite; dessous, ΚΑ. Couronne de laurier au pourtour.

Ɱ 26. Tridrachme, 12 gr. 15. — Cabinet des Médailles. Pl. I, fig. 2.

3. Même tête d'Apollon.

℞. ΑΛΑΒΑΝ | ΔΕΩΝ. Trépied surmonté de la cortine; dans le champ, à gauche, un casque(?); à l'exergue, ΙΕ. Couronne de laurier au pourtour.

℞ 23. Didrachme, 7 gr. 10 (pièce trouée). Cabinet des Médailles. Pl. I, fig. 3.

Ce didrachme et le tridrachme n° 2 n'appartiennent pas au même groupe que le tétradrachme n° 1. C'est ce que prouvent surabondamment leur style, leurs types, la forme des lettres, la couronne de laurier qui entoure le revers. Si le groupe représenté par le tétradrachme n° 1 remonte à l'époque contemporaine d'Antiochus III le Grand, je suis porté à croire qu'un espace de temps assez long le sépare du groupe représenté par les pièces n° 2 et 3. Ces dernières n'ont certainement été frappées qu'après l'an 168 avant J.-C., époque où le Sénat romain ayant déclaré libres la Carie et la Lycie¹, le monnayage autonome a pu reprendre son cours un instant interrompu après la défaite d'Antiochus III en 189. Le tridrachme est une division fort rare dans le monnayage autonome des villes d'Asie Mineure. M. Feuardent possède une variété de celui que nous publions, qui pèse 11 gr. 45; devant le Pégase le monogr. Λ. Quant aux lettres ΙΕ qu'on lit sur notre didrachme, ce n'est probablement pas une date; je préfère y voir les initiales d'un nom de magistrat (Ἰέραξ, Ἰεροκλής, Ἰέρων, etc.).

1. Polybe, XXX, 5; T. Liv., XLV, 25.

2. *Monnaies d'Antioche-Alabanda.*

4. Tête laurée d'Apollon, à gauche. Grènetis.

Ἐ. ANTIOΧΕΩΝ. Pégase au galop, à droite ; dessous, ΧΡΥΣΟΓΟΝΟΣ. — Ἐ 29. Tétradr. 16 gr. 60. — Cab. des Médailles. Pl. I, fig. 4.

5. Même tête d'Apollon.

Ἐ. ANTIOΧΕΩΝ. Pégase au galop, à gauche ; dessous, un monogramme composé des lettres TE.

Ἐ 35. Tétradr. 16 gr. 45. — Cab. des Médailles (*Coll. de Luynes*). Pl. I, fig. 5.

Il suffit de comparer le tétradrachme n° 4 avec celui que nous avons décrit sous le n° 1, pour être frappé de l'identité de types et de style, signalée par Pellerin. Nous ne reviendrons pas sur ce point. Le tétradrachme n° 5 offre des particularités à signaler : le monogramme qui représente le nom du magistrat, la direction donnée au Pégase, enfin, l'extrême largeur du flan. Cette dimension exceptionnelle du flan est encore un argument que nous pourrions invoquer en faveur de l'identité d'Antioche et d'Alabanda, car on trouve le même module donné à des tétradrachmes à la légende ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Le n° 4 de Mionnet notamment, avec ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ ΔΙΟΓΕΝΗΣ a jusqu'à 37 millimètres de diamètre.

La série comprend des drachmes et des tétradrachmes comme avec le nom d'Alabanda. Voici les noms des magistrats que j'ai relevés sur ces monnaies d'Antioche-Alabanda :

MENEKAΗΣ (Mionnet, *Descr.*, n° 53);

MENEΣΘΕΥΣ, lecture rectifiée (Mionnet, *Descr.* n° 54; *Supplément*, n° 57 et 67);

TIMOKΛΗΣ (Mionnet, *Descr.*, n° 55 et 56);

ΦΙΛΤΟΓΕΝΗΣ (Waddington, *Voyage num.*, p. 42);

ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ (Coll. Waddington et Berlin¹);

ΙΣΟΚΡΑΤΗΣ (chez M. Feuardent);

ΣΥΜΜΑΧΟΣ (chez M. Feuardent);

ΧΡΥΣΟΓΟΝΟΣ (voyez ci-dessus, n° 4).

ΤΕ en monogr. (voyez ci-dessus, n° 5).

A ces monnaies d'argent, il faut joindre une petite pièce de bronze qui est également aux types de la tête d'Apollon et du Pégase galopant, et qui porte le nom du magistrat **ΑΡΙΣΤΕΥΣ**².

Enfin, parmi les monnaies de bronze avec d'autres types, classées jusqu'ici à Antioche sur le Méandre, il en est quelques-unes qui me paraissent sûrement appartenir à Antioche-Alabanda. Dans les cartons du Cabinet des Médailles, je trouve les suivantes, qui sont sans nom de magistrat :

6. Tête laurée d'Apollon, à gauche.

℞. **ANTIO | ΧΕΩΝ**. Zébu cornupète, à droite.

℞ 19 mill. — Cabinet des Médailles. Pl. I, fig. 6.

Le type du droit, sur cette pièce, est identique à celui des monnaies d'argent; quant au revers, il est

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 2^e série (1867), p. 6 et pl. 1, fig. 6. L'exemplaire de la collection de M. Waddington se trouvait dans le trésor d'Amasia, avec des tétradrachmes des premiers Séleucides et surtout d'Antiochus III; la même trouvaille contenait aussi d'autres tétradrachmes d'Antioche de Carie, avec différents noms de magistrats que M. Waddington n'énumère pas. Cf. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. II, p. 572, et Pinder, *Die antiken Münzen d. Königl. Museums*, p. 66.

2. Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen*, p. 662, n° 409.

pareil, sauf pour la légende, à des monnaies de bronze qui portent ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ.

7. Tête laurée d'Apollon, à gauche.

℞. ANTIO | ΧΕΩΝ. Zébu cornupète, à droite; dessous, le monogramme ΑΕ (?).

Æ 13 mill. — Cabinet des Médailles. Pl. I, fig. 7.

8. Lyre.

℞. ANTIO | ΧΕΩΝ. Zébu tourné à gauche.

Æ 11 mill. — Cab. des Médailles. Pl. I, fig. 8.

Cette petite monnaie de bronze est identique à une pièce qui porte ΑΛΑΒΑΝ | ΔΕΩΝ, avec cette seule différence que le zébu est tourné à droite, au lieu de regarder à gauche; un exemplaire de la monnaie au nom d'Alabanda, publié, il y a quelques années, par M. Imhoof-Blumer¹, rendra facile la comparaison.

On ne saurait nier, ce semble, que ces rapprochements soient tout à fait concluants en faveur de la thèse que nous avons soutenue. Ajoutons que, une fois ces pièces retirées de la suite d'Antioche sur le Méandre, on se rend compte au premier coup d'œil que les types de cette dernière ville, ainsi que le style de ses monnaies, n'ont rien de commun avec ceux d'Antioche-Alabanda. Nous pouvons donc conclure que l'étude des monnaies confirme l'assertion d'Étienne de Byzance. Alabanda a porté le nom d'Antioche sous Antiochus III le Grand, de 197 à 189 avant notre ère, et c'est pendant cette courte période que les monnaies que nous venons de décrire

1. Dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. XVI (1884), p. 267, n° 90.

ont été frappées. On sait que beaucoup d'autres villes d'Asie Mineure, Tralles, Tarse, Mallus, Adana, etc., portèrent momentanément le nom d'Antioche; Séleucus I^{er} Nicator fonda, pour sa part seulement, jusqu'à seize Antioches, et souvent même le territoire de ces villes homonymes était limitrophe. Les difficultés pratiques et les confusions quotidiennes qui furent le résultat de cette homonymie officielle, contribuèrent autant que les circonstances politiques, à pousser la plupart de ces villes à reprendre bien vite leurs anciens noms, dès que les maîtres qui leur avaient imposé l'appellation commune eurent disparu.

3° Monnaies d'Antioche sur le Méandre.

Le tétradrachme suivant a été récemment acquis par le Cabinet des Médailles :

Tête laurée de Zeus à droite. Grènetis au pourtour.

℞. ANTI | OXE | ΩΝ, en trois lignes dans le champ, à droite. Aigle debout à gauche, sur un foudre; devant, ΣΟΛ. Au pourtour, un cercle de méandres carrés.

℞ 29 mill. 16 gr. 65. — Cab. des Médailles. Pl. I, fig. 9.

Ce magnifique tétradrachme est inédit. Les détours du Méandre qui figurent au pourtour du revers ne nous permettent pas d'hésiter à le classer à Antioche de Carie plutôt qu'à toute autre ville du même nom. Le type de l'aigle se retrouve sur des pièces de

bronze¹ ; le magistrat s'appelle probablement Σόλων. Le style ne paraissant pas très ancien, je serais peu éloigné de croire que la pièce a été émise seulement après 168 avant J.-C., quand le sénat romain eut, comme nous l'avons déjà dit, déclaré libres la Carie et la Lycie. C'est, dans ce classement, la plus ancienne pièce d'Antioche sur le Méandre, ce qui s'explique aisément, car si cette ville a été fondée par Antiochus III, elle n'a probablement pas eu le temps de frapper monnaie avant la défaite de ce prince, et ce n'est que plus tard, en 168, qu'elle obtint ce privilège de la part des Romains.

De ce tétradrachme on doit rapprocher les drachmes qui répondent à la description suivante :

Tête laurée d'Apollon, à droite.

Ὶ. ANTIOΧΕΩΝ. Zébu accroupi, à gauche, sur les détours du Méandre. Au dessous, un nom variable de magistrat. Couronne de laurier au pourtour.

Les noms de magistrats que j'ai relevés sur cette pièce sont les suivants :

ΔΙΟΤΡΕΦΗΣ (Coll. Læbbecke)² ;

ΜΕΝΕΦΡΩΝ (anc. coll. Iwanof)³ ;

ΜΕΛΕ... (anc. coll. Fox)⁴.

Un quatrième exemplaire, conservé au Cabinet des Médailles, porte un nom de magistrat illisible, mais qui n'est certainement pas l'un des trois précédents :

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 314, n^{os} 57 et 58.

2. *Zeit. für Numism.*, t. XII (1885), p. 322.

3. *Catal. de vente de la coll. Iwanof* (Londres, 1863), n^o 335 ; *Leake Numism. hellen. Asiatic Greece*, Addenda, p. 143.

4. Fox, *Engravings Coins*, 2^e part., n^o 93.

la première lettre est un A. L'incertitude de la lecture nous a fait juger inutile la reproduction de cette pièce.

Il faut sans doute rattacher à la même série les monnaies de bronze qui ont, au droit, la tête du dieu Mén sur un croissant, et au revers, un zébu entre le mot ANTIOXEΩN et un nom variable de magistrat. Mais les deux seuls noms dont la lecture paraisse certaine sont ceux de ΗΡΙΑΟΧ. et ΔΙΟΝΥΣ., publiés par M. Imhoof-Blumer¹; ceux qui sont donnés par Mionnet², d'après Ramus, sont mutilés, mal lus, et ne méritent aucune confiance.

Je dois dire, d'ailleurs, puisque l'occasion s'en présente, que les chapitres de Mionnet concernant Alabanda et Antioche sont entièrement à refaire. Non seulement un certain nombre de pièces nouvelles ont été acquises par les musées, ou publiées par divers savants, MM. Waddington, Imhoof-Blumer, Fox, Leake, Friedlaender, Lœbbecke, dans les mémoires auxquels j'ai eu à me référer au cours de cette note; mais dans son catalogue même, Mionnet a commis une série d'erreurs et de confusions graves, décrivant, sans s'en douter, deux fois les mêmes pièces, faisant des attributions fantaisistes, des lectures impossibles. Il serait long et fastidieux d'énumérer ces fautes; mieux vaut prévenir simplement le lecteur et attendre une nouvelle monographie numismatique de la Carie, qui ne tardera peut-être pas à nous être offerte.

1. *Monnaies grecques*, p. 304, n° 3.

2. Mionnet, *Suppl.* n° 68, 69, 70.

QUATRE MÉDAILLONS DE BRONZE

D'ASIE MINEURE

Pl. II.

Le Cabinet des Médailles a fait récemment l'acquisition des quatre grands médaillons, frappés dans trois villes différentes d'Asie-Mineure, qui se trouvent photographiés sur notre planche II ; bien que deux d'entre eux aient déjà été reproduits¹, on me saura gré, je l'espère, de les présenter spécialement aux lecteurs de la *Revue*, en raison de leur beauté exceptionnelle, car ils peuvent être considérés comme à fleur de coin, et l'on sait combien sont rares les médaillons grecs dans cet état de conservation. La plupart de ceux qui sont renfermés dans les collections publiques sont, à ce point de vue, fort défectueux : et cela est d'autant plus regrettable que leurs légendes sont plus développées que celles des pièces du module ordinaire, et que leurs types comportent naturellement des détails et des particularités qui ne sauraient exister sur un flan de moindres dimensions, C'est donc une bonne fortune véritable que de pouvoir étudier à l'aise et sans avoir besoin de recourir aux conjectures et aux restitutions de types ou de légendes frustes, quelques-uns de ces monuments qui comptent parmi les plus grands que l'art monétaire ait jamais produits.

1. Ce sont les médaillons n^{os} 3 et 4 : je les ai fait reproduire dans l'ouvrage posthume de Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*, pp. 181 et 182.

I. — CYZIQUE

Commode. Α ΑΥΡ ΚΟΜΟΔΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΓΕΡ ΣΕΒ ΥΟC
(Λούκιος Αύρηλιος Κόμοδος Καίσαρ Γερμανικός Σεβαστού
ύός). Buste de Commode jeune, à droite, la tête
nue, les épaules couvertes du paludamentum. Grè-
netis au pourtour.

Ρ. KYZI | ΚΗΝΩΝ | ΝΕΟΚΟ (en trois lignes dans le
champ). Galère avec un rang de rameurs sur le
pont, voguant à droite. La proue est ornée d'une
figure de Triton qui sonne de la trompe; la poupe,
très recourbée, est surmontée de l'aplustre et de
deux enseignes militaires au pied desquelles on
aperçoit le céleuste, assis, battant des mains. Sous
la galère, un dauphin et un thon qui nagent en sens
inverse. Grènetis au pourtour.

Æ 35 millim.

Pl. II, fig. 4.

Ce médaillon est peut-être le document le plus
complet que la numismatique fournisse à l'étude
de l'archéologie navale. On y distingue très nette-
ment tous les détails du gréement d'un navire; sous
l'aplustre (ἄφλαστον), on voit le κελευστής, que les
Latins appelaient *hortator*, *jussor*, *symphoniacus*;
il est assis sous une petite tente, et sa fonction
consiste à battre des mains à intervalles réguliers, et
à chanter le *céleusma* qui avait pour effet d'har-
moniser la cadence des rames et d'exciter l'énergie
des rameurs. Nous remarquons particulièrement, à
l'arrière, une sorte de grand mât qui dépasse
l'aplustre, en diagonale, derrière les aigles légion-

naires : c'est l'étrai appelé par Pollux *στυλῖς*, et par Eustathe *στυλίσκος*, qui soutenait l'aplustre¹, et à l'aide duquel cet ornement formé de planches disposées en queue de coq, pouvait être plus ou moins recourbé ou développé.

Nous n'insistons sur ces détails que parce qu'on les distingue mieux sur notre médaillon que sur les autres monnaies de Cyzique au type de la galère, soit que le vaisseau se présente, comme ici, voguant à droite, soit, au contraire, qu'il se dirige à gauche et montre son autre flanc², soit enfin qu'il soit muni de voiles comme sur un médaillon de Faustine jeune³, ou de Commode lui-même⁴.

Parmi ces diverses représentations de galères, la particularité la plus intéressante que nous puissions citer nous est fournie par un grand médaillon de Faustine jeune, au Cabinet de France⁵. Sur cette pièce, d'une conservation médiocre malheureusement, on voit une galère pareille à celle qui figure sur le médaillon de Commode, et en outre, on lit sur la proue, à côté du gouvernail, l'inscription suivante, en deux lignes :

XAIPE
ΠΟΛΙ

De prime abord, on pourrait considérer cette exclamation « *χαῖρε, πόλι* », comme une salutation

1. A. Cartault, *La trière athénienne*, p. 97; cf. l'art. *Seewesen* dans les *Denkmäler des klassischen Altertums* de Baumeister.

2. Mionnet, *Descr.*, t. II, p. 539, n° 176.

3. Mionnet, *Descr.*, t. II, p. 543, n° 198.

4. Mionnet, *Descr.*, t. II, p. 544, n° 209.

5. Mionnet, *Descr.*, t. II, p. 542, n° 193.

ou un adieu des marins cyzicéniens à leur patrie, ou bien même comme formant le début d'une de ces mélopées populaires chantées par les marins durant leurs voyages ; mais la comparaison avec l'inscription d'une autre médaille va nous permettre de proposer une interprétation plus scientifique.

Eckhel a donné, avec cette science et cette sûreté de critique dont il se départit rarement, une fort ingénieuse explication de la légende d'une monnaie d'Ephèse, à l'effigie de Philippe père, qui se rattache étroitement aux pièces cyzicéniennes que nous étudions ici. Sur cette monnaie, qui est aussi au type d'une galère, on lit $\epsilon\phi\epsilon\iota\omega\nu\cdot\alpha\cdot\kappa\alpha\tau\alpha\pi\lambda\omicron\upsilon\varsigma$ ¹. Un passage d'Ulpien², relatif au départ des magistrats romains dans les provinces, est le commentaire direct de ce type et de cette légende. En arrivant dans sa province, le proconsul était reçu avec les plus grands honneurs et il faisait dans la métropole une entrée triomphale. Dans la province d'Asie, où il ne pouvait pénétrer que par mer, son arrivée s'appelait $\kappa\alpha\tau\acute{\alpha}\pi\lambda\omicron\upsilon\varsigma$ (*adnavigatio*), et il devait aborder d'abord à Ephèse, la première métropole (*inter matrices urbes Ephesum primam attingere*). Ainsi, d'après ce témoignage, conclut Eckhel, c'est l'entrée du navire du proconsul dans le port d'Ephèse, qui se trouve désignée sur la monnaie par le mot $\kappa\alpha\tau\acute{\alpha}\pi\lambda\omicron\upsilon\varsigma$, et la lettre A de la légende signifie qu'Ephèse était la première des villes d'Asie visitée

1. Mionnet, *Suppl.*, t. VI, p. 188, n° 719 ; cf. Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 518.

2. Ulpien, *Digest.*, I, 16, 4, § 5 ; cf. J. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, 2^e éd. (Leipzig, 1881), p. 337. (*Handbuch der römischen Alterthümer*), et Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 15 et 16.

par le proconsul (πρῶτος κατάπλους, *prima adnavigatio ad Ephesiorum urbem*).

Cette interprétation si judicieuse et si intéressante nous paraît jeter une certaine lumière sur la légende cyzicénienne : ΚΑΙΡΕ ΠΟΛΙ. Après avoir visité Ephèse, le proconsul parcourait successivement les villes principales de sa province, surtout les villes qui, comme Cyzique, prétendaient au titre de métropole¹; comme tout nouveau fonctionnaire, il arrivait la bouche pleine de promesses, et il était accueilli avec des démonstrations de joie. Sur le navire qui le portait, l'inscription « χαῖρε, πόλι » était une avance flatteuse faite à la ville qu'il allait visiter, un souhait de bienvenue.

Chaque nouveau proconsul avait recours à un procédé de son choix, à une devise particulière pour conquérir les suffrages des villes qu'il devait administrer : c'est dans ce sens, fort probablement, que l'on doit chercher à expliquer un autre grand médaillon de Cyzique, au type de la galère et à l'effigie d'Hadrien : sur cette nouvelle pièce, on lit, au dessus du navire, le mot ΕΥΤΥΧΕΤΑΤΟΥ, dont l'interprétation a rebuté Eckhel lui-même².

Tout en indiquant la voie dans laquelle on doit chercher, je n'ose formuler des hypothèses, n'étant nullement certain que la forme du génitif masculin, donnée par l'ancien catalogue d'Ennery, soit correctement lue. Peut-être doit-on comprendre :

1. Marquardt, *Römische Staatswesen*, t. I, p. 343.

2. Anc. coll. d'Ennery. Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 454, et Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 318, n° 223.

εὐτυχέστατου (ἀνθύπατου κατάπλους), le proconsul s'estimant très heureux d'aborder au milieu de citoyens si dévoués et si empressés à l'accueillir¹.

Telle est l'interprétation qui m'a paru la plus naturelle de ces curieuses légendes, et je ne crois pas que ces inscriptions se rapportent, par exemple, à des fêtes nautiques qui auraient été célébrées dans le port de Cyzique, comme les noms de navires, ΑΛΚΑ, ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ, ΕΥΚΛΕΙΑ, ΕΥΝΟΜΙΑ, ΚΟΡΚΥΡΑ, etc., qu'on lit sur des monnaies de Corcyre².

Commode. Α ΑΥΡ ΚΟΜΟΔΟΣ ΚΑΙCΑΡ ΓΕΡ CΕΒ ΥΟC.
Buste de Commode jeune, à droite, la tête nue, les épaules couvertes du paludamentum. Grènetis au pourtour.

Υ. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Guerrier nu, debout, à gauche, sa chlamyde sur l'épaule et le bras gauche, et s'appuyant de la main droite sur sa lance. Grènetis au pourtour.

Æ 35 millim. Belle patine verdâtre. Pl. II, fig. 2.

Le même type de revers, c'est-à-dire un guerrier nu, debout, s'appuyant sur sa lance, paraît sur un assez grand nombre de monnaies de Cyzique de l'époque impériale. On le signale avec l'effigie de Trajan, d'Antonin le Pieux, de Faustine jeune, de Lucius Verus, de Commode. Mionnet désigne ce

1. Sur une monnaie de Laodicée de Phrygie, à l'effigie de Caracalla, on a la légende ΕΥΤΥΧΕΙC ΚΑΙΠΟΙ qui correspond à la légende FELICIA TEMPORA des monnaies romaines. Mionnet, *Descr.*, t. IV, p. 329, n° 776; B. Head, *Hist. num.*, p. 566.

2. B. Head, *Hist. numorum*, p. 277; cf. P. Gardner, dans le *Journal of hellenic Studies*, t. II, p. 96.

guerrier simplement sous le nom de « Jeune homme », et il le confond même parfois avec Hermès. Il n'est pas douteux qu'on doive y reconnaître le héros éponyme de la ville, Cyzicos. En effet, sur des monnaies frappées en association par Cyzique et Ephèse, ou par Cyzique et Smyrne, on voit le même héros, désigné par son nom, KYZIKOC, debout, s'appuyant sur sa lance. A Ephèse, il donne la main à un autre génie, $\Phi\epsilon\text{COC}$; à Smyrne, il se trouve en présence de l'Amazone CMYPNH ¹. Il s'agit donc bien du héros Cyzicos, et c'est avec raison que M. Greenwell² a donné son nom à une tête d'éphèbe, imberbe, à cheveux courts, qui forme le type de quelques statères d'*electrum* cyzicéniens du iv^e siècle. Sa tête juvénile, accompagnée de son nom, KYZIKOC, remplace souvent l'effigie impériale sur des monnaies de bronze frappées sous l'empire romain³, et si nous comparons cette tête imberbe, diadémée ou laurée, avec celle de la figure en pied sur notre médaillon, nous constaterons entre elles une analogie tout à fait concluante.

Cyzicos, fils du Thessalien *Æneios* et par lui petit-fils d'Apollon, fonda Cyzique où il régnait lors de l'expédition des Argonautes. Conseillé par un oracle, il accueillit favorablement les hardis navigateurs, et il offrit à leur chef Jason une généreuse hospitalité. Mais, quelque temps auparavant, Cyzicos, ardent chasseur, avait tué un des lions consacrés

1. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. II, p. 453 ; *Suppl.*, t. VI, p. 143, n° 419.

2. Greenwell, *The electrum Coinage of Cyzicus*, p. 92, n° 80 et pl. rv, 1.

3. Mionnet, *Descr.*, t. II, pp. 533 et suiv.

à Cybèle dans la forêt du mont Dindyme : cette témérité devait causer sa perte. Un jour qu'il combattait avec les Argonautes pour repousser une attaque des Pélasges, Jason, par mégarde, le transperça de sa lance. Les Dolions et les Argonautes, rassemblés dans une commune douleur, lui firent de somptueuses funérailles et des jeux furent célébrés en son honneur¹.

Telle fut, d'après Apollonius de Rhodes et Valerius Flaccus, la carrière du héros mythique que les Cyzicéniens honoraient comme le fondateur de leur cité². Une inscription de l'époque impériale nous apprend qu'une statue avait été érigée à Cyzicos comme *κτίστης* de la ville, et qu'on dut la réparer, sous l'archontat de C. Julius Seleucus et d'Aurelius Pacidianus Agathémerus³.

Puisqu'il existait à Cyzique une statue du fondateur éponyme Cyzicos, qu'on faisait restaurer à grands frais au second siècle de notre ère, nous ne saurions hésiter à considérer le type de notre médaillon comme reproduisant cette statue elle-même. En effet, la persistance sur les monnaies, du type de Cyzicos debout, appuyé sur sa lance, porte déjà à penser qu'il s'agit de la reproduction d'une statue. D'autre part, ce type monétaire a un aspect sculptural indéniable; nous dirons même que son attitude per-

1. Son tombeau est mentionné par Deilochus, *Scol.* in Apoll. Rhod., I, 1061.

2. Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 453.

3. Voici le texte de cette inscription mutilée : Κύζικον κτίστην ἢ πόλις ἐπὶ ἀρχόντων τῶν περὶ Γ. Ἰούλιον Σελευκον, ὑὸν ἀρχιερέως, προνοησάντων τῆς ἀναστάσεως καὶ τοῦ αἰα... τῶν ἀνδριάντων κόσμου τοῦ θεατροῦ ἐν τῇ ἑαυτῶν ἀρχῇ Γ. Ἰουλιου Σελεύκου καὶ ...Αὐρηλίου Πακιδιανοῦ Ἀγαθημέρου. Boeckh, *C. I. Gr.*, n° 3667.

met de reconnaître en lui une œuvre qui a subi l'inspiration lointaine du fameux *canon* de Polyclète.

Chacun sait que, parmi les œuvres nombreuses du sculpteur grec qui fut le digne émule de Phidias, celle qui eut le plus de notoriété dans l'antiquité était la statue d'un éphèbe, désigné sous le nom de Doryphore ou « porte-lance ». Le Doryphore représentait un jeune homme parvenu à la plénitude du développement physique, entièrement nu, tenant sa lance de la main droite, le pied gauche ramené en arrière, de façon à porter tout le poids du corps sur la jambe droite. C'était un chef-d'œuvre au point de vue anatomique, si l'on en croit les auteurs anciens, et il est resté le modèle classique, le *canon* des sculpteurs grecs jusqu'à Lysippe. Pas n'est besoin de rappeler plus longuement ces notions qu'on trouvera développées dans tous les ouvrages relatifs à la sculpture grecque¹; j'insisterai seulement sur un point encore : c'est que ce fut Polyclète qui imagina de faire supporter, dans ses statues, tout le poids du corps par une seule jambe : *proprium ejus est*, dit Pline (XXXIV, 56), *ut uno crure insisterent signa excogitasse*.

Que l'on compare la statue du héros Cyzicos, sur les monnaies, avec les répliques du Doryphore qui nous sont parvenues, et l'on ne pourra méconnaître une certaine analogie, sinon même de la ressem-

1. Voyez notamment : O Rayet, *Monuments de l'art antique*, 4^e livr.; E. Babelon, *Le Cabinet des Antiques à la Bibliothèque nationale*, pp. 41 à 45; l'art. *Polykleitos*, dans les *Denkmäler* de Baumeister; P. Paris, *La sculpture antique*, p. 256; et pour les textes relatifs au Doryphore : J. Overbeck, *Die antiken Schriftquellen zur Geschichte der Bildenden Künste bei den Griechen*, p. 170 à 172.

blance. C'est le même port, la même attitude, la même souplesse, les mêmes proportions. Nous pouvons donc conclure de ce rapprochement caractéristique, que les monnaies nous fournissent l'image d'une statue de Cyzicos, sculptée par un artiste qui, par suite d'une tradition invétérée dans les écoles de sculpture, paraît avoir pris à tâche de se conformer au canon de Polyclète.

Les deux médaillons de Cyzique, dont nous venons d'analyser les types, ont le même droit : les deux têtes de Commode jeune paraissent frappées à l'aide d'un coin unique. La légende prouve que ces pièces ont été émises du vivant de Marc Aurèle, père de Commode, alors que ce dernier n'était encore que *César*. Elle correspond à celle des monnaies de coin romain qui est ainsi conçue : **L·AVREL·COMMODY CAESAR AVG·FIL·GERM**. On sait que Commode, qui naquit en 161, l'année même de l'avènement de Marc Aurèle, reçut avec son frère, Annius Verus, le titre de *César*, dès l'an 166, puis qu'il prit avec Marc Aurèle le titre de *Germanicus* en 172 ; enfin Commode fut associé à l'empire avec le titre d'Auguste en 177¹. C'est donc entre les années 172 et 177 que nos médaillons ont été frappés à Cyzique. La forme $\upsilon\acute{o}\varsigma$ pour $\upsilon\tau\acute{o}\varsigma$ se rencontre souvent dans les inscriptions et parfois aussi sur les monnaies : M. Waddington l'a signalée, notamment, sur une pièce de bronze d'Acmonia, à l'effigie d'Elagabale².

1. Eckhel, *D. N. V.*, t. VII, p. 102; G. Wilmanns, *Exempla inscr. latin.*, t. II, p. 515.

2. Waddington, *Voyage numism. en Asie-Mineure*, p. 6, n° 7 et p. 8.

II. — ÉPHÈSE.

Macrin. ΑΥΤ Κ Μ ΟΠΕΛ ΣΕΟΥΗ ΜΑΚΡΕΙΝΟC. Buste de Macrin, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte de la cuirasse. Grènetis au pourtour.

Β. ΕΦΕCΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑCΙΑC (ce dernier mot, à l'exergue). Temple tétrastyle et à trois degrés, sous lequel on voit la figure de l'empereur voilé en pontife, debout, tenant une patère; sur le fronton du temple, le mot ΒΩΤΑ. Devant le temple, un autel rond allumé et enguirlandé; autour de l'autel, cinq personnages qui s'apprêtent à sacrifier un taureau et qui, tous, élèvent la main en signe d'acclamation. Grènetis au pourtour.

Æ 37 millim.

Pl. II, fig. 3.

Un autre médaillon de bronze de Macrin, depuis longtemps connu, a un type de revers analogue¹; mais cette pièce, conservée au Cabinet de France, est très fruste, et, en outre, si on la compare avec le médaillon que nous venons de décrire, on relèvera des différences importantes. Le mot ΒΩΤΑ se trouve à l'exergue, et, dans le fronton du temple, il me semble distinguer un aigle aux ailes éployées. Au lieu de cinq personnages, debout, levant la main autour du taureau et de l'autel, on en compte au moins dix qui sont dispersés jusque sur les côtés de l'édifice. On peut juger par cet exemple de la liberté d'allure que prenaient parfois des graveurs différents pour interpréter la même scène ou reproduire le même monument.

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 110, n° 368.

Le temple représenté sur ces médaillons n'est pas le fameux sanctuaire d'Artémis, qui forme souvent le type de revers des monnaies d'Ephèse à l'époque romaine. C'est le temple du néocorat, élevé à l'occasion de l'avènement de Macrin, ou plutôt dans lequel on substitua la statue de Macrin à la place de celle des empereurs décédés. On reconnaîtra facilement, en regardant à la loupe, la figure de Macrin lui-même, voilé en pontife et bien caractérisé par sa laideur et son nez retroussé. Sur quelques pièces, on voit le temple d'Artémis à côté de celui de l'empereur. Un médaillon de Caracalla porte pour type le temple d'Artémis, accosté de ceux de Caracalla et de Géta, et ces empereurs y sont figurés, l'un et l'autre, dans l'attitude donnée, ici, à Macrin¹. D'autres médaillons ont jusqu'à quatre temples : ceux de Septime Sévère, de Julia Domna, de Caracalla et de Géta².

Quant au mot ΒΩΤΑ pour VOTA, il se rencontre assez fréquemment sur les médailles et les inscriptions³. On trouve également CEBHPOC pour CEOYHPOC, et sur des pièces d'Ephèse même, on a fréquemment ΒΑΛΕΡΙΑΝΟC pour ΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟC. L'inscription ΒΩΤΑ fait allusion au sacrifice représenté sur la pièce, et aux vœux formulés dans cette circonstance pour la prospérité et la santé du nouvel empereur.

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 107, n° 347.

2. Mionnet, *Suppl.*, t. VI, p. 164, n° 563; cf. p. 173, n° 622 (attribué à tort à Elagabale).

3. Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 517 et 518.

III. — ACMONIA.

Gordien le Pieux. ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤΩ ΓΟΡΔΙΑΝΟC.
Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête ceinte d'une couronne radiée, la poitrine couverte de la cuirasse, et tenant de la main gauche une lance sur son épaule.

Β. ΑΚΜΟ | ΝΕΩΝ. Cybèle ou Rhéa-Amalthée, debout, de face, appuyée sur un rocher; elle est enveloppée d'un grand voile qu'elle tient au dessus de sa tête, et elle porte sur son bras droit et sur son genou Zeus enfant; autour d'elle, trois Corybantes, casqués, armés du glaive et du bouclier qu'ils agitent et qu'ils frappent pour étouffer les cris de l'enfant qui vient de naître; l'un des trois guerriers se trouve en partie dissimulé derrière la figure de Cybèle. Grènetis au pourtour.

Æ 42 millim.

Pl. II, fig. 4.

Mionnet a signalé le même type de revers sur un grand bronze d'Acmonia, à l'effigie de Trébonien Galle, qui a fait jadis partie de la collection d'Ennery¹. D'ailleurs, le même sujet, avec des variantes, se rencontre sur les monnaies d'autres villes d'Asie-Mineure, qui prétendaient avoir des droits à être considérées comme la patrie de Zeus. Nous le signalerons avec la tête de Caracalla sur des bronzes de Magnésie sur le Méandre, d'Apamée de Phrygie, et de Maeonia de Lydie; avec la tête de Macrin, il paraît sur une pièce de Séleucie en Piérie; enfin,

1. *Catal. d'Ennery*, p. 503; Mionnet, *Descr.*, t. IV, p. 204 n° 51; cf. Barclay Head, *Hist. num.*, p. 556.

on le trouve aussi en Crète, à l'époque romaine¹. La naissance de Zeus, protégé par les Corybantes ou les Curètes contre la férocité de son père Cronos, était un des mythes les plus populaires de l'antiquité : il se trouve interprété de diverses manières sur des bas-reliefs, parmi lesquels le plus célèbre est une face d'autel du musée Capitolin².

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 151; t. IV, p. 238; Ch. Lenormant, *Nouv. galerie mythol.*, p. 21-22; Overbeck, *Kunstmythologie. Zeus*, p. 337, et *Munztaf.* V; J. Svoronos, *Numism. de la Crète ancienne*, p. 336, n° 9.

2. Millin, *Galerie mythologique*, pl. V, fig. 17. Voyez aussi d'autres monuments représentant le même sujet avec des variantes, dans Overbeck, *Kunstmythologie. Zeus*, Atlas, pl. IV, fig. 1, 2, 4 et 5.

MONNAIES

DE LA CYRÉNAÏQUE

Pl. III.

1. Quatre fleurs de silphium épanouies et groupées en croix autour d'un point central.

ῥ. Carré creux. Or. Statère, 7 gr. 12.

Cabinet de France. Pl. III, fig. 1.

Les fleurs de silphium qui forment le type de cette monnaie d'or ne permettent pas de l'attribuer à un autre pays que la Cyrénaïque. Ce statère rentre donc dans la catégorie des pièces que M. Ludwig Müller ¹ a classées sous la rubrique « Monnaies autonomes sans noms de ville », et qui sont les plus anciennes qu'on ait frappées en Cyrénaïque. Cependant, la place chronologique à assigner, dans cette série même, à la pièce que nous venons de décrire, ne laisse pas que de soulever quelques difficultés. Au début du monnayage

¹ L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. I, p. 9 et suiv.

cyrénéen, Müller classe deux pièces en électrum : un distatère attique de 17 gr. 40, et un statère de 8 gr. 64 ¹. Le statère que nous publions aujourd'hui ne saurait être rapproché de ces deux pièces, sous aucun point de vue. D'abord, il est en or pur, tandis que les monnaies décrites par Müller sont en électrum, comme les cyzicènes et les autres pièces d'électrum globuleuses d'Asie Mineure; les fleurs de silphium sont disposées tout autrement et de manière à former un type inconnu jusqu'ici dans toute la série cyrénéenne; la forme du carré creux du revers est aussi différente, car sur les pièces données dans Müller, ce sont des rectangles allongés; enfin, le poids lui-même ne concorde pas : notre statère de 7 gr. 12 suppose un distatère de 14 gr. 25 : c'est le système lydien, tandis que les électrum de Müller sont taillés dans le système attique.

Ces différences sont si fondamentales qu'il est permis de croire que les deux pièces d'électrum attribuées à la Cyrénaïque par Müller ne sont, en réalité, pas de ce pays. Au surplus, en les examinant attentivement, on reconnaît que les rugosités qui en décorent le flan ne sauraient figurer des fleurs de silphium, ainsi qu'on l'a dit. Il y a donc, ce semble, des raisons sérieuses de reporter à l'Asie Mineure, à côté de toutes les autres pièces d'électrum de cette contrée, ces deux curieuses monnaies. A la vérité, le rectangle creux, partagé en deux parties par une arête saillante, qui caractérise leur revers, se rencontre sur des pièces d'argent incontestablement cyrénéennes : par exemple, le tétradrachme n° 2 de Müller, deux autres tétradrachmes globuleux

¹ L. Müller, t. I, p. 9, n° 1, et *Suppl.*, p. 1, n° 1, a.

trouvés à Rahineh et publiés par Longpérier ¹, enfin un quatrième, formant une variété peu importante, qu'a récemment publié M. le chanoine Greenwell ². Cette considération est même le seul argument qu'on puisse légitimement faire valoir en faveur de l'attribution à la Cyrénaïque des deux pièces d'électrum ; ce n'est pas, néanmoins, une raison suffisante, puisque ce rectangle creux se rencontre identique sur des monnaies d'autres contrées, particulièrement sur des statères d'électrum d'Asie Mineure, au type de la tortue, sur des tétradrachmes archaïques de Xanthus en Lycie, de Camirus dans l'île de Rhodes, de Poseidion dans l'île de Carpathos ³, etc.

Si l'on persistait, malgré tout, à classer à la Cyrénaïque les deux électrum en question, on serait, dans ce cas, forcé d'admettre qu'une distance considérable les sépare du statère que nous publions, et en outre que, dans cet intervalle, une révolution s'est opérée dans le système monétaire de la Cyrénaïque pour les types, le style, le poids et le métal des espèces. Pour ma part, je préfère admettre que le monnayage cyrénéen ne connaît pas de monnaies en électrum, et que les deux pièces de ce métal publiées par Müller doivent être reportées à l'Asie Mineure. Observons enfin que, si le statère que nous avons décrit en tête de cette notice ne concorde en aucune façon avec ces électrum, il rentre parfaitement dans le système des pièces d'or que Müller appelle de la seconde époque ⁴. Le métal

¹ *Revue numismatique*, 1861, pl. XVIII, nos 12 et 13.

² *Numismatic chronicle*, 1885, pl. 1, n° 12.

³ Imhoof-Blumer, *Choix de monnaies grecques*, pl. IV, fig. 143, et *Texte*, p. 317.

⁴ Müller, *op. cit.*, p. 24.

est également pur ; le système monétaire est le même, puisque Müller donne un demi-statère de 3 gr. 43, un quart de statère de 1 gr. 68, ce qui fournit un statère lydien de 7 grammes environ, en tenant compte du frai. Ainsi donc, en éliminant les deux pièces d'électrum que nous considérons comme étrangères à la Cyrénaïque, le statère que nous venons d'étudier prend place en tête des monnaies d'or cyrénaïques ; il a été frappé vers l'an 500 avant notre ère, sous la dynastie des Battiades.

2. Sanglier passant à gauche ; dessous, un globule et deux fleurs de silphium, la tête en bas, séparées par un globule et réunies par une tige qui forme à ses extrémités deux enroulements symétriques.

ῤ. Carré creux divisé en quatre compartiments.

Ar. 4. Didrachme, 8 gr. 15.

Cabinet de France. Pl. III, fig. 2.

Ce didrachme se rapproche, par son type, de celui de la collection de lord Strangford que Müller a décrit¹. Ces deux médailles sont, en outre, de même style et de même poids ; elles sont contemporaines, c'est-à-dire des premiers temps du monnayage en Cyrénaïque. Si on les compare attentivement, on verra que le type de la nouvelle monnaie offre des différences notables avec le type de la pièce dessinée dans Müller. Le sanglier n'a pas la même attitude ; sur le didrachme de la collection Strangford, trois tiges de silphium émergent d'un point central ; elles sont elles-mêmes séparées par trois points. Enfin, les deux enroulements symétriques que

¹ Müller, *op. cit.*, p. 10, n° 15.

nous avons signalés sur notre pièce ne sont pas sur celle de Müller. Or, ces enroulements sont particulièrement remarquables, comme nous allons le démontrer. Disons préalablement que, sans énumérer toutes les villes grecques qui ont des monnaies au type du sanglier, celui qui figure sur notre médaille a une ressemblance frappante avec celui qu'on voit sur des pièces archaïques de même style et de même poids, attribuées à la Lycie, ainsi que sur des pièces de Ialysus, dans l'île de Rhodes. L'analogie est si parfaite qu'elle ne saurait être attribuée au hasard, et qu'on est amené à conclure à une imitation directe des types monétaires, occasionnée sans doute par des rapports commerciaux. D'autre part, le duc de Luynes a publié, dans ses monnaies cypriotes, quatre pièces d'argent ayant, au droit, un sphinx ou une tête, et au revers une grande fleur qui occupe tout le champ de la pièce. Cette fleur, qu'on regarde comme celle du lotus, est identique à la fleur de silphium qu'on voit sur notre pièce, et, de plus, elle est munie d'une tige qui forme deux enroulements symétriques semblables à ceux que nous avons signalés tout à l'heure ¹. Sur quelques-unes de ces monnaies données à un roi incertain d'Idalium par M. J.-P. Six ², on lit des caractères cypriotes qui rendent incontestable leur attribution à l'île de Cypre. Mais leur type, rapproché de celui de notre médaille, atteste les relations commerciales de Cypre et de la Cyrénaïque, relations d'ailleurs signalées par les auteurs.

¹ Duc de Luynes, *Numismatique et inscriptions cypriotes*, pl. VI, fig. 3 et 9, et pl. XII, fig. 4 et 5.

² *Revue numismatique*, 1883, p. 315.

3. Personnage courant à gauche et détournant la tête, tenant dans chaque main étendue une fleur de silphium.

ῥ. Carré creux en quatre compartiments.

Ar. 4. Didrachme, 8 gr. 18.

Cabinet de France. Pl. III, fig. 3.

Le style de cette monnaie, la forme du carré creux, l'épaisseur du flan, le grénetis, le poids, tout, en un mot, la rapproche de la pièce précédente et la classe au même pays et à une époque contemporaine. On peut aussi constater que la fleur que tient à la main le personnage est identique à celle qui figure sur le didrachme précédent, ainsi que sur plusieurs médailles publiées par Müller ¹. Il convient d'insister particulièrement sur l'attitude de l'homme en course et comme à demi agenouillé. Cette posture réaliste de l'homme qui bondit en faisant un violent effort musculaire se rencontre sur un grand nombre de monnaies grecques de style archaïque et appartenant aux pays les plus éloignés. Des pièces attribuées à Lete de Macédoine représentent un Satyre dans la même expression². Le type de quelques tétradrachmes de Mallus a aussi la même attitude qu'on observe encore sur des pièces pamphyliennes et sur des statères d'électrum de Cyzique³. Il est non moins intéressant de constater que le personnage en course de notre médaille a encore une pose pareille à celle du Minotaure sur les monnaies archaïques de Cnossus en Crète. Le Mino-

¹ *Op. cit.*, p. 40, nos 15 et 17, et *Suppl.*, pl. I, n° 14, a.

² Percy-Gardner, *Types of greek coins*, pl. I, fig. 3 et 6.

³ Percy-Gardner, pl. IV, fig. 19, 20, 24, 30. Duc de Luynes. *Numismatique et inscriptions cypriotes*, pl. II, fig. 14 et 15; pl. VI, fig. 7 et 8; pl. VII, fig. 2, 3 et 4.

taure, représenté courant à gauche, tient dans sa main droite qu'il élève, non une fleur de silphium, il est vrai, mais un objet incertain, probablement un globe. Il y aurait beaucoup à dire sur ce type étrange qui s'est partout répandu et propagé avec les modifications secondaires que comportaient les usages et la religion de chacun des pays où il s'est transplanté. Sur les grandes pièces de Caulonia, dans le Bruttium, on voit un Apollon, dans l'attitude de la lustration, tenant un rameau de laurier à la main et portant sur le bras une petite figure nue qui court de la même façon que les types archaïques que nous venons de signaler; cette figurine tient dans chaque main une branche de laurier, et Raoul Rochette la regarde comme le génie de la lustration personnifié¹. A Tarente, un homme nu, et courant avec une pareille contraction des muscles, paraît sur de grandes pièces qui ont déjà provoqué les recherches de divers savants. D'une main, il tient une lyre et, de l'autre, une fleur liliacée qu'il rapproche de son visage. Ottfried Müller² a vu dans ce type un Satyre portant la fleur *satyrion* (σατύριον), plante à racine bulbeuse dont la tige était semblable au lis : c'est une allusion à la fondation de Tarente dans un site nommé Satyrion et à l'oracle qui y avait présidé. D'autres voient dans ce type un Apollon ou Taras lui-même³, tenant en main la fleur *satyrion* : cette fleur est pareille à celle que tient le personnage représenté sur la pièce cyrénéenne. Quoi qu'il en soit, ces

¹ Raoul Rochette, *Observations sur le type des monnaies de Caulonia*, dans ses *Mémoires de numismatique et d'antiquité* (in-4°, 1840), p. 26.

² *Annales de l'Institut archéol. de Rome*, t. V, p. 166.

³ Raoul Rochette, *Essai sur la numismatique tarentine*, dans ses *Mémoires de numismatique et d'antiquité*, p. 192-193.

exemples suffisent à démontrer que cette même allure forcée et violente d'une figure en course se rencontre sur un grand nombre de monnaies de style archaïque, dans presque toutes les contrées grecques, chaque ville donnant cette attitude à des divinités diverses, selon les variantes que commandaient les traditions locales. Il y a imitation artistique et non traduction d'une même légende ou interprétation d'un même mythe.

4. Personnage ailé courant à droite, avec des ailes aux pieds, tenant de la main droite élevée une sorte de disque perlé ; devant lui, une fleur de silphium.

ῥ. Carré creux en quatre compartiments.

Ar. Didrachme, 7 gr. 45.

British Museum. Pl. III, fig. 4.

Cette pièce d'argent est au British Museum, où elle est classée parmi les incertaines de la Macédoine ; elle appartenait auparavant à Borell, qui se l'était procurée dans une ville d'Orient, peut-être, dit-on, à Salonique, mais cela n'est pas sûr¹. La position du personnage est analogue à celle que nous venons de décrire plus haut ; le style est le même, le carré creux est identique, le poids est également un indice de rapprochement. Mais ce qui achève de nous convaincre que cette pièce doit être classée à la Cyrénaïque, c'est la fleur qui figure dans le champ et qui n'est point une rose, comme on l'a dit, mais une fleur de silphium. Elle est semblable à celle qui figure sur la pièce précédente, et il est évident qu'on ne saurait séparer ces deux médailles l'une de l'autre. D'ailleurs, la figure ailée elle-même se voit

¹ British Museum, *Catalogue of greek coins*. Macedonia, p. 136. Cf. Percy Gardner, *Types of greek coins*, pl. III, n° 8.

sur une drachme cyrénéenne publiée par Müller¹. L'attribution de la monnaie précédente (n° 3) à la Cyrénaïque n'étant pas douteuse, celle-ci ne saurait l'être, bien que des indices de style et de poids aient pu faire croire que cette médaille appartenait à une contrée voisine de Lete et de Mende, en Macédoine.

5. Tête barbue et diadémée de Jupiter Ammon à droite, dans un carré creux.

Ἡ. La nymphe Cyrène assise sur un siège, tournée à droite et étendant la main droite vers une grande tige de silphium chargée de fruits, qui se dresse devant elle; dans le champ, à gauche, le fruit du silphium.

Ar. Tétradrachme, 17 gr. 50.

Cabinet de France. Pl. III, fig. 5.

Nous n'avons rien à dire de la tête de Jupiter Ammon qui figure au droit de ce tétradrachme, sinon à en signaler l'archaïsme et la barbarie. On peut, au point de vue du style, comparer cette médaille à plusieurs autres publiées par Müller et par F. Bompois². Le type du revers, où nous croyons reconnaître la nymphe Cyrène cueillant le silphium, est à rapprocher du type de la médaille où l'on voit Hercule cueillant les pommes du jardin des Hespérides³.

6. Tête cornue de Jupiter Ammon, vue de trois quarts, à droite.

Ἡ. Tête casquée de Pallas à droite. Br. 1 1/2.

Collection de M. A. Baudry. Pl. III, fig. 6.

¹ Müller, *op. cit.*, t. I., p. 12 et p. 25. Cf. p. 19.

² Müller, *op. cit.*, p. 12, n° 26, et *Suppl.*, pl. I, 20, a et b; F. Bompois, *Revue numismatique*, 1869, pl. I, p. 10, et pl. III, n° 2.

³ Müller, *op. cit.*, p. 11, fig. 23.

Cette jolie petite pièce de bronze fait partie de la collection de M. Ambroise Baudry, au Caire, qui me l'a communiquée avec une parfaite obligeance. La tête de Jupiter Ammon se voit de face sur des tétradrachmes de Barcé, et jusqu'ici cette tête de face n'avait été signalée que sur ces grandes pièces. Quant à la tête casquée de Pallas, qui figure au revers de la médaille de M. Baudry, on la rencontre plusieurs fois dans la série cyrénéenne, mais avec le casque corinthien¹ qu'ont les têtes d'Alexandre. Nous n'avons trouvé en Cyrénaïque le casque rond de la Pallas athénienne que sur une pièce de bronze qui a le silphium comme type de revers².

7. Jupiter debout, le buste à moitié couvert d'un manteau, tenant une patère de la main droite, la gauche appuyée sur un long sceptre ; devant, le thymiatéron ; derrière, un crabe et un monogramme composé des lettres AKE.

Ῥ. KYPANAION. La Victoire debout dans un quadriges allant au pas à droite.

Or. 4 $\frac{1}{2}$. Statère, 7 gr. 15.

Cabinet de France. Pl. III, fig. 7.

Sur un statère aux mêmes types publié par Müller³ il n'y a pas de crabe au droit, et on lit le nom du magistrat ΠΟΛΙΑΝΘΕΥΣ à la place du monogramme. Celui-ci, qui peut être lu *Ἀλέξανδρος* ou *Ἀλεσίας*, est le nom d'un magistrat qui restera probablement toujours indéterminé. Il est intéressant de constater la présence de ce même monogramme sur un didrachme au type de

¹ Müller, *op. cit.*, p. 52, nos 209, 210, 211 ; p. 53, n° 221.

² Müller, *op. cit.*, p. 54, n° 233.

³ *Op. cit.*, t. I, p. 49, n° 192. Cf. Percy Gardner, *Types of greek coins*, pl. IX, fig. 33.

Bacchus libyen et du silphium, qui a, sans doute, été frappé par le même magistrat¹. Ces pièces, sorties de l'atelier de Cyrène, sont contemporaines des premiers Lagides.

8. Tête de Pallas casquée à droite.

Ῥ. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Victoire debout, regardant à gauche, tenant de la main droite une couronne et de la gauche un sceptre. Dans le champ, à gauche, une tige de silphium.

Or. Héli-statère, 4 gr. 30.

Cabinet de France. Pl. III, fig. 8.

Dans la liste des *Alexandres* de sa collection qui ne se trouvent pas dans l'ouvrage de Müller, M. de Prokesch-Osten signale un statère portant au revers, comme symbole, une tige de silphium². Ce statère et notre héli-statère frappés en Cyrénaïque prouvent que l'action d'Alexandre fut plus immédiate et plus directe sur cette contrée qu'on ne l'avait cru jusqu'ici³. Il est évident maintenant que la Cyrénaïque ne se borna pas à solliciter l'amitié du grand conquérant macédonien lorsqu'il se rendit au sanctuaire d'Ammon, mais qu'elle passa complètement, comme l'Égypte, sous sa domination. Ces pièces d'Alexandre, frappées en Cyrénaïque, ont été immédiatement suivies des monnaies bien connues que Ptolémée Soter fit émettre dans le même pays, avec la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ et le type alexandrin de la Victoire⁴.

¹ Müller, *op. cit.*, t. I, p. 47, n° 175. Cf. le monogramme du n° 181, p. 48.

² *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. I, 1839, p. 34, n° 39.

³ Müller, *op. cit.*, t. I, p. 4.

⁴ Müller, *op. cit.* Suppl. pl. I, n° 359, a. Cf. British Museum, *Catalogue of greek coins*, The Ptolemies. Introd., p. XX et pl. XXXII, n° 1.

SUR LA NUMISMATIQUE

DES VILLES D'ASIE MINEURE QUI ONT PORTÉ

LE NOM DE COMANA

Parmi les problèmes que soulève l'étude de la numismatique grecque, un des plus difficiles et des plus obscurs est bien certainement l'attribution des monnaies des villes homonymes. L'incertitude règne sur le pays d'origine d'un grand nombre de médailles qui portent un nom commun à plusieurs cités et dont le classement n'est facilité ni par le style ou les types, ni par le poids ou quelque circonstance extrinsèque : il serait aisé de signaler des groupes nombreux de pièces qu'on a, depuis Eckhel, fait voyager, tour à tour, aux quatre coins de l'échiquier numismatique, et dont la place n'est pas encore définitivement fixée. Cependant, il arrive, de temps à autre, que de nouvelles médailles ou même la découverte de textes épigraphiques, apportent de précieux éclaircissements sur ces délicates questions, en fixant mieux l'orthographe du nom, la position géographique, l'histoire de certaines

villes, ou même les titres dont elles se sont honorées. Ces heureuses circonstances viennent de se produire en particulier pour les différentes villes qui ont porté le nom de Comana : leurs monnaies, grâce à des inscriptions recueillies en Asie Mineure dans ces dernières années, peuvent désormais, comme on va le voir, être classées avec une certitude absolue.

Il existait en Asie Mineure trois villes auxquelles on a donné le nom de Comana. Ce sont :

1. Comana du Pont.
2. Comana de Pisidie.
3. Comana de Cappadoce ou de Cataonie.

Avant d'entrer dans l'examen des monnaies jusqu'ici incertaines qui forment l'objet de cette notice, il importe de remarquer préalablement qu'on ne peut hésiter à donner à Comana du Pont les pièces autonomes qui portent des types se rapportant au mythe de Persée et de la Gorgone, avec la légende **KOMANΩN**. Ces types sont certainement pontiques, pareils à ceux d'autres villes du même pays, comme Amisus, Cabira, Laodicée, Amastris, Sinope. L'embarras ne commence que pour les monnaies de l'époque impériale romaine, et la diversité des opinions émises sur ce point par les numismatistes suffira pour démontrer dans quel inextricable chaos est, jusqu'ici, demeuré le classement de cette série monétaire.

Eckhel donne à Comana du Pont les médailles à la légende **KOMANΕΩN** ou **ΙΕΡΟΚΑΙCΑΡ. ΚΟΜΑΝΕΩΝ** ; mais il avoue son embarras au sujet des pièces coloniales dont la légende est, suivant lui : **COL. IVL. AVG. F. COMANORVM** (*Colonia Julia Augusta Felix Coma-*

norum)¹. L'illustre législateur de la numismatique se contente de faire observer que Vaillant classe ce groupe au Pont, tandis qu'Hardouin le donne à la Cappadoce.

Quant à Mionnet, le classement adopté par lui est dépourvu de toute base scientifique. En effet, après avoir décrit les monnaies autonomes avec ΚΟΜΑΝΩΝ, à la Comana Pontique, il donne en outre à la même ville les monnaies coloniales, au nom d'Antonin le Pieux et de Caracalla, qui portent la légende : AVG·COMANA ou COL·IVL·AVG·F·COMANORV (*Colonia Julia Augusta Fida Comanorum*), et en même temps, des monnaies de Septime Sévère, avec ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ·ΚΟΜΑΝΕΩΝ (*Ἱεροκαίσαρῶν Κομανέων*) et de Sévère Alexandre avec ΚΟΜΑΝΕΩΝ. Mionnet admet ainsi que la Comana Pontique a pu prendre le titre de colonie romaine depuis Antonin le Pieux jusqu'à Caracalla, puis abandonner ce titre sous Septime Sévère et Sévère Alexandre, enfin prendre sous Septime Sévère le nom de Ἱεροκαίσαρεια. Il faut reconnaître, pour être équitable, que Mionnet paraît s'être lui-même² rendu compte de ce que son classement avait d'illogique, car il dit dans son *Supplément* : « Nous avons décrit à tort deux médailles, appartenant à la colonie de Comana, à la ville du Pont portant le même nom³. » Mionnet regarde alors comme plus probable que les monnaies coloniales de Comana sont de Comana de Cappadoce. Nous établirons tout à l'heure qu'il s'est trompé, aussi bien dans cette rec-

¹ Nous verrons plus loin que cette lecture et cette transcription sont inexactes.

² Mionnet, *Descr. gén. Pont*, n° 407 à 441, et *Suppl.*, n° 461 à 466.

³ Mionnet, *Suppl.*, t. VII, p. 740.

tification tardive que dans sa première attribution.

Pour Comana de Pisidie, Eckhel dit franchement qu'il ne sait pas quelles pièces doivent lui être attribuées. Mionnet décrit à cette ville une monnaie autonome du cabinet de Cousinéry dont la description nous paraît fort suspecte ; d'après notre auteur, cette médaille porte en légende ΚΩΜΑCΩΝ.¹ Mionnet est si peu sûr de cette attribution que, revenant sur cette même médaille dans son *Supplément*, il dit qu'elle appartient plutôt à Comana du Pont². C'est d'ailleurs la seule médaille que ce numismatiste ait proposé de classer à Comana de Pisidie.

Enfin, Eckhel déclare également son incertitude au sujet des pièces qu'on doit attribuer à Comana de Cappadoce. Mionnet a été plus hardi et s'est cru mieux inspiré en reportant, dans son *Supplément*, à Comana de Cappadoce toutes les monnaies coloniales avec le nom de Comana, c'est-à-dire celles qui sont à légendes latines et qu'il avait attribuées d'abord à Comana du Pont. Mais il ne cherche point à justifier cette seconde attribution, qui d'ailleurs est erronée tout comme la précédente. Nous en avons dit assez pour montrer qu'une confusion absolue n'a cessé de présider, jusqu'ici, au classement des monnaies des différentes villes de Comana. Essayons maintenant de débrouiller ce chaos et d'établir une classification véritablement scientifique.

¹ Mionnet, Pisidie, n° 87 ; c'est plutôt ΚΟΜΑΝΕΩΝ.

² Mionnet, *Suppl.*, t. VII, p. 112.

I

La Comana Pontique (Κόμανα τὰ Ποντικά) est bien connue et citée par de nombreux auteurs¹. C'était une ville riche et très commerçante du *Pontus Galaticus*. Elle avait un temple célèbre d'Anaïtis ou Astarté, qui comptait six mille hiérodules et qui, chose singulière, était, dans ses privilèges, son organisation et son culte, la reproduction exacte du temple d'Anaïtis, appelée aussi Mâ et Enyô, dans la ville homonyme de Cappadoce. L'emplacement de la Comana Pontique est fixé avec toute certitude sur l'Iris, affluent du Lycus, là où s'élève actuellement une localité appelée Geumenek, près de Tokat, non loin des anciennes villes de Gaziura et d'Eudoxias. C'est dans ses ruines qu'ont été copiées, par un Arménien, deux inscriptions récemment publiées par M. Ramsay et qui établissent que la Comana du Pont prit, à l'époque romaine, le surnom de ΙΕΡΟΚΑΙ-*CAFEIA*, *Hiérocésarée*². Or, ce nom se retrouve sur un groupe de médailles : celles-là doivent donc être attribuées, en toute certitude, à Comana du Pont. Frappées à l'effigie de Septime Sévère et de Caracalla, elles portent : ΙΕΡΟΚΑΙCΑΡ. ΚΟΜΑΝΕΩΝ, et sont généralement au type du temple d'Anaïtis. Elles nous font ainsi constater que l'ethnique de la ville a varié, car sur les pièces autonomes que nous avons signalées plus haut comme étant bien certainement de cette ville, et aussi sur les pièces

¹ Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. II, p. 427.

² *Journal of Philology*, t. XI, 1882, p. 152, n^{os} 13 et 14. Cf. Waddington, *Bull. de corr. hellénique*, 1883, p. 126.

romaines jusque sous Nerva, on trouve KOMANON; à partir de Septime Sévère on a KOMANEON. La Comana Pontique ne devint jamais colonie; du moins aucun texte ne nous le dit, et ce n'est pas à cette ville qu'on doit classer les médailles de la colonie romaine du nom de Comana. Voici la description des seules monnaies de l'époque impériale qu'on doive attribuer à Comana du Pont :

Nerva. TOI·AYTOKPATOPI·NEPOYA·KAICAPI. Tête laurée de Nerva à droite.

Ῥ. KOMANON Ḳ̄ ≡ (63) en trois lignes. Au milieu, une massue debout. Æ 6.

Cette monnaie, décrite par Mionnet, d'après Millingen, est maintenant au Cabinet des Médailles. Mionnet a lu AYTOKPATOP au lieu de AYTOKPATOPI; de plus, il a mis l'article TOI à la fin de la légende, ce qui n'offre aucun sens (Mionnet, *Suppl.*, Pont, n° 165).

Septime Sévère. AY·KA·CEIT·CEYOYHPOC (*sic*)... Buste lauré de Septime Sévère à droite, avec le paludamentum.

Ῥ. IEPOKAICAP·KOMANEON. Femme radiée debout de face, vêtue de la stola, la main droite sur un bouclier posé à terre, et tenant de la main gauche une massue levée. Æ 8 1/2.

Mionnet donne cette pièce d'après le cabinet de Millingen. Il l'a inexactement décrite (Mionnet, *Suppl.*, Pont, n° 166); elle est actuellement au Cabinet des Médailles.

AY·KA·CEIT·CEYOYHPOC. Buste lauré de Septime Sévère à droite, avec le paludamentum.

Ῥ. ΙΕΡΟΚΑΙCΑΡ. ΚΟΜΑΝΕΩΝ. Temple tétrastyle, sous lequel est une Victoire debout sur un cippe, tenant une palme et une couronne; à l'exergue, ΕΤ. ΒΟΡ. (172) Æ 7.

Cette pièce n'est pas décrite dans Mionnet à l'une des trois Comana, mais à Hiérocésarée de Lydie (n° 260); la description même n'est pas absolument exacte; Mionnet traduit notamment la date ΒΟΡ (172) par 192, et cela à trois reprises différentes.

..... CΕΟΥΗΡΟC. Buste lauré de Septime Sévère à droite, avec le paludamentum.

Ῥ. ΙΕΡΟΚΑΙCΑ..... ΕΤ. ΒΟΡ (172). Temple tétrastyle. Æ 8.

Mionnet décrit cette pièce, comme la précédente, à Hiérocésarée de Lydie (n° 261).

Caracalla. ΑΥ·Κ·Μ· ΑΥΡΗ· ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Tête laurée de Caracalla à droite.

Ῥ. ΙΕΡΟΚΑΙ. ΚΟΜΑΝΕΩ. Temple tétrastyle sous lequel est une Victoire debout sur un cippe, tenant une palme et une couronne. A l'exergue, ΕΤ. ΒΟΡ (172). Æ 8 $\frac{1}{2}$.

Comme les deux précédentes, cette monnaie est décrite à Hiérocésarée de Lydie par Mionnet (n° 262), qui l'a publiée d'après la collection Allier de Haute-roche. Elle est, depuis lors, entrée au Cabinet des Médailles. Mionnet a lu ΙΕΡΟΚΑΙC, prenant pour un C l'acrotère du temple. De plus, il n'a pas su reconnaître le type, car il le décrit ainsi : « Un autel allumé surmonté d'un trophée militaire. »

La place que Mionnet a donnée aux trois médailles précédentes prouve que ce numismatiste les regardait comme ayant été frappées en commun par deux villes : une des Comana et Hiérocésarée de Lydie. Eckhel pourtant avait démontré l'in vraisemblance de cette hypothèse formulée déjà par Vaillant et Hardouin ¹. Quant aux dates qui figurent à la suite de la légende, elles suffiraient, à elles seules, à prouver que les médailles précédentes sont de Comana du Pont. Eckhel a démontré qu'elles se rapportent à l'ère du Pont qui commence en 791 ou 792 de Rome (38 ou 39 ap. J.-C.), époque où Caligula donna le royaume du Pont à Polémon II.

II

La ville de Pisidie, qui est appelée *Κόμανα* par les auteurs, porte dans les inscriptions et sur les médailles le nom de *Comama*. M. Ramsay a visité les ruines de cette ville, qui se trouvent à une courte distance au nord-ouest de Cremna. Il y a copié deux inscriptions qu'il a publiées en 1884 et qui prouvent que, comme beaucoup d'autres villes de Pisidie, Comana devint une colonie romaine à partir d'Auguste. L'un de ces textes épigraphiques commence par ces mots :

COL. IVL. AVGVSTAI
FIDA COMAMA ²

¹ Eckhel, *Doct. num. vet.*, t. II, p. 332.

² *Ephemeris epigraphica*, t. V, 1884, p. 581-582.

C'est donc à Comana, ou plutôt à Comama de Pisidie, qu'il faut classer les monnaies coloniales à l'effigie d'Antonin le Pieux, de Julia Domna et de Caracalla, qui portent en légende, au revers : COL. AVG. COMAMA ou une légende latine analogue. Voici la description de ces pièces :

Antonin le Pieux. IMP. CAESAR. ANTON..... Tête laurée d'Antonin le Pieux à droite.

ῥ. COL. AVG. COMAMA (*Colonia Augusta Comama*). Junon Pronuba, voilée et vêtue de la stola, debout de face. Æ 5.

Cette médaille, donnée par Mionnet (*Suppl.*, Cappadoce, n° 305) à Comana de Cappadoce, d'après la collection Allier de Hauteroche, est maintenant au Cabinet des Médailles. C'est probablement un autre exemplaire de la même médaille que Mionnet a décrit d'après le *Lexicon* de Rasche, à Comana du Pont (n° 109).

Julia Domna. IVLIA. DOMNA. Buste de Julia Domna à droite, avec la stola sur les épaules.

ῥ. COL. IVL. F. COMAMA (*Colonia Julia Fida Comama*). Némésis debout à gauche, vêtue de la stola, portant la main droite à la draperie qui lui recouvre le sein et tenant de la main gauche une corne d'abondance. Æ 4.

Mionnet (*Suppl.*, Cappadoce, n° 306) décrit inexactement cette pièce. Il lit COMM. P. P. COL. IVL. F. L'inscription que nous avons citée plus haut démontre que la lettre F. doit s'interpréter par *Fida* (*Colonia Julia Fida Comama*) et non par *Felix*, comme on pourrait le croire au premier abord.

Caracalla. IMP. CAES. M. AVR. ANTONINVS. Buste lauré de Caracalla à droite, avec le paludamentum.

Ṛ. COL. IVL. AVGG. F. COMA[M]ENORV. Junon Pronuba voilée, debout de face, sous un temple à deux colonnes. *Æ* 9 ¹/₂.

Mionnet a décrit une première fois cette monnaie à Comana du Pont ; une seconde fois à Comana de Cappadoce, en croyant cette dernière attribution meilleure que la première. Sa description est d'ailleurs inexacte ; car il lit : COL. IVL. AVG. G. I. F. COMANORV. Il faut lire AVGG. (*Augustorum*), ce qui prouve que la pièce a été frappée avant la mort de Geta ; on doit rétablir aussi COMAMENORV ; si l'M est effacé dans la légende, l'E est parfaitement visible et ne laisse aucun doute sur la lecture qui, d'ailleurs, est confirmée par la pièce suivante.

IMP. CAES. M. AVR. ANTONINVS. AVG. Buste lauré de Caracalla à droite, avec le paludamentum.

Ṛ. G. COMAMENOR. Deux femmes voilées et tourelées, assises en regard, sous un temple à deux colonnes sur le fronton duquel est un aigle aux ailes éployées. *Æ* 9 ¹/₂.

Cette médaille n'est pas dans Mionnet. Le commencement de la légende est fruste, mais le mot COMAMENORum est très distinct et ne saurait faire l'objet d'un doute.

Enfin, à ces pièces, il faut ajouter la suivante que Mionnet a enregistrée à la Cappadoce d'après Sestini :

IMP. C. M. AVR. ANTONINVS. AVG. Tête laurée de Caracalla.

Ṛ. COL. AVG. COMANORVM. Femme vêtue de la stola, debout de face, avec une tête de taureau, la

main droite levée sur une haste, et tenant de la main gauche pendante un petit vase. *Æ* 7.

Mionnet (*Suppl.*, Cappadoce, n° 308), à qui nous empruntons cette description, n'a connu cette médaille que d'après Sestini. Elle a fait partie du musée Hedervar, dispersé depuis longtemps, et nous ne savons ce qu'elle est devenue. Il ne nous semble pas douteux, d'après tout ce qui précède, qu'on doive lire **COMAMENORVM** au lieu de **COMANORVM**.

Il nous reste à faire une remarque au sujet des variétés de l'ethnique de la ville de Pisidie dont nous nous entretenons ici. Les inscriptions publiées par M. Ramsay portent *Comama*; les monnaies portent aussi *Comama* et le génitif pluriel *Comamenorum*. J'ai dit plus haut que les auteurs anciens donnaient à cette ville le nom de *Comana*; ces auteurs se réduisent à deux. C'est Ptolémée et Hiéroclès; et encore Forbiger nous apprend qu'un des manuscrits de Ptolémée, le *Codex Palatinus*, porte *Κόμμαχος* au lieu de *Κόμανα*¹. Hiéroclès, qui mentionne *Κόμανα*, dit que cette ville, à l'époque byzantine, faisait partie de la province de Pamphylie. On a enfin parfois confondu *Comana* ou *Comama* de Pisidie avec une ville de *Conana* (*Κόνανα*) également en Pisidie, au sud de Baris, et dont les monnaies portent **KONANEON**².

¹ Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. II, p. 337.

² Forbiger, *op. cit.*, p. 334. La confusion que je signale a été faite notamment par E. Muret qui classe à *Comana* de Pisidie les monnaies portant la légende **KONANEON**. *Annuaire de la Société de Numismatique*, 1866, p. 42.

III *

Si l'on adopte la classification numismatique proposée dans les pages précédentes, il s'ensuit qu'il ne reste plus aucune médaille à Comana de Cappadoce. Cette ville, avons-nous dit, était non moins célèbre que celle du Pont, et pour la distinguer de cette dernière on lui donne parfois le surnom de *Χρυσή*, ou bien l'on dit *τά Κόμανα τῆς Καππαδοκίας*. M. Ramsay a déterminé avec certitude l'emplacement de la Comana de Cappadoce ¹. Elle se trouvait dans la Cataonie, sur l'ancien Sarus, là où est actuellement une localité du nom de Sherherdere-si. Les textes épigraphiques que le savant voyageur anglais a recueillis en cet endroit ne mentionnent pas le nom de la ville. Mais trois inscriptions de la Cataonie publiées par M. Waddington donnent à Comana le surnom d'*Hiéropolis* ²; elle prit ce titre sans doute pour imiter sa rivale, la Comana Pontique, qui avait le nom de *Hiérocésarée*. Si, comme nous l'avons démontré, aucune des monnaies portant le nom de Comana ne peut être attribuée à Comana de Cappadoce, peut-être quelques-unes des médailles attribuées aux différentes villes d'*Hiéropolis*, ou *Hiéropolis*, savoir Hiéropolis de Cilicie (Castabala), Hiéropolis de Cyrrestique, Hiéropolis de Syrie et Hiéropolis de Phrygie, pourraient être reportées à Comana de Cappadoce. Des monnaies autonomes enfin,

¹ *Journal of Philology*, t. XI, 1882, p. 145.

² *Bull. de corr. hellénique*, 1883, p. 125 et suiv.

mal classées jusqu'ici, appartiennent probablement à cette ville, car il serait étonnant qu'une cité aussi importante que celle-là au point de vue commercial, et dont le sanctuaire, avec ses six mille hiérodoules, comme celui de la Comana Pontique, était encore si célèbre à l'époque romaine, n'eût jamais possédé d'atelier monétaire. Dans tous les cas, c'est un nouveau côté de la question que nous aborderons peut-être un jour; aujourd'hui, nous avons voulu nous borner à déterminer nettement les éléments du classement des monnaies qui, à l'époque impériale, ont été frappées avec les noms de Comana et de Comama.

MARCUS ANNIUS AFRINUS

GOUVERNEUR DE GALATIE

Dans le mémoire qu'il a publié en 1867 sous ce titre : *Les portraits des proconsuls d'Asie et d'Afrique sur les monnaies*¹, M. Waddington a constaté qu'un certain nombre de médailles de l'époque d'Auguste, frappées dans des villes d'Asie ou d'Afrique, ont pour types des têtes qui sont les portraits des proconsuls romains, et non point, comme on l'avait cru jusque-là, l'effigie d'Auguste ou d'Agrippa. Après avoir démontré qu'à l'imitation des généraux romains comme Antoine, Octave, Lépide, Sextus Pompée, Brutus, Labienus, Domitius Ahenobarbus, qui se sont arrogés le droit d'effigie monétaire accordé par le Sénat à Jules César quelques semaines avant sa mort, des proconsuls n'avaient pas hésité, eux aussi, à placer leurs portraits sur les monnaies qu'ils faisaient frapper dans leurs provinces respectives, le savant numismatiste a relevé sur les médailles l'effigie de sept proconsuls, dont quatre en Asie et trois en Afrique. M. Waddington termine son étude par cette considération générale :

« Il nous semble que les sept exemples que nous

¹ *Mélanges de numismatique*, 2^e série, 1867, p. 133 à 137.

avons réunis dans ce mémoire..... montrent que, sous le règne d'Auguste, les portraits de quelques proconsuls des deux grandes provinces d'Asie et d'Afrique ont été reproduits sur les monnaies locales. Nous n'avons cité que des exemples certains, empruntés à des médailles que nous avons pu examiner nous-même. On en trouvera probablement d'autres, mais pas beaucoup; car cette distinction n'a été accordée qu'à de très grands personnages, illustres par leur naissance ou par leur position à la cour d'Auguste et dont plusieurs étaient parents ou alliés de la famille impériale. »

A cette liste de sept personnages, tous contemporains du règne d'Auguste, je puis ajouter le nom de Marcus Annius Afrinus, qui exerçait les fonctions de gouverneur de Galatie, non plus sous le règne d'Auguste, mais sous celui de Claude. La monnaie qui nous donne son portrait est tout récemment entrée au Cabinet des Médailles; en voici l'image et la description :



ANNIOC..... Tête d'homme à droite.

Ἡ. ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ. Persée nu, debout, tenant la harpe de la main droite, et la tête de Méduse de la gauche. *Br.* 3 ¹/₂.

Cette médaille a été frappée, comme le dit la légende, à Iconium, ville de la Lycaonie qui, du temps de Cicé-

ron, était comprise dans la province romaine de Cilicie¹. Sous Claude, la ville d'Iconium ajouta à son nom celui de cet empereur, sans doute en souvenir de quelques bienfaits, et elle s'appela *Κλαυδεικόνιον*, nom que l'on trouve inscrit sur les monnaies, particulièrement sur la pièce que nous venons de décrire, et qui ne saurait ainsi être antérieure au règne de Claude. A cette époque, Iconium n'était plus rattachée à la Cilicie, mais elle faisait partie de la province de Galatie, comme nous le permettront de constater tout à l'heure les inscriptions et les médailles. Une légende locale prétendait que le héros Persée avait consacré sa propre statue (*εἰκῶν*) à Iconium même; de là le nom de la ville et le type de Persée sur les monnaies.

Mais quel est cet Annius dont le nom et la tête sont reproduits au droit de notre médaille? La légende est incomplète, et la pièce étant rognée, il n'est pas possible de lire autre chose que le mot ANNIOC. Il s'agit certainement d'un gouverneur de Galatie, car tout autre personnage n'eût osé prendre ainsi le droit d'effigie monétaire, si exceptionnel même pour les gouverneurs de provinces. Une inscription latine copiée par Hamilton² et reproduite successivement, d'après cette copie, par Le Bas et Waddington³ et par le *Corpus Inscriptionum latinarum*⁴, paraît nous donner le nom complet du personnage que nous cherchons. Elle a été trouvée non loin des ruines d'Isaura, près du village de

¹ Waddington, *Revue numismatique*, 1883, p. 49.

² *Asia Minor*, II, n° 442.

³ Le Bas et Waddington, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Asie Mineure*. Isaurie, n° 1385 bis.

⁴ T. III, n° 288.

Jali-jük, c'est-à-dire à une faible distance d'Iconium ; c'est une dédicace en l'honneur de l'empereur Claude :

TI. CLAYDIO. CAESARI
AVG. GERMANICO
SACRVM
M. ANNIVS. AFRICANVS
LEG. EIVS. DEDICAVIT.

D'après cette inscription, le personnage dont nous recherchons le nom s'appellerait *Marcus Annius Africanus* et il est qualifié légat de l'empereur Claude. Mais nous allons voir que la lecture de Hamilton, ainsi que l'a déjà remarqué M. Dittenberger, doit être rectifiée et que ce légat de Claude porte en réalité les noms de *Marcus Annius Afrinus*. Le nom d'*Afrinus* est extrêmement rare, il est vrai, mais il est de formation très régulière : *Afrinus* est formé sur *Afer*, comme *Macrinus* sur *Macer*. Au surplus, on trouve un autre personnage du nom d'*Aφρητος*, contemporain d'Antonin le Pieux et de Marc Aurèle, qui est mentionné dans une inscription trouvée en Galatie et publiée par M. G. Perrot ¹.

Il existe des monnaies de l'empereur Claude sur lesquelles il est fait mention d'*Afrinus*, sans toutefois donner son portrait comme la pièce que nous avons décrite plus haut, ni indiquer quelle était sa charge. Les unes sont frappées à Iconium même, les autres à Pessinunte de Galatie, ce qui prouve, comme nous l'avons avancé plus haut, que sous Claude, la ville d'Iconium avait cessé d'être rattachée à la Cilicie. Peut-être ce changement date-t-il du règne de Claude lui-même,

¹ G. Perrot, *Exploration de la Galatie*, etc., p. 232, ligne 40.

et se rattache-t-il aux remaniements administratifs que ce prince, au témoignage de Dion Cassius, imposa à l'Asie romaine en l'an 41 de notre ère ¹.

Le même historien nous dit d'ailleurs expressément que la Lycaonie, dont Iconium faisait partie, dépendait du gouverneur de Galatie ²; une inscription d'Iconium publiée par Boeckh ³ est en l'honneur d'un procurateur de Galatie et elle place ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΟΝ, nom donné à la ville, dans la Γαλατική 'επαρχεία. Enfin, suivant Pline, Iconium et quatorze autres villes formaient ce qu'il appelle une tétrarchie qui dépendait de la Galatie : *tetrarchiam ex Galatia* ⁴. Il ne saurait donc exister le moindre doute au sujet de l'identité du personnage du nom d'Afrinus, mentionné à la fois sur des monnaies de Pessinunte et d'Iconium.

Voici d'abord la description des monnaies d'Iconium. On n'en connaît que deux qui sont l'une et l'autre dans la collection de M. Waddington ⁵.

ΚΛΑΥΔΙΟC. ΚΑΙCΑΡ. CΕΒΑ... Tête laurée de Claude.

Ḥ. CΕΒΑCΤΗ. ΕΠΙ. ΑΦΡΕΙΝΟΥ. ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ.
Tête d'Agrippine à droite. Br. 5.

.... CΕΒΑCΤΟC. Tête laurée de Claude.

Ḥ. ΕΠΙ Α..... ΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ. Pluton, la tête tutulée, la main droite levée, assis sur un trône à gauche.
Br. 6 1/2.

A Pessinunte, j'ai relevé quatre monnaies frappées sous l'autorité d'Afrinus. La première, dont un exem-

¹ Dion Cassius, LX, 8.

² Dion Cassius, LIII, 26.

³ C. I. G. n° 3991; Cf. G. Perrot, *Exploration de la Galatie, etc.*, p. 14.

⁴ Plin., *Hist. nat.*, V, 25, 43.

⁵ Waddington. *Numismatique de l'Isaurie et de la Lycaonie*, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 46.

plaire existe au Cabinet de France, a été publiée par Rauch en 1847 :

... ΚΑΙCΑΡ. Tête laurée de Claude à droite.

Ῥ. ΕΠΙ. ΑΦΡΕΙΝΟΥ. Bucrane de face sur un autel. *Br.*

Rauch regardait alors Afrinus comme un magistrat local non titré, ainsi qu'il en existe tant dans la numismatique des villes grecques sous l'empire romain ¹. Borghesi a voulu rectifier l'assertion de Rauch en cherchant à établir qu'il s'agit d'un personnage qui fut *consul suffectus* en l'an 812 (59 de J.-C.) sous le règne de Néron et qui antérieurement aurait gouverné la Galatie comme légat propréteur ². Nous verrons plus loin que le savant italien s'est trompé également.

Deux autres monnaies de Pessinunte avec le nom d'Afrinus sont dans la collection de M. Imhoof-Blumer, à Winterthur ³.

ΚΛΑΥΔΙΟC. ΚΑΙCΑΡ. CΕΒΑCΤΟC. Tête de Claude à droite.

Ῥ. ΜΗΤΡΟC. ΠΕCΙΝCΟΥΝΤΙΩΝ. ΕΠΙ. ΑΦΡΙΝΟΥ. Cybèle, coiffée du calathus, assise à gauche sur un trône à dossier, et tenant le sceptre et la patère. *Br.*

ΚΛΑΥΔΙΟC. ΚΑΙCΑΡ. CΕΒΑCΤΟC. Tête de Claude à droite.

Ῥ. ΕΠΙ. ΑΦΡΕΙΝΟΥ. Serapis (?) assis à gauche, la main droite appuyée sur le sceptre, la gauche en repos. A gauche du trône, Cerbère accroupi à gauche. *Br.*

¹ A. de Rauch, dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, 1847, p. 281 et pl. P, n° 6.

² Borghesi, *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome*, 1849, p. 24.

³ Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 115, n°s 172 et 173.

On remarquera que sur l'une des deux pièces de la collection de M. Imhoof-Blumer, le nom d'Afrinus est orthographié ΑΦΡΕΙΝΟC, tandis que, sur l'autre, nous avons ΑΦΡΙΝΟC. Cette particularité, qui n'a pas lieu de nous étonner beaucoup, permet toutefois de rectifier avec certitude une lecture de Sestini et de Mionnet et d'ajouter une nouvelle médaille à celles que nous venons de décrire. Voici la description qu'en donne Mionnet, copiant Sestini qui l'a publiée le premier, d'après l'original conservé au musée Ainslie :

ΚΛΑΥΔΙΟC. ΚΑΙCΑΡ. CΕΒΑCΤΟC. Tête laurée de Claude.

ΕΠΙ. ΜΑΚΡΙΝΙ... ΠΕCΚΙΝΟΥΝΤ. Temple hexastyle.
*Br.*¹.

Nul doute que l'on doive lire : ΕΠΙ. Μ. ΑΦΡΙΝ(ΟΥ). Le *Macrinus* que supposent Sestini et Mionnet n'existe pas, et, pour rectifier la lecture donnée par ces deux numismatistes, on voit qu'il suffit de changer le Κ en Φ.

Le rôle de Marcus Annius Afrinus comme légat gouverneur de Galatie n'est pas autrement éclairci et aucun historien n'en parle. On connaît, comme prédécesseurs de ce personnage, deux gouverneurs de la même province : le premier est M. Lollius M. F., l'ami d'Horace, qui fut envoyé en Orient vingt-cinq ans avant notre ère ; le second est L. Axius Naso, qui gouverna la Galatie sous Tibère. Il est possible qu'Afrinus ait succédé directement à ce dernier ; il paraît avoir été lui-

¹ Mionnet, *Galatie*, n° 406. D'après Sestini, *Descript. num. vet. ex muscis Ainslie, Bellini, Bondacca, etc.*, p. 482.

même remplacé par Calpurnius Asprenas, contemporain de Galba ¹.

Malgré l'obscurité profonde qui règne encore, ainsi qu'on le voit, sur la carrière politique de Marcus Annus Afrinus, nous sommes certain, toutefois, qu'elle ne se renferme point exclusivement dans l'administration de la province de Galatie. Il fut appelé à d'autres honneurs et remplit des fonctions importantes dans d'autres provinces. Une inscription trouvée à Athènes, près de l'Erechteion, en 1839, nous apprend que Marcus Annus Afrinus fut consul. En voici le texte, d'après le *Corpus inscriptionum atticarum* ² :

Η ΕΞ ΑΡΕΙΟΥ ΠΑΓΟΥ.....
Η ΒΟΥΛΗ ΤΩΝ ΕΞΑΚΟΣΙΩΝ.....
Ο ΔΗΜΟΣ ΜΑΡΚΟΝ ΑΝΝΙΟ.....
ΑΦΡΕΙΝΟΝ ΥΠΑΤΟΝ ΑΡΕΤΗΣ.....
ΚΕΝ ΚΑΙ ΤΗΣ ΠΡΟΣ ΤΗΝ ΠΟΛΙΝ Ε..

Ἡ ἐξ Ἀρειου πάγου [βουλή και] ἡ βουλή τῶν ἐξακοσίων
[και] ὁ δῆμος Μάρκον Ἄννιο[ν] Ἀφρεῖνον ὑπατον ἀρετῆς
[ενε]κεν και τῆς πρὸς τὴν πόλιν ε[ὕνοιας]

Mais cette inscription, tout en donnant au long les noms de Marcus Annus Afrinus et en nous apprenant qu'il fut consul, ne fait point connaître la date de son consulat. Un graffite de Pompéi, publié dès 1846 par Avellino ³ et étudié par Borghesi ⁴, est un peu plus explicite.

¹ G. Perrot, *Exploration de la Galatie*, p. 197.

² T. III, n° 618.

³ *Bull. arch. Neapolitano*, 1846, p. 6.

⁴ *Id.*, 1846, p. 57.

En voici le texte :

M VINICIUS VITALIS EXIT PR NON IVLIAS AFRENO
ET AFRICANO COS.

(*Marcus Vinicius Vitalis exiit pridie nonas Julias* ¹,
Afreno et Africano consulibus.)

Ainsi, d'après ce graffite, Afrinus ou Afrenus eut pour collègue un certain Africanus. Borghesi s'est demandé quel était cet *Africanus* qui fut collègue de notre Afrinus ; il l'a identifié avec *T. Sextius Africanus* qui fut consul *suffectus*, sous le règne de Néron, en 812 (59 de J.-C.). Telle serait donc, d'après Borghesi, la date du consulat d'Afrinus et d'Africanus. Mais une découverte postérieure à l'étude de Borghesi est venue établir que le personnage nommé Africanus sur le graffite de Pompéi ne saurait être le même que ce *T. Sextius Africanus*, consul en 59. En effet, à cette date, la table trouvée dans les fouilles du bois sacré des frères Arvales donne pour collègue à *T. Sextius Africanus*, en 59, non point Afrinus, comme on devrait s'y attendre d'après les inductions de Borghesi, mais *M. Ostorius Scapula* ². De là, il résulte que le graffite de Pompéi se rapporte à une autre date et à d'autres consuls. Tout ce que nous pouvons en tirer de positif à notre point de vue, c'est que *Marcus Annius Afrinus* eut pour collègue au consulat, à une époque qu'il n'est pas possible de déterminer, un certain *Africanus* inconnu.

¹ Le 6 juillet.

² Henzen, *Scavi nel bosco dei fratelli Arvali*, dans le *Bull. de l'Inst. archéol. de Rome*, 1869, p. 87. Cf. Dittenberger, dans l'*Ephemeris epigraphica*, t. 1, p. 241 ; Klein, *Fasti consulares*, an 59.

M. Annius Afrinus est encore mentionné dans une inscription trouvée à Crisouliau, près de Pettau, en Slavonie, non loin du cours de la Drave :

IMP. VESPASIAN
M. ANNIO. AFR.
LEG. ¹

Le mot AFR a été interprété par les auteurs du *Corpus inscriptionum latinarum* par *Afer* ; il faut évidemment lire *Afrino*, comme l'a déjà fait remarquer M. Dittenberger. Ainsi, cette inscription constate que M. Annius Afrinus n'était pas encore mort sous le règne de Vespasien.

En résumé, et pour conclure, Marcus Annius Afrinus n'est cité dans aucun auteur de l'antiquité, et c'est en vain qu'on chercherait son nom dans les *Onomastiques* les plus complets. Quelques médailles et quelques inscriptions ont seules conservé son souvenir. Ces monuments que nous avons tous étudiés dans cette notice nous donnent d'abord le portrait d'Afrinus ; ils nous apprennent qu'il fut, sous le règne de Claude, envoyé comme légat en Galatie où il frappa monnaie ; enfin qu'il fut légat de Vespasien en Pannonie et consul à une époque indéterminée que des découvertes épigraphiques ou numismatiques permettront sans doute de préciser un jour.

¹ C. I. L. t. III, n° 4109.

TÉTRADRACHME D'ÉRÉTRIE



Buste d'Artémis Amarynthide, à droite, avec l'arc et le carquois sur l'épaule ; sur le bandeau qui lie le chignon, les lettres $\Phi\Lambda$, initiales du nom du graveur monétaire.

☉ EPETPIEON. Vache marchant à droite, le cou orné de bandelettes ; dessous, ΔΑΜΑΣΙΑΣ, nom d'un magistrat monétaire. Le tout dans une couronne de laurier.

Ar. 8. Tétradrachme, 16 gr. 90.

Cette monnaie, d'une conservation exceptionnelle et du plus grand mérite artistique, est depuis peu de mois entrée au Cabinet des Médailles. Elle n'était jusqu'ici connue que par un autre exemplaire, conservé au musée de Berlin, qui figure, dès 1696, dans le *Thesaurus Brandenburgicus* de Beger¹. C'est d'après

¹ Tome I^{er}, p. 429, Cf. Pinder, *Die ant. Münzen des Königl. Museums*, pl. I, n° 6.

Beger que Mionnet en a donné la description dans son *Supplément* (Eubée, n° 35), et en signalant de nouveau le tétradrachme de Berlin, MM. Friedlaender et A. von Sallet nous apprennent qu'il est contremarqué de l'aigle qui atteste qu'il a fait partie de la collection d'Este avant d'entrer dans celle de Brandebourg¹. En dernier lieu, M. Barclay V. Head a décrit, à deux reprises, cette même médaille qui, ainsi qu'on le voit, est loin d'être inédite².

L'exemplaire du Cabinet de France offre une particularité importante qu'aucun des auteurs que je viens d'énumérer n'a signalée sur celui de Berlin : c'est la signature de l'artiste ΦΑ, qui se trouve inscrite sur le bandeau de la chevelure. La pièce de Berlin ne pesant que 16 gr. 83, tandis que la nôtre pèse 16 gr. 90, on doit peut-être attribuer l'omission que nous venons d'indiquer à l'état défectueux de la conservation de la médaille plutôt qu'à une absence réelle de la signature. Quoi qu'il en soit, nous avons un nouveau nom de graveur monétaire à ajouter à ceux que l'on connaît déjà, et c'est le seul que, jusqu'ici, l'on puisse signaler dans la numismatique eubéenne. Il n'y a pas à confondre cet artiste avec celui qui signait, vers l'an 400, d'un simple Φ, son initiale, de belles monnaies de Thurium, de Velia, de Pandosia, de Terina, dans la Grande Grèce : le tétradrachme d'Érétrie est postérieur d'un siècle à cette date.

Quant à déterminer quel est le graveur érétrien dont le nom commence par la syllabe ΦΑ, de nouvelles dé-

¹ Friedlaender et A. von Sallet. *Das Königl. Münzkabinet*, p. 97, n° 263.

² *Catalogue of greek Coins in the British Museum. Central Greece*. Introduction, p. LXV, et *Manual of greek numismatics*, p. 307.

couvertes seules pourraient nous le faire connaître plus explicitement. Pline signale, il est vrai, un artiste grec, fondeur en bronze, dont on a lu le nom *Phanis* et qui fut disciple de Lysippe ; mais outre qu'on ne peut affirmer que cet artiste ait gravé des médailles, nous ne possédons aucun renseignement ni sur sa patrie ni sur les lieux où il exerça son art ¹.

Contraint de nous borner à apprécier le style de la tête d'Artémis dont nous avons un assez médiocre dessin sous les yeux, nous lui reconnaitrons sans peine les caractères de pureté et de noblesse, mélangés d'une certaine affectation de recherche, qu'on signale, en général, dans les œuvres de l'école dite hellénistique sur laquelle Praxitèle et Lysippe exercèrent une si heureuse et si durable influence. Le graveur monétaire s'est attaché à soigner jusqu'aux moindres détails : remarquez ces petites mèches de cheveux nouées au-dessus de la tête, et les cinq petites nattes frisées qui forment le chignon, les boucles d'oreilles, le collier fait d'une rangée de larmes d'or, l'himation noué sur l'épaule. L'arrangement des cheveux et l'expression du visage rappellent d'assez près la Vénus de Milo.

En nous restreignant au point de vue numismatique, nous comparerons la tête d'Artémis Amarynthide à la tête d'Artémis qui figure sur les monnaies d'Éphèse que M. Head classe entre les années 280 et 258 avant notre ère ². Il y a entre ces deux types monétaires une certaine analogie, bien que les pièces éphésiennes

¹ Voir, au sujet de cet artiste, dont le nom est lu aussi *Phanix*, au lieu de *Phanis*, BRUNN, *Geschichte der griech. Künstler*, t. I, p. 411.

² *Numismatic Chronicle*, nouv. série, t. XX, pl. VII et VIII, et p. 130 et suiv. Cf. Percy Gardner. *Types of greek Coins*, pl. XIII, nos 13 et 24.

soient d'un style plus rude et aient plus de relief. Aussi, pensons-nous que les médailles sont à peu près contemporaines et qu'on ne saurait, avec M. Head, placer le tétradrachme érétrien seulement après l'an 197, c'est-à-dire après l'affranchissement de la Grèce par Flamininus. Dans l'histoire de l'île d'Eubée, il se rencontre, peu après la mort d'Alexandre, une période à laquelle notre tétradrachme paraît fort bien convenir. On sait qu'en 313, les villes d'Eubée, à l'exception de Chalcis, se déclarèrent indépendantes et reprirent l'autonomie dont elles jouissaient avant la domination macédonienne : cet état de choses dura jusque vers 265, époque où Antigone Gonatas reentra en possession de l'île. La prospérité qui caractérise ces cinquante années nous autorise à croire que les ateliers monétaires durent se rouvrir pour frapper des pièces autonomes. C'est donc à cette date que nous proposons d'attribuer le tétradrachme de Damasia et quelques autres pièces qui lui correspondent au point de vue du style, du poids et des légendes. L'octobole de Damasia est connue depuis longtemps en plusieurs exemplaires ; elle porte au revers : ΕΡΕΤΡΙ. et ΔΑΜΑΣΙ. ; la pièce du Cabinet de France pèse 5 gr. 70. La vache est représentée couchée et non debout comme sur le tétradrachme ; la figure d'Artémis est gravée moins habilement et sans signature d'artiste. La même tête d'Artémis se voit aussi sur des octoboles contemporaines qui portent, au revers, le nom de ΦΑΝΙΑΣ¹ ; il n'y a, je pense, entre

¹ *British Museum. Central Greece*, pl. XXIII, n^{os} 9 et 10 ; Head, *Manual*, p. 207. Un exemplaire du Cabinet des Médailles, décrit par Mionnet (*Eubée*, n^o 61), et qui vient de l'ancienne collection Pellerin donnée au roi (Pellerin, *Recueil*, pl. XCII, fig. 6), est l'œuvre d'un faussaire moderne. Dans le catalogue du British Museum (*Introduction*, p. LXV), M. Head cite un

ce magistrat monétaire, l'artiste graveur dont le nom commence par ΦΑ, et le fondeur en bronze cité par Pline, d'autre rapport qu'une coïncidence fortuite de la première syllabe des noms de ces trois personnages.

Nous n'avons point à nous étendre sur la présence du type d'Artémis Amarynthide sur les monnaies d'Érétrie. On sait que cette ville, la première de l'Eubée, après Chalcis, était voisine du site appelé Amarynthe (κάμη Αμάρυνθος) du nom d'un chasseur de la troupe d'Artémis, roi mythique de l'île¹; là s'élevait le temple d'Artémis, où l'on avait érigé, au témoignage de Strabon, une colonne sur laquelle était inscrite la puissance et les forces d'Érétrie. Le culte d'Artémis Amarynthide était célébré par des fêtes qui, pour les Eubéens, avaient un caractère national, et auxquelles prenaient part toutes les villes de l'île; il y avait, de même qu'en beaucoup d'autres contrées grecques, une sorte d'amphictyonie qui était comme une subdivision de la grande ligue hellénique². La statue de la déesse était l'œuvre, sans doute, d'un artiste en renom, et c'est la tête de cette statue que nous trouvons si habilement reproduite sur les médailles frappées pour attester la renaissance des jours de liberté et d'indépendance.

tétradrachme avec le nom de ΧΑΡΙΔΑΜΟΣ, dont il ne donne pas le poids et dont le British Museum possède seulement une galvanoplastie. M. Imhoof-Blumer m'informe que ce tétradrachme est au musée de Florence et pèse 16 gr. 70.

¹ L'ethnique était, d'après Étienne de Byzance, Ἀμαρύνθιος et Ἀμαρύσιος; de sorte que ce surnom d'Artémis paraît signifier *la brillante* (ἀμαρύσιω, briller).

² Voyez l'Ἐφημερίς ἀρχαιολογική, n° 1303, 35. Tite-Live dit (XXXV, 38) : « Sacrum aniversarium eo forte tempore Eretriæ Amarynthidis Dianæ erat, quod non popularium modo, sed Carystiorum etiam cœtu celebrabatur. »

Le type du revers de notre tétradrachme nous amène, à son tour, à une observation générale relative aux monnaies eubéennes. L'île, qu'on regardait comme le grenier d'Athènes, avait des troupeaux nombreux qui faisaient sa richesse principale. Mais, est-ce un bœuf ou une vache que l'on voit au revers des monnaies de Carystus, Érétrie, Histiaëa ? Sur ce point, les numismatistes ne sont pas d'accord, et en ce qui concerne le tétradrachme sur lequel nous avons cru reconnaître une vache ou une génisse, on a jusqu'ici décrit un bœuf ou un taureau. Remarquons d'abord qu'il est des cas où il faut bien reconnaître une vache : par exemple, sur les monnaies de Carystus où figure cet animal allaitant son veau ; en outre, sur les monnaies d'Érétrie, où la vache est représentée se grattant le mufle avec une patte de derrière : le pis de l'animal se trouvant découvert est parfaitement reconnaissable sur les exemplaires en bon état de conservation. D'autre part, je n'ai jamais rencontré de monnaies d'Eubée sur lesquelles le sexe masculin de l'animal, debout ou couché, pût être positivement affirmé. Si donc il existe des cas douteux, j'incline à croire qu'il s'agit plutôt d'une vache ou d'une génisse, puisque, dans tous les cas où la constatation est possible, c'est une vache qu'on est forcé de reconnaître. Ajoutons encore que l'attitude alanguie et nonchalante de l'animal convient mieux à une vache ; les médailles antiques sur lesquelles figurent des taureaux représentent, en général, cet animal avec un caractère farouche et énergique, quand il n'est pas bondissant et furieux.

Si l'on pouvait reconnaître un taureau ou un bœuf

sur les monnaies d'Érétrie, on songerait tout de suite, avec Eckhel¹, au bœuf de bronze, œuvre de Philésius, offert à Jupiter d'Olympie, par les Érétriens², et dont il serait intéressant de retrouver ici l'image, de même que nous nous plairions à constater, sur les monnaies de Carystus, l'image du bœuf de bronze que les habitants de cette ville offrirent à Apollon après la défaite des Perses³. Malgré ce qu'auraient de séduisant ces hypothèses, il faut se rendre à l'évidence des faits et constater que les monnaies eubéennes n'ont probablement jamais pour type un bœuf ou un taureau.

D'ailleurs, la présence de la vache sur les monnaies de l'Eubée s'explique parfaitement au point de vue des traditions mythologiques de l'île. L'Eubée s'appelait primitivement *Abantis*, nom que lui donnent Homère et Hésiode⁴; son nom fut changé en celui d'Eubée (*Εὐβοία*)⁵, en souvenir de la vache Io qui, dit-on, donna le jour à Epaphus, dans une grotte de l'île⁶. La vache, type monétaire, rappellerait donc Io, en même temps qu'elle serait, en quelque sorte, les armes parlantes de l'Eubée; nous n'oserions aller plus loin dans la voie des conjectures et affirmer, faute de preuve, qu'Artémis Amarynthide, dont le culte avait, comme nous l'avons dit, un caractère amphictyonique, était

¹ *Doctrina numorum veterum*, t. II, p. 324.

² Pausanias, V, 27, 9.

³ Pausanias, X, 116, 3. Cf. A. de Courtois, dans la *Revue numismatique*, 1864, p. 189-190.

⁴ Voyez Étienne de Byzance, s. v° Ἀβαντίς.

⁵ Ἡ ὄτι ἐν αὐτῇ βουὸς γενομένη καλλίστη διέτριψεν ἡ Ἰώ. *Etymol. magnum*, Εὐβοία.

⁶ Strabon, X, 445.

elle-même assimilée à la fille d'Inachus, que Jupiter changea en génisse, pour la soustraire à la jalousie de Junon. Dans tous les cas, les bandelettes qui ornent le cou de l'animal attestent qu'il est préparé pour le sacrifice, allusion évidente aux fêtes d'Artémis Amarynthide.

MONNAIES NABATÉENNES

INÉDITES

Pl. IV

I. OBODAS I^{er}.

La notice que M. A. Sorlin-Dorigny a publiée dans *la Revue numismatique*, sur une monnaie nabatéenne de Malchus et Seqilah¹, me fournit l'occasion de publier quelques autres pièces de la même série qui appartiennent au Cabinet de France. Je vais en donner la description, en respectant le classement chronologique des princes nabatéens tel que Saulcy, l'a établi; ce classement aurait besoin d'être soumis à une révision rigoureuse qui serait, ce semble, prématurée aujourd'hui. Elle ne pourra être définitive que lorsqu'on connaîtra un plus grand nombre de médailles et d'inscriptions permettant de contrôler et de compléter le récit de Josèphe qui forme la base principale de l'histoire des dynastes de Pétra. Bornons-nous donc, pour le moment, à apporter de nouveaux éléments au problème, en les plaçant dans le cadre provisoire adopté par nos devanciers.

¹ Voir *Revue numismatique*, 1887, p. 369 à 374. La pièce publiée par M. A. Sorlin-Dorigny figure sur notre pl. IV, fig. 3.

Voici d'abord une belle monnaie d'argent qui porte le nom d'Obodas; elle vient d'entrer au Cabinet des médailles après avoir appartenu à MM. Rollin et Feuardenet qui l'ont récemment achetée dans un lot de médailles antiques où figurait encore, entre autres raretés, un magnifique sicle d'Israël, de l'an V, le second exemplaire connu jusqu'ici¹.

Deux bustes accolés de personnages imberbes, tournés à droite.

א. עבדת מלכא מלך נבטו. (Obodath malika, melek Nabatou = le roi Obodas, roi de Nabatène). Aigle debout, de trois quarts, à gauche; dans le champ, שנת חמש (année cinquième).

Didrachme : 6 gr. 90. Pl. IV, fig. 1.

Les monnaies portant le nom d'Obodas sont fort rares : le duc de Luynes² et M. de Vogüé³ n'en connaissaient point. Saulcy, le premier, en a signalé trois⁴. L'une qu'il attribue à Obodas I^{er}, roi des Arabes (Ἀράβων βασιλεύς) signalé par Josèphe en 96 av. J.-C., comme vainqueur du roi juif Alexandre Jannée; les deux autres qu'il donne à Obodas II qui régna à Pétra à peu près de l'an 27 à l'an 7 avant notre ère et dont M. de Vogüé a reconstitué l'histoire⁵.

C'est au premier de ces princes qu'il convient d'attribuer notre nouvelle monnaie. La ressemblance iconographique est assez caractérisée pour justifier le rapprochement de cette pièce et de celle qui a été publiée

¹ Cf. Fr. Madden. *Coins of the Jews*, p. 69, n° 9.

² *Revue numismatique*, 1858, p. 292 et suiv.

³ *Revue numismatique*, 1868, p. 100.

⁴ *Numismatique des rois nabathéens de Pétra*, n° 22, 23 et 24. (Extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1873.)

⁵ *Revue numismatique*, 1868, p. 160 et suiv.

par Saulcy, pl. I, n° 2, bien qu'il n'y ait qu'une seule tête sur cette dernière et deux sur la nouvelle médaille : c'est sans doute la tête du roi et celle de la reine. Les deux monnaies sont des didrachmes ptolémaïques et pèsent à peu près le même poids : 6 gr. 90 et 6 gr. 76. Elles portent l'aigle au revers, type emprunté aux monnaies contemporaines d'Égypte et de Syrie.

Les médailles attribuées à Obodas II par Saulcy (V. sa pl. I, n° 8 et 9) sont différentes des précédentes à tous points de vue. L'une, en argent, représente, au droit, la tête du roi avec de longs cheveux bouclés, et au revers, deux têtes accolées, probablement celles d'Arétas IV Philodème et de Houlida, le fils et la fille du roi ; le type de l'aigle a disparu, le style de la pièce est dégénéré, le métal même est moins pur, et le poids n'est plus que de 4 gr. 50. Il s'agit visiblement d'une époque fort éloignée de celle où furent frappées les médailles attribuées à Obodas I^{er}, et sur ce point, la classification créée par Saulcy paraît confirmée par le nouveau didrachme. La seconde monnaie donnée à Obodas II est en bronze ; on voit au revers la déesse debout, levant la main, type qui persiste sur les monnaies postérieures d'Arétas IV Philodème. Si je m'en rapporte au dessin que Saulcy a donné de cette pièce, dans sa pl. I, n° 9, je crois qu'il y a lieu de rectifier la lecture proposée par ce savant regretté. Au lieu de lire :

13Y [שנת]... עבודת מל (Obodas roi... l'an XXVI),

je proposerais de restituer :

עברת מלכא מלך נבמו (Le roi Obodas, roi de Nabatène).

pour une date les lettres
de la monnaie est conforme à celle
des monnaies nabatéennes. La date est,
jusqu'ici sur les
de règne; elle
en signes numé-
ricament sûr de
avec une certaine
F, on lit
Les rois naba-
de règne
ou en toutes
dans les

Aréas,
à
épauls.
Saghab,
O.
il
Aréas,
son peuple. Au revers, il y

: III33 שנת (Seqilath, reine de Nabatène. Année 43^e). Ces restitutions sont justifiées par les autres monnaies d'Arétas Philodème publiées par le duc de Luynes, M. de Vogüé et F. de Saulcy. Arétas IV Philodème fils d'Obodas II, dont le règne, d'après les médailles, dura au moins quarante-quatre ans, eut deux femmes, la reine Houlida dont on trouve le nom sur les monnaies jusqu'en l'an XII, au moins, et la reine Seqilah dont le nom remplace celui de Houlida, au moins à partir de l'an XXX. C'est donc le nom de Seqilah qu'il faut restituer sur notre médaille, au lieu de celles qu'on a jusqu'ici publiées; elle appartient au Cabinet de France.

Malchus III, contemporain de Vespasien et fils d'Arétas IV, frappa des monnaies où son nom est associé à celui de sa sœur Seqilah : c'est une de ces pièces que j'ai publiée M. Sorlin-Dorigny. (Pl. IV, fig. 3.)

Tête imberbe, aurée, à droite; derrière, H; devant, O.

Ⲅ. X שנת... (Harethath, melek Nabatou. Senath X = Arétas, roi de Nabatène. Année...). Femme debout à gauche, levant la main droite; dans le champ, les lettres O et H.

Bronze. Cabinet des médailles. Pl. IV, fig. 4.

Cette monnaie est celle que Saulcy a décrite dans son *Mémoire*, sous le n° 15, mais il a négligé de la faire graver; il l'attribue à Arétas IV Philodème. Le signe X qui désigne l'année de règne n'a pas encore été expliqué; sa forme étant très nette, je n'ose l'assimiler au chiffre Y = 5, qui est, parmi les signes numériques connus, celui qui s'en rapproche davantage. Quant à le prendre pour le chiffre *dix*, cela n'est guère possible, le

Saulcy me paraît avoir pris pour une date les lettres du mot נבטו.

La formule qui forme la légende de la monnaie d'Obodas I^{er} que nous publions, est conforme à celles qu'on a relevées sur la plupart des monnaies nabatéennes : le mot מלכא est à l'état emphatique, suivant la règle de la grammaire araméenne. La date est, comme toutes celles qu'on a signalées jusqu'ici sur les monnaies de cette série, une année de règne; elle paraît écrite en toutes lettres et non en signes numériques. Cependant, je ne suis pas absolument sûr du mot חמש, *cinq*, que je ne propose qu'avec une certaine hésitation. Sur l'autre didrachme d'Obodas I^{er}, on lit nettement : שנת חלה, *année troisième*. Les rois nabatéens paraissent avoir indiqué leurs années de règne indifféremment en signes numériques ou en toutes lettres, sur les médailles aussi bien que dans les inscriptions.

II. ARÉTAS IV PHILODÈME.

.... חרתה מלך נבטו (*Harethath, melek Nabatou* = Arétas, roi de Nabatène....) Buste imberbe du roi Arétas, à droite, avec de longs cheveux flottant sur ses épaules.

ר. 11133 שנת 43... (...*Nabatou. Senath XLIII*, = ... de Nabatène. Année 43^e). Buste de la reine Seqilah, à droite, avec un voile sur la tête; devant, la lettre O.

Argent : 3 gr. 80 — Pl. IV, fig. 2.

Les légendes de cette médaille sont incomplètes; il faut rétablir au droit : חרתה מלך נבטו רהם עמה (Arétas, roi de Nabatène, qui aime son peuple). Au revers, il y

avait : III33 שקילה מלכה נבטור שנת (Seqilath, reine de Nabatène. Année 43°). Ces restitutions sont justifiées par les autres monnaies d'Arétas Philodème publiées par le duc de Luynes, M. de Vogüé et F. de Saulcy. Arétas IV Philodème fils d'Obodas II, dont le règne, d'après les médailles, dura au moins quarante-quatre ans, eut deux femmes, la reine Houlida dont on trouve le nom sur les monnaies jusqu'en l'an XII, au moins, et la reine Seqilah dont le nom remplace celui de Houlida, au moins à partir de l'an XXX. C'est donc le nom de Seqilah qu'il faut restituer sur notre médaille, variété de celles qu'on a jusqu'ici publiées; elle appartient au Cabinet de France.

Malchus III, contemporain de Vespasien et fils d'Arétas IV, frappa des monnaies où son nom est associé à celui de sa sœur Seqilah : c'est une de ces pièces qu'a publiée M. Sorlin-Dorigny. (Pl. IV, fig. 3.)

Tête imberbe, aurée, à droite; derrière, H; devant, O.

א. X הרתח מלך נבטור שנת... (*Harethath, melek Nabatou. Senath X* = Arétas, roi de Nabatène. Année...). Femme debout à gauche, levant la main droite; dans le champ, les lettres O et H.

Bronze. Cabinet des médailles. Pl. IV, fig. 4.

Cette monnaie est celle que Saulcy a décrite dans son *Mémoire*, sous le n° 15, mais il a négligé de la faire graver; il l'attribue à Arétas IV Philodème. Le signe X qui désigne l'année de règne n'a pas encore été expliqué; sa forme étant très nette, je n'ose l'assimiler au chiffre Y = 5, qui est, parmi les signes numériques connus, celui qui s'en rapproche davantage. Quant à le prendre pour le chiffre *diav*, cela n'est guère possible, le

chiffre nabatéen pour désigner ce nombre, ayant constamment cette forme, ט ou ט. Les lettres nabatéennes י et ן qu'on voit au droit et au revers de cette médaille et qu'on rencontre aussi sur d'autres pièces, sont probablement des marques de valeur ou d'ateliers monétaires; on les trouve notamment sur un bronze d'Arétas Philodème à côté des lettres בַּי que M. de Vogüé a ingénieusement interprétées par *Bostra*.

Tête imberbe, aurée, à droite.

א. ... מלך נבאו שנת... Femme debout à droite, levant la main droite et tenant un rameau dans la gauche; elle porte sur la tête une couronne murale.

Bronze. Cabinet des médailles. Pl. IV, fig. 5.

Cette médaille est inédite et le type en est nouveau dans la série nabatéenne. La déesse fait le geste oriental de la prière, qu'on voit donné aussi notamment à Astarté, soit sur des monnaies de Gebal, soit sur la stèle du roi Iehawmelek. Le nom du dynaste est effacé; le rapprochement iconographique autorise toutefois à l'attribuer à Arétas Philodème. La date du règne est également incertaine; c'est peut-être le signe *dx*.

Tête aurée à droite.

א. Deux cornes d'abondance remplies de fleurs; à côté une palme; dans le champ, les deux lettres בַּי.

Bronze. Cabinet des médailles. Pl. IV, fig. 6.

Ce joli petit bronze est sans légende, mais les traits de la figure royale paraissent être ceux d'Arétas Philodème. Nous retrouvons, dans le champ, les lettres בַּי, initiales du nom de Bostra, déjà signalées sur une autre pièce du même roi.

Cette monnaie pourrait être rapprochée des petits

bronzes de même module que Saulcy a proposé d'attribuer à Arétas Philodème et à Syllaëus, le trop puissant ministre d'Obodas II ¹; mais il ne me paraît pas que l'attribution de Saulcy soit bien établie, ni même que les trois pièces publiées par ce savant appartiennent à la suite nabatéenne plutôt qu'à la série judaïque.

J'ajoute ici la description de deux monnaies de Bostra qui ne figurent pas dans la *Numismatique de la Terre sainte* de Saulcy.

Tête tourelée de Cybèle à droite.

Ὶ. ΒΟCΤΡΑ. Dromadaire debout, à droite.

Bronze. Cabinet des Médailles. Pl. IV, fig. 7.

Tête radiée du Soleil, à droite.

Ὶ. Dromadaire debout à gauche.

Bronze. Cabinet des Médailles. Pl. IV, fig. 8.

Cette dernière monnaie est anépigraphie et son attribution à Bostra me semble justifiée par la présence au revers, du dromadaire, type fréquent sur les monnaies de cette ville.

¹ F. de Saulcy. *Note sur deux monnaies inédites de la suite des rois nabatéens de Petra*, dans les *Mélanges de Numismatique* publiés par F. de Saulcy et A. de Barthélemy, t. III (1878-1882), p. 193 à 197.

TARCONDIMOTUS

DYNASTE DE CILICIE

Pl. IV, fig. 9.

On sait que lorsque Pompée eut vaincu Mithridate et Tigrane, la Cilicie fut au nombre des provinces asiatiques qui passèrent sous la domination romaine. Mais là comme dans beaucoup d'autres contrées, les vainqueurs n'établirent pas tout de suite et complètement l'administration romaine; ils se bornèrent, sans doute pour ne pas heurter les susceptibilités des pays annexés, à y exercer ce que nous appelons aujourd'hui le protectorat; des dynastes locaux qui portaient le titre de *rois*, virent leur autorité confirmée, à la condition de prendre le titre d'amis et d'alliés du peuple romain, de payer tribut et de barrer la route aux invasions étrangères. Cette politique habile qui flattait l'orgueil de Pompée en lui permettant de se poser en *roi des rois*, tout aussi bien que le roi de Perse lui-même, fut appliquée notamment en faveur d'un dynaste de la Cilicie

supérieure, qui porte dans Strabon et dans Plutarque le nom de Tarcondimotus. Cicéron l'appelle le plus fidèle allié et l'ami du peuple romain. Dans la guerre civile qui éclata entre César et Pompée, il prit naturellement le parti de ce dernier qui lui avait confirmé son trône et pour lequel tout l'Orient s'était déclaré. Après Pharsale, Tarcondimotus se réconcilia un instant avec César, mais bientôt il se trouva entraîné dans le parti de Brutus et de Cassius qui soulevèrent un instant tout l'Orient, puis dans le parti d'Antoine contre Octave. Il périt dans les rangs de l'armée de Marc Antoine à la bataille d'Actium en l'an 31 av. J-C.

Tarcondimotus a frappé quelques monnaies de bronze qui présentent toutes le même type, mais dont la légende a été, jusqu'ici, mal interprétée; ou plutôt les exemplaires connus étaient trop frustes pour qu'on pût s'assurer de la véritable lecture.

Ces médailles ont, au droit, la tête de Tarcondimotus imberbe, diadémée et tournée à droite. Au revers, Jupiter, à demi-nu, assis sur un trône, à gauche, portant sur la main droite une Victoire et s'appuyant de la gauche sur un long sceptre. Quant à la légende, Eckhel lit : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΑΡΚΟΝΔΙΜΟΤΟΥ, en trois lignes, sur les côtés; puis, au-dessous du siège de Jupiter, Α· ΑΝΤΩΝΙΟΥ. Il pense que ce nom de *Lucius Antonius* est celui du frère de Marc Antoine, à moins, dit-il, que la lettre Α ne soit un Μ mal conservé, et qu'on doive lire sur la pièce le nom de Marc Antoine lui-même ¹.

La présence du nom de Marc Antoine ou de Lucius

¹ Eckhel. *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 82.

Antoine s'expliquait, d'ailleurs, par des exemples analogues fournis par les monnaies de Polémon, dynaste et prêtre d'Olba, en Cilicie, et par des monnaies des rois du Bosphore. Mionnet n'a rien changé à l'interprétation d'Eckhel que nous trouvons également respectée, avec le Λ, par M. Imhoof-Blumer ¹ et M. Barclay V. Head ². Nous devons cependant faire remarquer l'interprétation différente de Charles Lenormant ³ qui, faisant quelque peu violence à la disposition de la légende, lisait M. ANTΩNIOY. TAPKONΔIMOTOY ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Ce savant admettait ainsi que Tarcondimotus avait, en signe d'amitié, pris le nom même de Marc Antoine en l'ajoutant comme prénom au sien propre.

Tout cet échafaudage tombe devant la légende bien conservée d'une monnaie de Tarcondimotus que le Cabinet des médailles vient d'être assez heureux d'acquérir et d'ajouter à l'exemplaire défectueux qu'il possédait déjà. Il y a très lisiblement :

ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΤΑΡΚΟΝΔΙΜΟ
ΤΟΥ
ΦΙΛ. ΑΝΤΩΝ.

Φίλου Αντωνίου, *ami d'Antoine*. La lettre Λ qu'on avait lue primitivement et à laquelle on a voulu à tort substituer un M n'est que la troisième lettre du mot ΦΙΛΟΥ, dont les deux premières se trouvaient effacées. Ce petit point de numismatique, qui n'est pas tout à

¹ Imhoof-Blumer, *Porträtköpfe auf antiken Münzen*, p. 40.

² Barclay V. Head, *Historia numorum*, p. 618.

³ *Treasure of numismatics. Rois grecs*, p. 72.

fait dénué d'intérêt, se trouve ainsi définitivement éclairci, et la rectification que je propose ne me paraît pas pouvoir être contestée. (Pl. IV, fig. 9.)

Tarcondimotus tué, comme nous l'avons dit, à la bataille d'Actium, eut deux fils ; l'aîné appelé *Philopator* lui succéda et l'on a aussi de lui quelques monnaies ; mais elles ne portent plus l'effigie royale. Au droit, on voit une tête de Tyché tourelée, et au revers Pallas Nicéphore avec la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ¹.

Le petit royaume de la Cilicie supérieure paraît avoir disparu avec ce prince, sous Auguste.

¹ *Trésor de numismatique, ibid., gravée.*

MARATHUS

Pl. V.

Située sur la côte de Syrie, presque en face de l'île d'Aradus (Arvad, Ruad) dont elle n'était séparée que par un bras de mer large de quatre ou cinq kilomètres, la ville de Marathus florissait déjà à l'époque de l'indépendance et de la grande prospérité commerciale des Phéniciens, sans qu'on puisse autrement préciser la date de sa fondation. Elle dut son existence aux riches marchands d'Aradus qui, trop à l'étroit dans leur flot devenu le centre le plus important du commerce de la Phénicie du nord, étaient allés s'installer sur la côte, où ils fondèrent successivement Paltus, Balanée, Carné, Enydra, Simyra, Marathus appelées *les filles d'Arvad*¹. Marathus, la plus rapprochée de la métropole, n'était en quelque sorte, dit M. Renan, qu'un faubourg d'Aradus, couvert de villas somptueuses; c'est là que les Aradiens avaient coutume d'enterrer leurs morts

¹ Renan. *Mission de Phénicie*, pp. 22 et 59 à 102.

qui reposaient ainsi du sommeil éternel à côté des luxueuses demeures où les vivants venaient eux-mêmes se délasser des soucis du négoce.

Le nom de Marathus subsiste encore aujourd'hui sous la forme *Mrith* ou *Amrith*, donné à une nécropole et à un ensemble de ruines qui s'étendent sur une lieue carrée¹. Le Nahr Amrith qui traverse ces ruines s'appelait *Marathias* dans l'antiquité² : c'est à l'embouchure de ce cours d'eau que se trouvait le petit port de la ville.

Alexandre trouva Marathus très florissante, *μεγάλην και εύδαιμονα*, dit Arrien, mais naturellement soumise au roi d'Aradus³; le conquérant macédonien y séjourna vers le milieu de décembre 333, quelque temps avant d'aller entreprendre le siège de Tyr. Marathus passa plus tard, comme les autres cités phéniciennes et Aradus sa métropole, tour à tour sous la domination des rois de Syrie et celle des rois d'Égypte.

Cependant, les deux villes si étroitement unies par la communauté d'origine et les vicissitudes de leur histoire politique, en arrivèrent à se jalouser au point de chercher à s'entredétruire. La fille se sépara de sa mère; Marathus rejeta orgueilleusement la tutelle d'Aradus et voulut poursuivre seule le cours de ses destinées. Cette émancipation de Marathus

¹ G. Perrot et Ch. Chipiez. *Hist. de l'art*, t. III, p. 146.

² Movers. *Die Phœnicier*, t. I, p. 101. Une phrase de M. Renan (*op. cit.*, p. 60) pourrait faire croire que Movers a inventé ce nom de *Marablas* : il est donné par Eustathe, *ad Dionys. Periegetem*, v. 914.

³ Arrian. *Exped. Alex.*, II, 13, 7; XIV; XV; Q. Curtius, IV, 1, 51; Pompon. Mela, I, 12.

dut se produire, si l'on s'en rapporte aux dates que nous relèverons plus loin sur les monnaies, dès le temps du règne de Séleucus I^{er} Nicator et peut-être au moment de la mort de Ptolémé Soter.

Aradus vit avec dépit se détacher d'elle son ancienne colonie, et elle résolut de profiter de la première occasion favorable pour revendiquer et faire valoir ses droits sur une ville tributaire devenue sa rivale. Il s'ensuivit entre les deux cités phéniciennes une haine profonde qui éclata, au témoignage de Polybe (V, 68) dès l'an 219 avant Jésus-Christ, et qui faillit avoir un dénouement terrible sous le règne d'Alexandre Bala vers l'an 150 avant notre ère. Diodore de Sicile¹ raconte qu'Alexandre Bala, sollicité par les Aradiens, les autorisa à détruire la ville de Marathus, et ce fut sans doute, après s'être vengé de leur colonie rebelle, que les Aradiens firent frapper, au nom d'Alexandre Bala, des tétradrachmes qui paraissent attester les liens d'amitié et de reconnaissance particulière qui les unissaient au roi de Syrie².

A la suite de cette catastrophe, Marathus, bien que déchue de son ancienne splendeur, conserva pourtant une certaine autonomie attestée par les monnaies qu'elle fit frapper. Les Aradiens revinrent à la charge et la dernière de leurs tentatives d'agression est postérieure à l'an 83 avant notre ère ; elle correspond par conséquent à peu près à

¹ Diod. Sic. XXXIII, frag. V.

² Duc de Luynes, dans la *Revue numismatique*, 1850, p. 316 et pl. XI, fig. 3; Six, dans *Num. chron.*, 1877 (N. S., t. XVII) p. 187-188.

la chute de la dynastie des Séleucides, et à l'époque où Tigrane, roi d'Arménie, s'étant emparé de la Syrie, entreprit contre Lucullus et Pompée la lutte qui finit par le triomphe définitif des armées romaines. Marathus sombra pour toujours, cette fois, dans ce grand naufrage de l'Orient, et au temps de Strabon, ce n'était plus qu'un champ de ruines depuis déjà longtemps¹.

Le résumé historique qui précède va puissamment nous aider à fixer l'attribution des monnaies de Marathus et à déterminer les bases de leur classement chronologique. Peu de villes anciennes ont été, jusqu'à présent, aussi négligées que celle-ci au point de vue numismatique. Eckhel² ne lui consacre que quelques lignes. Si Mionnet donne la description d'une assez longue série de monnaies³, cet auteur est néanmoins fort incomplet, sans compter que sa transcription des légendes phéniciennes est erronée à peu près pour chaque médaille, et que les pièces qu'il a enregistrées sous les numéros 100, 101 et 102 de son *Supplément*, ne sont sûrement pas de Marathus.

Il y a vingt-cinq ans, M. Renan⁴ affirmait encore, comme le savant abbé Mignot au xviii^e siècle⁵, que Marathus n'eut jamais de monnaies d'argent ou à légendes grecques. Ce n'est qu'accidentellement

¹ Strabon, XVI, 41, 12; Renan. *Mission de Phénicie*, p. 98.

² *Doctr. num. vet.*, III, p. 363.

³ Mionnet. *Descript.*, t. V, p. 362 à 364 et *Suppl.*, t VIII, p. 260.

⁴ *Mission de Phénicie*, pp. 100 et 852.

⁵ *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. XXIV (anc. série), p. 236.

que les orientalistes comme Gesenius ¹, Judas ², Schroeder ³, ont cité les légendes phéniciennes des monnaies de la ville qui nous occupe. Bref, nous n'avons guère à tenir compte, et encore on verra avec quelle réserve, que des notes succinctes de M. Vaux en 1858 ⁴, J.-P. Six en 1877 ⁵, Imhoof Blumer en 1883 ⁶, et de quelques autres écrits que nous aurons l'occasion de citer au cours de cette monographie.

Abordons maintenant l'examen critique des pièces que quelques auteurs ont cru pouvoir attribuer à Marathus; puis nous donnerons la description détaillée de celles qui appartiennent sans conteste à cette ville.

II

Il n'y a pas lieu, selon nous, d'attribuer à Marathus, comme on l'a proposé, les tétradrachmes et les statères au nom et aux types d'Alexandre, au revers desquels figure un *caducée* en symbole ⁷. Si le roi d'Égypte dont l'effigie paraît plus tard sur des bronzes de Marathus (voyez ci-dessous, n° 9), porte aussi un caducée sur l'épaule, ce rapprochement ne saurait constituer un argument bien solide, puisque la plupart des monnaies d'Alexandre qui

¹ *Phœn. monum.*, pl. XXXV, 5, p. 271-274.

² *Étud. dem.*, p. 413, 85 fg.

³ *Die phœnizische Sprache*, p. 275.

⁴ *Numismatic chronicle*, t. XX, 1858, p. 84.

⁵ *Num. chron.*, 1877 (nouv. série, t. XVII), p. 188.

⁶ *Monnaies grecques*, p. 444.

⁷ Müller. *Numism. d'Alexandre*, nos 1369 et suiv.; J.-P. Six, dans *Num. chron.*, N. S. t. XVII, p. 482 et suiv.

ont le caducée, portent en même temps le monogramme composé des lettres AP, dans lequel tout le monde reconnaît les initiales du nom grec d'Aradus. Quant aux pièces qui ont le caducée sans ce monogramme grec, il n'y a aucune bonne raison pour les classer à Marathus plutôt qu'à Aradus même ou à dix autres ateliers.

Il serait également hors de propos de nous appesantir sur les monnaies des iv^e et iii^e siècles qui portent dans le champ du revers les deux lettres phéniciennes אב¹. Il est reconnu par tous que ces pièces qu'on a voulu autrefois classer à Marathus², ne sauraient être de cette ville; elles forment des groupes différents, tous attribués, aujourd'hui, à Aradus. Loin de moi la pensée de contester cette classification nouvelle : je voudrais seulement démontrer que l'interprétation des lettres אב, donnée par M. Six pour confirmer cette attribution, est sans fondement³. Et en effet, voici le raisonnement du savant éminent dont j'ai le regret de me séparer sur ce point de détail. Un statère d'Alexandre, de l'ancienne collection Allier de Hauteroche porte, dans le champ du revers, une inscription phénicienne qu'on a lue אבא (עבא)⁴; M. Six explique ces trois lettres par א עב, peuple d'Aradus. D'après lui, ce statère aurait été frappé en 310, alors que, les rois indigènes des villes phé-

¹ B. Head. *Hist. numorum*, p. 666.

² J. Brandis. *Das Münz-Mass und Gewichtswesen in Vorderasien*, pp. 377 et 513.

³ Six, dans *Num. chron.*, 1877, p. 182.

⁴ Cette pièce est reproduite dans le *Catalogue de la collection Allier de Hauteroche*, par Du Mersan, pl. V, 8; Cf. Müller. *Numism. d'Alexandre*, n° 1367.

niciennes ayant été détrônés, le peuple de ces villes commença à inscrire son nom sur les monnaies. L'inscription א עבא (*peuple d'Aradus*) correspondrait donc à celle de ΑΡΑΔΙΩΝ qui vint plus tard. Elle aurait elle-même été substituée aux lettres אבא et celles-ci, remontant au temps des rois, ne seraient autre chose que les initiales des deux mots ארוד בלך *roi d'Aradus*. Dans une étude plus récente, M. Six explique, d'après le même principe, les lettres אבא sur des didrachmes de Tyr par אבא מלכא¹.

Malheureusement pour ce brillant échafaudage, la base, c'est-à-dire la lecture אבא sur le statère d'Alexandre, ne saurait être admise. Je connais *de visu* les deux seuls exemplaires de ce statère, qu'on ait signalés jusqu'ici. L'un, celui-là même de la collection Allier, est entré, lors de la vente de ce médaillier, au Cabinet de France; l'autre y est venu, plus tard, avec la collection de Luynes. Sur ces deux pièces, qui sont du même coin et dans un parfait état de conservation, j'ai pu constater que si les deux lettres אבא sont sûres, il n'en est pas de même de l'*ain*. Il faudrait pour admettre cette dernière lettre, supposer qu'elle est beaucoup plus petite que les deux autres, et en outre, lui reconnaître la forme v. Or l'*ain* phénicien sur les monnaies de cette époque n'a jamais cette forme; il est toujours O ou Q, ainsi que le prouvent, outre des monnaies de Marathus que nous décrivons ci-dessous, les monnaies de Gaza et les statères au type d'Alexandre qui portent le nom d'Acé.

¹ Six. *L'ère de Tyr*, p. 40 (Extrait du *Num. chronicle*, 1886).

D'après moi, ce petit signe v, grêle, mal venu à la frappe, n'est que le produit d'un tréflage et il n'y a pas lieu d'en tenir compte ; ou plutôt, voici ce qu'un examen attentif et réitéré m'a permis de constater positivement sur l'un et l'autre statère. Le signe v est formé, en réalité, par les deux jambages de gauche de la lettre w ; le premier jambage (de droite) a laissé lui-même des traces : il y avait là bien certainement un *schin*. La seconde lettre était un † : on avait donc le mot *schenat* (année) suivi d'un chiffre. C'est en effet une date que nous nous attendrions à trouver à cet endroit du revers de nos statères : il suffit pour s'en convaincre de leur comparer les statères au type d'Alexandre, frappés dans les autres villes phéniciennes. Pour une cause quelconque, le graveur du coin monétaire s'est repris dans son travail ; il a essayé de faire disparaître du poinçon le w sans y parvenir complètement, et il s'est servi du grand jambage du † pour constituer un y. La lettre y elle-même offre dans la forme que nous lui voyons, de faux traits et des irrégularités qui proviennent d'une première légende à moitié effacée au burin. C'est ainsi que les lettres †y ont été substituées par correction, à une date qui, malgré toutes les précautions du graveur, a laissé encore quelques traces sous la seconde légende gravée en surcharge.

Nos statères portent donc en réalité simplement ω comme toutes les pièces de la série, et aussi comme un magnifique tétradrachme inédit, aux types et au nom d'Alexandre, acquis récemment par le Cabinet de France, et que je suis heureux de

signaler ici pour la première fois. Les lettres **מא** se lisent nettement dans le champ du revers de ce tétradrachme, et il est difficile d'accepter que, sur une pareille pièce, ces lettres soient les initiales de **מלך ארוד**, *roi d'Aradus*.

Tout en repoussant l'interprétation donnée par M. Six, il convient d'ajouter que, parmi les monnaies à la légende **מא**, il en est qu'on ne peut refuser de classer à Aradus : ce sont celles qui portent en même temps que **מא** le monogramme composé des lettres **ΑΡ**. Quant à Marathus, elle ne saurait revendiquer aucune des pièces de la série : ces monnaies remontent, pour la plupart, à une époque où cette ville était dans la dépendance étroite d'Aradus et ne pouvait avoir un atelier monétaire. D'autre part, le nom de Marathus étant en phénicien **מרת**, ne saurait guère s'abrégé par les deux lettres **מא** qui resteront peut-être longtemps encore inexplicables. Ainsi qu'on va le constater, les premières monnaies de Marathus, aux types d'Alexandre, portent non pas **מא**, mais un monogramme grec composé des lettres **ΜΡΘ**, transcription rigoureuse du nom phénicien.

1. Tétradrachme aux types ordinaires d'Alexandre (Muller, n° 1396). Cette pièce, de la collection de Luynes, porte au revers un palmier comme symbole, le monogramme **ΜΡΘ** (= **ΜΡΘ**) et la date **נף** (= an 30).

2. Tête d'Athéna à droite, coiffée d'un casque corinthien. Grènetis.

Ῥ. **ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ**. La Victoire allant à gauche,

tenant de la main droite une couronne et de la main gauche la hampe d'un trophée. Dans le champ à gauche, le même monogramme composé des lettres **MPΘ**.

Ar. 20^{mm}. Drachme, 3 gr. 85. Coll. de Luynes. — Pl. V, fig. 1.

Cette drachme, publiée en 1845 par M. Newton¹, est attribuée par ce savant à Allaria de Crète. M. Svoronos a reconnu récemment qu'elle ne saurait appartenir à cette ville. Le monogramme justifie pleinement l'attribution de cette pièce à Marathus².

3. Monnaie de bronze aux mêmes types que la drachme précédente et avec le même monogramme. Ancienne collection Borrell³.

On remarquera que la drachme n° 2 et la pièce de bronze que nous venons de décrire sous le n° 3, sont aux mêmes types que les statères d'or ordinaires d'Alexandre. Le tétradrachme n° 1 porte en symbole dans le champ du revers un palmier : ce symbole se remarque également sur des tétradrachmes qui ont le monogramme d'Aradus⁴.

4. Tête tourelée de Tyché, à droite.

Ῥ. ΜΑΡΑΘΗΝΩΝ. Personnage imberbe, nu, assis à gauche sur des boucliers; il a la tête ceinte d'un bandeau; de la main droite étendue, il porte un

¹ *Num. chron.*, t. VII (1845) p. 114.

² C'est sans fondement qu'on a voulu proposer de classer à Marathus des bronzes de Ptolémée Soter qui portent un monogramme composé seulement des lettres **MP**. Voyez F. Feuardent, *Coll. Demetrio. Égypte ancienne*, p. 17, n° 41.

³ Publiée par Borrell, dans *Num. chron.* (1841), t. III, p. 144, n° 3; Cf. Müller. *Num. d'Alexandre*, p. 20, n° 5.

⁴ Müller. *Num. d'Alexandre*, n° 1380, p. 293.

acrostolium; de la gauche, ramenée en arrière, il tient un rameau à longue tige; sa chlamyde est enroulée autour de son bras gauche. Dans le champ, devant le personnage, la date phénicienne III-N†∞ (= an 33).

Ar. 29. Tétradr. attique, 16 gr. 71. Brit. Museum¹.

Autre exemplaire qui paraît du même coin, au Cabinet de France. Beau style. 16 gr. 25. — Pl. V, fig. 2.

5. Tête voilée d'Arsinoé I, à droite. Grènetis.

∞. ΜΑΡΑΘΗΝΩΝ. Personnage imberbe, debout à gauche, drapé dans sa chlamyde; de la main droite, il tient l'acrostolium et il est accoudé, du bras gauche, sur un cippe; devant lui, la date IIII-N†∞ (= an 34).

Ar. 15. Hémidrachme, 2 gr. 33. British Museum². — Pl. V, fig. 3.

6. Tête tourelée de Tyché, à droite.

∞. Proue de navire à gauche; au-dessus, le monogramme AA; au-dessous, -NN†∞ (= an 50).

Æ 16. Coll. de Luynes. — Pl. V, fig. 4.

L'attribution de ce bronze ne me paraît pas douteuse; cependant, le type de la proue de navire n'est pas ordinaire à Marathus et le monogramme insolite, composé des lettres MA, pourrait désigner tout autre chose que le nom de Marathus.

7. Tête voilée de Bérénice II, à droite. Grènetis.

¹ W. Vaux, dans *Num. chron.*, 1858, t. XX, p. 84; Head. *Hist. num.*, p. 670, fig. 351.

² W. Vaux, dans *Num. chron.*, 1858 (t. XX), p. 85, n° 2; Head. *Hist. numorum*, p. 670. Figurée dans Reg. S. Poole. *The Ptolemies, Kings of Egypt*, pl. XXXI, n° 2.

ῥ. ΜΑΡΑΘΗΝΩΝ. Personnage imberbe, drapé dans sa chlamyde, debout à gauche, accoudé du bras gauche sur un cippe et tenant dans la main droite un acrostolium. Dans le champ, la lettre isolée Γ, et la date ΙΙΙ-ΝΝΝ†∞ (= an 73).

Ar. 15. Hémidrachme, 1 gr. 95. Coll. de Luynes. — Pl. V, fig. 5.

8. Tête voilée de Bérénice II, à droite.

ῥ. Proue de navire à droite, surmontée d'une palme; au-dessus de la proue, les trois lettres ϙϙϙ (ΝΝΝ); dessous, la date ΙΙΙ-ΝΝΝ†∞ (= an 73).

Æ 14. — Pl. V, fig. 6.

Les lettres ΝΝΝ sont certaines sur l'un des exemplaires du Cabinet des médailles; elles paraissent remplacées par d'autres lettres frustes et illisibles sur deux autres exemplaires de cette même pièce que possède le Cabinet. Quant au sens des lettres ΝΝΝ, il me paraît impossible à déterminer, parce qu'il s'agit probablement d'un nom de magistrat, ou d'une marque d'émission.

9. Buste de Ptolémée III, lauré et drapé, à droite, portant, comme Hermès, le caducée sur l'épaule. Grènetis.

ῥ. Personnage imberbe, debout à gauche, drapé dans sa chlamyde; de la main droite, il tient l'acrostolium, et de la main gauche il saisit les plis de sa chlamyde. Dans le champ, à droite †ϙϙϙ; à gauche, la date ΙΙ ΙΙΙ ΝΝΝΝ†∞ (= an 85), Dans le champ, les lettres ϣ-∞ (Γ-∞).

Æ 21. Coll. de Luynes. — Pl. V, fig. 7.

Variétés aux mêmes types, avec les différences suivantes :

NNNN†ω	(= an 86) et les lettres	
	isolées (?)	γ-υ (γ-υ)
Même date	—	†-ϑ (π-α)
Même date	—	†-ο-ϑ (α-γ-β)
	Pl. V, fig. 8.	
I NNNN†ω	(= an 87)	— †-ϑ (π-π)

Le Cabinet de France possède quelques autres variétés de la même pièce; mais j'en omets la description parce que la date et les lettres isolées y sont d'une lecture incertaine.

10. Tête de Tyché à droite. Grènetis.

ἄ. ΜΑΡΑΘΗΝΩΝ. Personnage imberbe, nu, assis à gauche sur des boucliers; il a la tête ceinte d'un bandeau; de la main droite étendue il porte un acrostolium; de la main gauche, ramenée en arrière, il tient un rameau à longue tige et orné de banderolettes. A l'exergue, les lettres phéniciennes υϖ (= ωγ. *le peuple*); dans le champ, à droite, la date en lettres grecques ΘΠ (= an 89). Grènetis.

Ar. 32, Tétradrachme, 16 gr. 55. Cabinet de France. — Pl. V, fig. 9.

La lettre *aïn* du mot ωγ est certaine, et il ne faudrait pas la prendre pour un *daleth*; elle a la forme d'un O irrégulier, comme sur les autres pièces de Marathus. Au point de vue du style, il existe entre ce tétradrachme et celui que nous avons décrit sous le n° 4, des différences caractéristiques dont rend suffisamment compte l'intervalle de cinquante-six ans qui sépare les émissions de ces pièces. Le relief de celle-ci est beaucoup plus plat; le faire, plus sec, indique que la décadence s'accroît. La

date est ici en lettres grecques, au lieu d'être exprimée selon l'usage de Marathus, en chiffres phéniciens. Le Cabinet des médailles a fait tout récemment l'acquisition de cette remarquable médaille.

11. Tête de femme à droite, les cheveux retenus par un bandeau. Grènetis.

ῥ. La Victoire marchant à gauche, tenant une couronne dans la main droite tendue en avant. Derrière, $\dagger\alpha\psi$; devant, la lettre isolée γ (ζ) et $-NNNN\dagger\psi$ (= an 90).

Æ 16. — Pl. V, fig. 10.

12. Tête tourelée de Tyché, à droite.

ῥ. Personnage imberbe, drapé dans sa chlamyde, debout à gauche, accoudé du bras gauche sur un cippe et tenant dans la main droite un acrostolium. À droite, $\dagger\alpha\psi$; à gauche, $III\ \beta\ \dagger\psi$ (= an 103); dans le champ, les lettres isolées $\psi-\psi$ ($\zeta-\psi$).

Æ 16.

13. Buste tourelé de Tyché, à droite, avec une palme sur l'épaule.

ῥ. Même type que sur la pièce précédente. Date : $III\ \beta\ \dagger\psi$ (= an 103); dans le champ $\zeta-\psi$ ($\zeta-\psi$)

Æ 15. Coll. de Luynes. — Pl. V, fig. 11.

Le type de Tyché, avec une palme sur l'épaule, se rencontre également à Aradus, à Tyr et à Tripolis.

14. Buste voilé de la reine Arsinoé III, à droite. Grènetis.

ῥ. Personnage imberbe, drapé dans sa chlamyde, debout à gauche, accoudé du bras gauche sur un cippe et tenant dans la main droite un acrostolium. À droite, $\dagger\alpha\psi$; à gauche, $\dagger\alpha\psi\dagger\psi$ (= an 100). Dans

332270A

le champ, ψ et une autre lettre isolée incertaine. Grénetis.

Æ 22.

Variétés aux mêmes types, avec les différences suivantes :

III $\dagger \leftarrow \psi \dagger \psi$ (= an 103) et les lettres $\frac{\psi}{\zeta} - \circ$ ($\frac{\zeta}{\psi} - \psi$)
isolées :

Pl. V, fig. 12.

II III $\dagger \leftarrow \psi \dagger \psi$ (= an 105) et les lettres $\frac{\psi}{\zeta} - \circ$ ($\frac{\zeta}{\psi} - \psi$)
isolées :

Même date — $\frac{\psi}{\dagger} - \circ$ ($\frac{\zeta}{\psi} - \psi$)

Même date (?) — $\psi - \psi$ ($\square - \psi$)

III III $\dagger \dagger \psi$ (= an 106) — $\frac{\psi}{\zeta} - \circ$ ($\frac{\zeta}{\psi} - \psi$)

I III III $\dagger \dagger \psi$ (= an 107) — $\frac{\psi}{\zeta} - \circ$ ($\frac{\zeta}{\psi} - \psi$)

II III III $\dagger \dagger \psi$ (= an 108) — $\frac{\psi}{\zeta} - \psi$ ($\frac{\zeta}{\psi} - \psi$)

Pl. V, fig. 13.

J'omets la description de quelques autres variétés sur lesquelles la date est d'une lecture incertaine. On remarquera que le chiffre 100 s'écrit tantôt en toutes lettres $\rho\omega\omega$, tantôt par le signe bien connu ρ .

15. Tête laurée de Zeus, à droite. Grénetis.

\dagger . Double corne d'abondance remplie de fruits et ceinte du diadème royal. A droite, $\nu \dagger \psi$ (= an 120). Dans le champ, α et une autre lettre fruste.

Æ 22.

16. Mêmes types, avec la date $||NN\theta|\uparrow\psi$ (= an 142).

Dans le champ, à gauche, γ^9 et les lettres $\uparrow-\alpha$
 \wedge
($\eta-\gamma$) séparées par la pointe de la corne d'abondance.

Æ. Imhoof-Blumer. *Monn. grec.*, p. 144, pl. H, n° 18¹.

17. Mêmes types, avec la date $|||NN\theta|\uparrow\psi$ (= an 143). Dans le champ, à gauche, ψ ; au-dessous, $\gamma-9$ ($\gamma-\beta$).

Æ 22. Coll. de Luynes.

18. Mêmes types, avec la date $||||NN\theta|\uparrow\psi$ (= an 144). Dans le champ, à gauche, $\infty\psi$ ($\beta\mu\kappa$); au-dessous, $\zeta-9$ ($\gamma-\beta$).

Æ. Imhoof-Blumer. *Monn. grecques*, p. 444.

19. Mêmes types, avec la date $|||||NN\theta|\uparrow\psi$ (= an 145). Dans le champ, à gauche, ψ ; au-dessous, $\uparrow-\uparrow$ (η).

Æ. Imhoof-Blumer, *ibid.*

20. Mêmes types, avec la date $|||||NN\theta|\uparrow\psi$ (= an 147). Dans le champ, à gauche, $\infty\psi$ ($\beta-\mu\kappa$); au-dessous, $\zeta-9$ ($\gamma-\beta$).

Æ 22.

21. Mêmes types, avec la date $|||||NN\theta|\uparrow\psi$ (= an 148). Dans le champ, à gauche, $\infty\psi$ ($\beta-\mu\kappa$); au-dessous, $\uparrow-\uparrow$ (η).

Æ. Imhoof-Blumer, *op. cit.*, p. 444. — Pl. V, fig. 14.

¹ Cf. *Zeitschrift für Numismatik*, 1870, p. 8, pl. I, 4.

22. Tête laurée de Zeus, à droite.

ῥ. Double corne d'abondance remplie de fruits et ceinte du diadème royal. Dans le champ, à gauche, MAPA; à droite, GAS (= an 236).

Æ 22. Musée Pembroke et coll. de Luynes (Imhoof-Blumer. *Monn. gr.*, p. 444, n° 27). — Pl. V, fig. 15.

Ainsi que l'a fait observer M. Imhoof, cette dernière pièce, dont la légende MAPA(θηρωω) est certaine, force de classer à Marathus les monnaies aux mêmes types, mais sans nom de ville, que nous avons décrites plus haut sous les numéros 15 à 21. Cependant, il importe de remarquer avec le même savant, qu'après la destruction de Marathus, la ville d'Aradus frappa, aux types de Zeus et de la double corne d'abondance, des bronzes qui portent des dates correspondant à l'époque comprise entre Auguste et Domitien. D'autres villes phéniciennes ont aussi sur leurs monnaies la double corne d'abondance, type emprunté aux monnaies d'Égypte.

Dans le champ du revers des pièces que nous venons de décrire, on rencontre souvent, outre la date, des lettres phéniciennes isolées, dont le sens restera probablement toujours une énigme. Ces lettres variables représentent des noms de magistrats ou des marques d'émission analogues à celles qu'on trouve sur les monnaies d'Aradus et des autres villes de la côte syrienne. Il eût été sinon dangereux, du moins superflu, de relever ici tous ces *différents* monétaires dans les descriptions des auteurs qui nous ont précédé. Cette réserve nous est commandée par la défiance que nous avons conçue

vis-à-vis des anciennes lectures. C'est ainsi qu'un grand nombre des lettres isolées relevées par Vaux sont fautives¹. Si ces *différents* n'ont, comme je viens de le dire, qu'une importance secondaire, il faut cependant noter que M. Imhoof-Blumer a proposé de reconnaître le nom de *Makkabaios* (?) dans le groupe de trois lettres מקב qui figure au revers des numéros 18, 20 et 21.

III

Il importe à présent d'aborder une question importante : d'après quelle ère sont datées les monnaies de Marathus et quel comput suivit cette ville pendant la période de son autonomie ?

Commençons par récapituler les dates que nous avons relevées au cours de la description qui précède :

N° 1.	$-\text{N}\uparrow\psi$	= an 30.
N° 4.	$\text{III}-\text{N}\uparrow\psi$	= an 33.
N° 5.	$\text{IIII}-\text{N}\uparrow\psi$	= an 34.
N° 6.	$-\text{NN}\uparrow\psi$	= an 50.
N° 7 et 8.	$\text{III}-\text{NNN}\uparrow\psi$	= an 73.
N° 9.	$\text{II III NNNN}\uparrow\psi$	= an 85.
	$\text{III III NNNN}\uparrow\psi$	= an 86.
	$\text{I III III NNNN}\uparrow\psi$	= an 87.
N° 10.	$\text{O}\Pi$	= an 89.
N° 11.	$-\text{NNNN}\uparrow\psi$	= an 90.

¹ W. Vaux. *Num. chron.*, t. XX, 1858, p. 92.

du. C'est l'opinion de M. Six ¹ et de M. Barclay Head ². Avant d'examiner si ce comput est réellement applicable à nos séries, il importe de rappeler quel est le point de départ de l'ère aradienne, d'après les résultats rigoureux des derniers travaux. De même que celles de Tyr et de Tripolis qui ne commencent qu'après l'ère des Séleucides, l'ère d'Aradus a son début en 259 av. J.-C., d'après Eckhel ³, et en 258, suivant M. Six ⁴. On était alors sous le règne d'Antiochus II et pendant la période la plus obscure de l'histoire de la rivalité de ce prince avec le roi d'Égypte Ptolémée Philadelphe. Les recherches récentes de MM. Mommsen et Droysen ⁵ n'ont fait que confirmer les inductions de Noris ⁶ et leur donner une plus grande précision en faisant valoir les considérations suivantes : Des monnaies de Trajan frappées à Aradus, sont datées des années 374 et 375 de l'ère urbaine, et elles donnent à l'empereur le titre de *Parthicus* ⁷. Or, M. Mommsen a établi que l'espace de temps pendant lequel Trajan put porter le titre de *Parthicus* se trouve circonscrit entre le mois d'avril de l'an 116 au plus tôt et le 11 août de l'an 117, date de sa mort. C'est donc dans ce même laps de temps qu'il faut placer les monnaies datées des années 374 et 375 de l'ère d'Aradus.

¹ *Num. chron.*, 1877, N. S. t. XVII, p. 18-189.

² *Historia numorum*, p. 670.

³ *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 394-395; Barclay Head, *Hist. num.*, p. 666.

⁴ Dans *Num. chron.*, 1877 (N. S. t. XVII) p. 187.

⁵ Droysen. *Hist. de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. III, p. 312, note, et appendice, p. 619.

⁶ *Annus et epochae Syromacedonum* (1691), p. 365 et suiv.

⁷ Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 464, n° 843 et 847.

Si l'année aradienne commençait à l'équinoxe de printemps comme celle de Damas, par exemple, l'année 374 correspond à l'année comprise entre *fin mars 116* et *fin mars 117*, et l'année 375 comprend depuis *fin mars 117* jusqu'à *fin mars 118*. Si, au contraire, l'année des Aradiens partait, comme celle des Séleucides, de l'équinoxe d'automne, l'année 374 comprend de *fin septembre 115* à *fin septembre 116* et l'année 375 de *fin septembre 116* à *fin septembre 117*. D'après ces calculs, le commencement de l'ère aradienne doit être fixé soit au mois de septembre de l'an 259 av. J.-C., soit au mois de mars de l'an 258 av. J.-C., sans qu'il soit possible, étant données nos connaissances actuelles, d'arriver à une plus grande précision. Pour plus de commodité dans l'étude des séries numismatiques, nous admettrons que l'an I de l'ère d'Aradus correspond à l'an 259 av. J.-C., c'est-à-dire à l'an 53 de l'ère des Séleucides.

Si nous calculons d'après ce point de départ les dates relevées sur les monnaies de Marathus, nous nous heurtons à des impossibilités évidentes. Ainsi, l'hémidrachme n° 7 qui porte la date 73, bien positive, correspondrait à l'an 186 avant notre ère; on y voit, au droit, une tête de femme voilée dans laquelle on ne saurait méconnaître la tête de Bérénice II, femme de Ptolémée III Evergète qui régna de 247 à 222 avant Jésus-Christ. Il est impossible d'admettre qu'on trouve le portrait de Bérénice sur des monnaies d'argent qui auraient été frappées à Marathus trente cinq ans environ après la mort de cette reine d'Égypte. Avec les dates 100 à 108,

correspondant, d'après l'ère aradienne, à 159-151 avant notre ère, nous avons un autre portrait de reine égyptienne, tandis que la dynastie des Lagides ne nous fournit point de femme ayant frappé monnaie à cette époque. De même, la date 236 qui figure sur la pièce qui porte MAPA en légende (n° 22), correspondrait, d'après l'ère d'Aradus, à l'an 23 avant notre ère, c'est-à-dire après la conquête de la Syrie par les Romains et à une époque où Marathus n'existait probablement plus. Aussi M. Imhoof Blumer s'est-il refusé lui-même à reconnaître ici une date aradienne¹.

Ces faits sont rigoureusement concluants, et il serait superflu d'insister davantage. Remarquons seulement qu'effectivement Marathus n'avait aucune raison d'adopter l'ère d'Aradus : c'était l'ère d'une ville rivale qui l'inventa à une époque où Marathus était déjà séparée de sa métropole et en guerre avec elle. Un argument tiré de l'usage traditionnel et d'une habitude invétérée ne saurait donc même être invoqué dans la circonstance.

Parmi les ères nombreuses qui ont été en usage dans les villes de la côte phénicienne sous la domination des Séleucides, il n'y en a que trois entre lesquelles on puisse hésiter pour les monnaies de Marathus. Ce sont : l'ère dont le point de départ est fixé par M. Six² en l'an 332 avant Jésus-Christ, année où Alexandre, après la prise de Tyr et de Gaza, se trouva définitivement maître de toute la cinquième satrapie de l'empire perse; en second

¹ Imhoof-Blumer. *Monnaies grecques*, p. 445.

² Six. *Num. chron.*, N. S. t. XVII, p. 183.

lieu, l'ère philippique, qui a son point de départ en 324, à la mort d'Alexandre; enfin l'ère des Séleucides, qui commence en 312. On pourrait encore se demander si Marathus n'a point aussi inventé à son usage une ère spéciale qui partirait du moment de son indépendance : mais cette hypothèse est inutile, car l'ère locale aurait eu à peu près le même point de départ que l'ère séleucidienne, comme nous allons le constater ¹.

Les ères de 332 et de 324 ne sauraient convenir à quelques unes des monnaies que nous avons décrites plus haut. Par exemple, l'hémidrachme du British Museum (n° 5) qui porte l'an 34, tomberait en 298 ou 290, dates où il n'existe, ni en Égypte, ni en Syrie une reine offrant les traits que nous voyons figurer ici. De même, l'hémidrachme de Bérénice II datée de l'an 73, tomberait soit en 259, soit en 251 avant Jésus-Christ, par conséquent avant que cette reine fut montée sur le trône d'Égypte.

L'ère des Séleucides, au contraire, s'adapte, comme on va le voir, si parfaitement à toutes les monnaies de Marathus qu'on ne saurait douter que c'est d'elle qu'il s'agit.

N° 1. Le tétradrachme aux types d'Alexandre avec l'an 30, correspond à l'an 282 avant Jésus-Christ. On était sous le règne de Séleucus I^{er} Nicator (312-280) époque où l'on frappait partout cou-

¹ Nous rappellerons aussi, seulement pour mémoire, l'incertitude de L. Müller au sujet des dates qui figurent sur les statères au nom d'Alexandre frappés dans les villes phéniciennes : ils sont datés suivant une ère qui commencerait « l'année où la Phénicie fut délivrée du despotisme perse, ou peut-être de la bataille d'Issus (333) ou de celle du Granique (334) ». Müller, *Num. d'Alex.*, p. 80-82.

ramment encore des monnaies aux types et au nom d'Alexandre¹.

N^o 2 et 3. Sans date.

N^o 4. Tétradrachme aux types autonomes, de l'an 33 = 279 avant Jésus-Christ.

N^o 5. Avec la date 34 = 278 avant Jésus-Christ, nous avons la tête d'Arsinoé I, la première femme de Ptolémée II Philadelphe qui la répudia en 277. On a donné à ce portrait de femme le nom de Bérénice II², mais nous trouverons tout à l'heure la même reine avec la date 73 = 239, et le nom de Bérénice II a également été attribué à la tête de femme voilée qui figure sur les pièces (n^o 11) avec les dates 100 à 108 = 212 à 204 : on voit par ce simple rapprochement combien le classement que nous combattons est irrationnel.

Nous ne saurions donc hésiter à le corriger en proposant de reconnaître la tête d'Arsinoé I sur l'hémidrachme n^o 5. Il est vrai que si nous avons bien Arsinoé I sur la pièce de Marathus (et la date nous force à l'admettre), un certain nombre des monnaies égyptiennes que l'on attribue à Arsinoé II, la seconde femme de Ptolémée Philadelphe, devront être reportées à Arsinoé I. Mais je me garderai de m'engager ici dans la révision du classement des séries égyptiennes, si difficile et si mal étayé jusqu'ici : qu'il me suffise de signaler un nouvel élé-

¹ L. Müller (*Num. d'Alex.*, p. 298-299) croit ce tétradrachme frappé en l'an 304 av. J.-C.; M. Six (*Num. chron.*, N. S. t. XVII, p. 188) dit qu'il le placerait volontiers en l'an 238 environ.

² Voyez Reg. S. Poole, *The Ptolemies*. Introduction, p. xii.

ment de critique dont d'autres devront tenir compte ¹.

N° 6. Bronze aux types autonomes avec la date 50 = 262 av. J.-C.,

N° 7. Hémidrachme de Bérénice II, avec la date 73 = 239 av. J.-C. Cette date correspond fort bien au règne de Ptolémée III Evergète (247 à 222 av. J.-C.), et le portrait de Bérénice II sur les pièces de la série égyptienne met notre attribution au-dessus de toute discussion. On sait qu'à cette époque les villes de la côte de Phénicie étaient sous la domination des Lagides.

N° 8. Bronze avec la tête de Bérénice II et la date 73 = 239 av. J.-C.).

N° 9. Buste de Ptolémée III, avec la date 85 = 227 av. J.-C. Nous venons de voir que Ptolémée III Evergète régna de 247 à 222 avant notre ère.

Les années 86 (226 av. J.-C.), et 87 (225 av. J.-C.) que nous avons relevées sur des monnaies aux mêmes types, rentrent parfaitement aussi dans le règne de Ptolémée III Evergète, et il n'y a point à songer à Ptolémée V comme le veut M. Barclay Head ², ou à Ptolémée IV Philopator comme le propose timidement M. Poole ³. L'iconographie ne saurait d'ailleurs, dans le cas présent, être invoquée avec fruit; mais nous savons qu'à cette époque la côte

¹ Nous constaterons ici que M. Feuardent a déjà classé à la première Arsinoé une pièce d'or. Feuardent. *Coll. Demetrio. Égypte ancienne*, p. 40-45.

² *Hist. num.*, p. 370.

³ *The Ptolemies*, *Introd.*, p. XII.

de Syrie continuait à être sous la domination des Lagides, et les ateliers de Tyr, de Sidon et d'autres villes phéniciennes frappaient monnaie au nom des Ptolémées.

N° 10. Tétradrachmes aux types autonomes, avec la date 89 = 223 avant notre ère.

N° 11. Bronze aux types autonomes avec la date 90 = 222 avant notre ère.

N° 12. Bronzes avec la tête de la reine Arsinoé III et les dates 100 à 108 = 212 à 204 avant notre ère. Nous avons dit tout à l'heure qu'on avait donné à cette tête de femme voilée le nom de Bérénice II; mais il est impossible que cette reine figure avec la date 73 et avec la date 108. Les traits de la reine sur les bronzes de style barbare dont il s'agit ici, peuvent convenir à Arsinoé III, femme de Ptolémée IV Philopator, qui régna de 222 à 204 avant Jésus-Christ. La dernière année du règne de ce prince est précisément aussi la date la plus basse que nous constatons sur les monnaies. Cependant, ne nous dissimulons pas une objection, bien qu'elle soit moins grave que spécieuse. Suivant le récit de Polybe¹, Arsinoé III Philopator fut assassinée par ordre de son mari, à une époque indéterminée que M. Poole fixe à l'an 209². Si cette date était certaine, nous nous trouverions en présence de monnaies frappées à Marathus avec la tête d'Arsinoé III dans les quatre ou cinq années qui suivirent sa mort. Mais la date n'est pas sûre, et pas n'est besoin pour nous

¹ Polyb., *lib. V, passim.*

² Poole. *The Ptolemies. Introd.*, p. XCIV.

de recourir à l'hypothèse d'une glorification posthume d'Arsinoé, comme on le fit pour d'autres princes égyptiens. L'âge de Ptolémée V Épiphane qui monta sur le trône à cinq ans, en 204, suffit à démontrer que l'année 209 fixée pour la mort de sa mère, est une limite extrême dont il conviendrait peut-être de s'écarter pour se rapprocher de l'an 204.

Les savants qui se sont occupés des séries égyptiennes ont généralement admis, depuis Visconti¹, qu'Arsinoé Philopator est toujours représentée sans voile, ce qui permettait de la distinguer facilement des deux autres Arsinoé. Les monnaies de Marathus, venant à l'encontre de cette opinion conjecturale, prouvent que, sur ce point, la distribution hypothétique des monnaies égyptiennes entre les trois Arsinoé est à reviser.

A partir d'Arsinoé III, et cette remarque ajoutera encore un degré de certitude à notre classement, les rois ou reines de l'Égypte ne figurent plus dans le monnayage de Marathus; or, c'est précisément avec la minorité de Ptolémée V Épiphane que l'Égypte cesse d'avoir toute action politique en Syrie et en Phénicie. Si même Ptolémée ne fut pas dépouillé de ses propres états par le roi de Syrie Antiochus le Grand et Philippe V de Macédoine, il ne le dut qu'aux victoires des Romains. L'histoire politique confirme donc indirectement le système chronologique que nous nous efforçons d'établir.

¹ *Iconogr. grecque*, t. III, p. 227; Cf. F. Feuardent. *Coll. Demetrio. Égypte ancienne*, p. 62; Poole. *The Ptolemies*, Introd., p. LIII.

N^{os} 13 et 14. Bronzes autonomes avec la date 103 = 209 avant Jésus-Christ.

N^{os} 15 à 21. Bronzes autonomes avec les dates séleucidiennes 120 (= 192), 142 (= 170), 143 (= 169), 144 (= 168), 145 (= 167), 147 (= 165), 148 (= 164 av. J.-C.).

Cette dernière date 164 nous conduit à la fin du règne d'Antiochus IV, c'est-à-dire à la période des troubles graves qui firent monter sur le trône de Syrie Démétrius I^{er}, Timarchus, Alexandre I^{er} Bala. Il est donc possible que ces guerres intestines soient pour quelque chose dans l'interruption du monnayage de Marathus ; plus de quatre-vingts ans séparent en effet la monnaie de l'an 165 de la pièce suivante :

N^o 22. Bronze autonome avec la légende ΜΑΡΑ- (θρηων) et la date, en grec, 236 = 73 avant J.-C.

Ici encore, l'histoire vient confirmer notre théorie chronologique. Cette dernière date séleucidienne correspond, comme nous l'avons dit en commençant, au règne de Tigrane l'Arménien, au moment de la conquête de la Syrie par les Romains ; c'est aussi sous le règne de Tigrane, remarquons-le en passant, que cesse l'émission des monnaies autonomes de Tripolis¹ et des autres villes de la côte syrienne.

Serait-il possible d'admettre un instant que toutes les concordances historiques et chronologiques que nous venons d'énumérer ne soient que des coïncidences fortuites et sans portée ? évidemment non. Il reste donc à conclure rigoureusement que Marathus a fait exclusivement usage sur ses monnaies de l'ère

¹ Six. *L'ère de Tripolis*, dans l'*Annuaire de la Société fr. de numism.*, 1886, p. 232.

des Séleucides ou d'une ère locale qui se confondait avec elle. Elle a conservé ce comput jusqu'à sa ruine définitive, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée des Romains, à l'encontre des autres villes phéniciennes comme Sidon, Tyr, Acé, Tripolis qui après avoir, elles aussi, commencé par employer sur leurs monnaies, l'ère séleucidienne, l'ont ensuite abandonnée sous la pression des événements politiques¹. L'ère des Séleucides parait donc sur les monnaies de Marathus un demi-siècle avant de figurer sur celles des rois de Syrie eux-mêmes qui, d'ailleurs, empruntèrent aux villes phéniciennes l'usage de dater leurs monnaies.

IV

Il nous faut maintenant envisager à un autre point de vue la numismatique de Marathus. Sur les monnaies que nous avons décrites sous les numéros 4 et 10, on voit un personnage, indéterminé jusqu'ici, qu'on a désigné vaguement comme étant une figure d'homme assis qui tient une palme et un acrostolium²; sur les numéros 5, 7, 8, 12, 13 et 14, le même personnage sans doute, est représenté debout, parfois accoudé sur un cippe et tenant l'acrostolium. Le tétradrachme n° 10 nous donne le nom de ce personnage : le mot $\square\gamma$, *le peuple*, qu'on lit sous lui, correspond au mot $\Delta\text{HMO}\Sigma$ qu'on rencontre souvent sur les monnaies de l'Asie mineure et de la Syrie.

¹ Six. *L'ère de Tyr*, dans *Num. chron.*, 1886.

² Head. *Hist. num.*, p. 670; Vaux dit même que ce personnage tient un javelot.

Nous sommes donc en présence d'une représentation du *δήμος* de Marathus. Cette constatation est fort intéressante ; mais je crois qu'il est possible d'aller plus loin encore et je proposerai de donner à cette figure le nom de Marathos, le héros éponyme de la ville qui en place la représentation d'une manière aussi persistante sur ses monnaies. Marathos est donné, dans le lexique de Suidas, comme fils d'Apollon et fondateur du *dème* de Marathon en Attique : *Μαραθῶν, τέπος Ἀθήνησιν ἀπὸ Μαραθέου υἱοῦ Ἀπέλλωνος*. Il joue un rôle important dans la mythologie de l'Attique et du Péloponnèse ¹. Nous pouvons donc fort légitimement admettre par analogie, pour la ville phénicienne, un fondateur mythique du nom de Marathos. Ce héros, disons-nous, était fils d'Apollon ; or, sur les tétradrachmes de Marathus, il est précisément représenté comme l'Apollon des tétradrachmes des rois de Syrie contemporains ; il a la même attitude, le même mouvement ; la seule différence consiste dans les attributs. Apollon est assis sur l'omphalos et tient d'une main son arc, de l'autre une flèche, Marathos est assis sur des boucliers comme le génie éponyme de l'Étolie sur les monnaies de ce pays, et il tient l'acrostolium et une fleur à longue tige.

Les boucliers et l'acrostolium rappellent les luttes que dut soutenir Marathus pour conquérir son indépendance. Quant à la longue tige, elle nous paraît caractériser particulièrement bien le héros Mara-

¹ Sur le héros Marathos, voyez Gerhard, *Griechische Mythologie*, t. II, p. 127, et W.-H. Roscher, *Apollon und Mars*, p. 78, note 172 (in-8°, Leipzig, 1873).

thos. C'est très probablement une tige de la plante que les Grecs appelaient *μάραθρον* ou *μάραθεν*, et elle est un emblème parlant du nom de la ville, de même que la rose à Rhodes, le persil à Sélinonte, la pomme à Melos, la grenade à Side, et vingt autres exemples qu'il serait superflu d'énumérer.

Le *μάραθρον*, dont le nom a persisté en Grèce jusqu'à nos jours, et qui a passé dans la langue latine, *marathrum* et *marathum*, est une plante de la famille des ombellifères qui a les plus grandes analogies avec le fenouil. Sa présence entre les mains du fils d'Apollon, le dieu de la médecine, est d'autant plus naturelle que le *marathrum* passait pour avoir des vertus curatives : un préjugé populaire, dont Pline s'est fait l'écho¹, prétendait que les serpents atteints de cécité allaient se frotter les yeux contre la tige du *marathrum* pour recouvrer la vue. Ovide a chanté, de son côté, les propriétés médicinales du *marathrum* :

Profuit et marathros bene olentibus addere myrrhis;
Quinque trahant marathri scripula; myrrha, novem².

Sammonicus dit à son tour dans ses préceptes médicaux :

Si tenebras oculis subducit pigra senectus
Expressæ marathro guttæ cum melle liquenti
Detergere malum poterunt³.

Ajoutons encore qu'il y avait l'*hippomarathrum*, à feuilles plus longues, et plus âcre au goût, qu'on employait, suivant Pline, pour guérir certaines affec-

¹ Plin., *Hist. nat.*, VIII, 41, 4.

² Ovid, *Medic. fac.*, vers 91 et 92.

³ Sammonicus, 13, 15 (dans les *Poetae latin. min.*).

lions des oreilles. Telle est la plante, renommée pour ses propriétés curatives, que nous parait tenir à la main le héros Marathos, fils d'Apollon Ἰατρὸς. Sa tige, à laquelle est nouée une bandelette, se termine par un fleuron bourgeonnant; il n'est pas possible de la confondre, comme on l'a fait, avec une palme qui décrirait une courbe plus accentuée, serait couverte de feuilles sur toute sa longueur, ainsi qu'on peut s'en assurer, d'ailleurs, par les nombreuses représentations de la palme qui figurent sur les monnaies de Syrie et d'Égypte contemporaines.

QUELQUES REMARQUES
SUR DES
MONNAIES D'AFRIQUE ET D'ESPAGNE

Pl. VI

M. Philippe Berger a récemment publié, dans la *Revue archéologique* (mars-avril 1889), une étude très intéressante sur les monnaies de *Micipsa* et sur les attributions de quelques autres monnaies des princes numides. Le point de départ des observations de M. Berger est la découverte, faite à Cherchell, l'année dernière, d'une inscription néo-punique renfermant le nom de *Micipsa*. Ce nom est orthographié מִכִּפְסָא (Mikipzán), avec une nasale finale, particularité qui, d'ailleurs, est conforme à ce que nous savons de la forme des noms propres numides. M. Berger rapproche fort ingénieusement de ce nom, les lettres מן (MN) placées tantôt au droit, tantôt au revers des monnaies de bronze africaines qui ont pour types une tête d'homme barbu, et un cheval. Il propose de reconnaître, dans ces lettres, la première et la dernière lettre du nom de *Micipsa* : Mikipzán.

En appliquant le même système d'abréviation à un autre mot qui se lit parfois en toutes lettres sur des monnaies d'Afrique, le mot הממלכת, *hammamleket*, « roi », il le reconnaît dans les lettres הַת (H T) qui figurent parfois sur les mêmes pièces que מֶן. De sorte que la formule הַת — מֶן (MN — HT) signifie *MikipzāN HammamlekeT*, « Micipsa, roi¹ ». Cette interprétation est confirmée par les légendes des monnaies d'autres rois, qui portent en toutes lettres :

צַפַּק הממלכת	Syphax, roi.
וֶרְמִינָד הממלכת	Vermina, roi.
יֹזְבֵעִי הממלכת	Juba, roi.
בֹּקְשׁ הממלכת	Bocchus, roi.
מִשְׁתַּנְצָן הממלכת	Masinissa, roi.

M. Berger ne se contente pas d'appliquer ce principe aux monnaies de Micipsa; d'autres lettres, sur des monnaies de la même série, lui paraissent, avec raison, représenter les noms d'autres rois numides, et, en fin de compte, ses observations le conduisent à proposer les restitutions suivantes, de plusieurs des légendes monétaires des rois numides.

מֶן = מִכְּפָזַן	<i>MikipzāN</i> .
הַת — מֶן = מִכְּפָזַן הממלכת	<i>MikipzāN HammamlekeT</i> .
גֶן =	<i>GulussāN</i> (Gulussa).
אֶל = אֲדֶרְבַּעַל	<i>AdherbāL</i> .
הַ =	<i>Hiempsal</i> .
הַת =	<i>Hiempsal hammamlekeT</i> .

¹ Sur le sens du mot *hammamleket*, voir Ph. Berger, dans la *Revue d'assyriologie*, 2^e année, n^o II, p. 40; et sur la dernière légende *Mastinīçan hammamleket*, voyez Muller. *Num. de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 48-49, et t. IV, p. 65.

Si les interprétations de M. Berger paraissent un peu hardies à ceux qui ne sont pas familiarisés avec l'étude des monnaies à légendes sémitiques, je rappellerais qu'elles sont justifiées par la constatation faite, depuis longtemps déjà, par M. de Vogüé, puis par M. Six, du même principe d'abréviation sur les monnaies de la Phénicie et des rois phéniciens de Citium. M. de Vogüé a remarqué, par exemple, que les monnaies du roi Baalmelek portent tantôt la légende complète לבעלמלך « de Baalmelek », tantôt les lettres ou groupes : ב, *Baalmelek*; בך, *Baalmelek*; לך, *Le-Baalmelek*; ou même לב, *Le-Baalmelek*. L'application de la même loi aux monnaies puniques est donc tout à fait rationnelle, et on peut la vérifier non seulement sur les monnaies des rois numides, mais probablement aussi sur les monnaies de Carthage pour des noms de magistrats.

On me permettra, à mon tour, d'ajouter une remarque incidente qui a bien son intérêt : c'est que sur des monnaies d'Espagne, à légende latine, le système phénicien d'abréviation des formules monétaires a persisté jusque sous l'empire romain. On trouve, par exemple, sur ces monnaies :

IL·SE, abréviation de ILi onSE (Ilipa).

OS·VR, abréviation de OSIVR.

C·T, abréviation de CereT.

Étant donnés ces exemples bien positifs, je ne serais pas surpris de rencontrer l'application du même principe sur les monnaies à légendes celtibériennes. Il y a là, peut-être, une voie ouverte à la

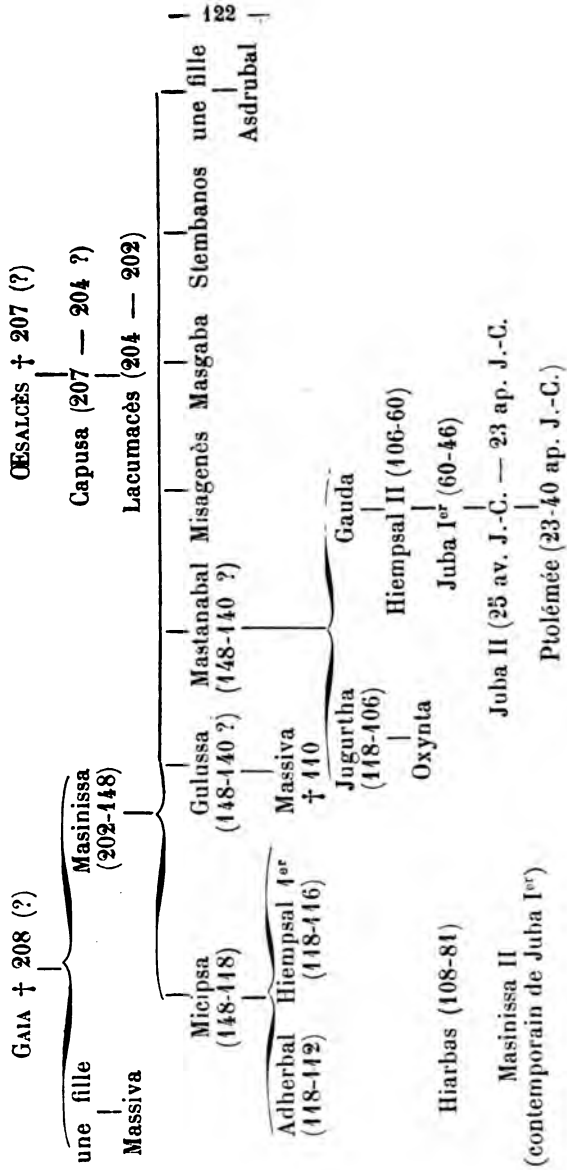
vraie interprétation de plusieurs des légendes celtibériennes qui demeurent encore incertaines.

Cependant, en essayant de classer, au Cabinet des médailles, les monnaies des rois de Numidie, d'après les lectures de M. Berger, je me suis heurté à des difficultés que ne paraît pas avoir envisagées le savant orientaliste. Le lecteur me permettra de lui faire part de mon embarras; mais avant d'aller plus loin, il ne sera pas inutile de dresser le tableau généalogique des rois de la Numidie orientale (ci-contre).

M. Berger attribue à Micipsa toutes les monnaies sur lesquelles le nom royal est abrégé M N. Cependant, un simple coup d'œil jeté sur le tableau ci-contre, permettra de constater que deux autres noms royaux, au moins, ont certainement comporté la même abréviation, ce sont : Masinissa et Massiva. Par conséquent, les monnaies qu'on nous propose d'attribuer seulement à Micipsa, peuvent aussi, en réalité, être revendiquées par d'autres princes. Laisant de côté Massiva qui ne régna pas effectivement, j'insisterai surtout en faveur de Masinissa, dont le règne fut si long et si glorieux. Nous connaissons la véritable forme punique de son nom par les monnaies d'un autre Masinissa, contemporain de Juba I^{er} et de César, sur lesquelles on lit en néo-punique : *מסניסן*, *Mastiniçan*; ce nom est incontestablement le même que celui du grand Masinissa, roi de la Numidie orientale¹. Nous sommes donc cer-

¹ Muller, *op. cit.*, III, 48-49. La forme grecque du nom de Masinissa est *Μασσινισσα*; son père s'appelait Gaia et non Gala (Mommsen dans l'*Hermès*, XIII, p. 560; *Bull. corr. hell.*, 1887, p. 255).

ROIS DE LA NUMIDIE ORIENTALE (MASSYLIE)



tains que le nom de ce dernier pouvait s'abrégéer par les lettres M N.

Mais il y a plus. Sur une grande et belle monnaie de bronze des rois de la Numidie orientale, restée incertaine jusqu'ici, je crois qu'on doit reconnaître le nom en toutes lettres de Masinissa. On y lit la fin de la légende הנסן הממלכת (... *niçan hammamleket*), et s'il est bien avéré, comme je le crois, que les dernières lettres de ce nom royal sont נסן on ne pourra pas compléter ce nom autrement que par נסן(משת), *Mastiniçan*, Masinissa. Nous avons donc là une monnaie dont l'attribution à Masinissa me paraît assurée. (Voyez pl. VI, fig. 1.)

Or, il est remarquable que cette monnaie, de très grand module, avec le nom du roi en toutes lettres, porte des types identiques aux pièces de plus petit module qui n'ont que la formule abrégée מן (M N) ou מנ-הת (M N — H T). La conclusion à tirer, c'est que parmi les monnaies que M. Ph. Berger donne en bloc à Micipsa, il en est qui appartiennent sûrement à Masinissa.

Mais je ne crois pas qu'on puisse aller plus loin et s'autoriser de la lecture que nous venons de déterminer pour classer à Masinissa toutes les monnaies en question. Ces pièces de bronze et de plomb, extrêmement abondantes, doivent se répartir entre Masinissa et Micipsa, sans qu'il soit possible de déterminer la part de chacun d'eux. En effet, Micipsa a certainement frappé monnaie aux mêmes types que Masinissa, puisque ces types persistent encore sous les successeurs de Micipsa lui-même.

En résumé, les monnaies de bronze et de plomb

des rois Massyliens, — qui ont, au droit, une tête d'homme, aurée, quelquefois diadémée, aux traits fins, à la barbe pointue, aux cheveux frisés; et au revers, un cheval dans des poses variées, — forment, selon moi, les catégories suivantes :

1. Grandes pièces de bronze avec la tête aurée et la légende intégrale בשנתן המלכת (Muller, t. III, p. 17, n° 19). — Attribution certaine à Masinissa.

2. Pièces de bronze et de plomb avec la même tête, tantôt aurée, tantôt diadémée, et les lettres ג ב (Muller, t. III, p. 18, n° 25 à 29 (tête aurée) et p. 32, n° 37 à 42 (tête diadémée)). — Attribution à Masinissa ou à Micipsa.

3. Pièces de bronze et de plomb, avec la même tête aurée, et les lettres ה ה - ג ב (Muller, t. III, p. 18, n° 23). — Attribution à Masinissa ou à Micipsa.

4. Pièces de bronze et de plomb, avec la même tête aurée et les lettres ג א (Muller, t. III, p. 18, n° 30). — Attribution certaine à Gulussa.

5. Pièces de bronze et de plomb, avec la même tête aurée et les lettres ב א (Muller, t. III, p. 18, n° 31). — Attribution certaine à Adherbal.

6. Pièces de bronze et de plomb, avec la même tête aurée, sans lettres dans le champ (Muller, t. III, p. 18, n° 32 à 36). — Attribution incertaine.

Je doute qu'avec nos connaissances actuelles on puisse atteindre à une précision plus grande dans le classement de cette série africaine. Malgré les incertitudes qui subsistent encore, celui qui voudra bien comparer le groupement que nous venons de proposer avec celui qui a été adopté par L. Muller,

pourra se rendre compte des progrès importants accomplis sous l'impulsion donnée par M. Berger.

A ces monnaies, toutes en bronze et aux mêmes types, il convient de joindre le groupe suivant composé de monnaies à d'autres types, en argent et en bronze, mais où le système d'abréviation du nom royal est le même :

7. Pièces d'argent et de bronze ayant dans le champ les lettres π ou $\pi \pi$ (Muller, t. III, p. 38, n° 45 à 49). — Attribution à Hiempsal I, à Hiempsal II, ou même à Hiarbas. L'attribution à Hiempsal II est plus probable, à cause des types et de la fabrique qui rappellent les monnaies de Jugurtha, et s'éloignent de celles de Gulussa et d'Adherbal.

Au point de vue iconographique, j'ai déjà fait remarquer que la tête qui figure sur les bronzes des six premiers groupes est généralement aurée, sauf sur des pièces du deuxième groupe où la même tête paraît diadémée. Les changements qu'on pourrait signaler dans les traits du visage sont dus, sans doute, aux émissions successives; ils sont trop peu importants pour qu'on leur accorde une valeur iconographique, et il n'est pas possible, par exemple, pour les pièces qui ont M N, de donner à Masinissa toutes celles à la tête aurée, puis à Micipsa toutes celles qui ont la tête diadémée. Quant à la tête couronnée d'épis qui figure sur les pièces d'argent attribuées à Hiempsal II (groupe 7), elle peut fort bien, comme l'a déjà conjecturé Muller, rappeler les traits du roi.

II

Les remarques qui précèdent concernent surtout les monnaies de bronze des rois numides, et sauf pour les pièces qui peuvent être attribuées à Hiempsal II, avec quelque apparence de certitude, nous n'avons pas parlé des monnaies d'argent. C'est qu'en effet, les monnaies d'argent des rois de la Numidie orientale, antérieurs à Juba I^{er}, sont presque toutes anépigraphes et leur classement est plus difficile encore que celui des pièces de bronze. Les lettres qu'on remarque sur quelques-unes ne paraissent pas concorder avec les noms royaux. C'est ainsi qu'on voit un γ (*iod*) sur des pièces attribuées par Muller à Masinissa, les lettres γ et ν sur celles que le même auteur donne à Micipsa et à ses frères; enfin la lettre κ sur des monnaies classées, avec toute apparence de raison, à Jugurtha. Aussi, la répartition de ce groupe monétaire entre les différents rois numides est-elle fort incertaine, et divers auteurs ont essayé de renverser le système adopté par Muller. Celui qui s'est le plus directement inscrit en faux contre ce classement est M. Zobel de Zangroniz, dans son étude historique sur les monnaies antiques de l'Espagne, publiée il y a dix ans¹. La doctrine de ce savant vise non seulement les monnaies d'argent des rois numides antérieurs à Juba I^{er}, mais encore un groupe considérable de monnaies de Carthage : les unes et les autres ne sont nullement africaines,

¹ J. Zobel de Zangroniz. *Estudio historico de la moneda antigua espanola*, t. I, p. 73 et suiv.

d'après lui; ce sont, au contraire, des monnaies frappées en Espagne par les Carthaginois, avant l'arrivée des Romains. Cette théorie, si elle était acceptée, constituerait une véritable révolution dans le classement des monnaies puniques, et ce n'est pas sans étonnement que j'ai constaté que dans son savant et si utile manuel, M. Barclay Head a cru devoir donner, sans réserve, à la thèse de M. Zobel de Zangroniz, l'appui de son autorité scientifique¹. Il importe donc de démontrer que le système de M. Zobel ne repose pas sur une base solide.

Disons tout d'abord que la thèse soutenue en 1878 par le savant espagnol ne se produisait pas pour la première fois. M. Zobel l'avait formulée, avec l'approbation de M. Mommsen, dès 1863, à propos de la découverte du trésor de Mazarron près de Carthagène, et L. Muller, en 1874, dans le *Supplément de la Numismatique de l'ancienne Afrique* (p. 61) a déjà tenté de la réfuter².

Les arguments du savant danois n'ont pas convaincu M. Zobel qui croit, au contraire, trouver une confirmation de sa thèse dans la composition d'un autre trésor découvert en 1864, non loin de Chestle, dans la province de Valence. Sa nouvelle étude de 1878 a surtout pour but d'essayer de démontrer, par la comparaison de ces deux trésors, que le clas-

¹ Barclay V. Head, *Historia numorum*, p 3 à 5 et p. 741 et 746.

² Le trésor de Mazarron est décrit et étudié par MM. Zobel de Zangroniz et Mommsen dans les *Monatsberichte der K. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, Sitzung von 15 Juni 1863, p. 253 et suiv. Ce mémoire est intitulé : *Ueber einen bei Cartagena gemachten Fund spanischphönikischer Silbermünzen.*

sement à l'Espagne des monnaies en question peut se justifier scientifiquement.

Les monnaies de Carthage, que M. Zobel veut reporter à l'Espagne, sont des pièces d'argent et de bronze qui, pour la plupart, ont, au droit, la tête de Cérès couronnée d'épis, et au revers le cheval ou la tête de cheval; quelques-unes aussi ont pour type la tête casquée de Pallas et le palmier¹. Ce sont les types ordinaires et les plus fréquents des monnaies frappées par les Carthaginois, soit en Sicile, soit en Afrique : rien ne s'oppose donc, *a priori*, à ce que les Carthaginois aient eu également un monnayage analogue dans leurs possessions espagnoles. Il serait, par conséquent, difficile de réfuter comme de prouver la thèse de M. Zobel, si elle ne portait que sur les monnaies carthaginoises. Mais là où le classement proposé pêche par la base, c'est en ce qui concerne les monnaies des rois numides.

Toutes les monnaies d'argent attribuées par Muller aux rois numides Masinissa, Micipsa et ses fils, Jugurtha, Hiempsal II, Vermina, sont données par M. Zobel aux chefs carthaginois qui ont commandé des armées en Espagne.

Or, ce classement ne résiste pas à la critique, comme l'examen de quelques pièces de cette série va suffire à le prouver.

1. — Prenons, par exemple, la monnaie de Ver-

¹ En nous référant à l'ouvrage de Muller, les monnaies de Carthage que M. Zobel propose de reporter à l'Espagne sont les suivantes : Muller, t. II, p. 87, n° 84 et suiv., argent; p. 89, nos 109 et 110, argent; p. 91, n° 126, argent; p. 94, n° 162, bronze; p. 101, nos 266 et 267, bronzes; p. 103, n° 310, bronze; p. 143, n° 3, bronze; p. 146, nos 4, 5 et 6, bronzes.

mina. On ne saurait plus aujourd'hui sérieusement contester la lecture de cette pièce qui porte רמנד הממלכת , *Vermina roi*. Nous ne connaissons, dans l'histoire qu'un seul prince qui ait porté le nom de Vermina : c'est le fils de Syphax, roi de la Numidie occidentale ou Massécylie, et l'adversaire de Masinissa.

Le raisonnement de M. Zobel au sujet de cette médaille est dépourvu de toute vraisemblance. J'admets, dit-il en substance¹, que la légende punique renferme les éléments du nom de Vermina, **VRMND**. Mais le prince de ce nom, fils de Syphax, est connu seulement pour avoir fait la guerre à Masinissa sous les ordres de son père, et pour être venu au secours des Romains à la bataille de Cirta où périt Syphax : il ne paraît pas avoir régné. En tout cas, il n'a pas eu assez d'importance pour qu'on puisse lui attribuer les tétradrachmes qui paraissent porter son nom. Son père n'en a point frappé ; à l'époque où il vivait, Carthage n'avait elle-même que de petites pièces d'argent et n'eut pas permis à ce roitelet d'émettre d'aussi belles monnaies. Les légendes phéniciennes enfin accusent une antiquité plus reculée, et les deux seuls exemplaires connus de ces pièces ont été trouvés en Espagne.

Nous répondrons que le père de Vermina, Syphax, a lui aussi, contrairement à l'affirmation de M. Zobel, des monnaies dont les types sont très étroitement apparentés à ceux des pièces de Vermina. Paléographiquement, les légendes des monnaies de

¹ Zobel de Zangroniz, *op. cit.*, p. 113-114.

Syphax et de Vermina accusent une époque contemporaine, tout comme le style, le type, le métal (bas billon) des pièces. Sur les unes et les autres, la légende est pareillement inscrite à l'exergue, dans un cartouche et en lettres très ténues. On trouve en Afrique aussi bien qu'en Espagne des monnaies de ces deux princes¹.

Enfin, quoi qu'en dise M. Zobel, Vermina a succédé à son père après la bataille de Cirta; l'époque de sa mort n'est pas connue, mais en l'an 200, il conclut avec les Romains un traité qui lui garantissait la possession de toute la portion de ses États qui n'avait pas été conquise par Masinissa². Vermina n'a jamais rien eu à démêler avec l'Espagne où il ne peut avoir frappé monnaie, et si l'on persistait à vouloir attribuer les pièces en question à quelque chef inconnu du même nom ayant commandé des armées carthaginoises en Espagne, aux arguments invoqués plus haut, nous ajouterions encore que la formule inscrite sur les monnaies, ורמינוד הממלכת, *Vermina roi*, est tellement conforme à la formule adoptée par tous les autres rois Numides et Mauritaniens, qu'il faut, de toute nécessité, rapprocher cette pièce de ses congénères.

Bref, tout concourt à démontrer que la monnaie qui porte *Vermina roi* a été frappée en Afrique par

¹ Les monnaies de Syphax, attribuées tout d'abord à Bocchus II par Muller (t. III, p. 94) ont été restituées à Syphax par ce savant dans le *Supplément* de son ouvrage. Il est singulier qu'il ne soit fait aucune mention des monnaies de Syphax dans l'*Historia numorum* de B. Head.

² Voyez L. Muller, *Num. de l'anc. Afrique*, Suppl., p. 70-71.

³ Muller, *op. cit.*, t. III, p. 38, n^{os} 45 à 49.

le fils de Syphax, roi des Masséclyens : s'il y a, dans la numismatique africaine, un point scientifiquement établi, c'est bien celui-là.

2. — Les monnaies sur lesquelles se trouvent les lettres $\pi\pi$ ou π , et que, nous donnons à Hiempsal ou à Hiarbas, conformément au principe de lecture établi par M. Berger, ne sauraient être espagnoles, quoi qu'en dise M. Zobel. En effet, pas plus que Vermina, ni Hiempsal I^{er} ou II, ni Hiarbas n'ont régné en Espagne et n'ont pu frapper monnaie dans ce pays. Ce serait par une hypothèse invraisemblable que M. Zobel essayerait d'interpréter autrement que M. Berger les lettres $\pi\pi$, surtout étant donné l'ensemble des abréviations similaires citées plus haut.

3. — Parmi les monnaies que M. Zobel de Zangroniz propose de reporter à l'Espagne, se trouvent les monnaies d'argent marquées d'un \ast , que Muller attribue à Jugurtha ; le savant espagnol voit même dans la lettre \ast l'initiale du nom de Gadès¹. Or, nous sommes en mesure d'établir que ces monnaies ne peuvent être qu'africaines.

Des deniers de la République romaine frappés vers l'an 64 av. J.-C., par Faustus Sylla, fils du dictateur, ont des types destinés à commémorer le souvenir des hauts faits d'armes de Sylla. L'un de ces deniers romains porte une tête qui est la copie de la tête laurée qui forme le type des monnaies de Jugurtha : tout le monde l'a reconnu et c'est un point acquis depuis longtemps². Or, que cette tête laurée soit

¹ Muller, *op. cit.*, Suppl., p. 64.

² Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. I, p. 422.

celle de l'Hercule africain dont les rois numides prétendaient descendre, ou qu'elle soit le portrait même de Jugurtha, du moment que Faustus Sylla l'a reproduite sur le denier romain, c'est pour rappeler la part glorieuse que prit son père Sylla à la bataille de Cirta, en 647 de Rome (107 av. J.-C.), et dans laquelle Jugurtha et Bocchus furent défaits. Ce type ne saurait se rapporter à l'Espagne, puisque Sylla ne combattit jamais en Espagne. La monnaie étrangère qui servit de prototype et fut copiée par le monétaire romain ne peut donc être espagnole ; elle est sûrement africaine. Aucune considération de lieu de trouvaille ou de composition de trésor, ne saurait prévaloir contre cet argument historique.

Comme toutes les monnaies d'argent attribuées par Muller aux rois numides forment une série homogène, qu'on ne saurait disjoindre, il s'ensuit que si celles que nous venons d'examiner sont africaines, toutes les autres le sont également. Que conclure de là, sinon que si la répartition de ces pièces entre les différents rois numides est encore incertaine, la patrie de ces monnaies ne l'est pas ; c'est bien l'Afrique et non l'Espagne.

Nous ne saurions invoquer, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des arguments aussi concluants pour les monnaies carthaginoises. Cependant, on peut remarquer que la fréquence de ces monnaies en Espagne, le seul argument que M. Zobel ait fait valoir, ne prouve pas grand'chose. Est-ce que les monnaies de Corinthe et de l'Acarnanie, par exemple, ne sont pas particulièrement abondantes en Sicile et dans certaines parties de la Grande Grèce ?

L'affluence des monnaies carthaginoises en Espagne atteste simplement l'importance du commerce entre Carthage et l'Espagne. Nous pourrions encore faire ressortir le contraste particulièrement frappant qui existe entre le style et les types de ces monnaies et le style et les types des monnaies des villes puniques de la côte, telles que Abdère, Malacca, Gadès. Je crois enfin, que M. Zobel de Zangroniz se trompe quant à la date de ces monnaies carthaginoises et à l'époque de l'enfouissement des trésors de Mazarron et de Cheste qu'il fait remonter à la première moitié de la guerre punico-romaine en Espagne (218-206 av. J.-C.). Ces monnaies carthaginoises ne sont pas plus anciennes que celles des rois Numides enfouies avec elles, c'est-à-dire qu'elles sont à peine antérieures à la prise et à la destruction de Carthage par Scipion en 146. L'absence de monnaies romaines dans les trésors de Mazarron et de Cheste ne prouve pas que l'enfouissement ait eu lieu avant l'arrivée des Romains en Espagne, mais seulement, puisqu'il s'agit de pièces africaines, qu'il a eu lieu avant la conquête définitive des royaumes numides d'Afrique.

Quant aux événements qui ont pu faire transporter sur la côte d'Espagne les deux trésors africains de Mazarron et de Cheste, ce serait peine perdue que de chercher à les déterminer. Qui sait, pourtant, si ces trésors ne se rapportent pas à l'époque contemporaine d'Hiempsal II, où Sertorius, allié de chefs africains et à la tête de mercenaires recrutés en Mauritanie, mettait la main sur l'Espagne?

III

1. — MONNAIES DE CIRTA.

M. E. Muret a publié dans la *Revue numismatique* de 1883¹ une monnaie de Cirta dont la légende incomplète peut, je crois, être restituée intégralement avec une grande vraisemblance. Voici la description donnée par Muret :

1. — VIRTVS HONOR. Tête casquée de la Valeur et tête laurée de l'Honneur, conjuguées, à droite (type des deniers romains des familles Fufia et Mucia).

Ṛ. P. SITTIVS M... VS IIIIVIR DECR. DECVR. D. S. Tête imberbe de P. Sittius à droite. — Grand bronze, 37^{mm}. Bord en biseau. — Cabinet des Médailles.

La légende du revers est détruite en partie ; cependant, en se plaçant d'abord au point de vue purement matériel, on parvient à discerner quelques éléments de lecture dont Muret n'a pas tenu compte et que le burin de Dardel n'a pas reproduits. On lit en réalité : P. SITTIVS MVG... NVS IIIIVIR DECR. DECVR. D. S. P., ce qui doit s'interpréter, ce semble : *Publius Sittius. Mug... nus, quatuorvir, decreto decurionum, de senatûs permissu.*

La formule *decreto decurionum* est commune sur les monnaies d'Afrique ; quant aux lettres D. S. P., on les rencontre ici pour la première fois en numismatique. Dans l'épigraphie lapidaire, où elles sont

¹ Page 69 et pl. II, n° 10.

fréquentes, elles signifient : *De sua pecunia*; il est plus conforme aux lois de l'émission des monnaies municipales d'Afrique de les interpréter par : *de senatûs permissu*, ou de *sententia publica*.

Publius Sittius, dont le nom est inscrit sur cette monnaie, est connu dans l'histoire pour avoir pris une part des plus actives aux guerres civiles de la fin de la République. C'est lui qui, par la prise de Cirta, décida du succès de la campagne entreprise par César en Afrique contre Juba et les Pompéiens. César reconnaissant lui donna, en l'an 46 avant Jésus-Christ, la ville de Cirta, et la nouvelle colonie reçut de Sittius le nom de *Colonia Juvenalis Honoris et Virtutis Cirta*¹. Ainsi s'expliquent les types de l'Honneur et de la Valeur sur cette pièce qui est, par conséquent, attribuée avec certitude à Cirta, bien qu'elle ne porte pas le nom de la ville. On comprend également que la nouvelle colonie ait tenu à cœur de placer sur ses monnaies l'effigie de son fondateur. Sittius mourut assassiné par Arabion, fils de Masi-nissa, en 43 avant Jésus-Christ.

Il nous reste encore à déterminer le nom du quatuorvir municipal chargé de l'émission monétaire; ce nom, nous en avons la certitude matérielle, commence par *MVG* et finit par *NVS*. La monnaie inédite qui suit va nous en assurer la lecture définitive.

2. — *M.GONIANVS*.... Tête de Publius Sittius, à droite.

Ṛ. *D. CVRM*.... *CRET. D*.... Tête barbue de Jupiter, à droite.

¹ Ch. Tissot, *Géographie comparée de l'anc. province d'Afrique* t. II, p. 393-394.

Moyen bronze, 30^{mm}. Bord en biseau. — Cabinet des Médailles. — Pl. VI, fig. 2.

Il ne manque qu'une seule lettre, la seconde, au mot **M.GONIANVS**; on pourrait songer à *Magonianus*, nom qui convient bien à l'Afrique, mais la médaille dont il a été question tout à l'heure (n° 1) nous donne **MVG... NVS**. Les deux mots se complètent mutuellement et la lecture restituée **MYGONIANVS** nous paraît dans les deux cas hors de toute contestation. Elle est encore indirectement confirmée par la présence de la même tête de P. Sittius, sur l'une et l'autre pièces. Ce Mugonianus, quatuorvir municipal de la colonie de Cirta, n'est pas autrement connu. La légende du droit de la médaille n° 2 doit probablement se compléter ainsi : [P. SITTIVS] **MYGONIANVS** [IIIIIVIR....]

La légende du revers paraît nous donner, outre la formule *De]CRET[o] D(ecurionum)*, le nom d'un autre quatuorvir : **D. CVRM....** Il s'agit peut-être d'un *Decimus Curma*, inconnu dans l'histoire. Saint Augustin cite deux personnages du nom de Curma, citoyens du *municipium Tullensis*, près d'Hippone; l'un est qualifié *curialis pauper* et remplit les fonctions de décemvir; l'autre est *saber ferrarius*¹. Mentionnons encore un C. Curma dont le nom figure dans la numismatique de Carteia, en Espagne².

Les deux monnaies dont il vient d'être parlé sont, au point de vue du module, un grand bronze et un

¹ S. August. *De cura pro mort.*, 42, n° 15, éd. Migne, *Patrol. lat.*, t. XL, p. 602.

² Delgado, *Medallas auton. de Espana*, t. I, p. 87, n° 22 et pl. XII.

moyen bronze. Le petit bronze de la même série est connu depuis longtemps, mais il a été mal publié. Muller le classe définitivement, après hésitation, à Curubis ¹; cette attribution a été, il est vrai, rectifiée par Muret, mais la légende de la médaille est toujours restée à la fois incomplète et incertaine. En voici la description, d'après Muller :

3. — P. SITTIVSVS IIIIVIR. Tête de P. Sittius, à droite.

ῥ. DICVR. Tête casquée de Rome; au-dessus ω.

Petit bronze, 23^{mm}. Musée de Florence ².

La comparaison de cette médaille avec les deux précédentes nous autorise à restituer, au droit, après le mot *Sittius*: [MVGONIAN] VS IIIIVIR. Au revers, il y avait vraisemblablement [DEC.] DECVR (*Decreto decurionum*), et la tête casquée est celle de la Valeur, comme sur la pièce n° 1.

Ainsi, nous sommes parvenus à reconstituer les trois médailles, de grand, moyen et petit bronze, qui ont composé l'émission monétaire faite au nom et à l'effigie de P. Sittius, dans la colonie de Cirta nouvellement fondée. Ces trois pièces sont semblables pour le style, l'aspect du métal, la forme des lettres, les bords taillés en biseau, et leur rapprochement ne saurait être contesté, non plus que leur attribution, bien que l'on ne connaisse pas d'autres monnaies de Cirta à légendes latines. Publius Sittius, en raison des services qu'il avait rendus à César, jouit dans sa

¹ Muller, *op. cit.*, t. III, p. 64-65 (attribution à Cirta), et *Supplément*, p. 76 (attribution rectificative à Curubis).

² Muller, *op. cit.*, t. III, p. 60, n° 74; Cf. Muret, dans la *Revue numism.*, 1882, pl. II, fig. 41.

colonie de Cirta, de l'an 46 à l'an 43 avant Jésus-Christ, d'un privilège monétaire allant jusqu'au droit d'effigie comme certains proconsuls, et ce privilège ne paraît avoir été concédé à personne après lui.

2. — MONNAIE DE BABBA.

CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste, à droite.

Ṛ. L. POMPON... L. IVLI. IIVIR. Q. (*Lucius Pompon... Lucius Julius, duumviri quinquennales*). Pont à trois arches, surmonté d'un parapet à claire-voie.

Bronze, 23^{mm}. Cab. des Médailles. Pl. VI, fig. 3.

Le type du revers de ce bronze, qui ne porte aucun nom de ville, permet de l'attribuer sans hésitation à la colonie latine de Babba, en Mauritanie. Cette colonie s'appelait *Colonia Campestris Julia Babba*, noms qui, sur les monnaies au même type publiées par Muller, sont abrégés CCIB¹. Notre nouvelle pièce revêt le caractère d'un document historique en ce qu'elle confirme le témoignage de Pline, qui attribue à Auguste la fondation de la colonie de Babba. Mannert, et d'autres après lui, ont cru pouvoir récuser l'autorité de Pline et faire remonter seulement au règne de Claude l'origine de cette colonie installée dans l'intérieur des terres. L. Muller s'exprime comme il suit à ce sujet :

« Dans les ouvrages de Morelli et de Pellerin, on trouve décrites des monnaies frappées à Babba sous Auguste²; elles sont aussi citées par Eckhel³. Quant

¹ Muller, *op. cit.*, t. III, p. 172.

² Morell, *Thesaurus*, I, p. 472, pl. IV, nos 17 et 18; Pellerin, *Mélangés*, I, p. 248.

³ Eckhel, *Doctr. num. vet.*, IV, 153.

à celles publiées par Pellerin, Mionnet¹ a déjà fait remarquer qu'on en a lu incorrectement les légendes et qu'elles ont été émises sous Tibère, par des duumvirs appartenant aux familles Lollia et Domitia, peut-être à Paestum. Dans Morelli, est figurée et attribuée à Babba une pièce portant les têtes d'Auguste et d'Agrippa, et au droit les lettres CCIB; mais, comme on ne connaît, dans aucune collection, de monnaies de Babba avec le nom d'Auguste, il est probable qu'elle est fausse ou incorrectement déchiffrée². »

La pièce que nous faisons connaître ne saurait être considérée comme fausse et elle porte bien le nom et la tête d'Auguste. Quant aux duumvirs, L. Pomponius (?) et L. Julius, dont les noms figurent au revers, ils ne sont mentionnés sur aucune autre monnaie, ni sur aucun autre monument connu.

3. — MONNAIES INCERTAINES D'ESPAGNE.

1. — CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste, à droite.

℞. M. BATVS PRAEF. ITER. Tête d'homme, barbue, à droite.

Grand bronze, 34^{mm}. Bord en biseau. — Cabinet des Médailles. — Pl. VI, fig. 5.

2. — VAGAXA. ET. TIRO. AED. (*Vagaxa et Tiro aediles*). Tête de femme (?) à droite, entre deux épis.

¹ Mionnet. *Descr.* VI, p. 594, note.

² Muller, *Num. de l'anc. Afrique*, t. III, p. 176. A la p. 173, note 10, Muller dit encore : « C'est à tort qu'on a classé à Babba des monnaies d'Auguste. »

Ὶ. **M. BATVS PRAEF.** Tête de Bacchus couronnée de lierre, à droite.

Moyen bronze, 23^{mm}. Bord en biseau. — Cabinet des médailles. — Pl. VI, fig. 4.

3. — **CN. STATI. LIBO. PRAEF.** Tête d'homme imberbe, à droite.

Ὶ. **SACERDOS.** Patère et *praefericulum*.

Petit bronze, 21^{mm}. Bord en biseau. — Pl. VI, fig. 6.

La première seulement de ces pièces est inédite. Toutes les trois sont du même style; elles ont le même aspect extérieur, le même flan particulièrement épais et taillé en biseau, et, si elles ne portent aucun nom de ville, on ne saurait du moins hésiter à les rapprocher et à les considérer comme émises dans le même atelier et à une époque contemporaine, c'est-à-dire sous Auguste, comme le prouve la première.

Marcus Batus, dont le nom revient deux fois sur ces pièces, est qualifié de *praefectus iterum*. Ce magistrat municipal n'est mentionné dans aucune inscription ni chez aucun auteur. Cependant, malgré la mauvaise conservation des deux monnaies, la lecture de son nom nous paraît certaine, et il n'y a pas lieu d'adopter l'une ou l'autre des conjectures de M. R. Mowat, qui a proposé de lire sur la seconde médaille : **ARRATVS, ABBATVS, ARBATVS, ABRATVS**, ou même **AARATVS**¹. On ne saurait non plus songer à un nom se terminant par — *batus*, comme *Barbatus*, *Orbatus*, *Probatu*s, *Fabatus*, *Jubatus*, etc. Le mot *Batus* est bien complet et précédé, dans les deux

¹ *Bulletin épigraphique*, fasc. I, de 1886 (t. VI), p. 40.

cas, du prénom Marcus. D'ailleurs, *Batus*, bien que insolite dans l'onomastique latine, n'est qu'une forme dérivée de *Battus*, nom fréquent en Afrique ¹.

Sur des monnaies de Caesaraugusta, en Espagne, un certain Junianus Lupus est qualifié *praefectus Caii Caesaris* ². Marcus Batus exerçait probablement les mêmes fonctions ou celles de préfet duumviral. Ce devait être dans quelque ville d'Espagne plutôt qu'en Afrique, car, si nous connaissons un certain nombre de monnaies africaines avec des noms ou même l'effigie de proconsuls, ou bien avec les noms de divers magistrats locaux tels que suffètes ou duumvirs, on n'en signale aucune qui donne à un magistrat la qualification de *praefectus*, tandis que ce titre est assez souvent porté sur des monnaies d'Espagne. Quant à la tête qui accompagne le nom de M. Batus, elle a un caractère iconique nettement prononcé et on doit y reconnaître le portrait de Batus lui-même, car ce n'est certainement pas une tête impériale ou divine.

La seconde médaille a été publiée par M. Robert Mowat en 1886 ³ et elle a été signalée ici même par Charles Robert ⁴; nous avons pu tout à l'heure rectifier la lecture du nom de Marcus Batus, et nous croyons aussi maintenant pouvoir proposer une nouvelle interprétation de la légende qui figure sur l'autre face. M. Mowat a lu : VAGAXA. T. TIRO. AED.,

¹ On trouve le nom de Batus, donné à un soldat, dans *Sihus Italicus* (iv, 239). Une inscription funéraire mentionne un *Julius Bitus*. Héron de Villefosse, dans la *Revue archéol.*, nov.-déc. 1887, p. 292, n° 5.

² Delgado, *op. cit.*, t. III, p. 47.

³ *Bulletin épigraphique*, fasc. 1 de 1886 (t. VI), p. 40.

⁴ *Revue numismatique*, 1886, p. 411.

croisant reconnaître dans *Vagaxa* le nom d'une ville d'Espagne ou d'Afrique, inconnue jusqu'ici, et dans *Titus Tiro, aedilis*, un magistrat municipal de cette ville nouvelle. Trompé par cette lecture, M. Salomon Reinach a, de son côté, proposé d'ajouter le nom de *Vagaxa* à la liste des villes d'Afrique qui n'ont pas été mentionnées par les auteurs¹. Or, la médaille porte positivement, au lieu du simple T de *Titus*, le monogramme E = ET, et cette légère rectification nous oblige à regarder le mot *Vagaxa* non plus comme un nom de ville, mais comme un nom d'homme : *Vagaxa et Tiro, aediles*. La ville de *Vagaxa* est donc à retrancher de la nomenclature géographique de l'Afrique ou de l'Espagne.

Quant à l'étymologie de ce mot *Vagaxa*, les ingénieuses réflexions qu'elle a suggérées à M. Mowat demeurent justifiées. C'est un nom indigène formé sur celui du dieu africain *Bagax*, dont le sanctuaire principal était au Djebel Taia, près de Thibilis².

La troisième monnaie porte le nom d'un autre *praefectus* également inconnu en dehors de la numismatique et qui s'appelle *Cnaeus Statilius* (ou *Statius*) *Libo*. On a cru reconnaître, au droit, la tête d'Agrippa³. Le caractère de cette effigie sur l'exemplaire bien conservé que nous publions, et qui appartient à un amateur parisien, permet de certifier qu'il ne s'agit ni d'Agrippa, ni d'un empereur romain. Le

¹ S. Reinach, dans Ch. Tissot, *Géogr. comp. de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 765.

² Ch. Tissot, *Géogr. comp. de la province romaine d'Afrique*, t. I, p. 487. Cf. C. I. L., t. VIII, n^{os} 5504 et suiv.

³ Delgado. *Descr. de las medall. auton. de Espana*, t. I, p. 126 à 130, n^o 4 et pl. XVII; cf. Prolég., p. 61.

Cabinet des Médailles possède deux exemplaires de cette pièce, mais dans un état de conservation qui ne permet guère de les invoquer comme arguments dans la question d'iconographie qui nous occupe. Il faut y reconnaître le portrait de Statilius ou Stadius, de même que nous avons reconnu tout à l'heure ceux de Marcus Batus et de Publius Sittius.

Cette médaille, connue depuis longtemps en plusieurs variétés, a toujours été classée à l'Espagne¹. Delgado dit qu'il se rencontre en Espagne quelques monnaies qui, ne portant pas de nom d'atelier, étaient évidemment destinées à circuler dans toute la province; il attribue, en conséquence, la pièce de Cn. Stadius Libo à Corduba; il suppose qu'Agrippa, dont il croit discerner les traits, obtint le titre de duumvir de Corduba et délégua en son lieu et place Cn. Stacius Libo², qui, pour cette raison, s'intitule *praefectus*. Le même auteur attribue à Carthago Nova des monnaies, sans nom d'atelier, qui portent les noms de *praefecti quinquennales*. Eckhel et d'autres auteurs classent la monnaie de Cn. Stadius Libo à Caesaraugusta ou à Celsa.

Mais aucune de ces attributions n'est scientifiquement justifiée et le champ reste ouvert aux hypothèses. Nous signalerons, sans oser résoudre le problème, un Quintus Stadius qui figure comme duumvir sur des monnaies de Caesaraugusta³, et un Tiro dont le nom paraît sur une pièce de Carthago Nova

¹ Eckhel. *Doctr. num. vet.*, t. V, p. 316; Sestini, *Medaglie hisp.* p. 123, n° 18.

² Delgado corrige sans raison *Stacius* pour *Stadius* ou *Statilius*.

³ A. Heiss, *Monnaies antiques de l'Espagne*, p. 201.

avec le titre de duumvir quinquennal¹ ; il y a des duumvirs et des *praefecti* sur des monnaies de Carthago Nova, de Caesaraugusta et de quelques autres villes d'Espagne; on trouve des édiles mentionnés sur les monnaies de Calagurris². On ne pourrait pas citer autant d'analogies entre nos pièces et celles des villes africaines; nous sommes donc portés à conclure que les trois médailles que nous venons d'étudier sont plutôt espagnoles qu'africaines; mais nous ne saurions dire si elles ont été frappées à Corduba, à Carthago Nova ou à Celsa, plutôt que dans quelque autre ville de la Bétique.

¹ Delgado, *op. cit.*, t. III, p. 70, n° 24 et pl. CX, n° 24.

² Delgado, *op. cit.*, pl. CIV.

BACCHIUS JUDAEUS.



I.

Tous les antiquaires connaissent les monnaies de la République romaine, au revers desquelles est représenté un roi de l'Orient agenouillé à côté d'un chameau qu'il tient par la bride. Ce roi tend, d'une main suppliante, une branche d'olivier, symbole de paix; il est vêtu des larges pantalons ou anaxyrides que l'art antique donne communément aux Parthes et que nous voyons portés, encore aujourd'hui, par les Orientaux; sur ses épaules il a un grand manteau qui rappelle le burnous des Arabes. Il est nu-tête, avec des cheveux longs; une observation minutieuse d'un grand nombre d'exemplaires de ces deniers qui ne sont pas rares, nous a permis de constater que le personnage ainsi figuré, est parfois imberbe avec des traits juvéniles, tandis que d'autres fois

il a une longue barbe et l'aspect d'un vieillard (1). Le chameau qui figure à côté de son maître est couvert d'une selle qui offre des variantes. Borghesi y a ingénieusement reconnu tantôt l'*ephippium* ou *centunculum*, la selle de guerre d'où les Arabes pouvaient de haut, *من فوقه*, suivant l'expression d'Appien (2), décocher leurs flèches sur l'ennemi ; tantôt le bât en bois ou *sagma*, fait pour les chameaux de charge, et sur lequel on installait le matériel de campement et les vivres, d'où les chameaux étaient dits *sagmarii et onerarii* (3).

Les inscriptions qui accompagnent ce type curieux, partagent ces deniers en deux groupes, et prouvent qu'ils ont été frappés à Rome par deux personnages différents et à quelques années d'intervalle. Les uns, en effet, portent la légende : M · SCAVR · AED · CVR · EX S · C · REX ARETAS. (*Marcus Scaurus, aedilis curulis, ex senatus consulto. Rex Aretas.*) Il n'y a aucun doute possible au sujet de leur interprétation et de l'explication du tableau en miniature dont l'inscription nous donne la clef. Ces deniers ont été frappés

(1) Le duc de Luynes a cru remarquer que quelquefois le personnage est coiffé d'une tiare pointue. Mais nous n'avons pas réussi à découvrir cette intéressante particularité sur aucun des très nombreux deniers qui nous sont passés sous les yeux. Voir A.-H. DE LUYNES, dans la *Revue numismatique* de 1858, p. 384.

(2) APPIAN. *De reb. Syr.*, XXXII.

(3) BORGHESI, *Œuvres complètes*, t. II, p. 186 ; Cf. E. BABELON, *Monnaies de la république romaine*. t. 1^{er}, p. 120.

sur l'ordre du sénat (*ex senatus consulto*) par l'édile curule Marcus Aemilius Scaurus, et le type représente le roi nabatéen Arétas offrant sa soumission à Pompée. L'édilité de Scaurus est placée avec certitude en l'an de Rome 696 (58 avant J. C.) : telle est donc la date de ces monnaies qui rappellent le rôle que Scaurus joua en Syrie lors de l'expédition de Pompée. Nous savons, en effet, qu'en 692 (62 av. J. C.), Scaurus, lieutenant de Pompée en Orient, réprima les incursions d'Arétas qu'il contraignit à rendre les armes et à payer un tribut de trois cents talents : ce fut Scaurus qui acheva la conquête de l'Arabie Pétrée. Quelques années plus tard, rentré à Rome et investi de la dignité d'édile curule, il fut chargé de l'émission des monnaies, et à l'exemple de la plupart des magistrats monétaires de la République romaine, il fit graver sur les pièces qu'il fit frapper, probablement avec l'argent du tribut d'Arétas, un type qui rappelait ses glorieux exploits en Orient. Voilà donc un type monétaire dont l'interprétation est aussi claire et aussi précise qu'on peut le souhaiter (1). Ajoutons qu'il existe un petit groupe de deniers de Scaurus sur lesquels les mots REX ARETAS n'ont pas été inscrits. Mais le type et le reste de la légende sont demeurés identiques, de

(1) L'autre face des mêmes deniers offre un type et une légende qui rappellent la prise de Privernum par un des ancêtres de M. Scaurus, en 341 av. J.-C. Nous n'avons pas à nous en occuper ici.

sorte que les pièces sur lesquelles on lit *rex Aretas*, expliquent sans effort celles où ces deux mots sont omis.

La seconde série de nos deniers porte, au revers, une légende toute différente de celle qui vient d'être expliquée. On y lit simplement ces mots : BACCHIVS IVDAEVVS. Le droit nous apprend que ces monnaies ont été frappées par l'édile curule Aulus Plautius. Voici, au surplus, la description intégrale de ces pièces qu'il s'agit d'expliquer : A · PLAVTIVS AED · CVR · S · C. (*Aulus Plautius aedilis curulis. Senatûs consulto*). Tête de femme à droite, surmontée d'une couronne murale.

Rev. BACCHIVS IVDAEVVS. Personnage agenouillé dans une attitude suppliante, tenant de la main gauche un chameau par la bride, et de la main droite, une branche d'olivier.

Le magistrat qui fit frapper cette médaille, Aulus Plautius, sur l'ordre du Sénat, en qualité d'édile curule, remplit cette charge en l'an 700 de Rome (54 av. J. C.) : son denier est donc postérieur de quatre ans aux pièces de Scaurus dont il reproduit le type de revers, moins les légendes.

Quel est ce *Bacchius Judaëus* qui figure au revers de notre médaille à la place du roi Arétas ? Plusieurs érudits ont cherché à l'expliquer, et s'ils n'ont pas trouvé, selon moi, la véritable solution du problème, c'est peut-être qu'ils sont allés la chercher trop loin. Elle me paraît des plus simples,

ainsi que nous le verrons tout à l'heure; rappelons d'abord les principales hypothèses qui ont été proposées.

Le savant qui s'est approché le plus près de la vérité, est le duc de Luynes, et ceux qui sont venus après lui ont eu le tort de condamner trop absolument son opinion. Il voit dans le mot *Bacchius* le nom hébreu latinisé d'Aristobule, le roi juif fils d'Alexandre Jannée et compétiteur de son frère aîné Hyrcan. On sait que ce prince, dans la guerre même qui aboutit à la soumission d'Arétas, fut fait prisonnier par Pompée et emmené à Rome en captivité avec le roi nabatéen. Dans l'hypothèse du duc de Luynes, le nom hébreu d'Aristobule devait être בקי *Bucchi*, ou בקידו *Bucchiou*, mot dont les Romains auraient fait *Bacchius*. Aucun témoignage de l'antiquité, il est vrai, ne nous fait connaître le nom juif d'Aristobule, mais, ajoute ce savant, on sait que les princes juifs de ce temps avaient généralement deux noms, l'un grec ou romain, l'autre hébreu. « Il semble donc permis de reconnaître dans le *Bacchius* jusqu'à présent inconnu, l'Aristobule vaincu par Pompée, et de croire que la médaille de la famille Plautia représente d'un côté la tête de la ville de Jérusalem personnifiée, de l'autre Aristobule vaincu, se livrant à Pompée, et déposant son titre de roi » (1).

(1) Duc de LUYNES, dans la *Revue numismatique*, 1858, p. 384.

L'abbé Cavedoni, à qui l'on doit tant d'ingénieux aperçus sur les monnaies romaines, émit, dans un premier écrit, l'opinion que Bacchius Judaeus était un roi juif de quelque district de l'Arabie Pétrée. Il appuie cette conjecture sur un passage de Diodore de Sicile dans lequel l'historien grec rapporte que Pompée soumit « Aristobule, roi des Juifs, Arétas, roi des Nabatéens et un roi des Arabes (και Βασιλῆα Ἀράβων) » (1). Dans un deuxième ouvrage, le même auteur propose une autre hypothèse. Il rappelle que Josèphe (2) énumère parmi les vaincus de Pompée un certain Silas le Juif (Σίλας ὁ Ἰουδαίος), tyran de Lysiade en Cœlésyrie, et il cherche, en conséquence, à identifier le nom gréco-latin *Silas* avec le nom hébreu *Bucchi* (3). Plus tard enfin, après la publication du duc de Luynes, Cavedoni dit qu'on pourrait admettre que *Bacchius* est le nom gréco-latin du tyran de Lysiade qui s'appelait en hébreu *Sela* (4). Mais il fait aussi bon marché de cette conjecture que des précédentes, car il s'empresse d'ajouter que *Silas* est plutôt un nom dérivé de *Silvanus*, et que le tyran de Lysiade soumis par Pompée dans sa marche victorieuse de Damas à Jérusalem, était un personnage de trop mince importance pour mériter que son image figurât comme type moné-

(1) CAVEDONI, *Appendice al saggio*, p. 145.

(2) JOS., *Ant. jud.*, XIV, 3, 2.

(3) CAVEDONI. *Ragguaglio de' ripostigli*, p. 115, note 96.

(4) Voir le *Thesaurus* de GENESIUS, p. 1413.

taire à Rome, de pair avec celle du roi Arétas (1). Toutefois, le savant italien ne peut se résoudre à accepter l'ingénieuse opinion du duc de Luynes. D'une part, dit-il, la tête de femme tourelée, au droit de la médaille, est plutôt Cybèle que Jérusalem, la tête de Cybèle figurant sur plusieurs autres deniers frappés sous la république romaine par des édiles curules. En second lieu, Aristobule eut été désigné à Rome sous son nom gréco-latin, connu de tous, et non sous un nom juif ignoré hors des frontières de la Judée. En outre, son nom juif était probablement Judas déjà porté par le premier Aristobule, et *Bacchius* est, selon lui, un nom manifestement gréco-latin et non juif. Dans de telles conjonctures, Cavedoni ne trouve rien de mieux à faire que de retourner à sa première hypothèse qui consiste à supposer que l'expression *Bacchius Judaeus* vise le βασιλεύς Ἀράβων innommé, de Diodore, prince qu'on suppose de religion juive, et qui, régnant dans l'Arabie Pétrée, aurait peut-être été sous la dépendance d'Arétas le Nabatéen dont le royaume s'étendait jusqu'à la mer Erythrée (2).

Borghesi a supposé, de son côté, que ce βασιλεύς Ἀράβων qu'il identifie aussi avec *Bacchius Judaeus*, régnait sur les Arabes *Sceniti* cantonnés dans la

(1) CAVEDONI, dans le *Bullettino archeologico neapolitano*, 1858, p. 43.

(2) DION CASSIUS, XXXVII. 15.

partie inférieure de la Mésopotamie (1). Enfin, M. Mommsen se contente de repousser l'opinion du duc de Luynes pour deux motifs. Le premier, c'est que le titre de *rex* accompagnerait le nom du roi juif, comme il accompagne le nom d'Arétas; le second, c'est qu'Aristobule fit sa soumission non à Plautius, lieutenant de Pompée, mais à Pompée lui-même (2). Ces arguments ne me paraissent pas bien solides, car il suffit que Plautius ait pris une part directe à la soumission d'Aristobule, sous les ordres de Pompée, pour justifier la présence du roi juif sur les monnaies qu'il fit frapper plus tard à Rome comme édile curule. D'autre part, les noms des anciens rois de Rome, Numa Pompilius et Ancus Marcius figurent sur des monnaies de la république romaine (famille Marcia) sans que le titre royal leur soit donné. Il est aussi possible que les Romains aient envisagé Aristobule plutôt comme grand prêtre que comme roi des Juifs, car il cumulait cette double dignité, et dans la légende hébraïque de leurs monnaies, les princes asmonéens ne prennent que le titre de grand prêtre et non celui de roi.

Me trouvant en présence d'opinions aussi diverses lorsque je fus amené à traiter la question pour ma *Description des monnaies de la République romaine*,

(1) BORGHESI, dans le *Giornale Arcad.*, t. XLI, p. 133.

(2) MOMMSEN, *Hist. de la monnaie romaine*, t. II, p. 495, note 3.

je crus devoir me rallier, sous réserves, à l'opinion du duc de Luynes, qui me paraissait la plus rationnelle. Il est certain, ai-je écrit alors en substance, que la médaille fait allusion à la soumission de la Judée par Pompée et ses lieutenants, à une conquête assez importante pour être mise en parallèle avec celle de l'Arabie Pétrée sur Arétas. Or, le seul événement de la campagne de Syrie qui réponde à ces conditions est la défaite d'Aristobule et la prise de Jérusalem, et Plautius commandait dans cette campagne un corps d'armée sous les ordres de Pompée (1) : dès lors, l'opinion du duc de Luynes paraît très vraisemblable (2).

Mais il y a loin de la vraisemblance à la certitude et il restait dans mon esprit un doute reposant sur ce fait que donner à Aristobule le nom juif de *Bucchi* ou *Bucchiou* est une hypothèse purement arbitraire. C'est sans doute la même réflexion qui a engagé récemment M. Théodore Reinach à proposer, à son tour, une nouvelle conjecture et à supposer, comme Cavedoni, que *Bacchius* est le nom romanisé de quelque dynaste de la Palestine ou de la Syrie méridionale dont Plautius aura achevé la soumission. « Nul doute, dit-il, que *Bacchius Judaeus* ne soit quelque principicule plus ou moins juif de Syrie, dont la soumission avait été l'œuvre de Plautius; les textes ne nous parlent

(1) DION CASSIUS, XXXIX, 16; Cf. PLUT., *Pomp.* XLVII.

(2) E. BABELON, *op. cit.*, t. II, p. 324.

pas de ce personnage, mais on sait qu'au moment du passage de Pompée, il existait, dans la région du Liban, plusieurs dynastes de ce genre, tenant le milieu entre le chef de brigands et le roi. L'un d'eux, mentionné par Josèphe, s'appelait *Dionysios* : Bacchius ne serait-il pas tout simplement la traduction latine de ce nom grec ? » (1). Et en note, M. Reinach ajoute : « *Dionysios* était tyran de Tripolis. Son voisin Silas est formellement qualifié de juif » (2).

Cette hypothèse ingénieuse me paraît devoir être rejetée à son tour pour différentes raisons. Rien, dans le texte de Josèphe, n'autorise à croire que ce *Dionysios* fut juif; au contraire, il est donné comme parent de Ptolémée fils de Mennaeos, noms qui n'ont rien d'hébreu pas plus que celui de *Dionysios*, et la précaution que prend Josèphe de nous avertir que Silas, le tyran de Lysiade, est juif, renferme peut-être implicitement la pensée que le tyran de Tripolis dont il parle en même temps n'est pas juif. La soumission de ce *Dionysios* est, comme celle de Silas, un événement trop peu important pour mériter d'être mise, sur les monnaies romaines, en parallèle avec celle d'Arétas le Nabatéen. Enfin, dans l'onomastique romaine, le nom de *Dionysius* est tellement répandu qu'on ne comprendrait pas pour quelles raisons

(1) TH. REINACH, *Les monnaies juives*, p. 29.

(2) Cf. JOSÈPHE, *Ant. jud.*, XIV, 3, 2.

on lui aurait substitué celui de *Bacchius* qui est très rare ; chaque fois que les rois ou les autres personnages qui, en grec se sont appelés Dionysos ou Dionysios, sont mentionnés dans les auteurs latins, on cite leurs noms avec la forme *Dionysus* ou *Dionysius*, et jamais avec la traduction *Bacchus* ou *Bacchius* qui les eut rendus méconnaissables. Il faut, je crois, abandonner l'hypothèse de M. Reinach et chercher ailleurs encore, la solution du problème. Je vais donc, à mon tour, proposer une nouvelle interprétation de la légende monétaire dont tant d'ingénieux esprits ont vainement, jusqu'ici essayé de dévier l'énigme.

II.

C'est un fait avéré que les Romains s'imaginaient que le Dieu des Juifs était une sorte de Bacchus oriental comme le Dusrès des Arabes. Cette croyance était universellement répandue et je n'ai pas besoin d'insister longuement à son sujet, ni d'en rapporter toutes les preuves historiques. Plutarque, dans ses *Propos de table*, a consacré un chapitre entier à justifier cette assimilation du Dieu inconnu au Bacchus gréco-romain, et il s'évertue à démontrer que ce que l'on connaît du culte et des fêtes religieuses des Juifs ne saurait convenir qu'au culte et aux fêtes d'un Bacchus local. La raison pour laquelle les Juifs ne mangent pas de viande de porc paraît être, à Plutarque,

qu'un sanglier tua Adonis à la chasse, et il ajoute que pour les Juifs Adonis n'est autre que Bacchus. Le jeûne prolongé de la fête de l'Expiation qui précède la fête des Tabernacles, n'a d'autre but que d'exciter les Juifs, par des privations prolongées, à célébrer plus copieusement, sous des tentes de vigne et de pampre, la fête essentiellement bachique des vendanges, qui tombait au même moment que les grandes Dionysiaques, et dans laquelle on imitait souvent le libertinage des Grecs et des Romains (1). Les grandes cérémonies dans lesquelles les Juifs portent processionnellement des rameaux de myrte, des palmes et des thyrses ne sont-elles pas des pompes bachiques ? Comme dans les Bacchanales, on danse et l'on sonne de la trompette pour honorer le dieu des Juifs, et les prêtres qui jouent de la cithare sont appelés *Lévites*, mot qui vient, prétend Plutarque, de *Λύτιος* ou plutôt de *Εῦτιος*, l'un des noms mystiques de Bacchus. Le sabbat lui-même, n'est pas étranger à Bacchus car *Σάββατος* et *Βάκχυσ*, sont des expressions synonymes. Le costume du grand prêtre, sa tiare et ses clochettes conviennent à merveille à un pontife de Bacchus. Telles sont les principales raisons qu'invoque Plutarque pour assimiler le dieu des Juifs à Bacchus, et Tacite (*Hist.* V, 5), relate le même préjugé. On croyait même constater un rapport direct entre le nom de Jehovah *Sabaoth*

(1) GRAETZ, *Hist. des Juifs*, trad. Vogue, t. II, p. 65.

(Jehovah, dieu des armées) et le nom de *Sabazios* donné au Dionysos phrygien (1). Une légende rapportée par Pline (2), place le tombeau de la nymphe Nysa, la nourrice de Bacchus, dans la Décapole, à Scythopolis, ville qui prit de là le nom de Nysa.

Différents événements historiques ont pu, dans une certaine mesure, contribuer à accréditer la croyance dont Plutarque et Tacite se sont faits l'écho. C'est ainsi qu'on prétendait que lorsqu'Antiochus IV Epiphane s'empara de Jérusalem et en profana le temple, il avait trouvé dans le Saint des Saints, une tête d'âne, symbole bachique (3). Ce qui est plus vrai, c'est que Nicanor, lieutenant de ce prince, entreprit d'élever un temple de Bacchus sur l'emplacement de celui de Jehovah (4). Au temps de la domination des Lagides, un fermier général des impôts en Judée, Joseph, fils de Tobie, avait institué à Jérusalem une fête en l'honneur de Bacchus. L'historien Josèphe raconte que tandis que Pompée se trouvait à Damas, Aristobule voulant se concilier ses faveurs, lui offrit en cadeau la vigne d'or du Temple, qui pesait cinq cents talents, et cette vigne d'or, qui devait passer pour un symbole bachique, fut déposée à Rome

(1) VAL. MAX., I, III, 2; FR. LENORMANT, art. *Bacchus*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de DAREMBERG et SAGLIO, t. 1^{er}, p. 600.

(2) PLIN., *Nat. hist.*, V, 18, 16.

(3) GRAETZ, *Hist. des Juifs*, t. II, p. 87.

(4) II MACHAB., XIV, 33.

dans le temple de Jupiter Capitolin après avoir figuré dans le triomphe de Pompée (1). Enfin, sur les monnaies juives on voit, comme types habituels, la grappe de raisin et d'autres symboles que les Romains prenaient naturellement pour des emblèmes dionysiaques.

Bref, c'est un fait établi depuis longtemps que les Romains s'imaginaient que le dieu des Juifs était un Bacchus particulier.

Or, un temple de Bacchus était couramment appelé *Bακχυϊεύς* ou *Baccheium*, de même qu'on désigne sous les noms de *Herculeium*, *Hereum*, *Artemisium*, ou des vocables de même formation, les temples d'Hercule, de Hera, d'Artemis ou d'autres divinités. Le temple de Jérusalem était donc un *Baccheium* aux yeux des Romains.

Le pontife préposé à un *Baccheium* en est le *Bακχυϊεύς* ou le *Bacchius*, le mot latin n'étant que la transcription du terme grec et offrant les variantes suivantes : *Bacchius*, *Baccheius*, *Baccheus*, comme en grec on a : *Bάκχυϊεύς*, *Bάκχυϊεύς*, *Bακχυϊεύς*. Ce mot est formé comme *ἑπιούς* de *εἶπός*, et bien qu'il signifie habituellement « qui appartient à Bacchus, » ou « qui est possédé de la fureur bachique, » on le trouve pourtant employé pour désigner le prêtre de Bacchus, notamment dans ce paysage de la *Thébaïde* de Stace :

(1) JOSÈPHE, *Ant. jud.*, III ; Cf. GRAETZ, *Hist. des Juifs*, t. II, p. 200.

... cultor Bacchaeus Acontea Phegeus
Jam vacuum telis, geminoque in sanguine ovantem
Cominus ense petit.

« Au moment où, les mains vides de traits, Aconteus s'applaudissait de sa double victoire, Phegeus, prêtre de Bacchus, s'élançait sur lui et le frappe de son épée. »

STACK, *Theb.*, VII, 603 à 605.

Les Romains désignaient souvent les pontifes d'une divinité ou les membres d'un collège constitué en l'honneur d'un dieu par l'adjectif formé sur le nom de ce dieu et pris substantivement. C'est ainsi qu'il est constamment question dans les textes littéraires et dans les inscriptions, de *Martenses* ou *Martiales*, prêtre de Mars, de *Venerii* ou affiliés au culte de Vénus (1), d'*Herculanei* ou pontifes d'Hercule ; on sait que le nom d'*Herculius* fut pris comme surnom par Maximien Hercule. Servius (2) appelle les prêtres de Pavor et de Pallor, *Pavorii* et *Pallorii*, termes pareils à celui de *Bacchius* désignant un prêtre de Bacchus.

D'ailleurs, le nom de *Βάκχος*, *Βάκχιος* ou *Bacchius*, désigne souvent Bacchus lui-même, et les mots *Βάκχος*, *Βακχίης*, *Βάκχιος*, *Βάκχιος* sont employés indifféremment l'un pour l'autre, par exemple, dans la tragédie des *Bacchantes* d'Euripide. Les prêtres

(1) MOMMSEN, *Inscr. regn. neapol.*, n° 4616. Cf. J. MARQUARDT, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, p. 217.

(2) SERVIVS, *ad Æneid.*, VIII, 285.

d'un dieu sont appelés du nom même de ce dieu dont ils prennent non-seulement le nom, mais le costume et les attributs. Les prêtres d'Apollon Pythien sont les *πίθιοι*; à Sparte, les prêtresses des Leucippides, femmes des Dioscures, s'appellent elles-mêmes Leucippides (1); à Athènes, les prêtres de Boutès et de Bouzygès portent les noms mêmes de ces héros (2). Pour désigner un pontife de Bacchus, on disait également bien *Βακχίος*, *Bacchius*, et *Βάκχος*, *Bacchus*. C'est ainsi qu'une inscription mentionne un *Βάκχος*, comme pontife du dieu : *Βάκχω μι Βάκχον και προσημναία θεῶ, κ. τ. λ.* (3).

Une autre inscription trouvée à Smyrne commence comme il suit : *ἡ ἐνθά σὺνθετος τῶν περὶ τοῦ Βρισηία Διουσσον τιχαιτῶν και μυστῶν Μαρκον Αὐρήλιου || Ιουλιανὸν τὸν θεῶ ἀπὸ ἀρχῆν και σιτρανηφῆρον και νικητῆρον τῶν Σιδαστῶν και ΒΑΚΧΟΝ ΤΟΥ ΘΕΟΥ ... κ. τ. λ.* (4).

Le scoliaste d'Aristophane dans la comédie des *Chevaliers* donne expressément la définition suivante : *Βάκχον οὐ τὸν Διούσσον μόνον ἰκέλου, ἀλλὰ και τοὺς τιλευντας τὰ ἔργα και τοὺς κλάδους οὓς οἱ μίσται φέρουσι* (5).

Ainsi, voilà des textes bien positifs où le mot *Βάκχος* est donné comme désignant le pontife de

(1) PAUSANIAS, III, 16, 1.

(2) Voir SCHÆMANN, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. II, p. 498.

(3) KAIBEL, *Épigr.*, 821, 822. Sur des monnaies de Stratonicee de Lydie, à l'effigie de l'empereur Gallien, on rencontre le nom de deux stratèges appelés *Αὐρ. Φαυστόβακχος* et *Αὐρ. Ἀλκίνοος Φιλίδοβακχος* : ces noms paraissent faire allusion à une confrérie pieuse en l'honneur de Bacchus. IMHOOF-BLUMER, *Griechische Munzen*, p. 727.

(4) *Corp. Inscr. Græc.*, n° 3100.

(5) Scol. in Aristoph. *Equit.*, 409.

Bacchus. Le mot Βάκχος était donc tout naturellement usité dans le même sens (1). Au féminin, les Βάκχαι sont les Bacchantes, les prêtresses de Bacchus, de même que les Βάκχοι sont les prêtres ou les Bacchants; c'est dans ce sens qu'il faut entendre cet adage qui se rapporte aux mystères d'Eleusis : *καθαρσφόροι μὲν πολλοί, Βάκχοι δὲ κῆφοι*. « Beaucoup prennent le thyrsé, mais bien peu sont Βάκχοι », c'est-à-dire véritablement possédés de la fureur bachique ou Bacchants (2).

De ce qui précède, il résulte que l'inscription BACCHIVS IVDAEVVS sur la monnaie frappée à Rome par l'édile Plautius, signifie tout simplement et sans torturer les mots, « le bacchant juif, le pontife du Bacchus juif », c'est-à-dire le grand prêtre du temple de Jérusalem, et c'est lui que le type monétaire représente agenouillé, un rameau d'olivier à la main. L'expression *Bacchius Judaeus* est analogue à celle de *Martiales Larini* ou celle de *Mercuriales Capuani*, par exemple, employée communément à Rome pour désigner les prêtres de Mars à Larinum, ou ceux de Mercure à Capoue.

Il ne sera pas difficile, à présent, de démontrer

(1) Une inscription trouvée à Athènes et conservée au Musée britannique mentionne un *ἀνάθημα Βακχίου Κολοφωνίου*, mais je crois que le mot Βάκχιος est ici un nom propre et ne désigne pas un pontife du Bacchus de Colophon. *C. I. Att.*, II, 652; Cf. DITTENBERGER, *Sylloge*, p. 510.

(2) PLAT., *Phaed.*, 38; CLEM., D'ALEX., *Stromat.*, I, 19 (p. 372 de l'édition Potter).

que ce grand prêtre n'est autre qu'Aristobule, et c'est en cela que je crois pouvoir donner les caractères de la certitude à l'hypothèse du duc de Luynes. Qu'on me permette de rappeler sommairement les événements politiques. Nous avons déjà dit que les Macchabées et les princes asmonéens furent investis de la double dignité de grand prêtre et de prince du peuple ou de roi (1), et que ceux d'entre eux qui firent frapper monnaie, prirent, dans les légendes monétaires, le titre de *hakkohen haggadol* « grand prêtre ». Cette dénomination se constate sur les monnaies du premier pontife-roi de la dynastie, Jean Hyrcan I^{er} et, sans discontinuité, jusque sur celles du dernier de ces princes, Antigone, qui régna de 40 à 37 avant notre ère : remarque importante, elle est donc bien contemporaine de la campagne de Pompée et des deniers de Plautius. Après tous ses démêlés avec son frère Hyrcan II, Aristobule qui se croyait soutenu par les Romains, plaça sur sa tête la tiare de grand prêtre et la couronne de roi. Ayant bientôt reconnu qu'il n'était que le jouet de l'ambition des Romains, il voulut résister à l'envahissement de ses États. Après plusieurs combats, il fut fait prisonnier, et Jérusalem subit les horreurs d'un siège. Douze mille Juifs périrent en défendant le Temple ; Pompée entra dans le Saint des Saints

(1) Voyez sur ce point, DION CASSIUS, t. III, p. 175, note 11, de l'édition Gros.

du Bacchus juif, ce qu'aucun mortel n'avait fait jusque-là, le grand prêtre excepté (1); ce fait d'armes lui valut le surnom de *Hierosolymarius*. Le caractère religieux de cette guerre et le siège mémorable du temple contribuent à expliquer la présence du grand prêtre sur les monnaies romaines. Après la prise de Jérusalem, Pompée envoya son lieutenant Scaurus achever la guerre contre Arétas et faire la conquête de l'Arabie Pétrée.

Le triomphe de Pompée à Rome eut lieu peu après, en 61 av. J. C. Parmi les rois d'Orient qui suivaient le char triomphal on voyait Aristobule accompagné de sa famille; le nom d'Arétas le Nabatéen était aussi inscrit sur la liste des princes vaincus et dépossédés. Aristobule et Arétas sont donc bien les deux héros malheureux qui figurent sur les deniers frappés à Rome en souvenir de ces événements mémorables, par Plautius et Scaurus. Le roi Arétas est représenté imberbe et le pontife-roi Aristobule a une longue barbe : c'est, en dehors de la légende des monnaies, la seule particularité qui les distingue, et à ce sujet, il importe de remarquer que sur les deniers à la légende REX ARE-TAS, on trouve tantôt le personnage imberbe et tantôt le personnage barbu; la même observation doit être faite, semble-t-il, pour le type des deniers avec BACCHIVS IVDAEVS. Il faut sans doute

(1) Voir GRAETZ, *Hist. des Juifs*, t. II, pp. 195 et suiv. (trad. franç.)

reconnaître dans cette irrégularité, un exemple de la liberté avec laquelle les ouvriers monétaires de Rome interprétaient les types qu'on leur donnait à graver : je n'oserais proposer de reconnaître les deux frères Hyrcan et Aristobule, tous deux grands-prêtres et rois, dans les types imberbe et barbu des deniers de Plautius. Quoi qu'on pense de cette particularité, elle ne nous paraît pas de nature à infirmer la thèse que nous venons de développer et qui consiste à reconnaître sur les monnaies le grand-prêtre de Jérusalem.

Telle est, si je ne m'abuse, la véritable explication de la légende *Bacchius Judaeus* ; cette interprétation offre ce côté piquant de reposer sur l'idée fautive que les Romains se faisaient du dieu des Juifs, et elle est en même temps si naturelle et si conforme à la simplicité ordinaire des légendes monétaires, que l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle ne soit venue à l'esprit d'aucun des savants qui jusqu'ici s'étaient occupés de ce petit problème de numismatique.

LA TRADITION PHRYGIENNE DU DÉLUGE

Les savants qui s'occupent d'exégèse biblique ont tous été frappés de ce fait, que chez un grand nombre des peuples dispersés sur la surface du globe, il existe une tradition relative à un déluge ou à une inondation qui aurait, dans les temps primitifs, englouti la presque totalité d'une race d'hommes ou même de l'espèce humaine tout entière. C'est ce qu'on appelle l'universalité de la tradition du déluge. Loin de moi la pensée de reprendre l'étude d'une question qui paraît épuisée, tant on a écrit à son sujet, surtout depuis la découverte par Georges Smith des tablettes cunéiformes renfermant le récit chaldéen du déluge. Je voudrais seulement essayer de démontrer que sur un point spécial de ce curieux problème, celui qui concerne le déluge phrygien, on s'est trop hâté de conclure, et la base de mes recherches sera naturellement un type monétaire bien souvent signalé et commenté : je veux parler du revers des monnaies impériales romaines d'Apamée, qui représente le patriarche Noé et sa femme dans l'arche diluvienne.

Parmi les travaux des modernes, je m'en référerai surtout au livre important de François Lenormant, *Les Origines de l'histoire d'après la Bible*, dans lequel une longue étude critique est consacrée au déluge et à ses traditions chez les différents peuples¹. Voici comment ce savant parle du déluge phrygien, après avoir traité des déluges grecs d'Ogygès et de Deucalion :

« En Phrygie, la tradition diluvienne était nationale comme en Grèce. La ville d'Apamée en tirait son surnom de *Kibótos* ou

1) Tome I, pp. 382 à 491 et tome II, pp. 1 à 156.

« arche », prétendant être le lieu où l'arche s'était arrêtée¹. Iconion, de son côté, avait la même prétention². C'est ainsi que les gens du pays de Milyas, en Arménie, montraient, sur le sommet de la montagne appelée Baris, les débris de l'arche³, que l'on faisait aussi voir aux pèlerins sur l'Ararat, dans les premiers siècles du christianisme⁴, comme Bérose raconte que sur les monts Gordyéens on visitait de son temps les restes du vaisseau de Hasisatra (le Noé chaldéen).

» Dans le n^o et le m^o siècle de l'ère chrétienne, par suite de l'infiltration syncrétique de traditions juives et chrétiennes qui pénétrait jusque dans les esprits encore attachés au paganisme, les autorités sacerdotales d'Apamée de Phrygie firent frapper des monnaies qui ont pour type l'arche ouverte, dans laquelle sont le patriarche sauvé du déluge et sa femme, recevant la colombe qui apporte le rameau d'olivier, puis, à côté, les deux mêmes personnages sortis du coffre pour reprendre possession de la terre⁵. Sur l'arche est écrit le nom de NOE, c'est-à-dire la forme même que revêt l'appellation de Nôa'h dans la version grecque de la Bible, dite des Septante. Ainsi, à cette époque, le sacerdoce païen de la cité phrygienne avait adopté le récit biblique avec ses noms mêmes, et l'avait greffé sur l'ancienne tradition indigène.»

Ainsi, d'après cette thèse, il y aurait eu chez les Phrygiens, peuple que l'on dit d'origine japhétique, une tradition spéciale et nationale du déluge, laquelle se serait fusionnée avec la tradition biblique après que cette dernière eût pénétré jusqu'en Phrygie

1) *Orac. Sibyll.*, l. v. 281 et suiv.; Cedren., *Histor. compend.*, II, p. 10, éd. de Paris; voy. Ewald, *Jahrbücher der biblischen Wissenschaft*, 1854, p. 1 et 19. Sur le nom de Kibotos porté par la ville d'Apamée, Strab., XII, p. 576; Ptolém., V, 2, 25; Pfin., *Hist. nat.*, V, 29.

2) Steph. Byz., v^o Ἰκόνιον.

3) Nicol. Damasc. ap. Joseph., *Antiq. Jud.*, I, 3, 6.

4) S. Jean Chrysost., *De perfect. carit.*, t. VI, p. 350, éd. Gaume.

5) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 134-139; Charles Lenormant, dans les *Mélanges d'archéologie des RR. PP. Martin et Cahier*, t. III, p. 199 et suiv.; Madden, *Numism. Chronicle*, 1866, p. 173-219; Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. III, p. 123 et suiv.

avec les idées judéo-chrétiennes. La doctrine du déluge phrygien est admise non seulement par les exégètes et les commentateurs des livres bibliques, mais par les historiens profanes eux-mêmes. Après avoir signalé le type des monnaies d'Apamée, Droysen ajoute : « La légende doit avoir été importée de Celænæ, où elle sera venue de Babylone, et c'est plus tard seulement qu'elle se sera combinée de cette façon avec la tradition juive¹. » Enfin, on me permettra de citer encore le témoignage de M. Théodore Reinach qui, parlant des médailles d'Apamée dans le charmant opuscule qu'il a consacré aux monnaies juives, s'exprime comme il suit : « Non seulement le monothéisme juif, la morale juive gagnaient des prosélytes jusque sur les marches du trône, mais les légendes païennes elles-mêmes commençaient à s'accommoder aux traditions juives, à se fondre avec elles. Nous avons un exemple bien remarquable de cette fusion graduelle dans une monnaie de la ville d'Apamée en Phrygie, qui date de l'empereur Septime Sévère et qui a été répétée plusieurs fois sous les règnes suivants... Les Phrygiens avaient leur mythe du déluge, qui avait fini par se localiser à Apamée-Cibotus, Apamée « la Boîte ». Comme cette ville renfermait, dès l'époque de Cicéron, une nombreuse population juive, il dut s'opérer de bonne heure une fusion des deux légendes... »².

Il semble que l'on doive s'incliner devant un jugement aussi unanime et aussi formel. On me permettra néanmoins d'exposer les raisons qui, selon moi, établissent qu'il n'y a jamais eu de tradition nationale du déluge chez les Phrygiens ; que le mythe qu'on a attribué à ce peuple comme un patrimoine de race, une vieille légende de famille, n'est en réalité que le récit biblique, et que ce dernier n'a point eu, en Phrygie, à se fusionner avec une autre tradition qui n'existait pas.

En premier lieu nous constatons que la tradition du déluge en Phrygie, à l'époque de la domination romaine, est localisée à Apamée. Cette ville en avait reçu le surnom de *Κιβωτός*, *le coffre*,

1) Droysen, *Histoire de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. II, p. 714.

2) Th. Reinach, *Les monnaies juives*, pp. 71 et 72.

l'arche ; sur la montagne voisine, on montrait les débris du vaisseau, et c'est là que s'éleva, à l'époque chrétienne, la fameuse basilique de l'Arche, où M. Ramsay a récemment entrepris des fouilles archéologiques¹. Or, qu'elle était l'origine d'Apamée? Cette ville fut fondée sur l'emplacement de l'antique Celænæ, par Antiochus I^{er} Soter, en l'honneur de sa mère Apama, femme de Séleucus I^{er} Nicator. Ce fut une colonie créée et embellie, comme tant d'autres, par les premiers rois de Syrie qui peuplaient ces villes nouvelles en y transportant, de gré ou de force, une partie des habitants d'une autre région généralement fort éloignée. C'est par ce système que d'innombrables familles juives de la Judée, de la Babylonie et de la Mésopotamie furent exilées en Syrie, en Arménie et dans diverses régions de l'Asie Mineure. Afin d'attacher les colons à leur nouvelle cité et d'en attirer d'autres, on leur concédait des dégrèvements d'impôts et des privilèges exceptionnels. Nous n'insisterons pas sur ces faits bien connus, mais il importe à notre sujet de rappeler au moins le passage des *Antiquités judaïques* de Josèphe (XII, 3, 4) dans lequel l'historien juif raconte comment la Phrygie en particulier fut repeuplée par les colons juifs qu'y installa Antiochus III le Grand. Le roi de Syrie écrit à Zeuxis, le chef de ses armées en Lydie et en Phrygie, qu'il croit nécessaire, pour maintenir ces contrées dans l'obéissance, d'y transporter deux mille familles juives de la Mésopotamie et de la Babylonie (*ἀπὸ τῆς Μεσοποταμίας καὶ Βαβυλωνίας Ἰουδαίων οἴκους διαχιλίους σὺν ἐπισκευῇ μεταγαγεῖν*). Antiochus ajoute qu'il a éprouvé la fidélité et le dévouement des Juifs à sa cause et qu'il tient à les en récompenser. Il veut qu'ils vivent dans leur nouvelle patrie, c'est-à-dire en Phrygie, suivant leurs propres lois ; « qu'on leur donne des places pour bâtir, des terres pour cultiver et planter des vignes, sans qu'ils soient obligés, durant dix ans, de rien payer des fruits qu'ils recueilleront ». On leur fournira du blé pour vivre jusqu'à ce qu'ils aient moissonné leur première récolte ; « nous vous recommandons, ajoutez

1) Voyez *Bulletin critique*, 1890, p. 196. M. Ramsay a publié le résultat de ses fouilles dans les *Transactions of the Aberdeen ecclesiological Society*, 1890.

le roi, de prendre un si grand soin d'eux que personne n'ait la hardiesse de leur faire du déplaisir ».

Les colons juifs installés en Phrygie, par les princes Séleucides, y demeurèrent et s'y multiplièrent sous la domination romaine. Apamée, en particulier, renfermait au temps de Cicéron, une très nombreuse population juive ; Cicéron évalue à 100 livres la quantité d'or destinée à Jérusalem, qui fut confisquée par Flaccus sur les Juifs d'Apamée¹, et, remarque M. Th. Reinach, « étant donné le rapport des valeurs de l'or et de l'argent, cette somme correspond à environ 350 kilos d'argent, ou 50,000 demi-sicles, quantité si considérable qu'elle doit représenter la contribution de plusieurs années ou des dons extraordinaires² ». Inutile d'insister plus longuement : la population d'Apamée, à l'époque romaine, était juive en grande partie, et elle descendait évidemment des colons installés en Phrygie par les rois de Syrie.

Dès lors, le lecteur comprendra que notre but est, ici, de démontrer que ce qu'on a pris pour une tradition phrygienne du déluge, n'est que la tradition biblique implantée dans le pays par les colons juifs. Pour admettre une tradition véritablement phrygienne, il faudrait prouver l'existence de cette tradition antérieurement à l'arrivée des colons juifs, ou bien constater que cette tradition se présente à nous avec des particularités que n'aurait pas le récit biblique. On va voir qu'il n'en est rien, et qu'au contraire c'est le récit génésiaque seul qui forme le fond de la prétendue légende phrygienne.

En premier lieu, nous constaterons qu'avant la fondation d'Apamée, c'est-à-dire antérieurement à l'arrivée des colons juifs en Phrygie, on ne trouve dans ce pays aucune trace de tradition relative au déluge. La conjecture de Droysen rapportée plus haut et qui suppose que « la légende *doit avoir été* importée de Celænæ, où elle sera venue de Babylone », ne repose sur aucun fondement et elle n'a été inspirée à son auteur que par une idée préconçue. Aucun souvenir de ce genre ne s'attache à la ville de

1) Cicéron, *Pro Flacco*, 28.

2) Th. Reinach, *Les monnaies juives*, p. 72-73, note.

Celænæ qui devait devenir Apamée; jamais le surnom de Κιβωτός ne lui est attribué.

Appliqué à Apamée, le nom de Κιβωτός, se rencontrât-il dès l'époque où la ville fut fondée par Antiochus I^{er}, ne prouverait rien en faveur du mythe phrygien, puisqu'Apamée était une colonie juive en grande partie; il ne sera pas inutile toutefois d'observer que ce nom de Κιβωτός apparaît pour la première fois dans Strabon (XII, 569); on le trouve ensuite dans Ptolémée (V, 2, 25) et dans Pline (*Hist. nat.*, V, 29). Ainsi, il n'est usité par les auteurs qu'à l'époque romaine, c'est-à-dire au temps où la colonie juive était le plus prospère, et où l'on montrait sans doute déjà les prétendues reliques de l'arche¹.

Les témoignages littéraires sur lesquels on s'appuie pour affirmer l'existence d'un déluge phrygien ne sont pas plus concluants. Tous sont d'une époque basse et ils ne donnent aucun détail caractéristique qui distingue la tradition phrygienne de la tradition biblique. On cite d'abord les Oracles sibyllins; mais si nous ouvrons ce livre fameux, recueil incohérent de fables de tous les temps et de tous les pays, nous y constatons que le passage qui concerne le déluge d'Apamée n'est qu'une amplification fastidieuse du récit biblique; Noé en est le héros; quand il a quitté l'arche on lui adresse un discours pour l'exhorter à repeupler la terre : Νῶε πεφυλαγμένε, πιστὲ, δικαίε, etc. Bref, il n'est pas besoin de se livrer à une critique bien approfondie du texte pour démontrer qu'on est en présence d'une amplification biblique d'un rhéteur des bas temps de l'Empire romain².

On cite encore le témoignage de l'historien byzantin Cedrenus³ qui, à notre point de vue, n'a pas plus d'autorité que les Oracles de la Sibylle, car on y reconnaît, au premier coup d'œil, l'influence exclusive du récit biblique, sans la moindre infiltration étrangère.

1) Au temps de Strabon, Apamée Cibotos était, après Éphèse, la ville la plus commerçante de l'Asie Mineure. Cf. Droysen, *Histoire de l'hellénisme*, t. II, p. 743.

2) C. Alexandre, *Oracula Sibyllina*, lib. I, vers 261 et suiv.

3) Cedrenus, *Hist. compend.*, II, p. 10 (éd. de Paris).

Il ne sera pas indifférent à notre thèse de rappeler une autre légende qui avait cours aussi dans certaines parties de l'Asie Mineure et qui, tout en paraissant, de prime abord, autochtone et originale, n'a de fondement que le texte de la *Genèse*. D'après Suidas et Étienne de Byzance, on racontait qu'à Iconion avait régné, un peu avant le déluge, un saint homme nommé Annacos ou Nannacos, qui l'avait prédit et avait occupé le trône pendant plus de trois cents ans¹. Or, il est manifeste que loin d'être un héros national, cet Annacos ou Nannacos (l'assyrien *Anunnaki*) n'est que le 'Hanôch biblique avec ses trois cent soixante-cinq ans de vie dans les voies du Seigneur².

Quant au type monétaire dont nous avons parlé et qu'on invoque également comme un témoignage palpable de la tradition



phrygienne du déluge, je ne m'y arrêterai pas longtemps, car il n'y a plus rien à en dire de nouveau. Il figure sur des médaillons de bronze qui portent au droit l'effigie de Septime Sévère, de Macrin et de Philippe père, et les meilleurs commentaires qui en aient été donnés sont ceux d'Eckhel³ et de Charles Lenormant⁴. Au lieu d'y reconnaître Deucalion et Pyrrha, comme le voulait

1) Steph. Byz., v° 'Ικόνιον; Suidas, v° Νάννακος.

2) C'est ce que Buttmann a reconnu le premier, dans le *Mythologus*, t. I, p. 176 et suiv.; cf. Fr. Lenormant, *Les origines de l'histoire*, t. I, p. 441.

3) *Doctr. num. vet.*, t. III, pp. 134 à 139.

4) Dans les *Mélanges d'archéologie* des PP. Cahier et Martin, pp. 199 à 202. Je dois le cliché qui accompagne la présente notice à l'obligeance de mon ami M. Théodore Reinach.

encore Mionnet, Charles Lenormant démontre en toute évidence, surtout en s'appuyant sur l'inscription bien constatée ΝΩϵ, qu'il faut y voir Noé et sa femme, c'est-à-dire une allusion au déluge biblique. Il y a le corbeau et la colombe ; Noé et sa femme sont représentés deux fois, d'abord dans l'arche, puis au dehors, comme cela arrive couramment dans les représentations antiques, notamment dans les bas-reliefs des sarcophages où le principal héros est figuré plusieurs fois, suivant les développements et les épisodes successifs du mythe, bien qu'aucune séparation ne soit indiquée matériellement entre les diverses scènes. Les monnaies portent, sous les règnes de Septime Sévère et de Macrin, la légende : ΕΠΙ ΑΓΩΝΟΘΕΤΟΥ ΑΡΤΕΜΑ · Γ · ΑΠΑΜΕΩΝ, et sous Philippe père : ΕΠ · Μ · ΑΥΡ · ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ · Β · ΑΡΧΙ · ΑΠΑΜΕΩΝ (sous Artémas, agonothète pour la troisième fois ; ou, sous Marcus Aurelius Alexandre, grand prêtre pour la seconde fois). Le principal intérêt de la publication de Charles Lenormant est de faire connaître une sculpture en bas-relief, des catacombes de Rome, qui représente, avec un plus grand développement, une scène, identique, de tous points, au type monétaire d'Apamée.

Ainsi, en venant s'installer à Apamée, sous les premiers rois Séleucides, les colons juifs apportèrent avec eux en Phrygie leurs traditions nationales. Peu à peu, ils les localisèrent dans leur patrie d'adoption, et ce sont ces souvenirs bibliques, plus ou moins altérés et hellénisés, que les historiens modernes ont pris pour d'antiques légendes de la race phrygienne. Il ne saurait plus être question, selon nous, de syncrétisme et de pénétration réciproque de la tradition païenne et de la tradition juive, sous l'influence des idées chrétiennes. C'est partout la légende juive gardée par des colons comme un précieux dépôt, et traduite par eux en image, à une époque où ils étaient déjà complètement hellénisés, sur les monnaies de leur puissante et riche colonie. Nombre de types monétaires, dans différentes villes, s'expliquent de la même façon, par les souvenirs mythiques ou historiques spéciaux à chacune d'elles, et à ce propos nous signalerons ici une monnaie d'Elaea en Éolide, à l'effigie de Lucius Verus ;

elle porte, au revers, un type encore inexpliqué, qui, plastiquement, n'est pas sans analogie avec celui des monnaies d'Apamée¹.

On nous objectera peut-être : Si les colons juifs ont transporté la tradition biblique en Phrygie, comment se fait-il que ces colons aient prétendu que l'arche de Noé s'était arrêtée en Phrygie, au mont Bérécynthe ou sur la montagne voisine d'Apamée, tandis que le récit de la *Genèse* place, au contraire, l'événement « dans les montagnes d'Ararat » ? Mais il est facile de répondre à une pareille objection, car le lieu où s'arrêta l'arche n'était point fixé avec précision dans la tradition biblique, et ce sont seulement d'anciens interprètes grecs et latins de l'Écriture sainte qui ont localisé l'Ararat du déluge au mont Massis en Arménie.² La tradition juive était si vague à cet égard que la montagne où Noé sortit de l'arche est placée dans vingt régions différentes. La plupart des colonies juives en Orient soutenaient naturellement que la montagne la plus élevée de leur voisinage était celle du déluge, et si les Juifs d'Apamée prétendaient montrer aux curieux, à l'époque romaine, des débris du vaisseau de Noé, on conservait des épaves analogues dans les monts Gordyéens, ainsi que dans une localité voisine du lac de Van et dans une autre située sur le mont Massis³.

Pour rendre compte de ces variations dans la légende juive, et de la contradiction de ces souvenirs qui ont la même origine, nous pourrions invoquer un grand nombre de phénomènes analogues dans les traditions mythologiques des Grecs et des Romains. Une foule de localités où le culte de Bacchus était en honneur, par exemple, affirmaient avoir donné le jour à ce dieu et montraient dans leur voisinage la grotte où il était né, ou bien des souvenirs de son enfance et des nymphes qui l'avaient élevé. Une colonie de Thraces transporte-t-elle le culte de Bacchus dans l'île de Naxos, bientôt après, les habitants prétendent que le dieu est né au milieu d'eux, et l'on montre aux pieux pé-

1) Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 274.

2) Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. II, p. 3.

3) Voyez surtout au sujet de toutes ces localisations, Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. II, pp. 1 et suiv.

lerins les lieux qui sont censés avoir retenti de ses premiers vagissements.

On a vu de même, au moyen âge, des villes nombreuses offrir simultanément à la vénération des fidèles le corps saint d'un même martyr, ou se disputer l'honneur de localiser sa légende. Il en fut ainsi en tous les temps, C'est un fait reconnu que les colons cherchaient à faire revivre dans le pays où ils se transplantèrent, la mère-patrie qu'ils avaient quittée, donnant des noms qui leur étaient chers et auxquels ils étaient habitués, aux lieux et aux objets nouveaux qui avaient quelque analogie avec ceux d'autrefois.

ELAGABALE, FILS D'APOLLON



M · AVP · ANTΩNINOC · KAIC · AΠOΛΛ · V · EYCEB · Buste de l'empereur Elagabale, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte de la cuirasse et du paludamentum.

À Légende fruste. L'empereur Elagabale debout, en costume militaire, le paludamentum sur les épaules ; de la main gauche il s'appuie sur une haste, et de la main droite il tient une patère avec laquelle il s'apprête à faire un sacrifice. Dans le champ, à gauche, une date fruste, peut-être ΛΔ (an 4).

Monnaie de bronze, frappée à Alexandrie d'Égypte.

Tout l'intérêt de cette médaille qui fait partie de la collection Démétrio, au musée d'Athènes, réside dans la légende : Μάρκος Αὐρήλιος Ἀντωνίνος Καίσαρ, Ἀπέλλωνος υἱός, Ἐυσεβής. Pour la première fois dans la numismatique, nous voyons un prince, roi grec ou empereur romain, se proclamer dans ses titres officiels, fils d'un dieu ; Elagabale s'intitule *fils d'Apollon*.

Une publication toute récente donne un intérêt d'actualité à cette légende monétaire : je veux parler de la thèse de doctorat de M. l'abbé E. Beurlier : *Le culte impérial, son histoire et son organisation depuis Auguste jusqu'à Justinien* (in-8°, Paris, Thorin, 1891). Les recherches approfondies de M. Beurlier nous montrent les origines orientales de l'apothéose ; à l'imitation des rois successeurs d'Alexandre, les empereurs romains deviennent des dieux en montant sur le trône impérial, et ils se font représenter avec les attributs de diverses divinités. Mais sur leurs monnaies, ils ne portent jamais les noms de dieux particuliers comme Zeus, Hercule, Apollon, ou le titre de fils de ces dieux, bien que les auteurs et parfois même les inscriptions les gratifient complaisamment de ces orgueilleux qualificatifs. Si les titres de θεός et de *divus* sont fréquents dans l'épigraphie monétaire, ce sont les seuls par lesquels se manifeste l'apothéose officielle, bien que des types nombreux en soient, au contraire, le reflet évident. Caligula, par exemple, dans ses accès de démente, prend tour à tour les noms d'Hercule, de Castor, de Pollux, de Trophonius, d'Amphiaras, de Bacchus, de Mercure ; il s'affuble, sur ses espèces monétaires, du costume et des attributs de ces personnages divins, il appelle Jupiter son frère, mais jamais ces noms ne sont accolés au sien dans les légendes de ses monnaies. Domitien veut qu'on le croie fils de Minerve et il écrit aux procurateurs en prenant le titre de Dieu, mais aucune de ses pièces ne l'appelle *filius Minervæ*. Si ses monnaies d'Alexandrie lui donnent le titre de ΘΕΟΥ ΥΙΟΣ, c'est par allusion à son père Vespasien devenu *divus*, et non pour le désigner comme fils d'un Dieu de l'Olympe. De même, Dioclétien et Maximien Hercule ne prennent pas sur leurs monnaies les surnoms de *Jovius* et d'*Herculius*, bien qu'ils y figurent avec les attributs de Jupiter et d'Hercule. Ce silence des monnaies paraîtra étonnant si l'on songe qu'il s'agit de surnoms officiels auxquels les empereurs tenaient plus encore qu'aux surnoms guerriers que les monnaies leur décernent souvent, alors même qu'ils les ont si peu mérités.

Plus que tout autre, Élagabale tenait aux honneurs divins et il avait à cœur d'être identifié avec un dieu ou de passer pour

filz de l'un d'eux. Il fut dieu — un triste dieu, — mais ses monnaies, grecques ou latines, ne lui donnent pas le titre divin, à l'exception de celle que nous faisons connaître aujourd'hui. S'il se proclame souvent prêtre d'Élagabale, le dieu d'Émèse dont il avait introduit le culte à Rome, *Sacerdos dei Solis Elagabali*, il n'ose s'arroger sur ses monnaies le nom de son dieu préféré.

Le bronze d'Alexandrie qui donne à Élagabale l'épithète de *filz d'Apollon*, nous révèle donc, à lui seul, un empiètement nouveau et insolite dans la déification des empereurs. Pourquoi ce fait se produit-il à Alexandrie, et pourquoi Élagabale se proclame-t-il filz d'Apollon, plutôt que d'une autre divinité? c'est ce qu'il est aisé d'expliquer. Le dieu d'Émèse, Élagabale, dont l'empereur était le pontife suprême, n'était autre que le Soleil même, *Sol Elagabalus*, comme disent les médailles et les inscriptions; or, le Soleil est filz d'Apollon. La monnaie d'Alexandrie identifie l'empereur avec son dieu même, et cette identification officielle n'a pas lieu de nous surprendre, étant donné qu'elle se présente sur une monnaie frappée en Égypte. Les anciens Égyptiens vénéraient dans leurs Pharaons, les incarnations de RA, le dieu Soleil, le chef suprême de leur Panthéon. Les Lagides, héritiers des Pharaons, bénéficièrent des mêmes honneurs, et furent considérés comme les manifestations vivantes du Soleil; l'un d'entre eux est désigné, dans un texte cité par M. Beurlier, sous le nom de *filz du Soleil*, υἱὸς τοῦ Ἡλίου. Les empereurs romains, successeurs des Ptolémées, passèrent aussi, à leur tour, pour des incarnations de RA, et c'est cette forme que revêt en Égypte le culte impérial. Il est donc tout naturel qu'une monnaie d'Alexandrie qualifie un empereur romain de υἱὸς Ἀπόλλωνος; nous trouverons même singulier que ce titre ne se rencontre qu'une seule fois sur les monnaies, alors que des qualifications divines analogues sont si fréquemment données aux rois et aux empereurs par les historiens ou sur les inscriptions lapidaires.

LES MONNAIES D'OR D'ATHÈNES

Eckhel ne connaissait pas de monnaie d'or qu'il pût avec certitude attribuer à Athènes (1). Avec sa critique pénétrante et sa logique inflexible, l'immortel législateur de la numismatique révoque en doute le témoignage des auteurs plus anciens que lui, qui prétendaient avoir vu, dans divers musées, des monnaies d'or d'Athènes. Tel est son scepticisme que la pièce d'or du musée Hunter, à Glasgow, qui venait d'être publiée par Combe (2) et qui est pourtant bien authentique, ne lui inspire pas confiance, et il réserve son jugement jusqu'à ce qu'il ait pu voir l'original même. A la vérité, ajoute-t-il, Aristophane, dans sa comédie des *Grenouilles*, parle d'une monnaie d'or athénienne, mais c'est par ironie, et le contexte prouve qu'en réalité cette monnaie n'existait nullement. Le scoliaste d'Aristophane, dans les *Chevaliers* (3), fait aussi allusion à des monnaies d'or d'Athènes qui auraient été frappées avec l'or extrait des mines du Laurium. Or, dit Eckhel, il est évident que le scoliaste se trompe, puisque les mines du Laurium n'ont jamais fourni que de l'argent. Après cette enquête, ajoute le savant viennois, on ne me reprochera pas de rejeter l'autorité de Pollux qui fait aussi allusion à des monnaies d'or athéniennes (4). Les autres témoignages de l'antiquité relatifs à la monnaie d'Athènes sont unanimes à

(1) Eckhel, *Doctr. num. vet.* t. II, p. 206.

(2) Combe, *Musée Hunter*, préf. p. 9.

(3) Eckhel renvoie aux scolies du vers 1091; ce sont en réalité les scolies du vers 1093. Voyez *Scolia graeca in Aristophanem*, éd. Didot, p. 70.

(4) Pollux, IX, 53.

ne citer que des pièces d'argent et de bronze, et quand il est fait allusion à des pièces d'or, il est clairement indiqué qu'il s'agit de monnaies étrangères, comme les dariques, les cyzicènes, les lampsacènes, qui avaient cours à Athènes. En outre, Thucydide (II, 13), à l'occasion des malheurs de la guerre du Péloponnèse, voulant apprécier la réserve métallique de l'Etat, dit qu'elle consistait en six mille talents d'argent monnayé et en cinq cents talents d'or et d'argent en lingots : ce passage donne à entendre implicitement qu'il n'y avait pas d'or monnayé.

Lorsqu'il écrivit son grand ouvrage sur *Les monnaies d'Athènes*, Beulé dut reprendre la question, en mettant à profit les éléments nouveaux que le temps avait petit à petit accumulés : il a consacré un chapitre entier à la monnaie d'or (p. 52 à 72). Après s'être donné le plaisir de railler Eckhel de son hypercritique, Beulé annonce qu'au moment où il écrit, le doute n'est plus permis : Athènes a monnayé l'or, et toutes les grandes collections de l'Europe possèdent des exemplaires de ce monnayage. Il s'agit donc pour Beulé, moins d'affirmer un fait, que de déterminer la valeur des monnaies d'or et d'electrum d'Athènes et l'époque où elles ont été frappées. Selon ce savant, ces pièces se classent à des époques successives de l'histoire d'Athènes; elles resteront, sans doute, toujours peu nombreuses, mais il ne doute pas que les lacunes encore considérables qu'on est forcé de constater dans la suite chronologique de ce monnayage de l'or, ne parviennent à être comblées par les découvertes de l'avenir. « Il y a, dit-il, des échantillons de toutes les époques, du siècle de Pisistrate, du siècle de Périclès, du siècle d'Alexandre; il y en aurait même de postérieures au siècle d'Alexandre appartenant au nouveau style. » (1) Partant de ce principe, Beulé applique à l'or la classification chronologique qu'il a établie pour l'argent, « car, dit-il, un art aussi sincère que l'art grec ne pouvait avoir deux systèmes dans le même temps et dans la même branche de l'art. »

La théorie de Beulé a été adoptée sans contrôle par divers

(1) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 64-65; v. aussi ce que dit Beulé plus tard, dans la *Revue numismatique*, nouv. sér. t. VIII (1863) p. 176.

savants, notamment MM. Mommsen (1), Fr. Lenormant (2) et Fr. Hultsch (3). Mais aujourd'hui, elle ne paraît plus avoir le même crédit. Dans la remarquable introduction qu'il a placée en tête de son catalogue des monnaies de l'Attique du musée britannique, M. Barclay V. Head n'admet que deux ou trois époques dans le monnayage de l'or et de l'électrum à Athènes : il regarde comme probable l'attribution à Athènes de monnaies d'électrum dès le début du monnayage, au commencement du vi^e siècle ; il place une émission de monnaies d'or en l'an 393 avant notre ère, sous l'administration de Conon ; la troisième enfin est de l'an 87-86, lors de l'alliance des Athéniens avec Mithridate. Nous sommes loin, comme on le voit, de l'éparpillement chronologique proposé par Beulé ; c'est un grand point d'acquis, mais n'y a-t-il pas lieu d'atteindre encore à plus de précision et de déterminer plus nettement les circonstances dans lesquelles ce monnayage de l'or s'est produit ? C'est ce que je me propose d'examiner ici.

1

On est généralement d'accord, depuis Beulé, pour attribuer à Athènes une hecté d'électrum, de flan épais, qui porte pour type une chouette de profil à gauche ; le revers est occupé par un carré creux partagé par des lignes diagonales en relief. Nous connaissons environ une dizaine d'exemplaires de cette petite médaille du commencement du vi^e siècle : leur poids s'échelonne, suivant le degré de conservation, entre 1 gr. 44 et 1 gr. 29 (4).

La chouette qui forme le type de cette monnaie, remarque Beulé, rappelle tout à fait par son style les pièces d'argent du

) Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, t. I, p. 78.

Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 178.

) Fr. Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie* (2^e éd.) p. 223.

) Cette médaille est figurée dans Beulé, p. 19, et dans Barclay V. Head, *Att.* pl. I, 1.

temps de Solon ; elle est, comme sur ces dernières, tournée à gauche, tandis que plus tard la chouette est presque constamment à droite. Puis, après avoir formulé quelque hésitation dans son attribution, à cause de la forme du carré creux du revers, Beulé se rassure en s'appuyant sur l'autorité de savants tels que Boeckh et Ch. Lenormant, et sur l'exemple des cabinets de Paris, de Londres, de Turin, où la pièce en question est classée à Athènes. Il l'attribue au siècle de Solon et de Pisistrate (1). De là des rapprochements du genre de ceux dans lesquels Beulé excelle, entre l'émission de cette monnaie et les relations de Solon avec Crésus, le voyage d'Alcméon à la cour du roi de Lydie, le goût de Pisistrate pour la magnificence et son désir d'imiter Crésus qui avait fait frapper des monnaies d'or, l'éclat plus grand donné au nouveau système monétaire de Solon.

Examinons la monnaie en question au double point de vue du métal et du type. Beulé la dit en or, tout en reconnaissant que cet or est d'un titre très faible. Il hasarde même l'étonnante réflexion qui suit : « On remarquera, dit-il, combien la couleur et la nature de l'or sont différentes sur cette monnaie et sur les monnaies des siècles suivants. Elle est pâle comme le prétendu *electrum*, et peut-être la quantité d'argent l'emporte-t-elle sur la quantité d'or dans ce mélange... Les villes les plus riches altéraient l'or à un point à peine croyable. » (2) Si M. Mommsen n'avait pas donné la sanction de sa grande autorité à l'opinion de Beulé relative à la monnaie qui nous occupe (3), je considérerais comme superflu de réfuter le passage que l'on vient de lire. Ce que Beulé appelle *le prétendu electrum* et qui ne serait que de l'or blanchi par une opération frauduleuse, n'est autre chose que l'or blanc d'Hérodote (*χρυσός λευκός*), que fournissaient naturellement les sables du Pactole et les mines du Tmolus, et qui a servi à fabriquer notamment les monnaies de Lydie et celles de Cyzique. Les anciens n'étaient

(1) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 65 ; cf. Boeckh, *Die Staatshaushaltung der Athener*, t. I, p. 34 (2^e éd.).

(2) Beulé, *op. cit.* p. 66, note.

(3) Mommsen. *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 73.

point aussi naïfs que veut le croire Beulé : la monnaie d'electrum circulait pour de l'electrum et non pour de l'or pur. Nous savons parfaitement aujourd'hui quelle était la valeur relative de l'electrum par rapport à l'or. Le statère d'electrum de Cyzique, par exemple, du poids de 16 gr. 45, n'avait, dans le commerce, que la valeur d'une darique d'or pur de 8 gr. 40. On compte, d'après les analyses chimiques du duc de Luynes et les recherches toutes récentes de MM. K. B. Hoffmann, Greenwell, Percy Gardner et Barclay Head (1) que dans l'electrum des cyzicènes, il y a seulement environ 46 pour 100 d'or, c'est-à-dire un poids d'or de 7 gr. 58, et 54 pour 100 d'argent, soit un poids d'argent de 8 gr. 85. La valeur relative de l'or et de l'argent était, il est vrai, livrée aux fluctuations du commerce et de la production, mais ses variations ne sont pas bien considérables, et l'on peut admettre, d'une façon générale, qu'à Athènes, au iv^e siècle, le poids d'argent de 8 gr. 85 équivalait à 0 gr. 64 d'or. En additionnant 0 gr. 64 avec le poids d'or effectif, 7 gr. 58, on obtient, à peu de chose près, le poids exact de la darique. Ainsi calculait-on, et jamais, dans l'antiquité, une pièce d'electrum ne fut admise dans la circulation commerciale pour une pièce d'or du même poids.

D'ailleurs, il est reconnu par tous aujourd'hui que le métal de la monnaie attribuée à Athènes est non de l'or frauduleusement altéré, ce qui n'a jamais existé dans la monnaie antique, mais de l'electrum au même titre que les cyzicènes. Son poids est identique à celui des hectés de Cyzique même, et des autres monnaies d'electrum qui alimentaient, au vi^e et au v^e siècle, le commerce de la mer Egée (2). Ce poids, comme l'a reconnu M. U. Koehler (3), représente le sixième du statère euboïque,

(1) Hoffmann dans *Numismatische Zeitschrift*, t. XVI, p. 1 et suiv. (Vienne, 1884); Greenwell, *Electrum coinage of Cyzicus*, p. 15 et suiv.; Percy Gardner, *The exchange-value of Cyzicene Staters* dans *Num. chronicle*, 1887, p. 185 à 190; B. Head, *Electrum Coins and their specific Gravity*, dans *Num. Chronicle*, 1887, p. 277 à 308.

(2) Greenwell, *Electrum coinage of Cyzicus*, p. 123, nos 165, 166; Head, *Electrum coins and their specific Gravity*, p. 14 et pl. XI, n° 45 et suiv.; cf. 18, n° 70 et suiv. (Extrait du *Numism. chronicle*, 1887).

(3) *Mittheilungen des kais. deutsch. Instituts in Athen*, 1884, p. 359.

le tiers de la drachme, et il ne concorde nullement avec ce qu'on appelle l'ancien système attique, qui procède par moitiés et non par tiers dans l'établissement de ses divisions. Faut-il donc admettre qu'au début de son monnayage, Athènes, qui au vi^e siècle, était depuis longtemps le centre d'un commerce considérable, a émis de la monnaie d'electrum, suivant en cela l'exemple des grandes villes de l'île d'Eubée? M. U. Köbler n'est pas éloigné de le croire; il conclut qu'il est possible que notre pièce d'electrum ait été frappée à Athènes avant la réforme d'Hippias, et il appuie son opinion sur le type de la chouette que porte la pièce, et sur le lieu des trouvailles, les hectés d'electrum en question ayant été trouvées en Attique; il ajoute enfin, et M. Head après lui, que du moment qu'il est prouvé que les villes d'Eubée, comme Chalcis et Erétrie, ont frappé des monnaies d'electrum, rien ne s'oppose à ce qu'Athènes ait également participé à ce monnayage.

En ce qui concerne le lieu des trouvailles, il ne saurait servir d'argument dans le cas présent (1) et l'on peut appliquer à la pièce d'electrum l'argument que M. Imhoof Blumer a victorieusement fait valoir contre l'attribution à Athènes des pièces d'argent anépigrahes qui, dans Beulé, figurent en tête du monnayage athénien. Bien que ces pièces d'argent aient été trouvées en Attique, il est aujourd'hui démontré qu'elles sont de l'Eubée (2). Il en est de ces monnaies comme des statères d'argent au type du Pégase, qu'on a longtemps regardés comme syracusains, parce qu'on les rencontre surtout en Sicile: il est définitivement établi que ce sont des pièces de Corinthe, de l'Acarnanie ou de l'Italie méridionale, importées par le commerce. La présence des pièces d'argent et d'electrum dans les champs de l'Attique prouve que ces monnaies circulaient à Athènes et rien de plus. Elles y étaient reçues dans le commerce comme le seront plus tard les statères de Lampsaque, de Cyzique, de Phocée, dont il est si souvent fait mention dans les inscriptions de l'Attique.

(1) N'a-t-on pas aussi trouvé en Attique de nombreux statères d'electrum de Cyzique, par exemple? Voyez Greenwell, *Electrum coinage of Cysicus*, p. 42.

(2) Imhoof Blumer, *Le système monétaire eubotique*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 2^e trim. 1882, p. 90, 102 et suiv.

Le type de la chouette lui-même, qui figure sur notre monnaie d'electrum, ne constitue pas un argument bien solide pour établir qu'elle a dû être frappée à Athènes. Cette chouette est tournée à gauche, tandis qu'elle devrait regarder à droite ; son style n'a rien de commun avec celui des pièces sûrement athéniennes ; enfin, cette même chouette et ce même carré creux se constatent sur un didrachme et une obole qui, de l'avis de tous aujourd'hui, sont de l'Eubée (1). Sans nous arrêter à l'opinion de M. Barclay Head, qui a proposé de classer ces pièces d'argent à Athenæ Diades (Ἀθηναὶ αἱ Διάδες), ville de la pointe septentrionale de l'île, fondée par une colonie d'Athéniens (2), j'ai hâte d'arriver à l'attribution plus acceptable, récemment formulée par M. T. Jones. Cet érudit a fort ingénieusement remarqué qu'on donnait le nom de Χαλκίς à une espèce particulière de chouette, dont le plumage est couleur de cuivre (χαλκός). L'oiseau χαλκίς est mentionné notamment dans ce passage de l'Iliade (XIV, 290) :

Ὅρνιθι λιγυρῇ ἐναλίγκιος, ἦντ' ἐν ὄρεσσιν
Χαλκίδα κικλήσκουσι θεοὶ, ἄνδρες δὲ κύμινδιν.

« Pareil à l'oiseau criard qui habite les montagnes
Et que les dieux appellent χαλκίς, les hommes κύμινδιν. »

Dans les scolies de ce passage, le mot χαλκίς est donné comme synonyme de γλαῦξ ; Suidas le définit de même : Χαλκίς, εἶδος ἐρνέου ἢ γλαῦξ, et le scoliaste d'Aristophane lui donne le même sens (3). M. Jones attribue donc le didrachme dont il s'occupe à Chalcis d'Eubée, puisque la chouette fut, à l'origine, le type parlant de cette ville. On trouve de même le phoque sur les monnaies de Phocée, la grenade sur celles de Sidé, la pomme sur celles de Mélos, la rose sur celles de Rhodes, Pan sur celles de Panticapée, le crabe sur celles d'Acrugas, le coq sur celles

(1) Imhoof-Blumer, *Le système monétaire eubotique*, loc. cit. p. 103.

(2) Barclay V. Head, *Catalogue of greek Coins, Attica*, Introd. p. xii; *Central* 6 *ecce*, pl. xxiv, 18, 19; *Hist. numorum*, p. 302. Sur Athenæ Diades, voir U. H. Müller, *Delisch und attische Bund*, p. 196.

(3) Scol. in Aristoph. *Aves*, vers 261 (éd. Didot, p. 216).

d'Himera (ἡμέρα), le persil sur celles de Sélinonte, etc. Ajoutons encore, comme exemple de type parlant, les monnaies de Velia en Lucanie, au type du lion. M. de Witte a ingénieusement démontré que le lion est le symbole ethnique des Véliates, leur ville s'étant originairement appelée *Helea*, et le mot *λειήτης* signifiant *un lion*, d'après un sens spécial signalé dans le *Grand étymologique* (1).

Les arguments de M. Jones, en ce qui concerne le didrachme et l'obole au type de la chouette, peuvent, selon nous, s'appliquer de point en point à notre hecté d'électrum : il nous semble que cette pièce doit être définitivement classée à Chalcis d'Eubée ; et outre le rapprochement du type de la chouette avec le nom de *χαλκίς*, il ne sera pas superflu d'ajouter que, d'après une tradition recueillie par Strabon (x, p. 447), la ville de Chalcis prétendait avoir été fondée avant la guerre de Troie par une colonie ionienne venue d'Athènes sous la conduite de Pandore, fils d'Erechthée ; après la guerre de Troie, Cothos conduisit à Chalcis une seconde colonie d'Athéniens. Athènes et Chalcis ayant une parenté d'origine, il n'y a rien d'étonnant à ce que les deux villes aient eu les mêmes traditions mythologiques et les mêmes types monétaires au début ; des faits analogues sont si fréquents dans la numismatique grecque qu'il serait superflu d'en énumérer des exemples.

Rappelons enfin que Chalcis, comme Erétrie, eut positivement, à l'origine, un monnayage d'électrum dans le système des statères de Cyzique. On lui attribue avec certitude des pièces d'électrum qui ont, au revers, un carré creux identique à celui de l'hecté qui nous occupe : le poids est le même aussi ; le type seul est différent : c'est un aigle dévorant un lièvre (2 gr. 86), un aigle volant (4 gr. 42) ou une roue à quatre rayons (4 gr. 40) (2).

L'hecté au type de la roue était, elle aussi, attribuée autrefois à Athènes. Beulé (3) parle encore d'une autre pièce d'or au

(1) J. de Witte, dans la *Revue numismatique*, t. III, 1838, p. 8.

(2) *British Museum. Central Greece*, pl. xx, 1, 2, 3 ; Head, *Hist. numorum* p. 303 ; U. Koehler, *Münzfindte auf Euboea*, dans les *Mittheilungen d. arch. deutsch. Instituts zu Athen*, t. IX, p. 359.

(3) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 66 et suiv.

type de l'osselet, avec un carré creux au revers. Cette pièce, classée à Athènes dans le catalogue de la vente Welz de Wellenheim, en 1844, aurait été détruite, suppose Beulé, parce que les héritiers de Wellenheim se seraient laissé influencer par l'opinion d'Eckhel qui a déclaré fausses toutes les monnaies d'or d'Athènes. Si cette pièce d'or, ou plus sûrement d'electrum, était véritablement authentique, elle doit être restituée à l'Eubée, comme toutes les pièces d'argent au type de l'osselet qui elles-mêmes étaient aussi, jadis, placées à tort en tête du monnayage athénien (1).

Je crois que nous pouvons conclure à présent qu'Athènes ne monnaya jamais l'electrum : du moins, toutes les monnaies d'electrum que lui attribuait Beulé, en les croyant en or altéré, sont sûrement des monnaies de l'île d'Eubée, comme les pièces d'argent qui portent les mêmes types et que Beulé regardait aussi comme athéniennes. La seule pièce d'electrum qu'on eût, jusqu'ici, laissée à Athènes à cause de son type de la chouette est elle-même de Chalcis, dont la chouette constituait les armes parlantes.

II

Durant cette longue période de plus de deux siècles qui s'étend de la chute des Pisistratides à Alexandre, Athènes ne cessa que par intervalles d'être la cité la plus riche et la plus florissante de la Grèce. Son commerce avait pris une extension extraordinaire ; ses monnaies, partout populaires à cause de leur bon aloi et de la simplicité de leur système, étaient universellement reçues dans les transactions, sur les côtes de l'Afrique aussi bien que sur celles de l'Europe ou de l'Asie. Des inscriptions nombreuses attestent que l'or abondait sur le marché d'Athènes, mais on

(1) Imhoof Blumer, *Syst. euboïque*, op. cit., p. 103; *British Museum, Central Greece*, Introd. p. XLVI; *Attica*, Introd., p. XII; Head, *Historia numorum*, p. 303 et 309.

le cite toujours, hâtons-nous de le dire, sous la forme d'espèces étrangères ou de lingots. On s'est étonné de ce fait; on s'est refusé à admettre que la capitale commerciale de la Grèce n'eût pas monnayé l'or. Beulé (1) trouve surprenant que sous l'administration de Conon et de Périclès, Athènes, si riche, fût dépourvue de monnaies d'or; il croit que des trouvailles ultérieures en feront découvrir, en petite quantité toutefois, puisque les inscriptions de la fin du v^e siècle qui mentionnent dans le trésor du Parthénon, avec des lingots d'or, des cyzicènes, des statères de Phocée et de Lampsaque, ne parlent jamais de statères attiques. Forcé de déclarer que le siècle de Périclès est le plus stérile en échantillons de monnaies d'or, Beulé disperse au hasard, depuis la fin du v^e siècle jusqu'à la mort d'Alexandre et à la guerre Lamiaque, les quelques pièces d'or d'Athènes que l'on connaît : il attribue un demi-statère à Périclès, bien que dans un discours que Thucydide lui prête (2), Périclès ne cite parmi les trésors des Athéniens que de l'argent monnayé et de l'or en lingots; pour des raisons de style, il croit pouvoir donner à l'époque de Philippe et d'Alexandre le statère, l'hecté et le quart de statère. Athènes a encore frappé, selon lui, des pièces d'or après la mort d'Alexandre pour ne pas se laisser dépasser en magnificence par des généraux tels que Lysimaque, Ptolémée et Séleucus.

Fr. Lenormant n'est pas éloigné de partager complètement l'avis de Beulé : il déclare qu'il y eut, bien qu'exceptionnellement, « une monnaie d'or athénienne, et l'on en possède, dit-il, des spécimens de diverses époques, qui rentrent tous dans la période dont je viens d'indiquer les limites », c'est-à-dire la fin du v^e siècle et la plus grande partie du iv^e. (3)

Je crois que cette thèse est de tous points erronée. On peut déjà la combattre au nom de la doctrine monétaire de l'antiquité, en démontrant que le monnayage de l'or a été exclusivement, à partir de l'invention de la darique, un privilège du roi de Perse,

(1) *Monnaies d'Athènes*, p. 67.

(2) Thucydide, II. 13; cf. P. Foucart, *Les Victoires en or de l'Acropole*, dans le *Bull. de Corr. hell.*, avril 1888, p. 283.

(3) Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité*, t. I. p. 178.

puis des rois grecs et des chefs d'armées, en Orient et dans les pays qui, voisins de la mer Egée, avaient été habitués à la monnaie du grand roi ; il fut de même, plus tard, un privilège de l'*imperator*, puis de l'empereur dans le monde romain.

Les pièces d'or que l'on rencontre dans le monnayage autonome et municipal de certaines villes de l'Asie mineure, de la Macédoine et des autres contrées que baigne la mer Egée, ne sont pas autant qu'on pourrait le croire, une exception à cette loi ; il est presque toujours possible d'établir historiquement, ou bien que ce sont des monnaies frappées par des rois, avec des types urbains, ou bien des monnaies émises dans des moments de nécessité par des chefs d'armée, des usurpateurs ; ou encore, et ce cas ne se présente qu'à la basse époque, qu'elles sont frappées par des généraux romains du temps de la République, à la tête de leurs armées d'Orient. Nous ne parlons bien entendu que du monnayage de l'or pur et nous laissons de côté les monnaies d'electrum. Les statères d'or de Lampsaque, Cyzique, Clazomène, Cios, Abydos, ne sont que des monnaies militaires frappées par les généraux grecs, lors de la guerre du Péloponnèse, dans les différentes villes où ils séjournaient avec leurs troupes : ces généraux faisant la guerre dans des pays où l'on était habitué à recevoir la darique d'or dans les transactions commerciales, et la solde des soldats étant, en général, d'une darique par mois, il fallait bien frapper, pour solder ces troupes, une monnaie qui, pareille à celle du grand roi, eût le même caractère régalien et fût reçue avec la même faveur sur le marché public : plus tard les généraux romains ne feront pas autrement. Quant aux anciens généraux d'Alexandre, s'ils s'empressent de frapper de la monnaie d'or, c'est pour bien affirmer qu'ils sont investis des droits régaliens. Nous ne multiplierons pas, ici, les exemples qui pourraient corroborer cette doctrine : les cas de dérogation sont si rares que lorsque nous ne pouvons les expliquer historiquement, il n'est pas téméraire d'admettre que c'est parce que les renseignements nous font défaut. Pour en revenir à Athènes, il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la rareté extrême du monnayage de l'or dans cette ville : c'est le contraire qui serait surprenant. Athènes se conformait, comme toutes les autres villes de la Grèce et de l'Asie, à la doctrine monétaire de l'anti-

quité qui réserve aux généraux à la tête de leurs armées ou aux rois, le droit de monnayer l'or.

Les quelques monnaies d'or d'Athènes que l'on possède sont la confirmation éclatante de cette théorie. En les rapprochant et en les groupant, on verra, au point de vue du style, des types, de la couleur du métal, de la parfaite concordance des poids, de la graduation normale des divisions, on verra, dis-je, combien on a eu tort de disperser ces pièces dans une période d'un ou deux siècles : elles appartiennent toutes à la même émission monétaire et sont de la même date.

1. Tête casquée d'Athéna à droite.

R. AΘE. Chouette à droite ; derrière, un croissant et une pousse d'olivier ; devant, le calathos.

N. 3. — *Statère*, 8 gr. 60. Il en existe trois exemplaires au cabinet de France, et trois autres au British Museum (1).

2. Tête casquée d'Athéna à droite.

R. AΘE. Chouette à droite ; derrière, une pousse d'olivier ; devant, une branche d'olivier.

N. 1 1/2. — *Hémi-statère*, 4 gr. 30. Deux exemplaires au cabinet de France.

3. Tête casquée d'Athéna à droite.

R. AΘE. Chouette de face, les ailes éployées.

N. 1 1/2. — *Quart de statère*, 2 gr. 15. Cabinet de France.

4. Tête casquée d'Athéna, à droite.

R. AΘE. Chouette debout à gauche ; derrière, une pousse d'olivier ; devant, le calathos.

N. 1. — *Hecté*, 1 gr. 40. Cabinet de France.

5. Tête casquée d'Athéna à droite.

R. AΘE. Deux chouettes affrontées, la tête de face et séparées par une pousse d'olivier.

N. 1. — *Hecté*, 1 gr. 45. Cabinet de France. E. Muret a publié cette hecté en la considérant comme frappée au

(1) Barclay V. Head. *British Museum. Attica*, p. 13.

temps de Périclès et comme antérieure à l'hemi-sta-
tère décrit sous le n° 2 (1).

6. Tête casquée d'Athéna à droite.

R. AΘ. Chouette debout à droite.

N 1/2. — *Hémi-hecté*, 0 gr. 75. Cabinet de France et musée
de Berlin (2).

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau ci-dessus, il ne manque à la série normale des pièces d'or qu'une seule division, la *tritè*, dont le poids doit être d'environ 2 gr. 90. On la trouvera peut-être un jour ; en revanche il existe deux variétés de l'*hecté*. Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux que toutes les pièces que nous venons de décrire soient contemporaines : elles sont de même style et, sur toutes, le type du revers est encore encadré dans une aire creuse qui n'est que l'ancien carré creux s'acheminant graduellement vers l'effacement complet : c'est là un des caractères distinctifs des monnaies de la fin du v^e siècle. Il importe maintenant de déterminer à quelle époque précise et dans quelles circonstances cette émission extraordinaire de monnaies d'or a eu lieu.

Au commencement de la 2^e année de la 93^e Olympiade (juillet 407), la guerre du Péloponnèse, qui durait depuis tant d'années déjà, reprit avec plus de fureur que jamais. A Athènes, Conon avait été élu stratège en remplacement d'Alcibiade ; à Sparte, Callicratidas avait remplacé Lysandre comme navarque. Après quelques escarmouches, Callicratidas qui commandait à 140 vaisseaux sur les côtes de l'Ionie, parvint à bloquer Conon, après l'avoir défait, dans le port de Mitylène : Athènes n'avait plus de flotte. Ce fut alors que les Athéniens, qui avaient déjà subi tant de malheurs, résolurent de faire les plus grands sacrifices et de construire en toute hâte une nouvelle flotte avec les dernières ressources de l'Etat.

« On n'hésita pas, dit Curtius, à puiser largement, pour sauver l'Etat, dans le trésor de la déesse Poliade. On alla jusqu'à convertir d'urgence en monnaie les statues d'or de la déesse

(1) E. Muret, dans le *Bull. de correspond. hellénique*, t. VI (1882), p. 210.

(2) *Zeitschrift für Numismatik*, t. V (1878), p. 3 et pl. I, 4.

de la Victoire, et tout ce qui se trouvait dans le vestibule du Parthénon, en fait de métaux, à l'exception d'une couronne d'or, fut livré aux Hellénotames et porté de là à la Monnaie ; on vida sans doute aussi les autres compartiments du Trésor ; on risqua les derniers capitaux de la ville (1). » Dans son étude récente sur les Victoires en or de l'Acropole, M. P. Foucart a établi que ces statues, mentionnées dans un inventaire des trésoriers d'Athènes antérieur à la guerre du Péloponnèse, étaient fort probablement au nombre de dix, et que deux d'entre elles ne furent pas converties en monnaie ; le poids moyen de chacune d'elles était de deux talents d'or ou environ 52,400 grammes (2). Grâce à ces ressources extraordinaires, cent cinquante vaisseaux, composant la dernière flotte d'Athènes, prirent la mer : la bataille des Arginuses fut gagnée au mois de septembre de l'an 406, c'est-à-dire dans le troisième mois de la III^e année de la 93^e Olympiade, sous l'archontat de Callias.

Le fait que nous venons de rapporter est attesté formellement par le scoliaste d'Aristophane qui affirme, d'après Hellanicus et Philochorus, que sous l'archontat d'Antigène, on fit fondre des Victoires d'or afin de les convertir en monnaies (3). Ce témoignage est confirmé par celui de Démétrius d'Alexandrie (περὶ Ἑρμηνείας, § 281), qui voulant donner un exemple grammatical d'euphémisme rappelle l'équivoque ingénieuse à laquelle avait eu recours, jadis, un orateur athénien pour proposer au peuple de porter au creuset les Victoires d'or. Parler de les détruire eût été une impiété ; l'orateur subtil proposa seulement de s'en servir : « Servons-nous, dit-il, des Victoires comme d'alliées dans cette guerre » (4).

Il ne sera pas inutile de rappeler ici, pour confirmer ces témoignages, que déjà en l'an 430, lors de l'invasion de l'Attique par les Péloponnésiens, Périclès, voyant Athènes à bout de

(1) Curtius, *Hist. grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. III, p. 487.

(2) P. Foucart, *Les victoires en or de l'Acropole*, dans le *Bull. de corresp. hellénique*, avril 1888, p. 291 et 293.

(3) *Scol. Aristoph. in Ran.* vers 720, p. 296 de l'édition Didot.

(4) *Συγγραφήματα ταῖς Νίκαις εἰς τὸν πόλεμον*. Beulé qui a connu ce passage rappelle que Quintilien dit dans le même sens équivoque : *Victoriis utendum esse* (IX, 11, 92). Beulé, *Monn. d'Athènes*, p. 70-71 ; P. Foucart, *Op. cit.*

ressources, avait aussi, au témoignage de Thucydide, parlé de la nécessité éventuelle de frapper monnaie avec l'or du temple d'Athéna. Prévoyant l'invasion, « Périclès, dit Thucydide, engagea les citoyens à prendre courage, en leur faisant le détail de leurs ressources : ils recevaient à peu près 600 talents par an du tribut de leurs alliés, sans compter les autres revenus, et ils avaient encore dans la citadelle 6,000 talents d'argent monnayé. Il y en avait eu 9,700, mais le reste avait été dépensé pour les Propylées de la citadelle et pour le siège de Potidée : il ne comptait pas l'or et l'argent non monnayé porté en offrande par les particuliers et par le peuple, ni tous les vases sacrés qui servaient aux pompes et aux jeux, ni les dépouilles des Mèdes et autres richesses du même genre qu'on ne pouvait estimer moins de 500 talents. Il ajouta les trésors assez considérables des autres temples dont on pourrait se servir : et si toutes ces ressources ne suffisaient pas, on pourrait faire usage de l'or dont était ornée la statue de la déesse elle-même ; il montra que cet or pur pesait 40 talents et qu'il pouvait s'enlever. Mais il observe que si, pour le salut public, on se servait de ces trésors, il faudrait les remplacer dans leur totalité » (1). L'histoire de l'antiquité comme celle du moyen âge est remplie de circonstances critiques du même genre, où, pour subvenir aux nécessités de la guerre, on porte au creuset les trésors et les ex-votos des temples ou des églises.

Aristophane, dans le passage de sa comédie des *Grenouilles* si souvent cité depuis Eckhel, et dont on a tiré, comme nous le verrons, des conclusions erronées, fait allusion à une monnaie d'or d'Athènes : c'est, nous dit le scoliaste, l'émission qui eut lieu en 407, au milieu des circonstances graves que nous avons relatées plus haut, et dans laquelle on fit fondre les Victoires d'or. Il importe de citer en entier le passage du poète : « J'ai souvent remarqué que notre cité se comporte envers les bons et honnêtes citoyens, comme envers la vieille monnaie d'argent et la nouvelle monnaie d'or. Ces pièces sont d'un excellent titre et ce sont, certainement, les plus belles de toutes les monnaies ; bien frappées et bien sonnantes elles ont cours partout, en

(1) Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, II, XIII.

Grèce et chez les barbares. Cependant, nous ne nous en servons plus et nous leur préférons ces méchantes pièces de cuivre, récemment émises et si mal frappées. Ainsi agissons-nous à l'égard des citoyens : les savons-nous bien nés, modérés, braves, honnêtes, instruits dans les exercices du gymnase et dans les arts libéraux, ils sont en butte à nos outrages ; nous employons au contraire ce ramas d'étrangers, d'esclaves, de gens mal nés et ne valant guère mieux, arrivés d'hier et dont jadis Athènes n'aurait pas même voulu pour victimes expiatoires. Insensés ! changez de conduite ; employez de nouveau les honnêtes gens... » (1) Bœckh et Beulé n'ont pas interprété ainsi ce passage de la comédie des *Grenouilles*. Dans la phrase : *ἀρχαῖον νόμισμα καὶ τὸ καινὸν χρυσίον*, ils voient une antithèse entre l'ancienne monnaie d'argent (*ἀρχαῖον νόμισμα*) et la nouvelle monnaie d'or (*καινὸν χρυσίον*) de mauvais aloi qui aurait été frappée pour subvenir aux frais de la guerre (2). « Aristophane, dit Beulé, blâme les Athéniens qui préfèrent à leur vieille monnaie d'argent pure, bien frappée, bien sonnante, de misérables cuivres frappés de la veille et d'une mauvaise fabrique. Athènes fondit un certain nombre de Victoires en or pour subvenir aux frais de la guerre ; mais, soit que l'or destiné à la statuaire fut moins pur de titre, soit que l'on eût mêlé à dessein une quantité d'alliage trop forte, la nouvelle monnaie encourut le blâme d'Aristophane. Cependant, le poète nous apprend lui-même qu'elle fut en grande faveur, peut-être par un effet de patriotisme. Dans tous les cas, elle dut être retirée par la suite, dès

(1) Aristoph. *Ranæ*, vers 718 à 733 ; cf. Barclay V. Head. *Hist. num.*, p. 314, note. Voici le passage principal du texte d'Aristophane :

Πολλὰς γ' ἡμῖν ἔδοξεν ἡ πόλις πεπονθένει
ταύτων ἕξ τε τῶν πολιτῶν τοὺς καλοὺς τε κἀγαθοὺς,
ἕξ τε ἀρχαῖον νόμισμα καὶ τὸ καινὸν χρυσίον.
Οὔτε γὰρ τοῦτοισιν οὔσιν οὐ κερκόδηλευμένοις,
ἀλλὰ καλλίστοις ἀπαντῶν, ὡς δοκεῖ, νομισμάτων,
καὶ μόνοις ἄρθῳ κοπέει καὶ κερκωδανισμένοις
ἐν τε τοῖς Ἑλλήσι καὶ τοῖς βαρβάροισι πανταχοῦ,
χρῶμεθ' οὐδὲν, ἀλλὰ τοῦτοις τοῖς πονηροῖς χαλκίοις,
χθές τε καὶ πρόην κοπέει τῷ κακίστῳ κόμματι...

(2) Bœckh, *Die Staatshaushaltung der Athener*, 2^e éd., t. I, p. 33-34.

que les finances de la république furent remises en état meilleur, car les statères et divisions de statères qui datent du siècle d'Alexandre sont d'un titre très pur. On pourrait marquer la victoire de Cnide, l'administration si prospère de Conon, et l'an 393, comme l'époque où cette fausse monnaie d'Antigène fut retirée de la circulation » (1). Ainsi, d'après Beulé, on aurait fabriqué en l'an 407 une fausse monnaie d'or, et aucun exemplaire de cette monnaie de mauvais aloi ne serait parvenu jusqu'à nous. Pour soutenir une pareille thèse, il s'appuie sur un passage du scoliaste dont nous parlerons tout à l'heure.

De son côté, M. Barclay V. Head rejette l'interprétation que nous avons rapportée plus haut et que M. Six lui avait, le premier, ingénieusement suggérée; il se rallie à l'opinion de Beulé et il croit comme lui qu'on frappa à Athènes, en 407, une monnaie composée d'un peu d'or et de beaucoup de cuivre, puis, constatant que le métal des monnaies d'or d'Athènes qui nous sont parvenues est d'une très grande pureté, il pense aussi qu'aucun spécimen du monnayage altéré de 407 n'est arrivé jusqu'à nous. Comme après la guerre, sous l'administration de Conon, Athènes recouvra son ancien splendeur, c'est à ce moment, vers l'an 394, qu'il place l'émission des pièces d'or que nous possédons et qui seraient ainsi comme un reflet de la prospérité matérielle et du développement commercial de cette époque (2).

Ce sont là des arguments de sentiment et qui ne reposent sur aucun fondement solide : ce monnayage de l'or était si peu, pour Athènes, le résultat de la prospérité commerciale, qu'à l'époque la plus florissante de son histoire, cette ville ne monnaya que de l'argent, métal que lui fournissait en abondance les mines du Laurium. Pour bien comprendre le passage d'Aristophane, il importe de se rappeler trois faits essentiels :

1. L'émission des monnaies d'or ne fut que temporaire et elle eut lieu dans l'été de l'an 407, sous l'archontat d'Antigène (Philochorus, *Hellanicus*).

1) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 70-71.

2) Barclay V. Head. *Hist. numorum*, p. 314; *Attica*, Introd. pp. XXVII et v.

2. La première monnaie de bronze qui ait jamais été frappée à Athènes, remonte à l'an 406, sous l'archontat de Callias : elle fut créée immédiatement après la démonétisation de l'or. (Scoliaſte ſur *Grenouilles*, v. 725).
3. La comédie d'Ariſtophane, les *Grenouilles*, fut représentée pour la première fois en février 405, c'est-à-dire quelques mois après la première émiſſion de la monnaie de bronze. (Argument des *Grenouilles*).

En faiſant attention à ces dates, on ſ'explique fort bien ce qu'à voulu dire Ariſtophane. Quand il parle, en février 405, des pièces d'un excellent titre dont on ne fait plus uſage, il a en vue la vieille monnaie d'argent et l'émiſſion temporaire des pièces d'or de l'an 407. Il ajoute qu'on leur préfère de mauvaiſes pièces de cuivre, c'est-à-dire la monnaie d'appoint en cuivre qu'on venait d'émettre pour la première fois en 406. Ariſtophane met en regard, d'une part, les bonnes monnaies d'or et d'argent et les bons citoyens, d'autre part, les monnaies de cuivre ſans valeur intrinſèque et les mauvaiſes citoyens ; en un mot, il raille les Athéniens de trouver pratique et plus commode que l'or et l'argent la monnaie de cuivre ſans valeur intrinſèque (1).

Quant aux ſcolies de ce paſſage, elles paraiſſent à première vue, je le veux bien, condamner cette manière de voir. Le ſcoliaſte dit qu'Ariſtophane parle d'une monnaie d'or à laquelle était mêlé beaucoup de cuivre (2) : il paraît donc avoir dicté à Bœckh, Beulé et Barclay Head leur interprétation du texte du poète, mais liſez la ligne ſuivante : le ſcoliaſte eſt ſi peu ſatisfait de l'explication qu'il vient de haſarder qu'il ſ'emprefſe d'ajouter

(1) Il m'eſt agréable de citer ici le témoignage de mon ami M. Th. Reinach qui m'écrit qu'en relisant le texte d'Ariſtophane, il eſt arrivé à la conviction *absolue* que la ſeule explication exacte eſt celle qu'a propoſée M. Six et que M. Head a rejetée ſur l'autorité de M. Jebb. On a cru à tort qu'Ariſtophane faiſait une opposition entre *πλεχάϊων νόμισμα* et *καλῶν χρυσίων*. Si Ariſtophane, remarque M. Reinach, avait voulu établir une pareille antithèſe, il aurait ſemblablement, dans le vers 719, opposé deux catégories de citoyens et écrit *τοὺς καλοὺς* (non *καλοῦς*) *τῶν πλεχάϊων*.

(2) ... ὡς ἐπὶ νομισμάτων· χαλκία δὲ ὡς χρυσία ἔλεγον τῷ σχήματι, χαλκῆ σκιά· ἡ δὲ ὡς καλῶν νόμισμα τὸ χρυσοῦν ὕψως εἶπεν.

cette phrase rectificative : Δύναιτο δ' ἂν καὶ τὸ χαλκοῦν λέγειν ἑπί γὰρ Καλλίου χαλκοῦν νόμισμα ἐκόπη. « Il se pourrait que le poète fit allusion à la monnaie de cuivre frappée sous Callias (1). » C'est cette dernière remarque qui, seule, est dans la vérité; le scoliate s'est bien rendu compte qu'il ne pouvait être question d'une monnaie d'or altérée, ce qui n'existe pas dans l'antiquité (2); il s'est rectifié lui-même et repris pour donner une explication plus rationnelle et plus naturelle, et il a eu raison.

Ainsi, les monnaies d'or que nous avons décrites plus haut représentent le monnayage de l'été de l'an 407 : elles ont été frappées avec l'or provenant des statues de Victoires consacrées dans le temple d'Athéna. Ce sont des monnaies militaires émises dans un moment de crise politique et financière. Quand les malheurs publics qui en avaient nécessité l'émission temporaire furent conjurés, Athènes s'empressa de se conformer à son ancienne tradition en ne monnayant plus, en fait de métal précieux, que l'argent : ce fut dans la même circonstance que fut créée la monnaie de cuivre, nouveauté spirituellement comparée par Aristophane aux hommes de rien et aux parvenus.

III

Il importe maintenant de parler du fameux statère athénien, au nom de Mithridate, qui semble, *à priori*, protester, lui aussi, contre la doctrine monétaire sur laquelle nous nous appuyons. En publiant pour la première fois, en 1863 (3), cette pièce d'or

(1) *Scol. Aristoph. in Ran.* 725; éd. Didot, p. 296.

(2) Voyez sur la pureté de l'or des monnaies antiques, F. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité*, t. I, p. 187. Les faux statères dorés, consacrés par un I conien dans l'Hécatompédon et mentionnés dans un inventaire de l'an 398, ne doivent être considérés que comme l'œuvre de faussaires et non comme une monnaie officielle. C. I. Gr. n° 150, § 36; cf. Lenormant, *op. cit.* t. I, p. 226-227.

(3) *Revue numismatique*, nouv. sér. t. VIII. p. 176.

qui porte les noms de Mithridate Eupator, roi de Pont, et d'Aristion, le chef de ses partisans à Athènes, Beulé s'écrie : « Nous sommes loin du temps où Eckhel niait qu'on eût frappé de la monnaie d'or à Athènes. » Ce statère, le seul du nouveau style, connu jusqu'à présent, est la répétition exacte, en plus petites proportions, d'un tétradrachme du Musée britannique (1). Si donc nous connaissions la drachme d'argent, remarque Beulé, elle serait identique au statère d'or, pour les types, les légendes et le module.

Le statère d'or qui excita l'enthousiasme de Beulé est entré au Cabinet des Médailles avec la collection de Luynes; depuis lors, le Musée de Berlin en a acquis un autre exemplaire semblable, mais non du même coin (2). Voici la description de ces remarquables pièces.

Tête casquée d'Athéna, à droite (nouveau style).

R. ΑΘΕ. ΒΑΣΙΛΕ. ΜΙΘΡΑΔΑΤΗΣ ΑΡΙΣΤΙΟΝ. La chouette debout sur l'amphore; à droite, dans le champ, une étoile entre deux croissants, symbole des monnaies royales du Pont. L'exemplaire de Luynes pèse 8 gr. 35; celui de Berlin, 8 gr. 24.

La date de l'émission des monnaies athéniennes au nom de Mithridate a été rigoureusement circonscrite par M. R. Weil (3) entre le 1^{er} hécatombaeon (juillet-août) 88 et le 1^{er} mars 86, et l'on connaît les circonstances historiques qui occasionnèrent ce monnayage. L'Athénien Aristion partit en ambassade auprès du roi de Pont dans les premiers mois de l'année 88, et ce fut au mois de juillet de cette même année que l'alliance d'Athènes avec Mithridate fut définitivement conclue. A Athènes, le retour d'Aristion, qui revenait comblé de présents et de subsides, fut fêté par des réjouissances extraordinaires, organisées par

(1) *British Museum, Attica*, pl. XIII, n° 5; Th. Reinach, *Trois royaumes de l'Asie-Mineure*, p. 196-197 (Extr. de la *Revue numismatique*, 1886-1888).

(2) J. Friedlaender et A. von Sallet. *Das Königl. Münzkabinett*, p. 96-97; R. Weil, *Mittheilungen des Instit. zu Athen*, t. VI (1881), p. 315; Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 197.

(3) Rud. Weil, *Das Bündniss der Athener mit Mithradates*, dans les *Mittheilungen d. K. Instit. zu Athen*, t. VI, p. 325.

le parti ennemi des Romains. Aristion, élu stratège au théâtre de Dionysos pour l'an 88/7, usurpa la tyrannie, et, suivant l'opinion de M. Th. Reinach, il est probable qu'il fit nommer Mithridate lui-même premier stratège pour l'année suivante 87/6 (1). Athènes se prépara vigoureusement à la guerre, et comme au temps de Conon, il fallut épuiser la réserve de l'État pour battre monnaie au nom de Mithridate, le chef suprême du mouvement contre Rome. Le roi de Pont avait de l'or en quantité, ainsi que le prouvent ses monnaies pontiques; c'est sans doute avec les lingots qu'il fournit aux Athéniens que ceux-ci frappèrent monnaie à son nom. Dans tous les cas, peu de mois après le retour d'Aristion, Archélaos, un des généraux de Mithridate, s'étant emparé de Délos, livra aux Athéniens pour en battre monnaie les trésors du temple d'Apollon (2).

Ainsi s'explique tout naturellement, par le simple énoncé des faits historiques, le monnayage athénien de l'or au nom de Mithridate : son caractère exceptionnel et militaire éclate avec non moins d'évidence que celui du monnayage d'or de l'an 407. Pas n'est besoin de dire avec Beulé qu'Aristion fit frapper ces statères, « par ostentation, pour imiter les souverains de l'Asie, de l'Égypte, de la Macédoine, et flatter son protecteur Mithridate » (3). Certes, environ 90 ans auparavant, le roi de Syrie, Antiochus IV Epiphane figure aussi comme premier magistrat sur une série de monnaies athéniennes, et cependant, bien qu'on eût eu intérêt à le flatter également, on n'émit point de monnaies d'or à son nom. Mais de même qu'à côté du nom d'Antiochus figure en symbole l'éléphant, emblème des Séleucides, de même aussi, sur le statère et sur le tétradrachme au nom de Mithridate, on voit le soleil et la lune, symbole qui paraît sur les monnaies pontiques de Mithridate et qui était l'emblème traditionnel des Achéménides.

La monnaie d'or d'Athènes au nom de Mithridate fut donc frappée en 87/6 avec les lingots d'or que le roi de Pont avait

(1) Th. Reinach, *Les stratèges sur les monnaies d'Athènes*, p. 12 (Extr. de la *Revue des Etudes grecques*, 1888).

(2) Appien, *Mithrid.* XXVIII.

(3) *Revue numismatique*, 1863, p. 179; cf. Barclay V. Head, *Brit. Museum. Attica*, introd. p. LIII.

livrés comme subsides aux Athéniens et qui provenaient soit de ses trésors d'Asie, soit du pillage de Délos. Ce fut une monnaie exceptionnelle, frappée en temps de guerre, dans un moment de détresse publique, alors que la ville, bloquée par Sylla, ne pouvait plus exploiter les mines d'argent du Laurium (1); loin de servir d'argument pour combattre notre thèse, le statère de Mithridate et d'Aristion en est au contraire la confirmation la plus éclatante.

Les mêmes circonstances ont amené, la même année, dans un autre pays, l'émission d'une autre monnaie d'or aussi en l'honneur de Mithridate. En l'an 88 avant notre ère, l'Italie se trouvait en pleine révolution : les insurgés de la guerre Sociale voulurent, eux aussi, tendre la main à Mithridate; ils lui envoyèrent une ambassade à Pergame ou à Ephèse; une alliance offensive fut conclue, et les envoyés samnites quittèrent le roi de Pont en emportant des subsides (2). L'or et l'argent de Mithridate servirent aux insurgés italiotes à battre monnaie : un statère d'or unique, de la collection de Luynes, représente ce monnayage insurrectionnel; bien que frappé en Italie, il est aux types des monnaies de bronze de la ville d'Amisus du Pont, et il porte en caractères osques le nom de *Minus Jégius*, le chef probable de l'ambassade qui avait négocié l'alliance. Voici d'ailleurs la description de cette curieuse médaille :

Tête de Dionysos jeune et couronné de lierre à droite.

R. Ciste dionysiaque contre laquelle est appuyé un thyrses orné de bandelettes flottantes; sur la ciste, une nébride; à l'exergue, l'inscription osque *IM·ZIF·IM* (*Minus Jégius Minii filius*). Poids : 8 gr. 50.

Le poids nous indique que c'est un statère attique comme les monnaies d'or pontiques ou la pièce d'Athènes. F. Bompis l'a longuement étudié et il l'a, comme tout récemment encore M. Th. Reinach, ingénieusement rapproché de l'ambassade

(1) Appien (*Mithrid.* 39) dit que lors de la capitulation d'Athènes, on ne trouva plus à l'Acropole que 40 livres d'or et 60 livres d'argent.

(2) Diod. Sic. XXXVII, II, 11 et 12.

italiote envoyée dans le Pont dont elle reflète le monnayage ; mais personne n'en a jusqu'ici bien nettement, selon nous, déterminé le véritable caractère. Bompois se borne à dire que cet *aureus* est le vivant témoignage d'un acte « d'adulation et de courtoisie à l'égard du roi de Pont », et qu'il n'a d'autre but que de consacrer le souvenir de l'ambassade qui lui fut envoyée et de son plein succès (1). Pour notre part, nous voyons dans ce monnayage de l'or, aussi bien en Italie qu'à Athènes, autre chose qu'une fantaisie ou un souvenir commémoratif : c'est avec les lingots d'or envoyés par Mithridate que ses alliés, qui le reconnaissent pour chef suprême de l'insurrection, frappent de la monnaie d'or ; cette monnaie militaire, émise dans des circonstances analogues à celles qui firent envoyer au creuset les Victoires en or du Parthénon, est nécessitée par les préparatifs de guerre et par la crise politique et financière. Son apparition n'est donc que l'application d'une loi constamment observée dans l'antiquité grecque et romaine, et son caractère économique et politique est le même, par exemple, que celui du statère d'or frappé par T. Quinctius Flaminius après la conquête de la Macédoine, ou celui des *aurei* que frappait Sylla comme *imperator* à la tête des troupes qui combattaient Mithridate ou les insurgés Samnites (2).

Ce fut le 1^{er} mars de l'an 86 avant J.-C. qu'eut lieu la prise d'Athènes par Sylla (3) : les espérances des confédérés étaient ruinées sans relour ; Mithridate après avoir fait trembler Rome allait se trouver bientôt pressé jusque dans ses derniers retranchements. Les subsides qu'il avait envoyés à Athènes et en Italie n'eurent guère d'autre résultat que de nous transmettre des monnaies qui attestent sa richesse et les proportions formidables qu'avait prises l'insurrection générale qu'il avait provoquée contre Rome.

(1) F. Bompois, *Les types monétaires de la guerre sociale*, p. 29 et pl. III n° 1 ; Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, t. II, p. 116 ; R. Weil, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. II, p. 88 ; A. von Sallet, dans la *Zeit. f. Num.* t. IV, p. 236 ; Th. Reinach, *Trois royaumes de l'Asie-Mineure*, p. 197.

(2) E. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. I, pp. 405 et suiv.

(3) Rud. Weil, *Das Bündniss der Athener mit Mithradates*, dans les *Mittheilungen des K. d. Instituts zu Athen*, t. VI (1881), p. 330.

Avant de m'arrêter, je dois dire un mot d'une petite série de monuments monéti-formes, en or, que j'ai systématiquement exclus de cette étude : ce sont ces petites pellicules estampées à l'aide d'un poinçon, en relief d'un côté, en creux de l'autre, qu'on appelle des *bractéates*. Malgré l'autorité de Beulé, de M. Mommsen et de Fr. Lenormant (1), je ne saurais considérer les bractéates antiques comme de véritables monnaies ; Lenormant lui-même a essayé de répondre à l'avance au doute qui pourrait être émis sur ce point, en partageant les bractéates en deux catégories, celles qui auraient servi de monnaies et celles qui auraient simplement été cousues comme des paillettes sur les vêtements (2). Les bractéates d'Athènes sont au type de la chouette et sans légende ; telle en est la fragilité qu'avec un module de 15 millim. environ, elles ne pèsent que 30 centigr., 15 centigr. et moins encore. Or, remarquons que, dans la série des monnaies antiques, les plus petites divisions sont précisément les plus globuleuses, ce qui se comprend aisément, étant donné que la monnaie est destinée à un usage quotidien, à une manipulation incessante : la ténuité des bractéates est un obstacle à ce qu'on puisse les regarder comme de vraies monnaies. Leur type n'est pas un argument bien sérieux, car nombre de monuments, tels que les poids et les tessères, sont aussi marqués d'une empreinte pareille à celles des monnaies. Quant au poids, remarquons qu'il s'agit de moitiés, de quarts, de huitièmes d'oboles, c'est-à-dire de monuments de quelques centigrammes, et pour d'aussi petites divisions il n'est pas possible d'accorder une sérieuse valeur scientifique au poids que nous constatons aujourd'hui. Au surplus, on a de pareilles bractéates pour tous les pays et tous les siècles de l'antiquité : il en est qui portent les types de Cyzique, de Sicyone, de Panticapée, de Ténédos, de Mélos, d'Alexandre ou même des empereurs romains : tous ces monuments, qui ne sont pas rares dans les collections, et sur les bords desquels on remarque assez souvent les trous qui servaient à les fixer sur les vêtements de

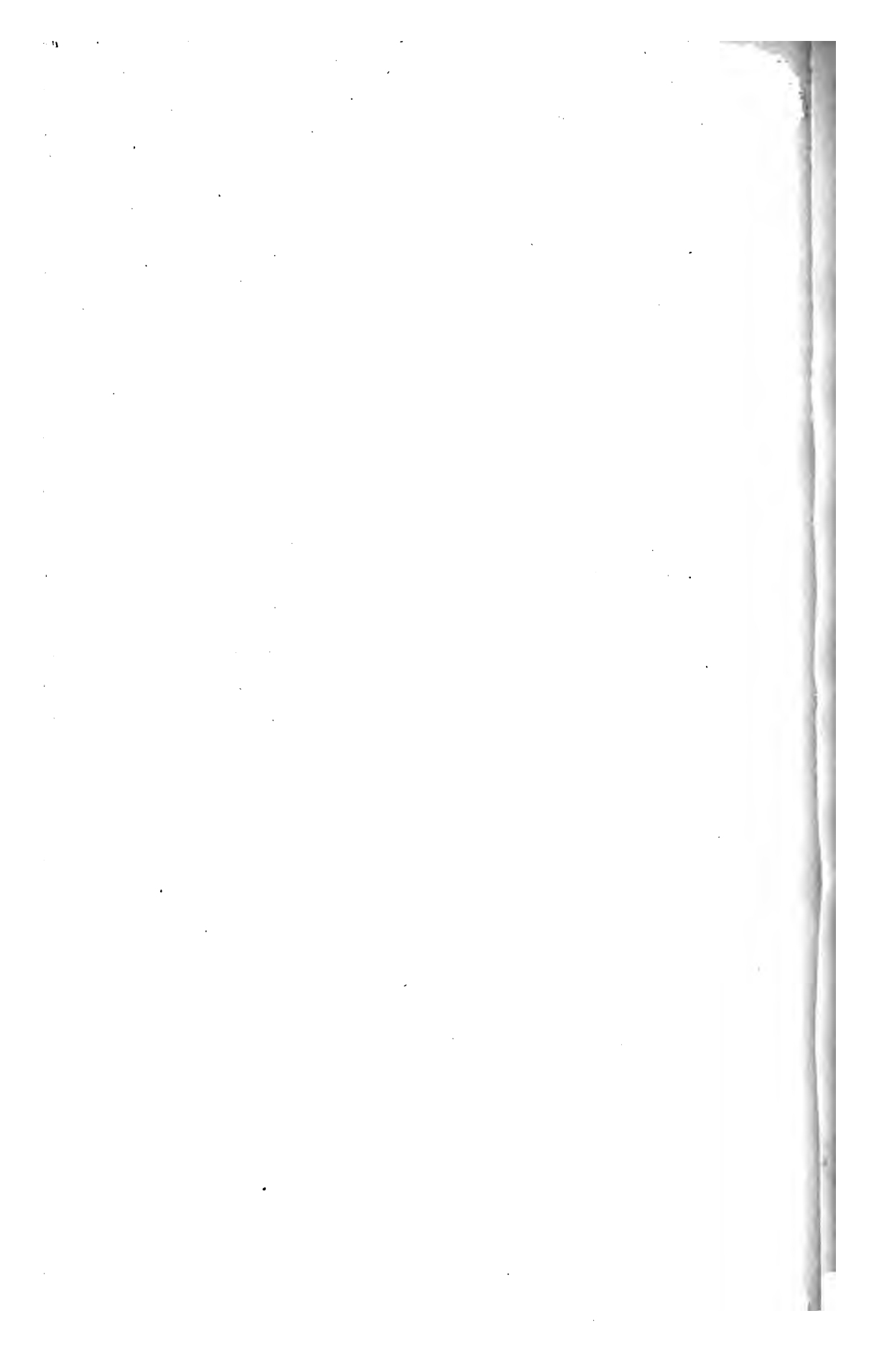
(1) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 63-64 ; Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, p. 77, t. I ; Fr. Lenormant. *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 263.

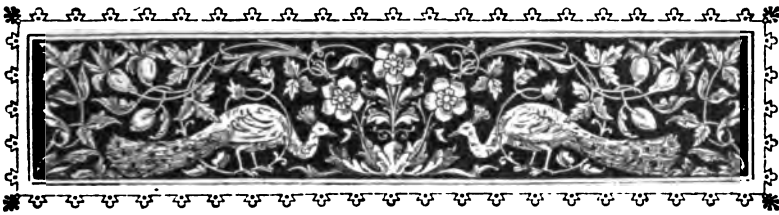
(2) F. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 38-39.

luxe, ne peuvent être considérés que comme des bijoux monétaires ou comme des monnaies fictives qu'on plaçait dans la bouche des morts pour payer à Charon le droit de péage : on les trouve presque toujours dans les tombeaux (1).

Pour conclure en quelques mots, si l'on accepte les données de ce travail, on reconnaîtra que Eckhel qui se refusait à admettre qu'Athènes eût jamais frappé de la monnaie d'or, était plus près de la vérité que Beulé, qui soutint la théorie opposée, et citait avec retentissement un si grand nombre d'exemples à l'appui. Deux fois seulement dans toute son histoire, Athènes frappa de la monnaie d'or : en 407 et en 87 av. J.-C. Dans les deux cas, ce monnayage fut exceptionnel, imposé par des circonstances politiques que nous connaissons : Athènes, pas plus que toute autre ville de la Grèce, ne pouvait déroger à la doctrine monétaire de toute l'antiquité qui réservait aux rois ou aux généraux à la tête de leurs armées le privilège du monnayage de l'or.

(1) J. Friedländer ne considère pas les bractéates comme des monnaies. *Zeitschrift für Numismatik*, t. V, (1878), p. 4.





LA VICTOIRE

SUR LES

MONNAIES D'OR D'ALEXANDRE LE GRAND

Pl. VII.



Les statères d'or d'Alexandre-le-Grand sont connus de tous, à cause de leur extrême abondance et de leur style élégant. On en rencontre partout, chez les bijoutiers aussi bien que chez les collectionneurs de monnaies anciennes, et il semble qu'au point de vue archéologique et numismatique, il n'y ait rien à dire de leurs types, en apparence si faciles à interpréter. D'un côté, c'est la tête d'Athéna, tournée à droite et coiffée d'un casque corinthien orné d'un serpent, d'un sphinx ou d'un griffon; au revers, outre la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ou ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, on voit une Victoire debout, tournée à

gauche, qui tient de la main droite étendue une couronne, tandis que, de la main gauche, elle porte, appuyée contre son épaule, une sorte de croix longue qu'on regarde comme la hampe ou l'armature d'un trophée dépourvu d'armes, et dont nous aurons, tout à l'heure, à déterminer le véritable nom et à préciser la signification symbolique. Il n'y a guère de différences que dans les lettres, monogrammes ou symboles qui accompagnent le type du revers : ce sont, comme chacun le sait, les marques des ateliers, fort nombreux dans l'immense empire constitué par le conquérant macédonien, et qui, pour un grand nombre, continuèrent la frappe de ses monnaies longtemps après sa mort. (Pl. VII, fig. 2, 3, 4 et 5.)

Mais il est à remarquer que la Victoire paraît pour la première fois, comme type monétaire, dans la numismatique grecque, et l'on constate que les statères d'Alexandre, identiques pour le poids à ceux de son père Philippe, en diffèrent quant aux types du droit et du revers. Où Alexandre a-t-il emprunté les types de sa monnaie d'or ; quelles sont les raisons qui l'ont inspiré dans l'adoption de ces emblèmes, et quelle est leur véritable signification ? Triple question à laquelle on n'a pas répondu d'une manière satisfaisante et que je voudrais essayer d'éclaircir. Pour résoudre ce problème, il nous faut, préalablement, rappeler les résultats auxquels est parvenu le regretté baron J. de Witte, sur un point d'archéologie qui a une corrélation directe avec nos recherches numismatiques : je veux parler du mémoire de M. de Witte sur *Les amphores panathénaïques*, publié en 1877, dans les *Annali* de l'Institut archéologique de Rome.

I.

On sait qu'à Athènes les vainqueurs aux fêtes des Panathénées recevaient comme prix de leur adresse, de leur talent ou de leur force, des couronnes de feuilles d'olivier et des amphores de terre cuite, pleines de l'huile qu'avaient fournie les oliviers consacrés à la déesse poliade. Les peintures de ces amphores qui dépassent parfois 65 centimètres de hauteur, se composent, d'un côté, de la représentation du concours pour lequel chaque vase a spécialement été donné en prix, et, de l'autre côté, d'une grande figure d'Athéna Promachos entre deux colonnettes que surmontent des symboles variés, tels que Triptolème, la Victoire, des sphinx, des panthères, des coqs. M. de Witte a eu l'ingénieuse idée de comparer la figure d'Athéna sur les amphores panathénaïques avec les types des monnaies d'Athènes. Il a constaté que, sur les amphores du ^ve siècle, ainsi que sur les monnaies de la même époque, la tête de la déesse, tout en étant présentée de profil, a l'œil de face. Plus tard, après 430, c'est-à-dire au temps de Périclès et jusqu'à Alexandre, il se produit une transformation essentielle dans le dessin de l'œil, qui paraît désormais de profil comme le visage de la déesse : cette observation porte aussi bien sur les amphores que sur les monnaies.

Sous l'archontat de Pythodélos, la première année de la CXI^e Olympiade (336 av. J.-C.), c'est-à-dire en l'année même de l'avènement d'Alexandre, le style archaïsant des figures des amphores panathénaïques est, tout à coup, remplacé par un style inspiré de l'art contemporain. A partir de ce moment, Athéna, plus libre d'allure et dans une pose moins hiératique, est tournée à

droite, tandis que, dans les anciennes peintures, elle regarde à gauche; il n'y a pas jusqu'à l'écriture et l'orthographe même des inscriptions peintes à côté de la déesse qui ne soient rajeunies et modernisées, pour ainsi parler (1). C'est à la même époque aussi, remarque M. de Witte, que finit à Athènes l'émission des monnaies d'ancien style. L'éminent archéologue aurait dû s'arrêter là dans ses observations; mais il se croit logiquement autorisé à proposer cette même date pour l'inauguration de la frappe des monnaies de nouveau style. Cette conclusion ne saurait être acceptée. Il est parfaitement vrai, reconnaitrons-nous avec M. de Witte, que si, dans un médaillier, on jette un coup d'œil d'ensemble sur la suite athénienne, on sera frappé de la différence de travail et d'aspect des pièces de l'ancien et du nouveau style. Mais cette différence radicale, qui semble parallèle à celle des peintures des amphores, ne l'est point en réalité : les monnaies du nouveau style sont beaucoup plus récentes que les peintures auxquelles on les compare. M. de Witte a oublié qu'après la cessation de l'émission des monnaies de l'ancien style, il y eut une longue interruption dans le monnayage autonome d'Athènes. Si, en d'autres termes, l'ancien style s'arrête en 336, il ne s'ensuit nullement que les monnaies du nouveau style aient commencé à être frappées immédiatement à partir de cette époque.

Beulé plaçait, sans raisons sérieuses, le début des pièces du nouveau style en 323, c'est-à-dire après la mort d'Alexandre. Aujourd'hui, il n'est plus possible de remonter à cette date. M. Barclay Head (2) fait com-

(1) Cf. MAX. COLLIGNON, *Hist. de la céramique grecque*, pp. 138-140.

(2) B. HEAD, *Attica, Megaris, Aegina*, *Introd.*, p. xxxiii.

mencer le nouveau style dans les monnaies, seulement en 220 avant J. C., et M. Théodore Reinach est porté à en placer le début en 296, quand Démétrius Poliorcète rendit à Athènes ses droits politiques (1). Quoi qu'il en soit de ces hésitations, il est certain qu'il y a un demi siècle au moins d'intervalle entre la cessation de l'ancien style et l'émission des premières monnaies d'argent d'Athènes, dites du nouveau style.

Si le monnayage d'ancien style à Athènes prend fin à l'époque si habilement déterminée par M. de Witte, c'est-à-dire à l'avènement d'Alexandre, il est aisé de se rendre compte des raisons qui l'ont subitement arrêté : l'atelier d'Athènes cessa d'émettre des monnaies autonomes pour ne plus frapper désormais que des monnaies aux types et au nom d'Alexandre le Grand. Athènes subit la loi que l'on constate dans toute l'étendue de l'empire macédonien : partout, au fur et à mesure de l'extension des conquêtes du héros macédonien, le monnayage autonome est remplacé par le monnayage royal. Ce n'est que quand le monnayage alexandrin cesse à Athènes, c'est-à-dire longtemps après la mort du conquérant, que l'on reprend les anciens types autonomes de la tête d'Athéna et de la chouette, en leur donnant tout naturellement le nouveau style courant dans l'art à l'époque où recommence ce monnayage national.

En observant qu'Alexandre, au début de son règne, continue à frapper, dans la Macédoine propre, des monnaies d'argent qui ont le même type que celles de son père Philippe, c'est-à-dire la tête de Zeus, je me suis demandé si, parmi les types nouveaux inaugurés par le

(1) TH. REINACH, *les Stèles sur les monnaies d'Athènes*, dans la *Revue des Études grecques* de 1888.

jeune roi, il ne s'en trouvait pas qui fussent d'origine athénienne. N'est-ce point à Athènes même que les nouvelles pièces, qui sont de poids attique, auront d'abord été frappées? Et pour concentrer nos recherches sur un point spécial, le type de la Victoire, au revers des statères d'Alexandre, n'est-il pas athénien plutôt que macédonien?

Sur l'amphore panathénaïque datée de l'archontat de Pythodélos (336 av. J. C.), on voit, à côté de la figure de nouveau style d'Athéna Promachos, une colonnette surmontée d'une Victoire ailée, vêtue d'une double tunique sans manche, tenant de la main droite un aplustre, et de la gauche le symbole qu'on désigne sous le nom d'armature de trophée, en forme de croix. (Pl. VII, fig. 1.) (1). C'est la première fois que la Victoire paraît dans les peintures des amphores panathénaïques; nous avons dit plus haut que les statères d'Alexandre introduisaient aussi pour la première fois dans la numismatique le type de la Victoire; enfin, l'identité de l'attribut de la déesse sur l'amphore de l'an 336 et sur les pièces d'or d'Alexandre permet de soupçonner qu'il y a une relation intime et directe entre le type de la nouvelle monnaie et celui qui est reproduit sur le vase contemporain.

Commençons par rechercher la nature et le véritable sens de l'attribut qu'on appelle communément hampe ou armature de trophée, suivant une interprétation proposée pour la première fois par Charles Lenormant. « Quant à la nature de l'objet que tient la Victoire, écrivait ce savant en 1849, il a existé jusqu'à ce jour la plus

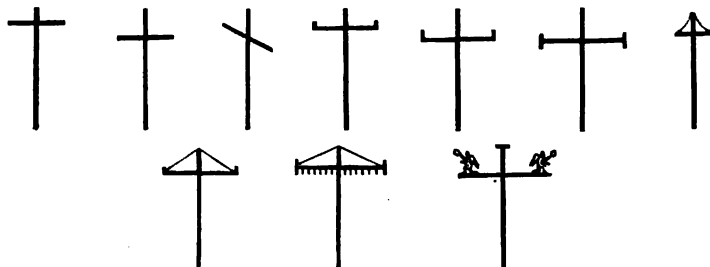
(1) Le dessin est d'un style très grossier. M. de Witte dit, à tort, que la Victoire tient de la main droite une branche d'olivier; c'est certainement un aplustre. Voyez les différentes formes de l'aplustre, dans A. CARTAULT, *la Trière athénienne*, p. 100.

grande incertitude dans l'opinion des archéologues; les uns ont cru voir ici un trident, les autres ont désigné cet attribut comme une espèce de guidon : l'objet que porte la Victoire n'est autre chose que ce bâton terminé par une espèce de croix avec deux pointes relevées aux extrémités, sur lequel on élevait une panoplie, ou ensemble des armes d'un ennemi vaincu, pour en former un trophée (1) ». Cette explication, qui consiste à reconnaître sur les monnaies d'Alexandre la Victoire prête à élever un trophée, n'a pas été acceptée par Ludwig Muller sans quelques réserves inspirées à cet auteur par les diverses variétés sous lesquelles se présente ce singulier attribut. « Ce bâton de trophée, dit-il, est tantôt long, appuyé sur la terre, tantôt court, porté au bras, et la partie supérieure en est différemment formée. La barre transversale est ordinairement placée près de la pointe, quelquefois plus bas, ce qui produit une croix; elle a en général une pointe relevée à chaque bout; quelquefois on voit un cordon court pendant de ces pointes; sur quelques pièces, les extrémités de la barre transversale sont réunies par un cordon à la pointe du bâton; sur d'autres, la barre transversale est pourvue d'une frange; on trouve enfin les bouts de la barre ornés de Victoires. Il est probable que ces derniers sont plutôt à regarder comme des guidons ou des enseignes. Peut-être aussi que, quelquefois, la barre transversale étant longue et placée très obliquement, on a voulu représenter un mât avec sa vergue. Sur quelques monnaies, ce semble être le trident; symbole de la mer, qui tient la Victoire (2) ».

(1) CH. LENORMANT, dans le *Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 21.

(2) L. MULLER, *Numism. d'Alexandre le Grand*, pp. 3 et 4.

Ces réserves que fait Muller montrent bien que ce savant ne s'accommodait qu'à regret, en quelque sorte, de l'explication donnée par Charles Lenormant; mais au lieu de persévérer dans le doute, on s'est partout rallié à l'opinion de Lenormant, qui jusqu'à aujourd'hui, n'a même plus été examinée. Cependant, c'est en observant attentivement les variétés de l'attribut de la Victoire, signalées par Muller, que j'ai pensé qu'on devait chercher une explication autre que celle qui fait loi. Voici ces principales variétés, telles que L. Muller les a relevées :



Le simple rapprochement de ces variétés suffit à faire douter qu'il s'agisse réellement de la hampe d'un trophée. Cette traverse qui, fort souvent, est placée obliquement, qui, d'autres fois, est ornée de cordelettes, de franges, ou surmontée de petites Victoires, ne saurait être simplement destinée à servir de support à des armes. En outre, à la suite de ses éclatantes victoires, Alexandre n'a jamais songé à remplacer cette armature par un véritable trophée d'armes perses (1); postérieurement à son règne, c'est toujours le même symbole en

(1) Rien n'empêchait Alexandre de donner un trophée comme attribut à la Victoire, si telle avait été son intention. Parmi les ornements du catafalque d'Alexandre, il y avait une Victoire en or portant un trophée : *νίκη χρυσή τῆς περσικῆς* (Diod. Sic. XVIII, 15).

forme de croix que porte la Victoire, et ce symbole nous le retrouvons comme attribut d'autres divinités, par exemple Astarté, sur les monnaies de Sidon. (Pl. VII, fig. 7.) La Victoire de Samothrace, au Musée du Louvre, avait aussi le même attribut, comme le prouve le tétradrachme de Demetrius Poliorcète qui en reproduit le type. Pourquoi cette Victoire ne porterait-elle pas un véritable trophée, si elle a été érigée pour commémorer une bataille gagnée?

Bref, il ne s'agit nullement, selon moi, de la hampe d'un trophée, mais de l'un des éléments essentiels du grément d'un navire, que les auteurs anciens désignent sous le nom de *στυλῖς* ou *στυλίσκος*, et qui servait à soutenir l'aplustre. Pour justifier cette interprétation il est nécessaire d'entrer dans quelques détails.

On sait que l'aplustre, ornement de la poupe des navires, était formé d'une série de planches de bois très légères, mobiles à l'une de leurs extrémités, et disposées en volute comme la queue d'un coq. C'était une sorte de bouquet de planches, et les monnaies antiques nous en fournissent des représentations nombreuses, soit isolées, soit à la main de diverses divinités, ou bien sur les navires eux-mêmes. Cet ornement, sculpté avec plus ou moins d'élégance, était, à volonté et suivant les circonstances, relevé ou abaissé; ses éléments étaient tour à tour ramassés ou disjointes. Cette manœuvre se faisait à l'aide de la *στυλῖς*, sorte de croix longue qui soutenait les éléments mobiles de l'aplustre, en même temps qu'elle servait à suspendre à une certaine hauteur le pavillon ou la *tænia* du navire. Tel était le double rôle de la *stylis*: c'était le support de l'aplustre; et, à sa traverse supérieure, dit M. Cartault, était suspendue « la flamme qui

est l'emblème du navire (1) ». Cette traverse était plus ou moins décorée, plus ou moins horizontale ou inclinée, suivant l'élégance et l'ornementation du navire, suivant l'inclinaison ou l'aspect qu'on voulait donner aux planches de l'aplustre.

Parmi les nombreuses monnaies antiques qui représentent des navires ornés de l'aplustre, il en est sur lesquelles il est possible de se rendre un compte exact de la place, de la forme et du rôle de la stylis. Les monnaies de Phaselis et d'Histiæa, par exemple, sont dans ce cas, et l'on en trouvera d'autres indiquées dans l'ouvrage de M. Cartault (2). Ici, nous aurons seulement recours, pour notre démonstration, à une magnifique pièce d'argent de la ville d'Histiæa, en Eubée. On y voit (pl. VII, fig. 6) la nymphe éponyme Histiée, assise sur le navire et saisissant de la main droite la stylis cruciforme au-dessus de laquelle surplombe la queue de l'aplustre. Quiconque voudra prendre la peine de comparer la stylis que tient la nymphe Histiée, avec l'attribut de la Victoire sur les monnaies d'Alexandre et sur l'amphore de l'an 336, ne pourra plus hésiter sur le nom à donner à cet attribut : c'est bien aussi la stylis des navires.

La stylis symbolise le navire, comme l'aplustre ou le gouvernail. Y a-t-il rien de plus naturel que de voir la Victoire de l'amphore de l'an 336 porter l'aplustre et la stylis, les deux emblèmes de la puissance maritime d'Athènes? C'était dans le nombre de ses vaisseaux que résidait la force d'Athènes, et au début du règne d'Alexandre, c'est-à-dire quand la diète de Corinthe

(1) A. CARTAULT, *la Trière athénienne*, p. 96.

(2) Voir aussi ci-dessus, pp. 20-21.

décida de faire la guerre aux Perses, sous l'hégémonie du roi de Macédoine, Athènes avait dans son port plus de 350 vaisseaux de guerre, c'est-à-dire, à elle seule, presque autant que le Grand Roi (1). S'il est démontré que la stylis est le symbole de la domination sur les mers, comme l'aplustre et le gouvernail, nous comprenons aisément ce symbole entre les mains d'Astarté debout sur un navire, sur les monnaies de Sidon : ici encore, aussi bien que sur les monnaies d'Alexandre, le nom de hampe de trophée donné à cet emblème ne saurait se justifier et s'expliquer (2).

II.

Il ne nous reste plus à présent qu'un point important à élucider. Pour quels motifs Alexandre place-t-il sur ses monnaies le type athénien qui se trouve figuré en même temps sur les amphores panathénaïques de l'année de son avènement?

Je rappellerai d'abord l'habitude qu'avaient les Grecs de mettre sur leurs monnaies des types relatifs aux jeux publics : c'est un fait si connu qu'il est superflu d'en citer de nombreux exemples, et je me bornerai à signaler l'amphore des jeux des Panathénées qui figure constamment sur les monnaies d'Athènes du nouveau style ; je

(1) DROUSEN, *Hist. de l'Hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 163.

(2) Sur la monnaie de Sidon dont nous donnons une reproduction (Pl. VII, fig. 7) on voit Astarté debout sur la galère sidonienne ornée de l'aplustre ; la déesse tient d'une main la stylis et de l'autre le manche d'un gouvernail symbolique, indépendant du gouvernail du navire sur lequel elle se trouve. Dans l'intéressant article qu'il a publié récemment sur la Victoire de Samothrace (*Gazette des Beaux-Arts*, 1^{er} semestre 1891), M. Salomon Reinach cite un passage de Tertullien dans lequel l'apologiste chrétien compare la croix à un trophée dépourvu d'armes. Ce rapprochement littéraire, qui ne saurait infirmer notre explication, est néanmoins curieux à noter.

noterai aussi les monnaies de Philippe, le père d'Alexandre, dont les types rappellent les prix que remporta ce prince aux jeux olympiques, à la course en char ou à cheval. Les rapports d'Alexandre avec les Athéniens, dès le début de son règne, nous permettent de croire qu'il fut le principal héros des fêtes des Panathénées en 336. Après le châtimeut terrible infligé par le jeune roi à la ville de Thèbes, qui avait refusé de reconnaître l'hégémonie macédonienne, les Athéniens, saisis d'épouvante, avaient envoyé à Alexandre des ambassadeurs pour excuser leur tiédeur. Contrairement à leur attente, Alexandre leur fit bon accueil et conclut avec eux un traité d'amitié, leur donnant rendez-vous, pour le complément des négociations, à Corinthe où la diète panhellénique allait se réunir (1). Dans cette assemblée, Alexandre fut nommé stratège des Hellènes, avec des pouvoirs illimités pour faire la guerre aux Perses. Ce fut alors qu'on célébra à Athènes la fête des Panathénées. Le peuple athénien, pris d'un bel enthousiasme pour le jeune roi qui s'était montré si magnanime, décréta pour lui des honneurs plus grands que ceux qui avaient été accordés à son père deux ans auparavant. Une inscription de cette année, dans laquelle l'orateur Lycurgue rend compte de son administration, contient un passage dans lequel il est dit que *deux couronnes d'or* furent votées à Alexandre (2).

C'est de ces circonstances et de ces honneurs extraordinaires accordés au roi de Macédoine, stratège des Hellènes, qu'il faut rapprocher la création de la nouvelle monnaie d'Alexandre et, en particulier, la tête d'Athéna

(1) Diod. Sic. XVII. 4; *C. I. Attic.*, t. II, n° 160.

(2) U. KÖHLER, dans l'*Hermès*, t. V, pp. 224 et 226.

coiffée d'un casque corinthien, et la Victoire tenant une couronne et une stylis. A cette époque, grâce surtout à la sage administration de Lycurgue, Athènes était dans une ère de prospérité qui lui rappelait les jours de sa plus grande puissance. Les économies accumulées dans les années florissantes qui suivirent la bataille de Chéronée permirent enfin aux Athéniens de s'acquitter envers la déesse poliaide d'une dette d'honneur et de pieuse reconnaissance qu'ils avaient contractée dès le temps de la guerre du Péloponnèse. En 407, en effet, par suite de la détresse financière et des nécessités de la guerre, les Victoires en or qui ornaient le Parthénon et avaient été antérieurement consacrées à Athéna furent fondues pour être converties en monnaie. Sur dix qu'elles étaient, deux seulement échappèrent au creuset. Mais on avait laissé les socles en place, comme pour témoigner de l'enlèvement des statues et pour rappeler aux Athéniens que, conformément à leur engagement solennel, ils devaient remplacer les Victoires d'or, dès que leurs ressources le leur permettraient. Une fois déjà, au commencement du IV^e siècle, l'occasion s'était offerte de réinstaller une Victoire d'or, fabriquée probablement avec les biens des Trente (1). Mais jusqu'à l'avènement d'Alexandre, il resta toujours sept supports à remplir. « Ce fut, dit M. P. Foucart, l'orateur Lycurgue qui procura à la République les ressources nécessaires pour la fabrication des Victoires..... Grâce à lui l'œuvre fut menée à bonne fin, et les auteurs anciens citent l'achèvement des Victoires en or comme un de ses titres de gloire (2). »

(1) P. FOU CART, dans le *Bull de corr. hell*, 1888, p. 292. Cf. ci-dessus, p. 190.

(2) P. FOU CART, *loc. cit.*; PAUSAN., I, 29; cf. *Hermès*, t. II, p. 24; *C. I. Attic.*, t. II, n^o 739.

Dans les fêtes des Panathénées qui eurent lieu en 336, le rétablissement des Victoires fut l'occasion de réjouissances extraordinaires, et il donna un éclat tout particulier aux jeux publics : les circonstances, en effet, étaient solennelles et émouvantes, puisque le dernier souvenir des malheurs de la patrie était effacé l'année même où l'on décrétait d'entreprendre la guerre nationale contre les Perses.

Voilà, on n'en saurait douter, pourquoi une Victoire est peinte à côté d'Athéna sur les amphores panathénaïques de l'an 336, date de la fin de l'administration de Lycurgue. Voilà pourquoi aussi, sur les statères d'Alexandre dont la frappe est inaugurée en cette année-là, nous voyons figurer la même Victoire qui porte d'une main la stylis, emblème de la puissance maritime d'Athènes, et de l'autre, la couronne qui rappelle celles qui furent offertes à Alexandre, en même temps qu'elle est un gage des succès militaires futurs. Au congrès panhellénique de Corinthe, on ne s'était pas contenté de décréter la guerre contre les Perses, sous l'hégémonie d'Alexandre, on avait aussi pris les mesures nécessaires pour équiper l'armée et se créer des ressources pécuniaires. Pour payer cette armée composée d'éléments arrivés de toutes les parties du monde hellénique, l'uniformité du système monétaire s'imposait comme une nécessité. De là, la création de la monnaie d'Alexandre, avec ses types nouveaux, son bon aloi, son système si simple et si commode. Suivant l'expression d'un historien, l'or d'Alexandre déclarait la guerre à l'or des Perses, avant que le futur conquérant eut mis le pied sur le sol de l'Asie.

Ainsi, pour résumer cette courte notice, nous avons réussi, si je ne m'abuse, à expliquer à tous les points de

vue. le type de la Victoire sur les monnaies d'or d'Alexandre. Nous avons démontré que cette divinité tient à la main, non pas, comme on le dit généralement, une armature de trophée, mais la stylis d'un navire : c'est une Victoire athénienne, et elle a pour attribut l'un des emblèmes de la puissance sur les mers. Ce type monétaire a été inauguré à l'occasion des honneurs sans précédents qu'on décerna à Alexandre aux Panathénées de l'an 336, et il rappelle qu'en cette année-là on acheva de rétablir, dans le temple d'Athéna Parthénos, des Victoires d'or, à la place de celles qui avaient été fondues soixante-dix ans auparavant.



EXTRAIT DES MÉMOIRES PRÉSENTÉS AU CONGRÈS INTERNATIONAL DE NUMISMATIQUE.

Bruxelles. J. GOEMAERE, imp. du Roi,
rue de la Limite, 21.

ARADUS

Pl. VIII, IX et X.

L'île d'Aradus (ארוד, *Arvad*, aujourd'hui Ruad), est mentionnée dans la Genèse (X, 18) qui donne les Arvadites comme fils de Canaan. Strabon dit qu'Aradus fut fondée par des fugitifs de Sidon, information qui pourrait bien faire allusion à la prise de l'île par les Sidoniens vers l'an 751 avant notre ère¹. Quoi qu'il en soit de ces origines lointaines, qui ne paraissent pas avoir laissé de traces dans les types monétaires d'Aradus, cette ville devint rapidement le centre du commerce de la Phénicie du nord; trop à l'étroit sur leur rocher, qui n'a pas deux kilomètres de tour², les Arvadites fondèrent de nombreux établissements sur la côte de Phénicie; nous avons eu l'occasion, il y a quelque temps, de rappeler ici les noms des *filles d'Arvad*, et de dire que l'une d'elles, Marathus, n'était, en quelque sorte, qu'un faubourg d'Aradus séparé de la cité par un large canal³.

Comme le reste de la Phénicie, Aradus eut à subir

1. Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 1^{re} partie, pp. 368 à 370; cf. Maspero, *Hist. des anc. peuples de l'Orient* (4^e édit.), p. 474.

2. Ruad a la forme d'un ovale d'environ 800 mètres de long sur 500 mètres de large. E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 22.

3. *Marathus*, dans la *Revue numismatique*, 4^e trim., 1888, p. 497; cf. E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 22; G. Perrot et Ch. Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. III, pp. 18 et suiv. Voyez ci-dessus, p. 86.

tour à tour, au gré des évènements politiques, le joug des Pharaons et des Assyriens. Alors, elle avait déjà des rois, et plusieurs d'entre eux sont énumérés dans les récits que font les monarques ninivites de leurs conquêtes en Phénicie. Le dernier qui soit cité dans ces inscriptions, Yakinlu, fut déposé par Assurbanipal vers l'an 666 avant notre ère¹.

Sous la domination des Perses achéménides, Aradus continua à avoir des dynastes héréditaires, et ceux-ci commencèrent à battre monnaie; ils étaient, comme ceux de Tyr, de Sidon, de Gébal, tributaires du grand Roi, et tenaient leur flotte à son service. Malheureusement, les auteurs ne nous ont conservé que quelques-uns de leurs noms. Nous voyons, chez Hérodote, que la flotte de Xerxès comptait un certain nombre de vaisseaux commandés par le roi d'Aradus, Merbal, fils d'Agbal. Nous ne connaissons pas les successeurs immédiats de Merbal. Pourtant, à cette époque, Aradus était la troisième ville de Phénicie, et elle égalait presque en importance Tyr elle-même. C'est, en effet, ce qu'on doit conclure du témoignage des anciens : ils nous informent que le commandement suprême de la flotte phénicienne était dévolu à un amiral perse dont le lieutenant était le roi de Sidon, et ce dernier avait sous ses ordres les rois de Tyr et d'Aradus mis sur le même rang². Les Aradiens paraissent être restés fidèles au roi de Perse, lorsque le roi de Salamine,

1. Maspéro, *op. cit.*, p. 475.

2. Hérod., VII, 98; VIII, 67; Diod. Sic., XIV, 79; cf. Six, dans le *Numism. chron.*, 1877 (N. S. t. XVII), pp. 177 et 178.

Évagoras I^{er}, opéra en 388 ou 387, une descente sur la côte de Phénicie, où il parvint à se maintenir pendant quelque temps ¹. Mais, plus tard, entraînée par les autres cités phéniciennes, Aradus chercha, comme elles, à secouer le joug du Roi des rois. Lorsque, en 351, les délégués des villes de Phénicie, réunis en conseil fédéral à Tripolis, confièrent à Tennès, roi de Sidon, le périlleux honneur de commander l'armée des rebelles et de repousser les efforts des satrapes Bélésys et Mazaios, les Aradiens promirent des secours; ils paraissent, toutefois, n'avoir que faiblement soutenu les révoltés ou avoir bien vite fait amende honorable au roi Artaxerxès III Ochus. En effet, tandis qu'en 350, Sidon était brûlée et presque détruite, et le roi Tennès décapité, on ne voit pas que le bras vengeur des Perses se soit apesanti sur Aradus. Les établissements des prudents Aradiens profitèrent même de l'affaiblissement momentané d'une ville sœur, mais rivale et jalouse².

Quand Alexandre entreprit la conquête de l'Orient, la flotte persico-phénicienne, sous les ordres de l'amiral Autophradate, partit pour aller opérer dans les eaux grecques de l'Asie-Mineure. Elle comprenait, entre autres, les vaisseaux de Tyr commandés par le roi Azémilcos ou Azelmilcos, ceux de Gebal par le roi Enylos, ceux d'Aradus par Gerostratos, roi de l'île et des villes de la côte adjacente³. La marche rapide d'Alexandre à travers l'Asie-Mineure, et sur-

1. Diod. Sic., XV, 2.

2. Diod. Sic., XVI, 41 et suiv.

3. Arrien, *Exped. Alex.*, II, 13.

tout sa victoire à Issus, en 333, déconcertèrent et démoralisèrent la flotte perse, en même temps qu'elles prédisposaient les villes phéniciennes à faire défection et à accueillir le conquérant macédonien. En quittant Aradus avec son contingent de navires, le roi Gerostratos avait laissé l'*interim* du gouvernement à son fils Straton. Alexandre, parvenu sur les bords de l'Oronte, s'apprêtait à envahir la Phénicie, lorsqu'il vit venir à sa rencontre le jeune Straton, qui lui offrit le royaume de son père absent, avec une couronne d'or¹. Les autres villes phéniciennes, à l'exception de Tyr et de Gaza, accueillirent aussi le vainqueur. Alexandre était occupé au siège de Tyr en 332, lorsque les rois Gerostratos d'Aradus et Enylos de Gebal, se séparant de la flotte d'Autophradate, vinrent à leur tour offrir d'eux-mêmes leur soumission et coopérer au siège de la vieille cité phénicienne². Ce fut au prix de cette honteuse défection qu'ils conservèrent leur trône.

Les premières monnaies que les rois d'Aradus firent frapper sous la domination perse paraissent remonter, comme celles des rois de Sidon, de Gebal et de Tyr, à l'an 400 environ, peut-être jusqu'à l'avènement d'Artaxerxès II Mnémon en 405. A l'encontre des monnaies de Gebal et de Sidon, mais à l'imitation de celles de Tyr, les monnaies d'Aradus ne portent

1 Arrien, *Exped. Alex.*, II, 13.

2. Arrien, *Exped. Alex.*, II, 13. Quinte Curce (IV, 1, 15) dit à tort que Straton était roi d'Aradus; il n'était que le fils du roi Gerostratos. Il ne faut pas d'ailleurs confondre ce Straton, avec le roi de Sidon, Straton II, qui fut détrôné par Alexandre après treize ans de règne. M. Droysen paraît être tombé dans cette erreur, en voulant rectifier Quinte Curce (Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. 1, p. 278).

pas les noms des rois qui les ont émises, et il serait impossible de les distribuer par règnes, alors même que l'on connaîtrait les successeurs de Merbal, c'est-à-dire les prédécesseurs de Gerostratos. Il faut donc se contenter de les grouper chronologiquement, d'après les types, le style et les dates. Ce classement a déjà été entrepris sommairement par divers savants, notamment par M. Six, dans l'une de ses belles études sur les monnaies phéniciennes¹. Mais il m'a semblé que ces travaux étaient incomplets et appelaient une révision générale; je l'ai entreprise, en prenant pour base la suite des monnaies du Cabinet de France qui est particulièrement riche dans cette série.

Les monnaies d'Aradus soulèvent, en premier lieu, une question d'attribution, car si les noms des rois n'y sont pas inscrits, on n'y trouve le nom d'Aradus lui-même que sous une forme abrégée, énigmatique, et dont l'interprétation peut être controversée.

Sur la plus grande partie des pièces de l'époque perse, que nous attribuons à Aradus, on ne lit pour toute légende que les deux lettres phéniciennes $\chi\gamma$ ($\chi\gamma$). Que signifie cette courte inscription à laquelle nous avons déjà fait allusion dans notre étude sur Marathus²?

Remarquons d'abord que ces lettres se trouvent non seulement pendant tout le temps de la domination achéménide, mais encore sur un tétradrachme d'Alexandre frappé après la venue en Phénicie du

1. Dans le *Numismatic chronicle*, 1877.

2. Voyez *Revue numismatique*, 1888, p. 502 à 505. Cf. ci-dessus, p. 91.

conquérant macédonien, et enfin sur une petite monnaie d'argent sûrement postérieure à la mort d'Alexandre. Il est donc évident qu'il ne peut être question que d'une inscription se rapportant à l'atelier monétaire. Ce ne saurait être ni un nom royal, puisqu'elle se reproduit pendant deux siècles, ni un nom de divinité, car elle accompagne des types variés, ni une indication de valeur, car elle se trouve sur des pièces de tous modules. Rien, d'autre part, n'autorise à soutenir que les monnaies à la légende ΝΔ appartiennent à des villes différentes. C'est incontestablement la marque d'un atelier unique. M. Six l'a d'ailleurs fort bien compris, et il a admis, mais sans le démontrer¹, qu'il s'agit d'Aradus; je crois que cette démonstration peut être faite d'une manière directe et positive.

Il est hors de doute, ainsi qu'on l'a reconnu depuis longtemps, que, sur les monnaies d'Alexandre, l'atelier d'Aradus est, en général, représenté par un monogramme grec composé des lettres AP; or, nous trouvons ce monogramme, accompagné des lettres phéniciennes $\chi\gamma$, sur un statère d'or dont nous avons déjà eu l'occasion de parler², et qui est reproduit sur notre planche IX, fig. 1.

1. Cf. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 449, n^{os} 53 à 56 (incertaines de Phénicie).

2. En traitant des monnaies de Marathus (ci-dessus, p. 91 à 94). Ce statère est dans la collection de Luynes; il en existe un autre exemplaire du même coin, je crois, au British Museum. Nous rappellerons ici que les lettres phéniciennes ΝΔ ont été substituées, sur le coin monétaire, à une date que l'ouvrier graveur n'a réussi à effacer qu'en partie. Trompés par ces traces de date, Muller et Six ont cru lire $\text{ΝΔ}\chi\gamma$, tandis qu'il y a simplement ΝΔ , ainsi que nous l'avons péremptoirement démontré.

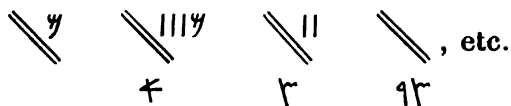
La même planche reproduit également (fig. 5) une pièce de la collection de Luynes, qui a, au revers, avec les lettres $\aleph \beth$, une proue de navire arrondie, identique à celle qui figure sur d'autres petites pièces au monogramme $\aleph \rho$, et dont l'attribution à Aradus est incontestable. Il ressort de ces observations, que l'atelier unique d'où sont sorties toutes les monnaies à la légende $\aleph \beth$ est bien Aradus. Cette conclusion va être encore corroborée par le sens que nous allons proposer de donner à ces deux lettres mystérieuses.

On a émis bien des conjectures à ce sujet. Il n'est guère possible de songer à un nom phénicien commençant par de telles initiales, malgré l'exemple des rois de Sidon, dont les noms, sur leurs monnaies, se trouvent abrégés par les deux premières lettres. En effet, la lettre \aleph étant une *quiescente*, ne serait vraisemblablement exprimée dans l'écriture que dans le cas d'un mot commençant par *Mea...* C'est tout à fait à tort qu'on a voulu voir dans $\aleph \beth$ les initiales de Marathus, dont le nom s'écrit en phénicien מררת , c'est-à-dire sans \aleph . La seule interprétation qui mérite d'être discutée est celle que M. Clermont-Ganneau a proposée avec une grande réserve dans son étude sur la première inscription d'Oumm el 'Awamid¹, mais que MM. Six et Barclay Head² ont acceptée sans hésiter. Ces savants voudraient reconnaître dans $\aleph \beth$ les initiales des deux mots מלך ארוד , *rex Aradi*. Pour soutenir cette hypothèse, M. Six

1. Ch. Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, 1^{er} livr., p. 60.

2. B. Head, *Hist. numorum*, p. 666.

s'appuie sur deux arguments. Il invoque en premier lieu le statère d'or d'Alexandre (pl. IX, fig. 1), qui porterait, selon lui, $\aleph \beth$ (*populus Aradi*) : en traitant des monnaies de Marathus nous avons démontré que cette lecture, déjà donnée par Müller, est erronée et que la prétendue lettre \beth n'est que le produit d'un tréflage¹. En second lieu, M. Six s'appuie sur l'analogie des monnaies de Tyr, sur lesquelles il y aurait $\beth \aleph$, au lieu de $\beth \beth$, et après avoir interprété $\beth \aleph$ par $\beth \aleph \beth$ \aleph , *Adon Melakim*, « le seigneur des rois, » il suppose que les lettres $\beth \beth$ sur les pièces aradiennes ne peuvent signifier autre chose que $\beth \aleph \beth$ \aleph , *melek Arvad* « roi d'Aradus ». Or, la légende $\beth \aleph$ n'existe en réalité sur aucune des monnaies de Tyr; on trouve bien sur de rares statères d'argent de cette ville, au type de la chouette, les lettres \aleph et \beth ². Mais ces lettres n'ont aucun rapport entre elles, et l'on ne saurait les rapprocher pour en former les éléments d'une même légende : leur disposition respective suffira à le démontrer. La lettre \beth se trouve au dessus du fléau de la chouette, tantôt seule, tantôt accompagnée d'une date; la lettre \aleph est isolée au dessous du fléau, et elle est bien souvent remplacée par une autre lettre qui varie. Nous constatons, entre autres, les variétés suivantes :



1. L. Muller, *Numism. d'Alexandre*, n° 1367; Six, dans le *Numism. chronicle*, N. S. t. XVII, p. 183-184; cf. *Revue num.*, 1888, pp. 503 à 505 et ci-dessus, p. 93.

2. Il y en a un dans la collection de M. Imhoof-Blumer; il pèse 8. gr 85.

En présence de ces variétés et de cette disposition des lettres, je laisse au lecteur qui voudra bien me suivre dans ces minuscules détails le soin de conclure si M. Six a eu raison de rapprocher les lettres מ et מ et d'en faire ארד מלכ! Quel que soit le sens que l'on donne un jour aux lettres variables qu'on lit dans le champ des statères tyriens, on peut, à coup sûr, affirmer que ce ne sera pas celui-là.

Dès lors, aucun des arguments qu'on a pu invoquer pour expliquer מ par *Melek Arvad* ne subsiste. J'ajouterai que cette formule abstraite « roi d'Arvad », sans nom propre, serait étrangère aux usages de l'antiquité tout entière. Le plus souvent, les rois inscrivent leur nom seul, ou leur nom accompagné du titre royal, par exemple, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ou ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, sans le faire suivre d'une ethnique; quelquefois le nom du roi est suivi de l'ethnique comme dans *Azbaal, melek Gebal*; mais jamais on ne trouve la formule abstraite *roi de Gebal* ou *roi de Macédoine* ou toute autre, sans le nom du prince. Cet usage s'est d'ailleurs maintenu à l'époque romaine, ainsi qu'au moyen âge et dans les temps modernes : la personnalité du roi est toujours spécifiée sur les monnaies. Devant une pareille constatation, on peut dire que la formule *Melek Arvad* « roi d'Aradus », serait tout à fait anormale, et que cette interprétation des lettres מ est invraisemblable.

Il faut chercher moins loin la solution du problème : je proposerai de voir simplement dans les lettres מ, le nom d'Aradus, ארד, précédé d'un מ indiquant le lieu d'origine et correspondant à la pré-

position latine *ex*. Tous les orientalistes savent que c'est l'acception usuelle du מ préfixe en hébreu, et par conséquent en phénicien. Grammaticalement, מארוד, *ex Arado*, ne souffre donc aucune difficulté; toute la question est de prouver que cette formule peut se trouver sur des monnaies. En Phénicie, au lieu du מ, nous trouvons ordinairement un ל préfixe; par exemple, à Tyr, il y a des monnaies qui portent לצר; à Sidon, nous trouvons לצדנב. A Cypre, nous avons le ל préfixe devant des noms royaux, par exemple, לבעלמלך. Le מ préfixe paraît donc n'avoir pas été usité en général dans les formules monétaires de la côte de Phénicie; c'est le ל qu'on rencontre à peu près partout. Aussi hésiterions-nous à reconnaître un מ préfixe sur les monnaies d'Aradus si nous ne pouvions invoquer que la convenance grammaticale. Mais nous trouvons le מ préfixe lui-même employé, à maintes reprises, dans les colonies phéniciennes ou puniques de la Sicile, de l'Espagne ou de l'Afrique. Les monnaies de Gadès portent fréquemment la formule מבעלהגדר; les médailles de Sexi, מבעלשכש, celles de de Lixus en Mauritanie ont : מבעל לכש; celles de Tingis : מבעל תינגא; celles de Panorme portent : מבעלציץ. Ces exemples témoignent de la facilité avec laquelle les préfixes indiquant l'appartenance ou l'origine, מ et ל, pouvaient, suivant les habitudes locales, être employés l'un pour l'autre.

Nous croyons donc être pleinement autorisé à interpréter מא par *ex Arado* « d'Aradus ». Il en résulte la confirmation de l'attribution à Aradus

de toutes les monnaies qui portent ces deux lettres. Les pièces sur lesquelles se trouvent simultanément les lettres AM et le monogramme grec AP peuvent être comparées aux monnaies bilingues de Tyr et de Sidon, sur lesquelles on lit à la fois : TYPION et לִצְר , $\text{\Sigma\Delta\Omega\text{N}\text{I}\text{O}\text{N}}$ et לִצְדָנִים .

Ces préliminaires généraux étant posés, nous passons au classement et à l'explication des différents groupes monétaires.

Première période (400-351 av. J.-C.).

1. Dagon ichthyomorphe, à droite, barbu, les cheveux nattés, tenant dans chaque main un dauphin par la queue; le bas du corps, à partir des reins, a la forme d'une longue queue de poisson sinueuse, couverte d'écaillés, munie de nageoires, et bifurquée à son extrémité, comme celle du scorpion. Dans le champ, les lettres $\chi\gamma$ (AM , *ex Arado*). Au pourtour, une sorte de couronne cordiforme.

R . Galère phénicienne, sans voiles, allant à droite; dessous un hippocampe ailé, à tête de griffon, galopant à droite. Au pourtour, trace d'un carré creux bordé d'un rang de perles.

R . 16 mill. Drachme, 3 gr. 30¹. — Pl. VIII, fig. 1 et 2.

2. Même description. R . 10 mill. Héli-drachme, 1 gr. 65. — Pl. VIII, fig. 3.

3. Dagon vu à mi-corps, à droite, barbu, les cheveux nattés, tenant dans chaque main un poisson par la queue; dans le champ, les lettres $\chi\gamma$ (AM).

1. Cf. Brandis, pp. 512 et 574.

ϣ. Proue de galère, à droite ; dessous, un dauphin, aussi à droite. Autour, un carré creux limité par un grènetis.

℞. 8 mill. Obole, 0 gr. 70. — Pl. VIII, fig. 4.

La figure de Dagon est particulièrement intéressante à analyser dans ses détails. Les cheveux du dieu sont nattés et retombent en cordelettes abondantes sur ses épaules. Sa barbe est frisée, taillée en pointe. Sur les exemplaires bien conservés on voit, sur le ventre du dieu, un cercle ou disque qui paraît mettre à nu ses entrailles : cette particularité rappelle un type des monnaies de Mallus en Cilicie, représentant un dieu qui tient des deux mains un disque sur son ventre¹.

Le dieu phénicien Dagon, dont la forme se rapproche de celle du monstre marin des monnaies d'Itanus, qu'on désigne généralement sous le nom de Glaucos, était particulièrement adoré à Gaza et à Azot chez les Philistins : c'est de là, sans doute, que son culte s'est répandu jusque dans la Phénicie du nord. D'après l'étymologie généralement acceptée, son nom signifiait *poisson* (דג, דגון)², et la Bible nous le dépeint comme un dieu marin qui avait un buste humain terminé par un corps de poisson.

Quant à l'hippocampe du revers, qui nage sur les flots, c'était évidemment, lui aussi, un dieu marin de la Phénicie, dont le nom nous échappe. On le retrouve

1. Imhoof-Blumer, *Mallos*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1883, pl. v, fig. 14 à 19.

2. Il y a une autre étymologie qui avait déjà cours dans l'antiquité ; elle fait venir *Dagon* de דגן, *froment* ; on attribuait, en conséquence, l'invention de la charrue et de la culture du blé à Dagon identifié à Zeus Arotrios.

sur les monnaies des rois de Gebal et de Tyr contemporaines, et c'est sans doute par les colonies phéniciennes de l'Occident qu'il est venu prendre place dans la symbolique de la Sicile et de l'Italie méridionale, mais avec une véritable tête de cheval, et non plus avec une tête de griffon comme ici.

M. Six¹ place les pièces au type de Dagon un peu plus tard, c'est-à-dire après les monnaies de notre deuxième période et immédiatement avant la conquête d'Alexandre. Les arguments que l'on pourrait faire valoir en faveur du classement de M. Six peuvent aussi être invoqués à notre avantage. Il y a des pièces fourrées, d'un style très négligé, qui indiquent que ce monnayage s'est prolongé longtemps; la tête de griffon de l'hippocampe ressemble parfois à une tête de cheval. Mais ces exemplaires de mauvais aloi ou même de cuivre, ont pu être frappés dans un moment de crise financière, par exemple durant les guerres d'Evagoras I^{er}, qui se terminent en 386 : il existe aussi des monnaies fourrées de ce roi de Salamine. On pourrait songer également à la révolte de l'an 351, à moins que l'on ne considère ces pièces comme des monnaies d'imitation postérieure, sans que leur existence puisse influencer sur le classement des monnaies de bon style et de bon aloi.

Nous dirons tout à l'heure les raisons qui nous autorisent à mettre en second lieu les pièces au type de Melqart. Remarquons seulement ici que la comparaison du revers des pièces aradiennes au type de

1. Dans le *Numism. chronicle*, 1877, p. 186; cf. B. Head, *Hist. numorum*, p. 666.

Dagon, avec les plus anciennes monnaies des rois de Gebal, justifie entièrement notre classement. A Gebal, nous trouvons, en effet, entre les années 400 et 350, des pièces qui ont au revers une galère phénicienne avec un hippocampe, et leur style ne permet pas de descendre à une époque plus basse les pièces aradiennes qui ont un type analogue. Ce monnayage paraît donc prendre fin à Aradus, en 350, lors de la répression de la révolte de la Phénicie contre Artaxerxès III Ochus. Ainsi que nous l'avons dit, Aradus était au nombre des cités qui, en 351, favorisèrent l'insurrection du roi de Sidon Tennès; après avoir raconté la ruine de Sidon et le châtement de Tennès en 350, Diodore de Sicile ajoute (XVI, 45): « Toutes les autres villes de la Phénicie, effrayées par ce terrible exemple, se soumirent aux Perses. » Il faut donc comprendre Aradus parmi les villes qui s'inclinèrent alors sous le joug du grand roi.

Aux pièces que nous venons de décrire se rattache une série de petites monnaies qu'on peut qualifier de microscopiques, car ce sont bien les plus petites que l'art monétaire ait jamais produites. Ces pièces sont anépigraphes, et il ne paraît pas qu'on doive les attribuer à un autre pays que la Phénicie, bien qu'on trouve des monnaies presque aussi petites à Lesbos. Le duc de Luynes, qui en avait la plus remarquable collection, les avait reçues de Syrie; elles provenaient, d'ailleurs, probablement d'une trouvaille unique. Les autres pièces du Cabinet des Médailles, acquises il y a quelque quarante ans, venaient aussi de Syrie; M. le docteur Rouvier,

professeur à la faculté française de médecine de Beyrouth, en possède un assez grand nombre d'exemplaires qui, tous, à ce qu'il m'affirme, ont été ramassés dans les sables de l'île de Ruad; enfin M. Feuardenet en a également quelques-uns qu'il tient de F. de Saulcy, qui les avait recueillis dans la région aradienne. J'ajoute que ces monnaies se laissent classer assez bien par leurs types et leur style au milieu des monnaies d'Aradus. La première, plus grande que les autres (pl. VIII, fig. 5), a, au droit, une tête de style archaïque, à la barbe pointue, qui ressemble à la tête de Dagon sur les plus anciennes des pièces que nous avons décrites tout à l'heure. Le revers est une proue de navire pareille à celle des monnaies d'Aradus classées dans notre seconde période.

Voici, d'ailleurs, la description de ces menues monnaies et les groupes que forment leurs variétés.

4. Tête de style archaïque, à barbe pointue, les cheveux calamistrés, à droite.

℥. Proue de navire à droite (elle pourrait, à première vue, être prise pour une tête de lion ou de taureau). Carré creux bordé d'une ligne de perles.

Æ. 7 mill. 0 gr. 37. — Pl. VIII, fig. 5.

5. Tête de style archaïque, barbue, à droite (style différent de la pièce précédente), les cheveux en stries parallèles et perpendiculaires.

℥. Proue de navire à droite; dessous, un dauphin.

Æ. 5 mill. 0 gr. 135. — Pl. VIII, fig. 6, 7 et 8.

6. Tête à peu près semblable.

Æ. Sorte de scorpion.

Æ. 4 mill. 0 gr. 05. — Pl. VIII, fig. 9.

7. Tête à peu près semblable.

Æ. Sorte de poisson entre deux branches ou fleurons.

Æ. 5 mill. 0 gr. 05. — Pl. VIII, fig. 10.

8. Tête à droite, à peu près semblable.

Æ. Même tête qu'au droit, dans un carré creux.

Æ. 4 mill. 0 gr. 05. — Pl. VIII, fig. 11.

9. Tête de patèque ou de Cabire barbu, de face.

Æ. Dauphin dans un carré de points.

Æ. 4 mill. 0 gr. 06. — Pl. VIII, fig. 12.

Cette tête monstrueuse de pygmée peut être la représentation de l'un des Cabires phéniciens; elle rappelle à la fois le dieu Bès des Égyptiens et le type des monnaies des îles Baléares. La même figure se voit sur des pièces d'argent qu'on attribue aujourd'hui à Gaza, et parmi lesquelles il en est qui sont presque aussi petites que celles que nous venons de décrire¹.

Deuxième période (350 à 332).

Le type constant des monnaies de cette période est celui-ci :

Tête barbue de Melqart, à droite, ceinte d'une couronne de laurier.

1. Duc de Luynes, *Choix de médailles grecques*, pl. xii, fig. 3; Schlegel, dans les *Munzstudien* de Grote, t. II (1862), pl. 31; Six, dans *Numism. chronicle*, 1877, p. 228.

℞. Galère dont la proue est ornée d'une figure de patèque, et voguant sur les flots représentés par des stries parallèles ondulées; au dessus, les lettres $\chi\gamma$. Au pourtour, traces d'un carré creux bordé d'une ligne de perles; quelquefois le champ est limité par un sillon circulaire très profond.

Le nom de Melqart assigné à la tête de divinité qui figure sur ce groupe, est justifié par la comparaison du type, à l'aspect farouche, aux traits qui respirent la force musculaire, avec les statues de l'Héraclès phénicien retrouvées à Chypre¹. Quant à la figure de patèque qui orne la proue de la galère, elle est de trop petites dimensions pour qu'on puisse apprécier si elle a quelque rapport avec les types monétaires dont nous avons parlé tout à l'heure. Nous rappellerons seulement ici le passage où Hérodote signale l'ornement singulier des navires phéniciens; en racontant que Cambyse, à Memphis, se moqua de la figure hideuse du dieu Phtah, il fournit ce détail : « la statue de ce dieu ressemble extrêmement à ces figures de patèques que les Phéniciens placent à la proue de leurs galères. »

Avec le type du Melqart phénicien on a des statères qui pèsent 10 gr. 60; des drachmes de 3 gr. 25; des oboles de 0 gr. 88¹. De nombreuses variétés sont formées par les lettres ou les chiffres qu'on lit, au revers des statères seuls, au dessus de la galère. On constate les groupes suivants :

2. G. Perrot et Ch. Chipiez. *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. III. p. 569 et suiv.

1. Brandis, *op. cit.*, p. 514-515.

1. Les lettres **ΜΔ**, seules ; quelquefois si elles ne paraissent pas, c'est que le coin monétaire n'a marqué qu'une partie de son empreinte sur le flan métallique. (Pl. VIII, fig. 13, 14, 15 et 16.)

2. Les lettres **ΜΔ**, suivies d'une lettre variable. (Pl. VIII, fig. 17.)

3. Les lettres **ΜΔ**, suivies d'une date. (Pl. VIII, fig. 18 et 19.)

Dans chacun de ces trois groupes, il est des exemplaires qui sont d'un style archaïque très prononcé, donnant à Melqart un aspect assyrien, avec l'œil presque de face, la barbe tressée en cordelettes et frisée sur les joues ; d'autres sont d'un style beaucoup plus moderne, avec un œil de profil, comme si ce monnayage s'était prolongé très tard, même après Alexandre. Toutes ces pièces sont d'un aspect grossier, à flan irrégulier et très épais. Cette épaisseur fait qu'il n'existe peut-être pas un seul exemplaire où la gravure du coin monétaire soit reproduite dans son entier, de sorte qu'il faut rapprocher plusieurs pièces pour arriver à reconstituer les types dans leur ensemble. Enfin, un bon nombre des exemplaires sont fourrés ou en métal de mauvais aloi. La plupart des remarques qui précèdent, et que nous avons déjà faites pour la période précédente, sauf en ce qui concerne l'épaisseur du flan, peuvent également s'appliquer au monnayage de Tyr, au type de la chouette portant le fléau égyptien.

Ce sont là des indices certains de la prolongation tardive du monnayage que Tyr et Aradus inaugu-

rèrent sous la domination achéménide. En ce qui concerne spécialement Aradus, nous voyons dans ces caractères un argument pour considérer les monnaies au type de Melqart comme postérieures aux pièces au type de Dagon. En outre, nous avons dit tout à l'heure que les monnaies à la tête de Melqart comportent de nombreuses variétés, formées de lettres et de dates que nous allons spécialement examiner. Ces indications multiples font défaut sur les pièces au type de Dagon ; or, dans le monnayage de Tyr et de Sidon, comme dans toutes les séries numismatiques en général, les groupes monétaires avec dates et lettres variables sont chronologiquement postérieurs aux groupes dépourvus de ces notations épigraphiques, qui sont l'indice certain d'un progrès dans le monnayage.

On a constaté que le statère de la deuxième période pèse 10 gr. 60. Il n'y a d'exception que pour une pièce de la collection de Luynes qui paraît avoir quelque peu dérouté Brandis et M. Six. C'est un statère aux mêmes types et de même aspect extérieur que les autres, et qui pèse 16 gr. 60 au lieu de 10 gr. 60. (Pl. VIII, fig. 13.) Brandis place cette pièce à la fin de toute la série et il pense qu'elle a été frappée immédiatement avant les monnaies d'Alexandre : de là son poids attique. M. Six¹ croit, au contraire, en raison du style ancien de la tête d'Héraclès, que cette pièce doit être classée non pas à la fin, mais en tête de la série des monnaies d'Aradus, c'est-à-dire qu'elle daterait non de 330, mais de 450 environ, et

1. Six dans le *Numism. Chronicle*, 1877, p. 186, note.

son poids attique s'expliquerait par le voisinage de l'influence des Athéniens qui dominaient à Chypre à cette époque. S'il fallait opter entre ces deux opinions, je préférerais celle de Brandis à celle de M. Six, qui est tout à fait invraisemblable, car une monnaie isolée frappée à Aradus dans le système attique ne s'expliquerait en aucune façon, tandis que l'on comprendrait plus facilement que, au moment où Alexandre introduisait le système attique dans tout l'Orient, quelques pièces aux anciens types aient été frappées avec les nouveaux poids. Mais je crois qu'il vaut mieux faire table rase de ces conjectures contradictoires. Après avoir bien examiné le statère en question, je suis porté à conclure que l'excès de poids que l'on constate n'est dû qu'à une bavure accidentelle du flan monétaire. La pièce a le même aspect que toutes les autres; son flan, si l'on fait abstraction de la bavure du métal, n'est ni plus large ni plus épais; son style est identique à celui des monnaies de la même série qui ont l'œil de face. Bref, je ne puis attacher à cette pièce isolée, et uniquement remarquable par son poids insolite, l'importance que lui donne M. Six pour la classification générale des monnaies d'Aradus sous la domination des Perses achéménides ¹.

Les monnaies sur lesquelles l'inscription traditionnelle ΝΔ est suivie de lettres nous fournissent les variétés suivantes.

1. Ce statère de 16 gr. 60 est celui que le duc de Luynes a fait graver dans son *Choix de médailles grecques*, pl. XII, 4; si Brandis a pu croire qu'il y a seulement la lettre Ν au revers, c'est que la lettre Δ s'est trouvée, à la frappe, en dehors du flan monétaire. Voyez notre pl. VIII, fig. 3.

ז מ
ה מ
ו מ
ז מ
ח מ
ט מ
י מ (Pl. VIII, fig. 17).

Que signifient ces lettres? Sont-ce des marques d'émissions successives ou des initiales de noms de magistrats? Dans tous les cas, nous dirons, avec M. Six, qu'il ne peut être question de sept rois, car toutes les pièces paraissent contemporaines et ne sauraient s'échelonner sur une série de sept règnes successifs. Ce sont peut être des initiales de noms de suffètes éponymes.

Sur le groupe des mêmes statères où les lettres sont remplacées par des chiffres, nous avons relevé les dates suivantes :

— מ (= 10)
III א מ (= 13)
IIII א מ ou IIII — מ (= 14) (Pl. VIII, fig. 18).
II III א מ (= 15) (Pl. VIII, fig. 19).
I III III א מ (= 17)

Je remarque que le signe des dizaines affecte deux formes différentes : — et א. Les monnaies sur lesquelles il a la forme א sont d'un style plus récent que les autres, de sorte qu'on est tenté de croire à deux séries de dates, comme seraient, par exemple, les dates de deux règnes successifs. Cependant on pourrait supposer aussi, et nous adopterons de préférence

cette opinion, que les monnaies de style récent sont des pièces d'imitation, frappées à une époque postérieure au temps où nous font remonter les pièces d'ancien style.

Il est surprenant que, jusqu'ici du moins, on n'ait pas rencontré de monnaie portant une date antérieure à l'an 10; on n'en connaît pas non plus qui soit postérieure à l'an 17. Ces années 10 à 17 sont-elles des années de règne? Si nous supposons que l'an 17 coïncide avec l'année 333 avant J.-C., date de la fin de la domination perse à Aradus, l'an 10 correspondrait à l'année 340, et l'an 1 nous reporterait à l'année 350 avant notre ère, date de la répression de l'insurrection de Tennès. Sur les monnaies des rois de Sidon, nous trouvons des dates qui sont les années de règne de chacun de ces princes¹; s'il en était de même à Aradus, on pourrait considérer les dix-sept années représentées par les monnaies, comme les dates du règne de Gerostratos qui serait monté sur le trône aradien lors du rétablissement de l'autorité d'Artaxerxès III Ochus sur la Phénicie. Les monnaies qui ont simplement $\aleph\omega$, ou $\aleph\omega$ suivi d'une lettre variable, ont pu, dans cette hypothèse, être frappées avant l'apparition des dates, c'est-à-dire avant l'an 340 qui serait la dixième année du règne de Gerostratos.

Telle est l'hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable : Gerostratos aurait régné à Aradus depuis l'an 350 jusqu'après la conquête de la Phénicie, par Alexandre, en 332.

1. Voyez E. Babelon, *Les monnaies des rois de Sidon*, dans le *Bulletin du Correspond. hellénique*, 1891, p. 293 et suiv. Cf. ci-dessous, p. 283.

C'est à cette seconde période que nous rattacherons le petit bronze suivant :

Dagon ichthyomorphe à gauche, tenant de la main gauche une rame appuyée sur son épaule. Grènetis au pourtour.

Æ. Galère phénicienne voguant sur les flots; au dessus, les lettres $\Sigma\Delta$. Grènetis au pourtour.

Æ 14 mill.

Pl. VIII, fig. 20.

Ce bronze est une pièce d'imitation des monnaies des deux groupes précédents. Le type de Dagon ichthyomorphe rappelle les pièces groupées dans notre première période, bien qu'il soit figuré différemment. Quant au revers, il paraît frappé avec le même coin que les petites pièces d'argent de la deuxième période.

III^e période (332 à 237 avant J.-C.)

Immédiatement après la conquête macédonienne, en 332, l'atelier d'Aradus, comme les autres ateliers de la côte de Phénicie, cessa de frapper des monnaies avec les types et le poids usités sous la domination des Achéménides. Il émit des tétradrachmes et des drachmes dans le système attique, au nom d'Alexandre et aux types universellement adoptés dans toute l'étendue de l'empire.

C'est dans cette période qu'il faut placer les monnaies suivantes :

1. Statère d'or aux types d'Alexandre, avec la légende $\Sigma\Delta$. (Pl. IX, fig. 1.)

2. Tétradrachme aux types d'Alexandre, avec la légende Σ . (Pl. IX, fig. 2.)

3. Tétradrachmes aux types d'Alexandre, sur lesquels l'atelier d'Aradus est représenté par un monogramme grec composé des lettres AP, accompagné parfois d'un caducée ou d'un palmier. Ces monnaies sont sans date¹. Suivant M. Six, leur émission se prolongerait jusqu'en 260 avant J.-C.; d'après nous, au contraire, ces monnaies non datées se placent entre 332 et 298 au plus tard, époque où paraissent les pièces suivantes :

4. Tétradrachmes aux types d'Alexandre, datés ; ils rentrent tous, par leur style, dans la V^e classe de Muller. Ici, une question délicate se présente : il s'agit de savoir à quelle ère se rapportent les dates qu'on lit sur ces pièces.

Ces tétradrachmes portent des dates qui vont depuis l'an 15 jusqu'à l'an 76². Suivant M. Six, ce sont des dates aradiennes, et comme l'ère d'Aradus commence à l'automne de l'an 259 avant J.-C., les dates que nous venons de relever sur les tétradrachmes alexandrins correspondraient à la période comprise entre 245 et 184 avant notre ère. D'après mes propres recherches, au contraire, les monnaies en question seraient datées suivant l'ère des Séleucides qui commence le 1^{er} octobre 312 ; elles se rapporteraient par conséquent à la période comprise entre 298 et 237 avant J.-C. Il y a donc, comme on le

1. Muller, *Numism. d'Alexandre*, n^{os} 1360 à 1380.

2. B. Head. *Hist. numorum*, p. 666.

voit, entre le système de M. Six et celui que nous nous proposons de justifier, un écart de 53 ans.

La seule raison qu'invoque M. Six pour appuyer son système, tant dans ce qu'il a publié que dans la correspondance privée que nous avons échangée à ce sujet, c'est le style des monnaies. Eh bien, je confesse que cet argument ne me paraît guère concluant dans l'espèce, où il ne s'agit que d'un écart d'un demi-siècle. A la vérité, les tétradrachmes aux types alexandrins, datés et frappés à Acé avant l'an 237, sont d'un style meilleur, d'un flan plus épais et moins plat que les pièces d'Aradus que je crois contemporaines. Mais cette différence est imputable au génie particulier des graveurs des coins, à la distance géographique qui sépare les ateliers, aux influences opposées qu'ils subissaient, bien plutôt qu'à un éloignement chronologique de cinquante ans. Des monnaies aux types alexandrins, qui portent le nom de Séleucus I^{er} Nicator († en 281 av. J.-C.), ont le même flan large et mince, et le même style que les pièces d'Aradus que je crois contemporaines ; et précisément, nous verrons bientôt qu'Aradus ne cessa d'être sous l'influence des rois de Syrie : nous donnerons même une monnaie (pl. IX, 4) frappée dans cette ville par Séleucus. Au contraire, Acé, comme la plupart des autres villes de la côte de Phénicie, fut toujours sous la domination ou l'action directe des Ptolémées d'Égypte. Ces circonstances politiques ont leur reflet dans les divergences du style des monnaies.

Envisageant la question sous un autre aspect, je

dirai que si l'on prend les produits d'un même atelier monétaire, et si on les compare entre eux, au point de vue du style, il sera souvent impossible de distinguer ceux qui ne sont séparés les uns des autres que par un laps de temps d'un demi-siècle. A Aradus même, les monnaies autonomes datées se répartissent avec les mêmes types sur une période de 90 ans (ci-dessous, p. 263); il n'y a pas une différence bien sensible de style entre les pièces qui ne sont éloignées les unes des autres que de cinquante années. En ce qui concerne spécialement les tétradrachmes datés, aux types alexandrins, issus de l'atelier d'Aradus, le Cabinet des Médailles n'en possède que trois exemplaires qui ont respectivement les dates suivantes :

I III III Λ † ψ (an 27)

III Λ † ψ (an 43)

ΞE (an 65) Pl. IX, fig. 3.

Or, la pièce qui porte l'année 43 est d'un style sensiblement plus barbare que celle de l'an 65. Il y a là de quoi, je pense, justifier mon scepticisme vis-à-vis de la thèse de M. Six.

Mais on peut fournir des preuves directes qui établissent qu'Aradus se servit de l'ère dite des Séleucides, avant que l'ère aradienne eût été inventée et mise en vigueur.

En traitant des monnaies de Marathus, nous avons signalé un tétradrachme d'Alexandre frappé dans cette ville, avec la date phénicienne Λ † ψ (= an 30)¹.

1. *Revue numismatique*, 1888, p. 505. Ci-dessus, p. 94.

Quiconque voudra prendre la peine de rapprocher cette pièce de celles d'Aradus qui portent des dates voisines de l'an 30, celle par exemple que nous venons de signaler avec l'an 27, devra conclure que ces monnaies sont rigoureusement contemporaines, car on croirait, en vérité, que les coins en ont été gravés par le même ouvrier, si bien qu'il devient par là positif qu'au moment où elles ont été émises, Aradus et Marathus, sa colonie, se servaient de la même ère. Or, nous pensons avoir démontré que toutes les monnaies de Marathus sont datées d'après l'ère des Séleucides ; nous ne reviendrons pas sur ce point, acquis pour nous. Il en résulte que les monnaies d'Aradus contemporaines sont également datées suivant l'ère séleucidienne.

Cet argument me parait, à lui seul, mettre fin au débat. Mais d'autres considérations, à son défaut, auraient conduit à la même conclusion. Ainsi, par exemple, on constate que, dans la suite monétaire des rois de Syrie, les types alexandrins cessent définitivement avec Antiochus I Soter († en 261 av. J.-C.) : à Acé, ces mêmes types s'arrêtent en l'an 46 des Séleucides (267 av. J.-C.). En supputant les dates des monnaies aradiennes, d'après l'ère des Séleucides, leur émission cesse en 297 av. J.-C., c'est-à-dire un quart de siècle après la disparition de ce monnayage en Syrie et en Phénicie, au moins pour les pièces datées. Dans l'hypothèse de M. Six, il faudrait le prolonger jusqu'en 184, c'est-à-dire le faire durer quatre-vingts ans plus longtemps à Aradus que dans toute la Syrie et la Phénicie : cela est peu rationnel.

Si ces monnaies d'Aradus, aux types alexandrins, étaient datées d'après l'ère aradienne, il faudrait admettre que cette ville n'a commencé à dater ses monnaies qu'en 244 avant notre ère, tandis que Acé date les siennes dès l'an 307 avant J.-C. Sur les monnaies de Tyr, l'ère des Séleucides paraît dès l'an 2 (310 av. J.-C.). L'usage de dater les monnaies remonte, nous l'avons vu, jusqu'à l'époque perse, à Aradus aussi bien qu'à Tyr et à Sidon. Il est peu vraisemblable que cet usage soit tombé en désuétude à Aradus pendant près d'un siècle, quand nous le voyons se perpétuer sans interruption, avec différents computs, dans les autres villes phéniciennes.

A Acé, les monnaies à types alexandrins finissent en l'an 46 de l'ère des Séleucides ; c'est précisément en l'an 46 que les monnaies d'Aradus aux mêmes types cessent de porter des dates en caractères phéniciens : n'y a-t-il pas là une coïncidence capable de contribuer à faire admettre que les dates des monnaies d'Aradus sont séleucidiennes tout aussi bien que celles des monnaies d'Acé ?

M. Six a reconnu ou même s'est efforcé de démontrer, dans divers travaux, que toutes les grandes villes de Phénicie, Tyr, Sidon, Tripolis, avaient commencé par faire usage de l'ère des Séleucides avant de se servir d'ères particulières : pourquoi Aradus n'aurait-elle pas suivi, elle aussi, l'usage universel ? Il importe, d'ailleurs, de remarquer que l'ère dite des Séleucides, devrait plutôt s'appeler l'ère phénicienne, car les princes Séleucides furent les derniers à s'en servir ; on ne commence à la trouver sur leurs monnaies qu'à

partir de l'an 112 (201 av. J.-C.) sous le règne d'Antiochus III, et encore c'est exclusivement sur les pièces issues des ateliers de Tyr et de Sidon¹. Au contraire, elle paraît dès l'an 2 à Tyr, dès l'an 5 à Acé, dès l'an 15, selon nous, à Aradus.

Le sort d'Aradus durant les querelles des Diadoques nous est malheureusement peu connu. Nous savons seulement que la Phénicie comme la Cœlésyrie furent l'objet constant des convoitises des Séleucides et des Lagides, l'enjeu de la rivalité des royaumes de Syrie et d'Égypte. Séleucus I Nicator posséda au moins pendant quelque temps Aradus, ainsi que l'atteste la monnaie suivante :

5. Tête imberbe d'Alexandre, à droite, coiffée de la peau de lion.

℞. Proue de navire à gauche, elle est surmontée, à l'avant, d'une figure d'Athéna Promachos. Au dessus, dans le champ, une ancre.

Æ. 16 mill. Certains exemplaires ont la tranche en biseau. Pl. IX, fig. 4.

Bien que ce bronze soit anépigraphe, son attribution à Aradus ne saurait être douteuse, à cause du type de la proue surmontée d'Athéna Promachos. Ce type est particulier à Aradus et nous verrons qu'il se rencontre constamment, en concurrence avec le type de la proue arrondie en volute, sur les monnaies datées. L'ancre qui est dans le champ est le symbole de Séleucus I^{er} Nicator et prouve que la pièce a été frappée à Aradus sous l'autorité de ce prince.

1. E. Babelon. *Les rois de Syrie*, Introd., p. LXXXV.

Nous n'avons pas de monnaies des rois d'Égypte, qu'on puisse attribuer à Aradus, bien que les Ptolémées aient longtemps possédé les ports principaux de la Phénicie. En revanche, les monogrammes composés des lettres AP ou APΔ, dans lesquels on doit, la plupart du temps, reconnaître le nom d'Aradus, se rencontrent sur les monnaies de presque tous les successeurs de Séleucus I Nicator. Nous les signalerons sur des pièces d'argent et de bronze aux noms d'Antiochus I^{er}, d'Antiochus II, de Séleucus II, d'Antiochus III, d'Antiochus IV, de Démétrius I^{er}, d'Alexandre Bala, de Démétrius II, de Tryphon, d'Antiochus VII, d'Alexandre Zebina¹. Il en est d'autres encore, et bien que l'interprétation de ces monogrammes par le nom d'*Aradus* ne soit pas toujours certaine, on peut néanmoins affirmer que les rois de Syrie firent frapper souvent des monnaies dans l'atelier d'Aradus, alors même que cette ville avait son monnayage autonome. Cette coexistence de l'émission de la monnaie royale et de la monnaie municipale dans une même ville n'a pas lieu d'étonner, car on constate un pareil état de choses dans un grand nombre de villes, particulièrement dans la plupart de celles de la côte phénicienne.

En même temps que l'atelier d'Aradus frappait des tétradrachmes aux types traditionnels d'Alexandre,

1. Ce sont les monogrammes qui, dans notre catalogue des monnaies des *Rois de Syrie*, portent les n^{os} 74, 134, 138, 209 et 270. Les monnaies sur lesquelles nous les avons relevés portent dans ce même catalogue les n^{os} 121, 200, 262, 368, 412, 617, 645, 725, 792, 961, 1046, 1158, 1334, etc. Cf. E. Babelon. *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène, Introd.*, pp. cxxiii, cxxviii, clxxix. L'interprétation de ces monogrammes par *Aradus* n'est pas toujours certaine. Une fois entre autres, sous Antiochus IV Épiphanes (n^o 645 de notre catalogue), le monogramme AP se rencontre sur une monnaie d'Hiéropolis.

il émettait des pièces divisionnaires en argent ainsi que des monnaies de bronze sur lesquelles figurent des types autonomes. Il semble que les tétradrachmes alexandrins étaient à l'usage du commerce extérieur, tandis que les bronzes et les petites pièces d'argent servaient exclusivement à la circulation locale. Cette double destination explique la différence des types. Voici la description de ces monnaies d'argent et de cuivre :

6. Tête imberbe, aurée, de Melqart, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. Proue de navire, à gauche, l'avant arrondi en volute; au dessus, $\chi\psi$ (*ex Arado*). Grènetis au pourtour.

℞. 14 mill. 2 gr. 40. — Pl. IX, fig. 5.

Cette pièce est la dernière sur laquelle paraisse la légende $\Sigma\Delta$. Je ne crois pas qu'on puisse donner un autre nom que celui de Melqart à la tête aurée, imberbe, qui figure au droit. Ce n'est point une tête d'Apollon; ce n'est pas davantage un portrait royal. C'est plutôt Melqart jeune, comme l'indiquent ses joues larges et sa physionomie où respire la force corporelle. La proue arrondie en volute se retrouvera jusqu'à la fin du monnayage d'argent d'Aradus, concurremment avec la proue surmontée de la figure d'Athéna Promachos. Sur les monnaies des rois de Macédoine, cette proue en volute parait pour la première fois sous Démétrius Poliorcète (306-283); c'est aussi à la même époque qu'elle apparaît sur les monnaies de la République romaine¹.

1. E. Babelon. *Descr. hist. et chron. des monn. de la Républ. romaine*, t. 1, *Introd.*, p. VIII.

7. Tête laurée et barbue de Melqart, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté de la figure d'Athéna Promachos; au dessus, dans le champ, un monogramme composé des lettres AP. Grènetis au pourtour.

℞. 13 mill. — 2 gr. 72. — Pl. IX, fig. 6.

8. Tête tourelée de Tyché, à droite, les cheveux retombant sur la nuque. Grènetis au pourtour.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant arrondi et terminé en volute; au dessus, un monogramme composé des lettres AP. Grènetis au pourtour.

℞. 12 mill. — 1 gr. 75.

9. Tête tourelée de Tyché, à droite, les cheveux retombant sur le cou.

℞. Proue de galère à gauche; l'avant est orné d'une figure d'Athéna Promachos. Au dessus, le monogramme composé des lettres AP et un palmier.

Æ. 22 mill. Bords taillés en biseau.

10. Même tête.

℞. Même proue. Au dessus, le monogramme composé des lettres AP, et une massue couchée.

Æ. 16 mill. Bords taillés en biseau.

C'est sur des monnaies pareilles à ces dernières pièces d'argent et de bronze que paraissent les premières dates calculées d'après l'ère aradienne. Ainsi qu'on le verra plus loin, la plus ancienne que nous ayons relevée est l'an 20 qui correspond à l'an 73 des Séleucides (240 avant J.-C.).

4^e période (237 à 46 av. J.-C.)

Les causes de la rivalité d'Aradus et de Marathus nous sont révélées, comme nous l'avons déjà laissé entrevoir, par la numismatique de ces deux villes. Les premiers Ptolémées possédaient les ports principaux de la Phénicie et de la Syrie. Séleucie même, à l'embouchure de l'Oronte, était au pouvoir des rois d'Égypte au temps de Séleucus II, et cette ville paraît avoir eu longtemps une garnison égyptienne¹. Les Séleucides, de leur côté, mirent de temps à autre, la main sur des villes de la Phénicie du nord, et nous verrons tout à l'heure les Aradiens s'empressez de faire bon accueil à Antiochus III. Les monnaies de Marathus portent des types égyptiens qui prouvent que, plusieurs générations durant, les Lagides furent maîtres de cette place ; au contraire, à Aradus, on ne rencontre sur les monnaies aucun indice permettant de croire que les rois d'Égypte aient jamais réussi à étendre leur domination sur l'île. Les Aradiens s'attachèrent plutôt aux rois de Syrie, aux heures où, contraints d'aliéner leur liberté, ils se trouvèrent forcés de choisir un maître, et nous avons vu que le monogramme d'Aradus paraît de temps à autre sur les monnaies des rois Séleucides. C'est dans cette rivalité des influences syrienne et égyptienne qu'il faut chercher la véritable cause de la lutte longue et acharnée de Marathus et d'Aradus.

1. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. III, p. 448.

Aradus inaugure l'ère de son autonomie dans l'automne de l'an 259, et c'est peut-être à cette date que remonte la rupture définitive entre les deux villes sœurs ; on était sous les règnes d'Antiochus II Théos (261-246) et de Ptolémée II Philadelphe (287-247), et c'est vers 259 que commence entre ces deux princes une grande guerre sur laquelle les historiens nous ont conservé peu de renseignements¹. Nous savons seulement qu'Antiochus II fut malheureux et que Ptolémée reconquit une partie de la Phénicie et de la Cilicie. Qu'advint-il d'Aradus et de Marathus au milieu de ces événements obscurs ? Nous ne saurions le savoir. Cependant si les monnaies de Marathus de cette époque nous présentent des types égyptiens, tandis que l'atelier d'Aradus ne nous en fournit aucun, mais paraît, au contraire, avoir fonctionné au nom du roi de Syrie, il est permis de conclure de là que Marathus se déclara pour le roi d'Égypte, tandis qu'Aradus, plutôt favorable au roi de Syrie, conquit son indépendance à la faveur de ces troubles : telles sont, vraisemblablement, les circonstances politiques qui ont porté les Aradiens à créer une ère nationale.

Ces inductions, qui ont pour base l'étude des médailles, trouvent leur confirmation directe dans un épisode du règne d'Antiochus III le Grand, raconté par Polybe (V, 68). Lors des négociations qui, vers 221, furent entamées à Séleucie sur l'Oronte, territoire égyptien, entre Ptolémée IV Phi-

1. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. III, p. 309 et suiv.

lopator et Antiochus III, le roi d'Égypte réclama formellement toute la Phénicie, sur laquelle ses prédécesseurs s'étaient arrogé des droits. Ces prétentions ayant paru inadmissibles à Antiochus III, les pourparlers furent rompus, la guerre déclarée, et la flotte égyptienne, rassemblée à Gaza sous les ordres de Nicolaos et de Perigénès, se mit en campagne. De son côté, Antiochus III envahit la Cœlésyrie et la Phénicie et s'avança jusqu'à Marathus. Là, les Aradiens vinrent spontanément le trouver, se rangeant dans son parti ; Antiochus fit alliance avec eux et, jouant le rôle d'arbitre pacificateur, il réussit à apaiser momentanément la rivalité déjà vieille des Aradiens et des Marathiens, qui était sur le point d'éclater en une collision sanglante. Après s'être ainsi assuré l'appui d'Aradus et de Marathus, le roi de Syrie s'avança jusqu'au cap Theoprosopon, et c'est là qu'il mit le pied sur le sol ennemi, c'est-à-dire dans les possessions égyptiennes.

La lutte fratricide d'Aradus et de Marathus parait donc n'être qu'un épisode de la guerre que se firent pendant tant d'années les rois de Syrie et d'Égypte pour la possession de la Phénicie. Cet antagonisme des deux cités éclata de nouveau, ainsi que nous l'avons déjà raconté¹, sous le règne d'Alexandre I Bala. Alors, c'est-à-dire vers l'an 148 ou 150 avant notre ère, Ammonius gouverneur de la Phénicie du nord, au nom du roi de Syrie, autorisa les Aradiens à détruire Marathus. Les Aradiens fomentèrent un

1. *Marathus*, dans la *Revue numismatique*, 1888, p. 499. Ci-dessus, p. 88.

odieux complot pour surprendre Marathus, mais ils furent trahis par un des leurs qui se jeta à la nage pour aller prévenir la ville menacée. La conspiration échoua et Marathus fut sauvée encore une fois.

Tel est le cadre historique au milieu duquel se placent les premières émissions des monnaies autonomes d'Aradus. Les tétradrachmes aux types d'Alexandre, finissant dans cette ville en l'an 76 des Séleucides (237 av. J.-C.), empiètent de 23 années sur l'ère d'Aradus ; remarquons que c'est seulement aussi dix-huit ans après l'invention de son ère propre que Tripolis commence à substituer, sur ses monnaies, des dates de cette ère nationale aux dates séleucidiennes usitées jusque-là¹. D'autre part, comme nous l'avons déjà dit, les premières monnaies datées suivant l'ère aradienne portent l'an 20 (ci-dessous les n^{os} 1, 2 et 3). Il résulte de là que, pendant trois années, l'atelier d'Aradus produisit concurremment des monnaies avec deux computs différents : les pièces destinées au commerce extérieur continuaient à porter l'ère séleucidienne, tandis que les petites divisions réservées aux transactions locales et qui, auparavant, étaient sans date, commencèrent à faire mention de l'ère aradienne qui ne tarde pas à prévaloir exclusivement.

1. — Tête laurée et barbue de Melqart ou de Zeus (?), à droite. Grènetis.

1. Six, *L'ère de Tripolis*, dans *l'Annuaire de la Société de numismatique*, 1886, p. 229.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté de la figure d'Athéna Promachos ; au dessus, le monogramme composé des lettres AP. A l'exergue, la date Νϕωϑ (= dans l'année 20). Grènetis.

℞. 14 mill. — 2 gr. 75.

La date est suffisamment lisible. On reconnait sans hésitation la lettre ϩ devant le mot ΠΨ, bien que ce préfixe ne paraisse pas, dans la suite, sur les monnaies datées d'Aradus. Ainsi qu'on a pu le remarquer, les types sont pareils à ceux de la médaille décrite ci-dessus sous le n° 7 (p. 250) : il ne manque à cette dernière que la date. M. Imhoof Blumer a publié une pièce aux mêmes types, avec ΙΝϩω (an 21 ¹).

2. — Tête tourelée de Tyché, à droite. Grènetis.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant arrondi et recourbé en volute. Dans le champ, un monogramme ; à l'exergue, une date variable.

℞. 14 mill. — 2 gr. environ.

Variétés :

Au dessus de la proue

A l'exergue

℞

Νϕωϑ (an 20)

℞

||| ||| Νϕωϑ (an 26) Pl. IX, fig. 7.

ΙΙ

|| ||| - Νϕωϑ (an 35)

℞

|| ΝΝϕωϑ (an 42)

La date seule différencie ces pièces de celle que nous avons décrite ci-dessus, sous le n° 8 (p. 250).

1. Imhoof Blumer, *Monn. grecq.*, p. 447, n° 45.

3. — Tête tourelée de Tyché, à droite, les cheveux retombant sur le cou.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athena Promachos. Au dessus, le monogramme composé des lettres AP; à l'exergue, une date variable. Æ. 16 mill.

Variétés, avec les dates suivantes :

ΝϜϷ (an 20) — Pl. IX, fig. 8.

|| ΝϜϷ (an 22)

Ces pièces sont aux mêmes types que le petit bronze sans date, décrit plus haut sous le n° 10 (p. 250).

4. — Tête tourelée de Tyché, à droite.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athéna Promachos. Dans le champ, des lettres variables; à l'exergue, une date. Æ. 17.

Variétés.

Au dessus de la proue

ϣϣϣ

II

A l'exergue

I III - ΝϜϷ (an 34)

II III - ΝϜϷ (an 35) Pl. IX, fig. 9.

Les lettres II que nous trouvons sur le bronze de l'an 35 se voient également sur la petite pièce d'argent, décrite sous le n° 2, avec la même date.

5. — Tête tourelée de Tyché, à droite.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant arrondi et recourbé en volute. Dans le champ, des lettres variables; à l'exergue, une date. Æ. 19 mill.

Variétés :

Au dessus de la proue	A l'exergue
ϣ R 4	II III NNNϣ (an 45) Pl. IX, 10.
ϣ R ∨	I III - NNNϣ (an 54)
Γ, aplustre et P	III - NNNϣ (an 73)
ϣΛ∨	II III - NNNϣ (an 75)

Dans le monogr. composé des lettres ΓB on pourrait proposer de reconnaître le nom de Gabala, l'une des colonies aradiennes de la côte.

6. — Buste tourelé de Tyché, à droite, avec une palme sur l'épaule. Grènetis.

Γ. Proue de navire à droite, ornée de l'aplustre ; au dessus, lettres et monogrammes variables ; à l'exergue, une date. Æ. 18 mill.

Variétés :

Au dessus de la proue	A l'exergue
R	...NNNϣ (an 60 ?)
ϣR°	II III - NNNϣ (an 75) Pl. IX, 11.
ϣ←ϣ	(date fruste)

7. — Buste tourelé de Tyché à droite, avec une palme sur l'épaule. Grènetis.

Γ. Tyché tourelée debout à gauche ; elle est vêtue d'une ample tunique talaire et d'un péplos ; de la main droite elle tient une couronne et de la gauche elle s'appuie sur un long sceptre. Dans le champ, à droite, une date ; à gauche, des lettres variables. Æ. 20 mill.

Variétés :

A gauche	A droite
ϣϣ (78, <i>Aradus</i> ?)	- ΝΝΛ' ϣ (an 75)
ϣ	Pl. IX, fig. 12.
79	ΝΝΝΝ' ϣ (an 80)
	(date fruste)

8. — Tête de Poseidon, à droite, la tête ceinte d'une couronne de baies de plantes marines, et portant le trident sur l'épaule.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Zeus debout à gauche, à demi nu, tenant le foudre de la main droite et s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre. Devant, ΙΝ, la date ΠϢ (an 86) et un palmier.

℞. 31 mill. Tétradr., 17 gr, 05. Pl. IX, fig. 13.

Ce très remarquable tétradrachme est inédit, et il est venu récemment enrichir les collections du Cabinet des Médailles. Il a été frappé en l'an 174 avant notre ère (139 de l'ère des Séleucides), c'est-à-dire peu après l'avènement d'Antiochus IV Epiphane au trône de Syrie. Nous voyons, pour la première fois, le nom des Aradiens paraître en toutes lettres sur leurs espèces. La belle tête de Poseidon paraît inspirée de celle qui forme le type des célèbres tétradrachmes d'Antigone Gonatas (277-239) ou d'Antigone Doson (229-220). Mais Poseidon sur la pièce aradienne fait-il allusion à une victoire navale comme sur la monnaie macédonienne ? C'est ce qu'il est difficile de dire. Le culte du dieu de la mer était naturellement fort en honneur dans les villes de la côte de Phénicie, et l'on connaît les monnaies de Berytus qui représentent

Poseidon dans un char trainé par des hippocampes. A l'époque romaine la figure de Poseidon paraît sur quelques monnaies aradiennes¹.

9. — Buste tourelé de Tyché, à droite, avec une palme sur l'épaule.

R. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté de la figure d'Athéna Promachos ; sur la proue, Zeus à demi nu est assis, s'appuyant de la main gauche sur un sceptre et tenant de la main droite une couronne. Au dessus, des lettres variables ; à l'exergue, une date et parfois une lettre. Æ. 22 mill.

Variétés :

Au dessus de la proue :

A l'exergue :

	NNNNϕv (an 85)
	NNNNϕv (an 87)
	NNNNϕv (an 89)
ϕϑ	. . Nϕv (an 120 ?)
ϕϕ	Nϕ ϕv (an 125)
ϕϕ	Nϕ ϕv (an 127) et Λ
ϕϕ	Nϕ ϕv (an 129) et Λ
ϕϕ	-Nϕ ϕv (an 130) et ϑ
	Pl. IX, fig. 14.
(?)	NNNϕ ϕv (an 148) et ϑ ρ ρ ρ ρ

Il semble qu'on doive lire sur ce dernier exemplaire le mot מקרב en lettres retournées.

10. — Tête laurée de Zeus, à droite. Grènetis.

1. Sur le culte de Poseidon à Aradus, voyez Stark, *Gaza*, p. 300, et ci-dessous la monnaie décrite p. 430, n° 23.

B. Eperon de navire, à gauche. Au dessus, des lettres variables; à l'exergue, une date. Æ. 16 mill.

Variétés :

Au dessus de l'éperon :

A l'exergue :

γω?	III - NNNNϩω (an 93)
ρω	I III - NNNNϩω (an 94)
λλ	II III - NNNNϩω (an 95)
ϩο	II III - NNNNϩω (an 95)
λλϫ	I ϩ ϩω (an 101)
λλ	III ϩ ϩω (an 103)
λλ	II III ϩ ϩω (an 105). Pl. IX, 15.
λλ	III III ϩ ϩω (an 106)
λλ	III III III ϩ ϩω (an 109)
ϣμ	III III III ϩ ϩω (an 109)
ϣϫ?	- ϩ ϩω (an 110)
Ϯ	- ϩ ϩω (an 110)
λλ	- ϩ ϩω (an 110)
ϣμ	- ϩ ϩω (an 110)
λλ	I - ϩ ϩω (an 111)
ϮϮ	I - ϩ ϩω (an 111)
ϣω?	I - ϩ ϩω (an 111)
ωϩ	II - ϩ ϩω (an 112)
λλ	II - ϩ ϩω (an 112)
ω ρ	II - ϩ ϩω (an 112)
ω ρ	III - ϩ ϩω (an 113)
λλϫ	III - ϩ ϩω (an 113)
λλϫ	I III - ϩ ϩω (an 114)
ϣΔ	I III - ϩ ϩω (an 114?)

4ϕ	III III - ϕ ϕω (an 116)
4Q	III III - ϕ ϕω (an 116)
4ϕ	I III III - ϕ ϕω (an 117)
4Q	I III III - ϕ ϕω (an 117)
4ϕ	Νϕ ϕω (an 120)

11. — Tête laurée de Zeus, à droite. Grènetis.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athéna Promachos; au dessus, des lettres variables; à l'exergue, une date souvent accompagnée d'une lettre. Ⱡ. 16 mill. 2 gr. 50 environ

Variétés :

Au dessus de la proue :

À l'exergue :

Ⱡ	III III ϕ ϕω (an 106)
EN	- Νϕ ϕω (an 130) et ϑ Pl. IX, 16.
MC	I - Νϕ ϕω (an 131) et ϑ
?	II - Νϕ ϕω (an 132) et ϕ
EN	ΝΝϕ ϕω (an 140)
BC	I III ΝΝϕ ϕω (an 144) et ϕ
BC	I III III - ΝΝϕ ϕω (an 147) et Λ
BC	- ΝΝϕ ϕω (an 150) et ϑI
Λ	III - ΝΝϕ ϕω (an 153)
KⱠ	III - ΝΝϕ ϕω (an 153)
Ⱡ	I III III - ΝΝϕ ϕω (an 157)

12. — Buste tourelé de Tyché, à droite, avec un voile couvrant la nuque et les épaules.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Niké debout à gauche, vêtue du

double chiton, les cheveux noués au sommet de la tête; de la main droite, elle tient l'aplustre et de la gauche une palme. Devant elle, sur trois lignes, une date et des lettres grecques et phéniciennes variables. Le tout dans une couronne de laurier.

Æ. 32 à 25 mill. Tétradr. attique. Pl. X, fig. 1 et 2.

Cette description se rapporte à la série de tétradrachmes autonomes dont l'abondance atteste la prospérité commerciale d'Aradus à l'époque de leur émission. Le plus ancien connu porte la date 123 (= 136 av. J.-C.) : leur émission commence par conséquent au milieu des discordes qui ensanglantèrent la Syrie sous les règnes bouleversés de Tryphon, d'Antiochus VII Sidétès et de Démétrius II Nicator. Mionnet¹ signale, à la vérité, un tétradrachme du Cabinet de France qui porterait la date Ɔϣ (an 96); mais il s'agit en réalité de la date Ɔϣϐ (an 196), dont la première lettre P est à peine perceptible. Les tétradrachmes aradiens au type de la Victoire ont été émis sans interruption depuis l'an 123 jusqu'à l'année Ɔ1Γ (= an 213) d'Aradus, soit l'an 46 avant notre ère, date de la mort de Pompée, le conquérant de la Syrie².

Outre la date aradienne, ces tétradrachmes portent dans le champ du revers deux autres indications variables, qui sont sans doute des marques d'émission ou des noms de magistrats. L'une de ces mentions est une lettre phénicienne ou une

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 454, n° 763.

2. *Numism. Chronicle*, 1864, p. 187; Leake, *Asiatic Greece*, p. 26.

marque numérale, l'autre consiste invariablement en deux lettres grecques. Voici les variétés que j'ai eu l'occasion de relever au cours de mes recherches ; le nombre pourrait sans doute en être singulièrement augmenté :

ΓΚΡ (an 123)	—	(?)	—	ΔC ¹
ZKP (an 127)	—	κ	—	ΓC
HKP (an 128)	—	ϕ	—	ΔN
ΘKP (an 129)	—	κ	—	ΔC
ΑΑΡ (an 131)	—	ϑ	—	ΘN
ΒΑΡ (an 132)	—	ϑ	—	ΕN
ΒΑΡ (an 132)	—	κ	—	ΕN
ΓΑΡ (an 133)	—	ζι	—	ΘC
ΖΑΡ (an 137)	—	ζι	—	ΘC
ΗΑΡ (an 138)	—	λ	—	ΘC
ΘΑΡ (an 139)	—	ζι	—	ΘC
ΘΑΡ (an 139)	—	ϕ	—	ΘC
ΜΡ (an 140)	—	ϑ	—	ΕN
ΒΜΡ (an 132)	—	λ	—	ΔN
ΓΜΡ (an 143)	—	ϑ	—	ΑC
ΘΜΡ (an 149)	—	ϕ	—	ΒC
ΑΝΡ (an 151)	—	?	—	ΑC
ΒΝΡ (an 152)	—	ϑ	—	ΘC
ΒΞΡ (an 162)	—	κ	—	ΘN
ΓΞΡ (an 163)	—	?	—	ΜC
ΔΞΡ (an 164)	—	ϑ	—	ΘC
ΣΞΡ (an 166)	—	ϑ	—	ΓC
ΖΞΡ (an 167)	—	ζι	—	ΑC

1. Leake, *Asiatic Greece*, pp. 26-27.

ΗΞΡ (an 168)	—	Λ	—	ΔC
ΗΞΡ (an 168)	—	Ϙ	—	ΔC
ΘΞΡ (an 169)	—	ϑ	—	ΘC
ΘΞΡ (an 169)	—	ζι	—	ΘC
ΟΡ (an 170)	—	κ	—	ΜΣ
ΑΟΡ (an 171)	—	ζι	—	ΜΣ
ΑΟΡ (an 171)	—	Λ	—	ΜΣ
ΒΟΡ (an 171)	—	Ϙ	—	ΜΣ
ΒΟΡ (an 172)	—	ϑ	—	ΜΣ
ΓΟΡ (an 173)	—	ϑ	—	ΜΣ
ΔΟΡ (an 174)	—	ζι	—	ΘΕ
ΖΟΡ (an 177)	—	ϑ	—	ΘΕ
ΖΟΡ (an 177)	—	ζι	—	ΜΣ
ΗΟΡ (an 178)	—	Ϙ	—	ΜΣ
ΘΟΡ (an 179)	—	κ	—	ΜΣ
ΠΡ (an 180)	—	Ϙ	—	ΜΣ
ΠΡ (an 180)	—	κ	—	ΜΣ
ΠΡ (an 180)	—	ζι	—	ΜΣ
ΑΠΡ (an 181)	—	ζι	—	ΜΣ
ΒΠΡ (an 182)	—	Ϙ	—	ΜΣ
ΓΠΡ (an 183)	—	κ	—	ΜΣ
ΓΠΡ (an 183)	—	Ϙ	—	ΜΣ
ΕΠΡ (an 185)	—	Λ	—	ΜΣ
ΕΠΡ (an 185)	—	Λ	—	ΑΣ
ΖΠΡ (an 187)	—	ϑ	—	ΑΣ
ΖΠΡ (an 187)	—	ϑ	—	ΑΣ
ΗΠΡ (an 188)	—	Ϙ	—	ΜΣ

НПР (an 188)	—	κ	—	ΜΣ
ΓϨΡ (an 193)	—	ζ	—	ΑΣ
ΓΡΡ (an 193)	—	Λ	—	ΑΣ
ΕϨΡ (an 195)	—	Λ	—	ΑΣ
ϚΡΡ (an 196)	—	ζ	—	ΑΣ
ϚΡΡ (an 196)	—	ϣ	—	ΑΣ
ΖϨΡ (an 197)	—	κ	—	ΑΣ
ΗϨΡ (an 198)	—	Λ	—	ΑΝ
ΗϨΡ (an 198)	—	ϣ	—	ΑΣ
ΘϨΡ (an 199)	—	κ	—	ΑΝ
С (an 200)	—	ζ	—	ΕΣ
С Α (an 211)	—	ζ	—	ΔΣ
С Γ (an 213)		?		?

Bien qu'elle soit fort incomplète, la liste chronologique que nous venons de dresser est pourtant déjà suffisamment imposante pour que nous puissions chercher à nous rendre compte du sens général des lettres phéniciennes et grecques qui accompagnent la date sur chacun des tétradrachmes. Ce sont incontestablement des marques d'atelier ou d'émission. Comme nous le constaterons tout à l'heure, un certain nombre de ces lettres phéniciennes et grecques se retrouvent sur les petites pièces d'argent ou sur les bronzes qui ont été frappés en même temps que les tétradrachmes. On ne saurait songer à reconnaître des dates dans les lettres ΔС, ΘС, ΜΣ, etc ; il faut aussi repousser l'opinion, émise par quelques-uns, d'après laquelle les lettres ΕΝ désigneraient l'atelier de Enydra, l'une des colo-

nies d'Aradus sur la côte phénicienne ; nous signalons plus loin des bronzes où les lettres phéniciennes **Ⲛ** paraissent correspondre aux lettres grecques **€N**.

Quand on envisage notre liste dans son ensemble, il semble qu'il y ait une sorte d'alternance et de retour des mêmes lettres au bout d'une certaine période. Pour les lettres phéniciennes, nous trouvons, par exemple, la lettre **Ⲛ**, avec les dates 127, 129, 132, 162, 179, 180, 183, 188, 197, 199, et il nous en manque sans doute un grand nombre : la distance des années 127 et 199 prouve qu'il ne saurait être question d'un nom de magistrat désigné par son initiale. Les mêmes observations peuvent être faites sur les autres lettres de la série. Ces caractères, d'ailleurs, sont peu variés, et l'alphabet phénicien est loin d'être représenté en entier ; on ne trouve que les suivants : **ⲡ, Ⲣ, ⲣ, Ⲥ, ⲥ**, et la marque numérale **Ⲡ** qui désigne le nombre 21. Si ce sont là des indices d'ateliers spéciaux, nous aurions donc six officines et l'on pourrait s'attendre à ce que ces six marques se reproduisent sur les émissions de chaque année.

Quand aux lettres grecques, au nombre de deux, elles sont peut-être indépendantes l'une de l'autre, bien que toujours juxtaposées. Je remarque en effet que la seconde varie peu : c'est constamment **C** ou **Σ**, **N** et quelquefois **E** ou **€**, ce qui ne fait en réalité que trois lettres. La première lettre change plus fréquemment ; je relève les suivantes : **A, B, Γ, Δ, E, Θ, M**. Ces sept lettres se combinent avec les trois autres dans

un ordre dont je n'ai pu saisir la loi. Je livre ces observations aux numismatistes plus sagaces, heureux si j'ai pu contribuer dans une mesure quelconque à faire retrouver l'organisation et le fonctionnement d'un atelier monétaire dont l'activité a particulièrement été féconde entre l'époque d'Alexandre et l'arrivée des Romains en Syrie. En attendant, il faut dire comme au temps d'Eckhel : *varix in his notæ arithmetix suum adhuc Ædipum expectant* ¹.

13. — A ces tétradrachmes correspondent des drachmes de poids attique, qui ont, au droit et au revers, des types pareils aux monnaies contemporaines d'Ephèse, c'est-à-dire l'abeille et le cerf. On peut croire que ces drachmes ont été frappées en vertu d'un traité commercial ou d'une alliance monétaire entre Ephèse et Aradus qui, dans les deux siècles qui précédèrent notre ère, étaient les deux villes les plus commerçantes de l'Asie Mineure et de la côte de Syrie. Ces drachmes ont été frappées en grande quantité et on les rencontre aujourd'hui en abondance ; leurs variétés consistent dans les lettres, dates et monogrammes qu'on relève dans le champ du droit, de chaque côté de l'abeille. Les dates sont fort rares ; M. Six dit qu'on en trouve depuis 169 avant notre ère, jusqu'en 148, puis en 127 et en 110 ; il relève, sans indiquer ses sources, de Ϡ (= an 90) à ΠΙΑ (= an 111), puis ΒΑΡ (= an 132) et ΘΑΡ (= an 139) ².

Les premières de ces dates auraient pour consé-

1. Eckhel, *D. N. V.*, t. III, p. 895.

2. Six, dans *Numism. Chronicle*, 1877, p. 187 ; B. Head, *Ephesus*, dans le *Numism. Chronicle*, 1880, pp. 139-140 et 163-164.

quence de faire remonter l'émission de ces drachmes aux types éphésiens longtemps avant celle des tétradrachmes dont nous venons de parler. Mais cette conclusion me paraît devoir être repoussée. J'ai relevé dans la liste ci-dessous toutes les variétés qui me sont passées entre les mains et qui représentent plus de cent exemplaires ; j'y ai ajouté la description de celles qui, déjà publiées, m'ont paru dignes de confiance : on verra qu'il est fort peu de ces pièces qui portent des dates, et que la plus ancienne date qui soit hors de toute discussion est seulement l'année 132. Un simple coup d'œil jeté sur notre liste permettra de douter que la lettre φ soit réellement l'année 90 ; c'est plutôt une marque d'atelier ; je n'ai rencontré nulle part les dates que signale M. Six entre φ (90) et PIA (111). Sur une pièce du musée Hunter, il y a paraît-il, PB, ce qui ferait, si c'est une date, l'année 102 (158 av. J.-C.) ; les dates BAP (an 132) et NP (an 150), sur des drachmes du même musée sont certaines. La date ΘAP (an 139) est sur la pièce du Cabinet des Médailles que nous reproduisons sur notre planche X, fig. 3. Ainsi, jusqu'à plus ample informé, nous considérerons prudemment comme certaines seulement les dates 132 (128 av. J.-C.), 139 (121 av. J.-C.) et sans doute aussi 150 (110 av. J.-C.) ; toutes les autres sont plus que douteuses et elles ne sauraient en conséquence autoriser à faire remonter l'émission de ces drachmes jusqu'à l'an 170 avant notre ère. Les deux ou trois dates certaines paraissent prouver au contraire que l'émission des drachmes au type éphésien a dû commencer en même temps que

celle des tétradrachmes au type de la Victoire. Dans le tableau qui suit, on remarquera que sur les pièces datées des années 132, 139 et 150, on lit à droite de l'abeille, les lettres ϵN , θC et BC qui se rencontrent également sur les tétradrachmes des mêmes années signalés plus haut.

Variétés :

A gauche de l'abeille	—	A droite de l'abeille
BAP (an 132)	—	ϵN
θAP (an 139)	—	θC Pl. X, fig. 3.
NP (an 150)	—	BC
A	—	RE
P	—	RE
PA	—	E
$\text{A} (?)$	—	P
HY	—	$\bar{\text{N}}$
θY	—	M
A	—	M
A	—	A
PB	—	N
PZ	—	Y

14. — La drachme inédite ci-après rentre dans une série qui paraît avoir fait suite aux drachmes à types éphésiens :

Tête de femme à droite (Tyché ?), avec un voile sur la nuque, les cheveux relevés en chignon.

B . Zébu couché à gauche, une patte en avant et essayant de se relever ; au dessus la lettre P ; à l'exergue, la date $\Delta\Xi\text{P}$ (= 164).

R. 19. — Drachme, 3 gr. 85.

Pl. X, fig. 4.

On remarquera que la lettre Σ se trouve aussi dans le champ du tétradrachme décrit ci-dessus, avec la même date. Les types de la tête de femme et du zébu cornupète se rencontrent sur des bronzes très communs que nous décrivons ci-dessous sous le n° 19.

15. — Buste tourelé et drapé de Tyché à droite, avec une palme sur l'épaule. Grènetis au pourtour.

R. Proue de navire à gauche, l'avant arrondi et recourbé en volute. Au dessus, des lettres variables ; au dessous, une date et une lettre. \mathcal{R} . 14. — 1 gr. 90.

Variétés :

Au dessus	- $\mathcal{N} \mathcal{H} \mathcal{H}\psi$	Au dessous	
EN		(an 130) et \mathcal{q} .	Pl. X, 5.
$\Theta\mathcal{C}\mathcal{q}$		AMP (an 141)	
MC \mathcal{q}		HMP (an 148)	
BC \mathcal{z} l		OMP (an 149)	Pl. X, fig. 6.
BC		ANP (an 151)	

16. — Bustes accolés de Zeus et de Héra, à droite.

R. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté de la figure d'Athéna Promachos. Au dessus, des lettres variables ; à l'exergue, une date et souvent une lettre.

\mathcal{A} . 16 mill.

Au dessus de la proue	A l'exergue
$\zeta\mathcal{D}$	$\mathcal{N} \mathcal{H} \mathcal{H}\psi$ (an 125)
$\zeta\mathcal{K}$	- $\mathcal{N} \mathcal{H} \mathcal{H}\psi$ (an 130) et \mathcal{q}
	Pl. X, fig. 7.
$\zeta\mathcal{K}$	- $\mathcal{N} \mathcal{H} \mathcal{H}\psi$ (an 131) et \mathcal{q}
$\zeta\mathcal{K}$	- $\mathcal{N} \mathcal{H} \mathcal{H}\psi$ (an 132) et \mathcal{q}

17. Tête tourelée de Tyché à droite, les cheveux nattés sur le cou, et portant une palme sur l'épaule. Grènetis au pourtour.

℞. Aplustre. De chaque côté, des lettres variables et une date. Æ. 11 mill.

Variétés :

A gauche de l'aplustre	A droite de l'aplustre
4x	III - h h w (an 113)
4x	I III III - h h w (an 117)
79 } 31 }	- N h w (an 130). Pl. X, 8.
44w4	NN h w (an 140) et 31
ε r ∞ y	III NN h w (an 143) et 9
h r x y	II III III NN h w (an 148) et 9

18. — Tête de Méduse de face.

℞. Aplustre. A droite, BC et Λ; à gauche, la date OMP (an 149).

℞. 12 mill. — 1 gr. 18. Pl. X, fig. 9.






19. — Tête diadémée et voilée de Tyché (non tourelée), à droite.

℞. Zébu bondissant à gauche. Au dessus, des lettres variables; à l'exergue, une date et une lettre.

Æ. 22 mill.

Variétés :

Au dessus du zébu	A l'exergue
ΓC	PΞS (an 166) et Λ
BC	PΞS (an 166) et Λ
BC et ΓC	PΞS (an 166) et Λ
I et CN	POA (an 171) — ?

Ν et 	ΡΟΑ (an 171) — ?
ϜΖ et CN	ΡΟΔ (an 174) et ϜΙ
ΑΝ et ΠC	ΡΟΕ (an 175) Μ et ϣ (?)
Ϝ Ζ et ΕΝ	ΡΟϚ (an 176) et Ν... ?
ΑΝ 	ΡΟϚ (an 176)
	ΡΠϣ (an 181) et CΩΜ ¹
ΘΕ 	ΡΠΓ (an 183) et ϣΖ
CT CI	ΡΠΔ (an 184) ϜΙ 
	Pl. X, fig. 10.
CT CI	ΡΠΘ (an 189) Α Ν (?)

V^e période (46 av. J. C. à 244 après J.-C.)

Dans cette période nous groupons tout le monnayage d'Aradus sous la domination romaine, c'est-à-dire depuis l'an 46 av. J.-C., date du dernier tétradrachme autonome et, en même temps, date de la mort de Pompée, jusqu'à l'an 244, date de la mort de Gordien le Pieux, le dernier des empereurs romains dont, jusqu'ici, le nom se soit rencontré sur des monnaies sorties de l'atelier d'Aradus. Plusieurs des types déjà connus dans la période précédente se perpétuent dans celle-ci, mais dans un style barbare et grossier; il n'y a plus désormais de monnaies d'argent.

1. — Tête diadémée de femme à droite, les cheveux relevés en chignon et retombant sur la nuque.

¹ Eckhel a déjà remarqué que sur cette pièce le graveur du coin monétaire a placé un *aleph* phénicien à la place de l'*alpha* grec, pour la dernière lettre de la date. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 393.

Ϻ. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune à demi nue, assise à gauche sur un gouvernail ; de la main gauche, elle tient une corne d'abondance et elle s'appuie de la main droite sur la barre du gouvernail. Dans le champ, la lettre Α et la date ΖΙΣ (an 217).

Æ. 22 mill.

Pl. X, fig. 11.

Ce type nouveau se perpétue sous l'empire.

2. — Tête nue de Marc Antoine, à droite.

Ϻ. Zébu bondissant, à gauche. Au dessus, CΩM ; au dessous, la date CKB (an 222), M et ΔΙ.

Æ. 22 mill.¹.

Pl. X, fig. 12.

On a attribué à Aradus des monnaies de bronze qui portent d'un côté l'effigie de Marc Antoine et de l'autre celle de Cléopâtre, ou bien qui ont, au droit, l'effigie de Cléopâtre, tandis que le type du revers est une Victoire volant, comme sur les deniers romains de M. Vinicius². Ces monnaies sont bien effectivement d'origine syrienne, mais rien ne justifie leur classement à Aradus. La légende : ΕΤΟΥΣ ΚΑ ΤΟΥ ΚΑΙ Σ ΘΕΑΣ ΝΕΩΤΕΡΑΣ, « l'an 21 qui est aussi l'an 6 de la nouvelle déesse, » place l'émission de ces pièces en l'an 30 ou 29 avant notre ère ; l'ère d'Aradus ou le monogramme de cette ville ne s'y trouve point, et aucun indice ne permet de choisir, pour l'émission de ce monnayage, Aradus plutôt que Berytus, par exemple, atelier qui a frappé sûrement des pièces au nom de Cléopâtre³.

1. Cf. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 462, n° 833.

2. Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 321, n° 408 à 410 ; F. Feuardent, *Egypte ancienne*, p. 135 ; A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XIII, p. 75.

3. F. Feuardent, *Egypte ancienne*, p. 128.

3. — Buste diadémé de femme, à droite, les cheveux relevés en chignon.

℞. Zébu bondissant, à gauche ; au dessus, des lettres variables ; au dessous, une date. Æ. 25 mill.

Variétés :

Au dessus du zébu

ϕΒ
; 14x }
Δ

Au dessous du zébu

CKΘ (an 229)

CKΘ (an 229)

La légende phénicienne sur cette dernière pièce paraît composée des lettres 𐤌 suivies du chiffre 21 que nous avons souvent rencontré sur les monnaies des séries précédentes, sans en pénétrer la signification.

4. — *Auguste*. — Tête de femme, à droite, diadémée, les cheveux en chignon et retombant sur le cou ; devant, une petite tête d'Auguste, à droite.

℞. Zébu bondissant, à gauche ; dessous, la date ΣNH (= an 258). Æ. 20¹.

5. — Légende effacée. Tête nue d'Auguste, à gauche. Derrière, une contremarque.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ à l'exergue. Urne des jeux entre deux palmes et deux sphinx. Dans le champ à droite, la date ΖΙΣ (= an 267) ; à gauche, la lettre ϑ. Æ. 20.

Cette pièce a été mal lue par Mionnet qui l'attribue à Claude, tout en lisant la date ΣNH (an 258)².

6. — *Tibère*. — Tête de femme, à droite, diadémée,

1. Cette pièce est attribuée à Néron par Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 462, n° 835.

2. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 462, n° 834.

les cheveux arrangés en chignon et retombant sur le cou ; devant, une petite tête de Tibère, à droite.

℞. Zébu bondissant, à gauche ; au dessus, la lettre ϣ ; dessous, la date ΣΠΣ (= an 286). Æ. 23.

Claude. — (Voyez ci-après, n° 15.)

7. — *Caligula.* — Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. Double corne d'abondance ; à g., Λ ; à dr., la date ΖΘΣ (an 297). Æ. 18 (Imhoof, *Mon. gr.* p. 447, n° 46).

8. — *Néron.* — Tête laurée de Néron, à droite.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune assise, à gauche, sur un gouvernail, tenant le manche du gouvernail et une corne d'abondance. Dans le champ, ΤΚΕ (an 325).

9. — *Domitien.* — ΑΥΤ. ΚΑΙΣΑΡ·ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΓΕΡΜ. Tête laurée de Domitien, à droite.

℞. Même légende et même type, avec la date ΝΤ (= an 350) et la lettre ϣ. Æ. 24.

Autre exemplaire avec la date ΑΝΤ (351). Mionnet donne une monnaie du musée Farnèse aux mêmes types, avec la date ΒΝΤ (= an 352)¹.

10. — Tête de femme, à droite ; devant, le buste lauré de Domitien.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Zébu bondissant, à gauche ; au dessus, ΒΝΤ (= an 352) ; devant la lettre ϣ. Æ. 22 mill.

11. — Tête de Tyché, à droite, tourelée et portant une palme sur l'épaule.

1. Mionnet, *Descr.*, p. 462, n° 836, et *Suppl.* t. VIII, p. 322, n° 411. Il n'y a pas à tenir compte de la monnaie que Mionnet (n° 412) a décrite avec les têtes de Domitien et Domitia.

ῤ. Proue de navire à gauche, l'avant orné de la figure d'un personnage tenant une trompe; sur la proue est assis Zeus à demi nu, s'appuyant de la main gauche sur son sceptre et tenant de la main droite une couronne. Dans le champ, la lettre ϗ; à l'exergue, la date ENT (= an 355).

Æ. 20 mill.

Pl. X, fig. 13.

12. — *Trajan*. ...NEPOYΑΣ·ΤΡΑΙΑΝΟΣ·ΣΕΒ·ΓΕΡ·
Tête laurée de Trajan, à droite.

ῤ. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune à demi nue, assise à gauche sur un gouvernail, tenant de la main droite le manche de ce gouvernail, et de la main gauche une corne d'abondance; sur sa tête, le modius. Dans le champ, à gauche, la date ΤΞΓ (= an 363); à droite, la lettre ϣ. Æ. 24 mill.

13. Tête de femme diadémée, à droite, les cheveux nattés et retombant sur le cou; devant elle, une petite tête de Trajan lauré, à droite. Grènetis.

ῤ. Zébu bondissant, à gauche; dessous, ΑΡΑΔΙΩΝ; devant, une lettre phénicienne variable (q, λ, etc.); au dessus, la date ΕΞΤ (= an 365). Grènetis.

Æ. 22 mill.

Pl. X, fig. 14.

14. — Buste radié de Trajan, à droite. Grènetis.

ῤ. ΑΡΑΔΙΩΝ. Deux épis et une grappe de raisin émergeant d'un vase. Dans le champ, à droite, la date ΕΞΤ (= an 365). Grènetis.

Æ. 21 mill.

Pl. X, fig. 15.

15. — Buste tourelé de Tyché, à droite, les cheveux nattés sur le cou, et portant une palme.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athéna Promachos ; sur la proue, Zeus à demi nu, assis, tenant d'une main un long sceptre et tendant de la main droite une couronne à Athéna. A l'exergue, la date ϠOT et Z (= an 372) ou Ϡ indépendant et TZ (sans O) (= an 307, sous le règne de Claude). Æ. 20 mill.

16. — ...ΤΡΑΙΑΝΟCΑΡΙCΤ·ΚΑΙC·CΕΒ·ΓΕΡ·ΔΑ[Κ·ΠΑΡΘ]...
Tête laurée de Trajan, à droite. Grènetis.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune à demi nue, assise à gauche sur un gouvernail ; de la main droite elle tient le manche de ce gouvernail, et de la gauche une corne d'abondance. Dans le champ, à gauche, ΔOT (an 374) ; à droite, la lettre Ϡ. Æ. 24 mill. ¹.

17. — Même droit. En contremarque, L·XV.

℞. Même type, avec la date EOT (= an 375). Æ. 24 mill.

Nous rappellerons ici que c'est en s'appuyant sur la légende du droit des pièces précédentes (n^{os} 16 et 17) que Noris, et à sa suite MM. Mommsen et Droysen, ont précisé le point de départ de l'ère aradienne ². Le titre de *Parthicus*, ΠΑΡΘ, donné à Trajan, qui forme l'argument essentiel de ces savants, n'est pas visible sur les exemplaires du Cabinet de France ; son existence est toutefois garantie par Noris, d'après une pièce de l'ancienne collection de Médicis, aujourd'hui au musée de Florence ³.

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 464, n^o 845. Mionnet ajoute en note : « On doit lire sur les médailles bien conservées : ΑΥΤΟΚΡ·ΝΕΡ·ΤΡΑΙΑΝΟC·ΑΡΙCΤ·ΚΑΙC·CΕΒ·ΓΕΡ·ΔΑΚ·ΠΑΡΘ. »

2. Voyez *Revue numismatique*, 1888, p. 516.

3. Noris, *Annus et epochae Syromacedonum* (1691), p. 364-365.

18. — Buste toulé de Tyché, à droite, les cheveux nattés sur le cou, et portant une palme.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athéna Promachos; sur la proue, Zeus à demi nu, assis à gauche, s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre, et tendant de la main droite une couronne à Athéna. A l'exergue, la date EOT (= an 375); à droite, la lettre ρ. Æ. 21 mill.

19. — Variété, avec la lettre ρ. Pl. X, fig. 16.

20. — Buste diadémé de femme, à droite, les cheveux en chignon et retombant sur les épaules; devant elle, une petite tête laurée de Trajan. Grènetis.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Zébu bondissant, à gauche; au dessus, la date EOT (= an 375); à gauche, la lettre ρ. Æ. 24.

Il n'y a pas à tenir compte de la monnaie au nom d'Hadrien décrite par Mionnet¹, qui porterait à la fois les noms d'Aradus et de Laodicée.

21. — Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. Double corne d'abondance. Dans le champ, la date EOT (= an 375) et la lettre ρ. Æ. 20².

Marc Aurèle et Lucius Verus.

22. — ...ΑΝΤΩΝΙΝΟC·ΚΑΙ·ΟΥΗΡΟC·CΕΒΑCΤΟΙ. Têtes laurées et affrontées de M. Aurèle et de L. Verus.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Zébu bondissant, à gauche; au dessus, la date AKY (= an 421). Dans le champ, à droite, la lettre ε. Grènetis. Æ. 21.

23. — Même droit.

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 465, n° 849.

2. Imhoof Blumer. *Monn. grecq.*, p. 447, n° 47.

Ϝ. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune à demi nue, assise à gauche sur un gouvernail, tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite le manche du gouvernail. Au dessus, la date AKY (= an 421); à gauche, la lettre ε. Grènetis. Æ. 25.

24. — Autre, avec la date BKY (= an 422)¹.

25. *Commode*. — AYT·K·M·AVP·ANT·KOM... Tête laurée de Commode, à droite.

Ϝ. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune debout de face, tenant une corne d'abondance; elle est placée entre deux cippes surmontés chacun d'une Victoire qui la couronne. Dans le champ, à gauche, HMY (= an 448) et la lettre Γ. Grènetis. Æ. 25².

26. *Septime Sévère*. — AVT·KAI...CΕΟΥΗΡΟΝ CΕΒ. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Ϝ. ΑΡΑΔΙΩΝ. Poseidon debout, à droite, le pied droit sur un rocher; de sa main droite il s'appuie sur son trident et dans la gauche il tient un hippocampe. Dans le champ, à gauche, A et la date SNY (= an 456). Æ. 23³.

27. *Caracalla*. — AYT·KAI·ANTΩΝΙΝΟC·CΕ. Tête laurée de Caracalla, à droite; dessous, la lettre A.

Ϝ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΙ·ΥΠΑΤΟC ΤΟ Δ. Aigle debout de face, les ailes éployées, tenant une couronne dans son bec. Entre ses pattes, un crabe surmonté d'un croissant; dans le champ, à droite, un palmier.

Α. 26. — 13 gr. 36.

Pl. X, fig. 17⁴.

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 465, n° 851, 852 et 853. Mionnet donne, d'après le catalogue d'Ennery, une pièce de l'an AKY (421) avec la tête seule de Lucius Verus.

2. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 465, n° 855.

3. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 466, n° 856.

4. D'après Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 238, n° 786.

Une des plus heureuses découvertes de M. Imhoof-Blumer, dans son récent ouvrage (*Griechische Münzen*) a été de démontrer que les monnaies de bas argent au type de l'aigle, qu'on classait en bloc à Antioche, doivent se répartir entre les villes suivantes : Antioche, Hiéropolis, Beroëa, Zeugma, Aradus, Tripolis, Sidon, Tyr, Ascalon, Gaza, Emèse. L'attribution à Aradus de celle qui précède se justifie par la présence de la lettre A au droit et par le palmier du revers, symbole ordinaire de l'atelier d'Aradus.

28. — ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΥΡ·ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Tête laurée de Caracalla, à droite.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Urne des jeux entre deux palmes et deux sphinx. Dans le champ, à gauche, la lettre ε ; à droite, la date ΥΟΔ (= an 474). Grènetis. Æ. 19¹.

29. — ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΥΡ·ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste lauré et drapé de Caracalla, à droite.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Cyprès entre un lion et un taureau affrontés et accompagnant chacun une enseigne militaire. A l'exergue, ε·ΣΟΥ (= an 476). Dans le champ, à droite, ε. Grènetis.

Æ. 27 mill.

Pl. X, fig. 18.

Cette médaille et d'autres analogues sont attribuées par Mionnet à Elagabale². Mais je ne crois pas que cette attribution soit exacte ; la date est ainsi indiquée ΣΟΥ, et même sur un exemplaire du Cabinet des Médailles ΣΟΥ. Il me semble donc qu'on doive

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 466, n° 857.

2. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 466, n° 858 à 860, et *Suppl.*, t. VIII, p. 323, n° 414, 415 et 416.

lire 476 (= 217 de J.-C.), la dernière année du règne de Caracalla, plutôt que 477 (= 218 de J.-C.), la première année du règne d'Elagabale. Si c'était cette dernière date, on ne comprendrait guère que le chiffre 7 (Ζ) fût retourné et ainsi fait, Σ, sur tous les exemplaires, frappés avec des coins différents.

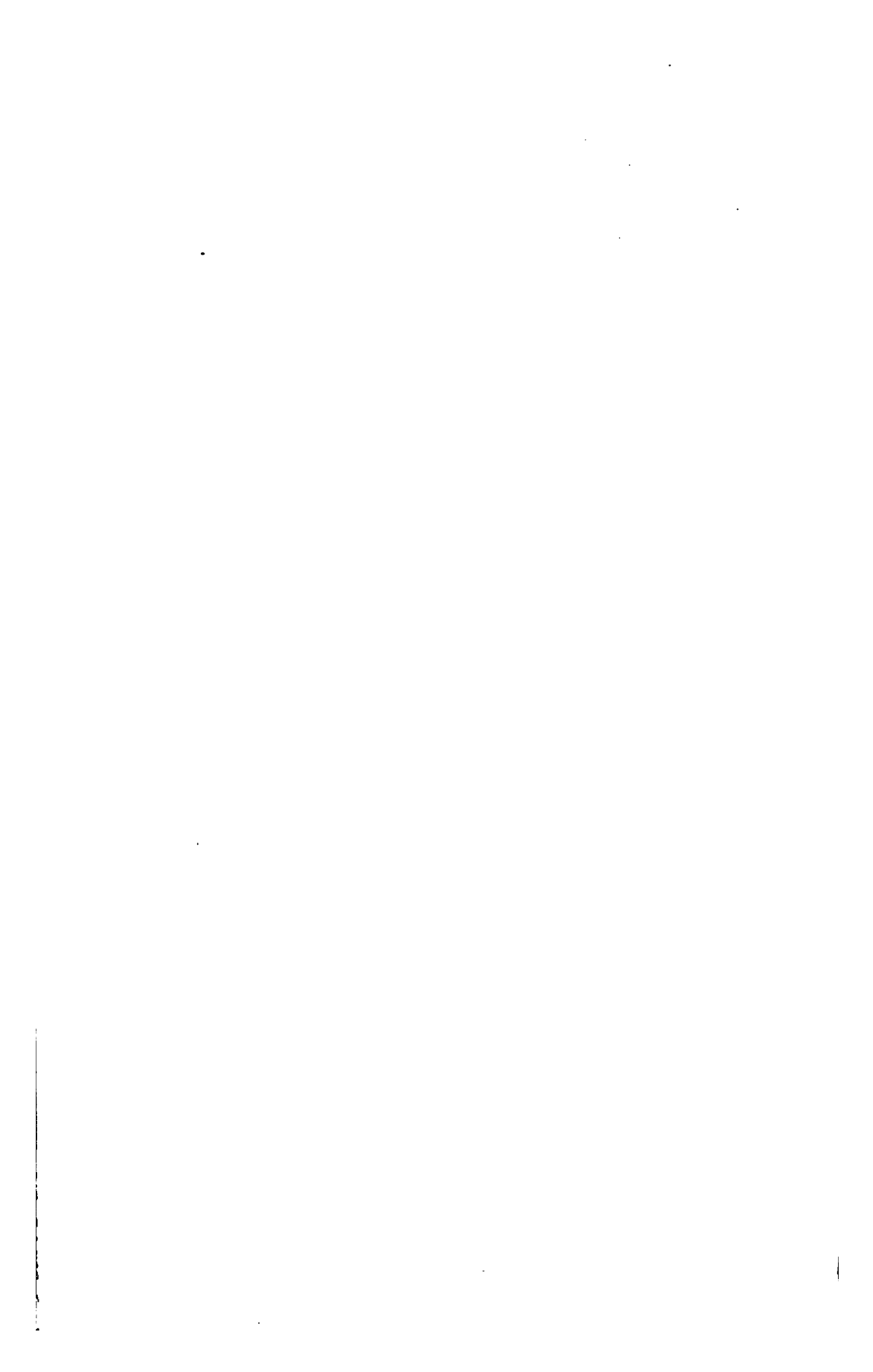
30. *Gordien le Pieux*. — ΑΥΤΟΚ·Κ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête radiée, la poitrine couverte du paludamentum et de la cuirasse. Grènetis.

℞. ΕΤΟΥC Η9Υ (= an 498) ΑΡΑΔΙΩΝ. Urne des jeux entre deux palmes et deux sphinx. Grènetis.

Æ. 30 mill.

Pl. X, fig. 19.

Cette monnaie de Gordien le Pieux, que je crois inédite, est la dernière d'Aradus. L'année 498 de l'ère aradienne correspond à l'an 239 de J.-C., qui est la seconde année du règne de Gordien (238-244 de J.-C.)



LES MONNAIES & LA CHRONOLOGIE

DES ROIS DE SIDON

SOUS LA DOMINATION DES PERSES ACHÉMÉNIDES

Pl. XI et XII

I

Les monnaies, dont cette étude¹ a pour but de fixer le classement et l'attribution, sont bien connues des numismatistes, et toutes les grandes collections en possèdent des exemplaires. La plupart des variétés en ont été signalées par Brandis², et elles se trouvent décrites et reproduites dans l'ouvrage de M. Barclay V. Head sur les monnaies royales de la Lydie et de la Perse³. M. Six les a également enregistrées dans deux de ses remarquables études sur les monnaies phéniciennes⁴. Il y en a enfin quelques nouvelles variétés dans les *Monnaies grecques* de M. Imhoof-Blumer⁵.

1. Cette étude a été lue devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans les séances des 5 et 12 décembre 1890.

2. J. Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 424 à 426, Berlin, 8°, 1866.

3. Barclay V. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 32 à 44 et pl. II et III, cf., du même, *Historia numorum*, p. 670 à 672.

4. J. P. Six, dans le *Numismatic Chronicle*. 1877, p. 209 et suiv., et 1884, p. 146 et suiv.

5. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 447 et 448.

Si l'on remontait aux travaux antérieurs à Brandis, la liste serait longue des ouvrages où se trouvent décrites au moins quelques-unes des pièces dont il va être question. Aussi, si j'ai annexé deux planches au présent mémoire, c'est à seule fin de rendre ma démonstration plus saisissante et d'épargner au lecteur qui voudra bien me suivre, la peine de recourir à d'autres écrits : en fait de documents numismatiques, je ne lui offre rien d'inédit.

Bien que susceptibles de se grouper, comme on le verra tout à l'heure, en plusieurs séries distinctes, nos monnaies, si l'on n'en considère que les caractères généraux, sont manifestement de la même famille. Elles offrent le même aspect extérieur; le flan est très épais; la gravure est presque toujours d'un style lourd; les types eux-mêmes répondent à une description peu variée que nous caractériserons comme il suit :

D'un côté, une galère phénicienne dont la proue est ornée d'une figure de patèque, et qui est généralement sans voiles. Tantôt elle est amarrée au pied d'une forteresse, tantôt elle vogue sur des flots représentés par des lignes parallèles ondulées. Au dessus de la galère, on relève des chiffres ou des lettres phéniciennes et araméennes. Au revers, le roi de Perse, debout dans un char trainé par deux ou trois chevaux¹; l'aurige est dans le char à côté du Roi des

1. Les auteurs varient sur le nombre des chevaux; je n'en ai jamais vu que trois et quelquefois deux seulement, sur tous les exemplaires qui me sont passés par les mains et sur lesquels les détails de l'attelage étaient suffisamment reconnaissables.

rois. Celui-ci est barbu et coiffé de la haute tiare appelée *cidaris*; il étend et élève la main droite. Le plus fréquemment, suit à pied, derrière le char, un personnage qui tient un long sceptre terminé, à sa partie supérieure, par une tête d'animal, la gueule béante. Dans le champ, au dessus des chevaux, il y a presque toujours des caractères phéniciens ou araméens variables.

Les plus grandes de ces monnaies sont des doubles sicles ou octodrachmes, et leur poids varie de 25 grammes à 28 gr. 40 environ. Il y a des demi-sicles ou didrachmes, des quarts de sicle ou drachmes, des seizièmes de sicle ou oboles. Ces divisions répondent, pour la plupart, à la même description que le double sicle; elles n'y ajoutent guère qu'un type nouveau; c'est le roi achéménide debout, luttant contre un lion qui se dresse devant lui.

Quelques pièces de bronze, enfin, se rattachent à la même série. Elles ont, au droit, soit une tête barbue coiffée de la tiare, soit un roi à demi agenouillé et tirant de l'arc, type ordinaire des dariques; soit, enfin, le char royal achéménide. Le revers est occupé par le type ordinaire de la galère phénicienne surmontée d'une indication numérale.

Telle est, sommairement décrite, la série monétaire dont je vais essayer de déterminer l'origine et que je voudrais faire contribuer à éclaircir quelques points obscurs de l'histoire de la Phénicie sous les derniers Achéménides. On peut dire que ces monnaies sont restées jusqu'ici une énigme pour les numismatistes; car les nombreuses attributions qu'on en a faites, les

variations, les contradictions même des auteurs à leur égard, montrent bien jusqu'à quel point l'incertitude est restée dans les meilleurs esprits. D'aucuns, comme Charles Lenormant¹, attribuaient ces pièces à Xerxès et cherchaient à reconnaître dans les types principaux une allusion à la marche triomphale de ce roi à travers l'Asie, quand il entreprit son expédition contre la Grèce. D'autres ont songé à Aryandès, ce fameux satrape égyptien qui, suivant le récit d'Hérodote (IV, 166), fut mis à mort par ordre de Darius, fils d'Hystape, pour avoir fait frapper une monnaie d'argent de meilleur aloi que celle du Grand Roi².

Brandis classe cette série monétaire dans la IX^me satrapie, celle qui comprenait l'Assyrie et la Babylonie, et il la répartit, on peut dire au gré de sa fantaisie, entre les rois de Perse, Xerxès, Artaxerxès II et Artaxerxès III³. Les auteurs plus récents n'ont, en dépit de leurs efforts, pas fait sensiblement avancer la question. Dans son livre, paru en 1877, sur les monnaies de la Lydie et de la Perse, M. Barclay Head déclare qu'il est difficile de dire si ces monnaies perses ont été frappées dans les villes de la côte de Phénicie, ou si elles doivent être, au moins en partie, attribuées aux villes de l'intérieur de la Syrie et de la vallée de l'Euphrate. Avec beaucoup d'hésitation il propose d'en donner quelques-unes à

1. *Trésor de numismatique et de glyptique. Rois grecs*, p. 138.

2. F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, II, p. 6; B. Head, *The Coinage of Lydia and Persia*, p. 36.

3. J. Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 226, et 424 à 426.

Thapsaque et les autres à Tyr¹. Mais le même auteur fait lui-même bon marché de ces attributions ; car, dix ans plus tard, en 1887, dans son *Historia numorum*, il classe ces monnaies sous la rubrique de Sidon et il les considère comme frappées à Tripolis, dans le quartier de cette ville qui appartenait aux Sidoniens².

En ceci, d'ailleurs, M. Head ne fait qu'abandonner ses propres hypothèses pour accepter celles ou, plus exactement, l'une de celles de M. Six. Dans une étude publiée en 1884 dans le *Numismatic Chronicle*, le savant hollandais propose en effet l'attribution à Tripolis. M. Six donne les plus anciennes de nos monnaies au satrape Bélésys, le prédécesseur de Mazaios dans le gouvernement de la Syrie, et, s'il reconnaît sur plusieurs autres le nom même de Mazaios, il croit que ce satrape a battu monnaie dans le quartier sidonien de Tripolis. Enfin, M. Imhoof-Blumer, plus prudent, se contente de ranger toutes ces pièces parmi les *incertaines* de la Phénicie³.

Je n'insiste pas davantage sur ces hypothèses multiples qui représentent l'état actuel de la question. L'exposé qui va suivre suffira, si je ne m'abuse, à démontrer, mieux qu'une réfutation directe, l'insuccès des efforts tentés jusqu'ici ; car il me paraît substituer aux anciens classements un système entièrement conforme aux exigences les plus rigoureuses de la numismatique et de l'histoire.

1. B. Head, *Lydia and Persia*, p. 33 et 43.

2. B. Head, *Historia numorum*, p. 671.

3. Imhoof-Blumer *Monnaies grecques*, p. 447 et 448.

II

Si l'on envisage les variétés des légendes de ces monnaies, leur poids, leur style et certaines particularités de leurs types, on se rendra compte qu'elles se partagent sans difficulté en sept groupes constitués de la manière suivante :

Groupe A

1. — Galère phénicienne, avec un mât et quatre voiles, voguant sur les flots. Grènetis au pourtour.

Rv. Le roi de Perse dans un char trainé par trois chevaux au pas, à gauche; l'aurige est dans le char à côté du roi. Au dessus, est représentée en creux la partie antérieure d'un bouquetin. Le tout dans un carré creux¹.

AR. 30 mill. Double sicle, 27 gr. 40 (British Museum). Pl. XI, fig. 1.

2. — Même galère.

Rv. Le roi de Perse debout, tirant de l'arc, à droite. Devant lui, en creux, la partie antérieure d'un bouquetin; derrière lui, également en creux, une grande tête barbue du dieu Bésa, à gauche².

1. Barclay Head, *Lydia and Persia*, pl. II, fig. 1; *Historia numorum*, p. 671; cf. un autre exemplaire, dans Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 447, n° 48, et *Choix de monn. grecques*, pl. VII, n° 229. Six, dans *Num. Chron.*, 1877, p. 200.

2. Cf. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 443, n° 49, autre exempl. pesant 6 gr. 98.

AR. 18 mill. Demi-sicle, 7 gr. 07 (Cab. de France)
Pl. XI, fig. 2.

3. — Même galère, mais avec une seule voile.

Rv. Le roi de Perse debout tirant de l'arc, à droite,
sans figures en creux¹.

AR. 16 mill. Demi-sicle, 6 gr. 35 (Cab. de Vienne).
Pl. XI, fig. 3.

4. — Même galère avec un mât et quatre voiles.

Rv. Le roi de Perse debout, tirant de l'arc, à
droite.

AR. 9 mill. Obole, 0 gr. 71 (Cab. de France, coll.
de Luynes). Pl. XI, fig. 4.

Le poids actuel de ces monnaies nous fournit, si l'on tient compte du frai, un double sicle normal de 28 gr. 40 environ. Le style ancien de ces pièces s'ajoutant à leur poids élevé, l'absence de lettres ou légende, ainsi que la présence du carré creux sur les doubles sicles, ont paru des arguments suffisants pour reporter ces monnaies au temps de Darius II, de 425 à 405². On les descendra d'un quart de siècle aisément, si on les compare, par exemple, aux plus anciennes monnaies des rois de Gébal et d'Aradus, qui remontent à peine jusqu'à l'an 400.

Groupe B

5. — Galère phénicienne, sans voiles, amarrée au

1. Imhoof-Blumer, *ouvr. cité*, p. 448, n° 50.

2. B. Head, *Hist. num.*, p. 671.

pied d'une forteresse flanquée de cinq tours. A l'exergue, deux lions se dirigeant en sens inverse. Cercle cordiforme au pourtour.

Rv. Le roi de Perse dans un char traîné par deux chevaux au galop, à gauche, l'aurige est dans le char à côté du roi. Sous les chevaux, le cadavre d'un bouquetin, gravé en creux. Grènetis au pourtour¹.

AR. 28 mill. Double sicle, 27 gr. 63 (Cab. de France). Pl. XI, fig. 5.

6. — Même galère, au pied d'une forteresse flanquée de quatre tours ; à l'exergue les deux mêmes lions. Au dessus de la forteresse, les lettres phéniciennes 90. Grènetis au pourtour.

Rv. Le roi de Perse debout, à droite, un poignard à la main et luttant contre un lion qui se dresse devant lui. Entre le roi et le lion, les lettres 90. Le tout dans un carré creux peu profond².

AR. 20 mill. Demi-sicle, 6 gr. 70 (British Museum). Pl. XI; fig. 8.

Il y a de nombreuses variétés de ce demi-sicle, sur lesquelles les lettres 90 sont omises.

7. — Même galère, au pied d'une forteresse flanquée de trois tours ; à l'exergue, un lion, à gauche. Grènetis au pourtour.

Rv. Le roi de Perse debout, tirant de l'arc, à droite. Devant lui, en creux, la partie antérieure d'un

1. On a prétendu lire sur des variétés de ce double sicle des lettres qui ne s'y trouvent point en réalité. Brandis, *ouvr. cité*, p. 424 ; Head, *Lydia and Persia*, p. 35 ; Six, dans le *Numism. Chron.*, passage cité.

2. B. Head, *Lydia and Persia*, pl. II, fig. 10.

bouquetin; derrière lui, également en creux, la grande tête barbue de Bésa, à gauche.

AR. 9 mill. Obole, 0 gr. 76 (Cab. de France). Pl. XI, fig. 6.

8. — Même galère, au pied d'une forteresse.

Rv. Le roi de Perse, à demi agenouillé, à droite, tenant d'une main un javelot, et de l'autre, un arc¹.

AR. Hémiobole, 0 gr. 38 (Musée de Turin).

9. — Tête jeune et imberbe, à droite (Astarté?). Grènetis au pourtour.

Rv. Forteresse flanquée de trois tours séparées par deux palmiers.

AR. 15 mill. Quart de sicle, drachme, 3 gr. 35 (Brit. Mus.). Pl. XI, fig. 7.

10. — Même tête.

Rv. Forteresse flanquée de trois tours séparées par deux palmiers. A l'exergue, un bouquetin, en relief.

AR. 9 mill. Obole, 0 gr. 65 (British Museum).

Il est aisé de démontrer que les monnaies de ce second groupe font immédiatement suite à celles du premier dont elles se distinguent pourtant très nettement. Le poids normal est déjà affaibli; il ne devait guère dépasser 28 grammes 10. Comme dans le groupe *A*, il n'y a pas encore de suivant derrière le char royal; les divisions du double sicle ont encore leur type de revers dans un carré creux. Les grandes pièces sont anépigraphes; mais déjà, sur les demi-

1. B. Head, *Lydia and Persia*, p. 37.

sicles, commence à paraître une inscription : ce sont les lettres O . Tandis que dans le groupe *A*, la galère est à la voile, ici elle est amarrée sous les murs d'une citadelle. Enfin, il y a encore le bouquetin gravé en creux. C'est sur les doubles sicles du groupe *B* seulement que les chevaux qui conduisent le char sont au nombre de deux et lancés au galop.

Groupe C

11. — Galère phénicienne sans voiles, voguant sur les flots ; au dessus, le nombre III. Grènetis.

Rv. Le roi de Perse dans un char trainé par trois chevaux, au pas, à gauche ; l'aurige est debout dans le char à côté du roi. Derrière le char suit à pied un personnage coiffé d'une tiare plate et peu élevée, et tenant un sceptre et une œnochoé. En haut, dans le champ, les lettres $\text{O}\phi$. Grènetis au pourtour.

AR. 29 mill. Double sicle, 25 gr. 65 (Cab. de France). Pl. XI, fig. 9.

Variétés de ce double sicle¹, avec les nombre I (British Museum) et IIII (coll. Imhoof-Blumer).

12. — La même galère phénicienne. Au dessus, I.

Rv. Le roi de Perse debout, à droite, un poignard à la main et luttant contre un lion qui se dresse devant lui. Entre le roi et le lion, les lettres $\text{O}\phi$.

Traces d'un carré creux.

AR. 10 mill. Obole, 0 gr. 65 (Cab. de France). Pl. XI, fig. 10.

1. Six, dans *Num. Chron.*, 1877, p. 210.

MM. Brandis, Head et Six donnent, avec les lettres $O\phi$, une obole qui porterait au revers le nombre $III^- = 13$ et se trouverait au Cabinet de France¹. C'est une erreur de Brandis, qui a été répétée après lui. La seule obole avec le chiffre 13 que possède le Cabinet de France porte les lettres ρO et elle appartient par conséquent à notre groupe E^2 .

Ce qui caractérise le groupe C , en dehors des lettres $O\phi$, c'est l'affaiblissement considérable du poids; au lieu de 28 grammes, les doubles sicles les plus lourds n'atteignent que 25 gr. 90. Pour la première fois, nous voyons apparaître un suivant, derrière le char du Roi des rois, et des signes numériques au dessus de la galère. La forteresse et les figures en creux ont disparu; néanmoins, malgré la modification de certains détails dans les types et la diminution du poids, on ne saurait hésiter à reconnaître que les monnaies du groupe C se rattachent directement à celles du groupe précédent.

Groupe D

13. — Galère phénicienne sans voiles, voguant sur les flots; au dessus, le nombre III . Grènetis.

Rv. Le char royal achéménide, comme au groupe C , suivi d'un personnage qui semble nu-tête et qui porte un sceptre et un œnochoé. En haut, dans le champ, les lettres OO . Grènetis au pourtour.

1. Brandis, *ouvr. cité*, p. 425; B. Head, *Lydia and Persia*, p. 40; Six, dans *Num. Chron.*, 1877; p. 214-215.

2. Elle est décrite ci-dessous, sous le n° 19.

AR. 28 mill. Double sicle, 25 gr. 90 (Cab. de France). Pl. XII, fig. 1.

14. — La même galère phénicienne, au dessus, II.

Rv. Le roi de Perse debout, à droite, un poignard à la main, et luttant contre un lion qui se dresse devant lui. Entre le roi et le lion, les lettres OO. Aire creuse.

AR. 9 mill. Obole, 0 gr. 65 (British Museum). Pl. XII, fig. 4.

Ces monnaies ne diffèrent de celles du groupe qui précède que par la présence des lettres OO; le poids et le style restent les mêmes, et le personnage qui suit le char ne se distingue de celui du groupe C que par des particularités peu importantes.

Groupe E

15. — La même galère phénicienne; au dessus, I. Grènetis.

Rv. Le char royal achéménide, comme ci-dessus, suivi d'un personnage coiffé d'une tiare plate et peu élevée et portant le sceptre et l'œnochoé. En haut, dans le champ, les lettres 90. Grènetis.

AR. 28 mill. Double sicle, 25 gr. 68 (Cab. de France). Pl. XII, fig. 3.

16. — Variété du double sicle. Le personnage qui suit le char royal a un costume particulier, de forme égyptisante, et il est coiffé d'une tiare conique, qui

rappelle la couronne blanche égyptienne. Cercle cordiforme au pourtour.

AR. 28 mill. Double sicle, 25 gr. 75 (Cab. de France). Pl. XII, fig. 2.

17. — La même galère phénicienne; au dessus, III III II.

Rv. Le char royal achéménide suivi d'un personnage à pied. Dans le champ, les lettres 90. Grènetis.

AR. 17 mill. Demi-sicle, 6 gr. 35 (Cab. de France).

18. — La même galère phénicienne; au dessus, III III.

Rv. Le char royal achéménide, sans suivant. Dans le champ, les lettres 90. Grènetis.

AR. 12 mill. Quart de sicle, 3 gr. 25 (British Museum).

19. — La même galère phénicienne; au dessus, III⁻ (=13).

Rv. Le roi de Perse debout, luttant contre un lion; entre le roi et le lion, les lettres 90. Traces d'un carré creux.

AR. 8 mill. Obole, 0 gr. 77 (Cab. de France). Pl. XII, fig. 6.

Les signes numériques relevés sur les pièces de ce groupe vont de I à III⁻ (13), sans lacune importante. Les lettres 90 sont les mêmes que sur le groupe B; mais les pièces sont d'un style notablement plus récent, et le double sicle, au lieu de peser 28 grammes, n'atteint que 25 gr. 90, comme dans les groupes C et D. Particularité intéressante à signaler : tantôt le

personnage qui suit le char royal se présente à nous dans un costume asiatique, tantôt son bonnet et sa tunique paraissent égyptisants. Dans ce dernier cas, les pièces, tout en conservant le poids traditionnel de 25 gr. 90, ou 26 grammes, ont certaines particularités de style empruntées aux monnaies que nous décrirons sous la lettre *G*.

Groupe F

20. — La même galère sans voiles; au dessus, 𐎧𐎶 . Grènetis au pourtour.

Rv. Le char royal achéménide, comme ci-dessus, suivi d'un personnage nu-tête, tenant le sceptre et l'œnochoé. En haut, dans le champ, le mot 𐎠𐎡𐎶 (*Mazdaï* ou *Mazraï*). Grènetis au pourtour.

AR. 28 mill. Double sicle, 25 gr. 80 (Cab. de France). Pl. XII, fig. 5.

21. — La même galère; au dessus, IIIIIIII (= 9).

Rv. Le roi de Perse debout, luttant contre un lion. Entre le roi et le lion, les lettres 𐎠𐎡 , initiales du mot *Mazdaï*.

AR. 8 mill. Obole, 0 gr. 65 (Cab. de France). Pl. XII, fig. 7.

Le poids de ces pièces est le même que pour les séries *C*, *D*, *E*; le style est aussi pareil, si bien que nous pouvons affirmer que nous avons sous les yeux les produits de monnayages contemporains. Mais, tandis que jusqu'ici nous n'avons rencontré que des

caractères phéniciens dans les légendes monétaires, les inscriptions du groupe *F* sont, au contraire, nettement araméennes; à ce point de vue, nous signalerons particulièrement la forme du \beth et du \daleth . Les variétés que nous constatons dans les signes numériques placés au dessus de la galère, sont les suivantes, qui forment trois émissions successives :

1. — γ , $\text{I } \gamma$ (an 1), $\text{II } \gamma$ (an 2), $\text{III } \gamma$ (an 3);
2. — $\text{III III III } \gamma$ (an 9), $\text{— } \gamma$ (an 10), $\text{I— } \gamma$ (an 11),
 $\text{II— } \gamma$ (an 12);
3. — III III III — (an 19), $\text{z } \gamma$ (an 20), $\text{B } \gamma$ (an 21).

La lettre \beth est pour ב(שנת) ¹.

Groupe G

22. — La même galère sans voiles. Au dessus, la lettre \daleth . Cercle cordiforme au pourtour.

Rv. Le char royal achéménide, comme ci-dessus; mais il est suivi d'un personnage vêtu de la *schenti* et coiffé du *skhent*, qui tient un sceptre terminé par une tête de lévrier; il ne porte rien de la main gauche. Sans légende dans le champ. Cercle cordiforme au pourtour et bords arrondis.

AR. 30 mill. Double sicle, 28 gr. 30 (Cab. de France, coll. de Luynes). Pl. XII, fig. 8.

23. — Même galère surmontée de la lettre \daleth . Cercle cordiforme au pourtour.

1. Six, *Numism. Chronicle*, 1884, p. 147 et suiv.

Rv. Le char royal achéménide (sans suivant).

AR. 19 mill. Demi-sicle, 6 gr. 30 (Cab. de France).

24. — Même galère surmontée de la lettre ϑ .

Rv. Le roi de Perse debout, luttant contre un lion. Entre le roi et le lion, la lettre O, remplacée quelquefois par une tête de bœuf, de face.

AR. 9 mill. Obole, 0 gr. 78. Pl. XII, fig. 9.

Les monnaies du groupe *G* offrent des particularités importantes. Au dessus de la galère, à la place des indications numérales, on trouve uniformément la lettre ϑ , de forme phénicienne et non araméenne. Le personnage qui suit le char royal est un Égyptien, comme l'indiquent son costume, sa coiffure, ses attributs, son attitude hiératique. La tranche des pièces, au lieu d'être à arêtes vives, comme dans les groupes précédents, est au contraire arrondie; la gravure des coins monétaires est plus délicate et plus soignée. Les doubles sicles sont beaucoup plus lourds que ceux que nous avons décrits sous les lettres *B*, *C*, *D*, *E*, *F*; ils atteignent effectivement 28 gr. 30, de sorte qu'il est manifeste que l'ancien poids normal de 28 gr. 40 du groupe *A* a été maintenu ou repris. La cordelette qui limite le champ et remplace le grènetis ne se rencontre que sur les monnaies du groupe *G* et sur quelques pièces du groupe *E* qui en sont des imitations.

Il ne sera pas superflu, après cette classification détaillée, de dresser le tableau comparatif des sept groupes monétaires que nous venons de constituer :

GROUPES	AU DROIT	AU REVERS	POIDS MAXIMUM	PARTICULARITÉS DU TYPE
A			28 gr. 28	Galère à la voile. Absence de légende et de suivant derrière le char. Figures accessoires en creux. Pl. XI, fig. 1, 2, 3, 4.
B	90	90	28 gr. 07	Galère sans voile devant la forteresse. Bige au galop; bouquetin en creux. Apparition de la légende. Pl. XI, fig. 5, 6, 7, 8.
C	I à IIII	04	25 gr. 90	Galère sans voile sur les flots. Suivant derrière le char, en costume asiatique. Poids très affaibli. Légende et chiffres. Pl. XI, fig. 9, 10.
D	I à III	00	25 gr. 95	Mêmes particularités. Pl. XII, fig. 1 et 4.
E	I à III— (13)	90	25 gr. 85	Mêmes particularités. Le suivant a tantôt un costume asiatique, tantôt un costume égyptisant. Pl. XII, fig. 2, 3, 6.
F	I y à IX y (1 à 21)	2424 ou 244	26 gr. —	Mêmes particularités. Ecriture araméenne; le suivant a toujours le costume asiatique. Pl. XII, fig. 5, 7.
G	9	0	28 gr. 30	Poids très élevé. Style très fin. Le suivant est un Egyptien. La lettre O ne paraît que sur les oboles. Pl. XII, fig. 8, 9.

III

S'il est vrai de dire qu'un monument archéologique est à moitié expliqué quand il est bien décrit, il est non moins juste d'affirmer que des monnaies méthodiquement rangées et coordonnées ne sont pas loin d'être bien attribuées. Il s'agit pour nous, à présent, de déterminer la patrie respective de nos sept groupes. Nous savons déjà que tout ce monnayage a été émis dans des pays maritimes, c'est-à-dire baignés par la Méditerranée, comme l'indique le type constant de la galère; nous sommes certains encore par les légendes que, dans ces contrées originaires, plus ou moins étendues, on faisait usage, ici, de l'écriture araméenne, là, de l'écriture phénicienne. Au point de vue chronologique, le style de ces pièces ne nous permet pas de faire remonter nos recherches au delà de l'an 400, et le type du char royal achéménide nous interdit de descendre plus bas que l'an 332, date de la conquête de la Cilicie, de la Phénicie et de l'Égypte par Alexandre.

Dans cette période restreinte de l'histoire de l'empire des Perses, la prépondérance maritime était aux mains des Sidoniens, sous la suzeraineté du grand Roi. Déjà, dans le siècle précédent, au temps de Xerxès, le roi de Sidon est désigné par Hérodote comme ayant le pas sur le roi de Tyr et la première place à côté du monarque achéménide¹. Les navires sidoniens sont cités comme étant les plus remar-

1. Hérod., VIII, 67, 68,

quables de toute la flotte perse¹. C'est le roi de Sidon qui commande les vaisseaux phéniciens sous les ordres de Conon, à la bataille de Cnide en 395². Le successeur peut-être immédiat de celui-ci, Straton, est fameux pour son philhellénisme; son ambition était de dépasser le luxe hellénique des rois de Chypre³; les Athéniens rendent un décret en son honneur⁴, et c'est à lui, sans doute, qu'il faut attribuer l'inscription bilingue découverte par M. Homolle à Délos⁵. Un peu plus tard, au milieu du iv^e siècle, quand la Phénicie tout entière se révolte contre Artaxerxès III Ochus, c'est à Tennès, roi de Sidon, successeur de Straton, que les représentants des cités phéniciennes, rassemblés à Tripolis, confient le redoutable honneur de diriger les opérations militaires contre les satrapes Mazaïos et Bélésys. Bref, c'est à bon droit que l'on était surpris, en voyant l'importance du rôle politique de Sidon, de constater que, tandis que de petits dynastes phéniciens contemporains, comme ceux de Gébal, ont frappé monnaie à leur nom, les opulents et puissants princes sidoniens, comme Straton et Tennès, en étaient dépourvus. Cette anomalie n'était qu'apparente : du moins, je propose de la faire cesser en attribuant aux rois de Sidon la plupart des monnaies dont nous avons, tout à l'heure, dressé le catalogue sommaire.

Les monnaies du groupe A sont anépigraphes, de

1. Hérod., VII, 96, 99.

2. Diod. Sic., XIV, 79.

3. Théopompe, frag. 126, cf. dans Athénée, XII, p. 352.

4. C. I. A., II, n° 86.

5. C. I. S., I, n° 114.

sorte qu'il sera probablement toujours fort difficile de les attribuer à un roi déterminé. Bien qu'elles soient d'un style ancien et qu'elles comptent parmi les premières monnaies qui aient jamais été frappées en Phénicie, elles ne remontent sûrement pas au temps de Xerxès, époque où le roi de Sidon était Tétramnestos, fils d'Anysos, suivant Hérodote¹. Mais aucun obstacle fondé sur le poids, le style ou les types, ne paraît s'opposer à ce qu'on donne ces pièces à ce roi, malheureusement innommé, auquel nous avons déjà fait allusion, et qui, en 395, combattait à Cnide, sous les ordres de Conon et de Pharnabaze. Les monnaies du groupe *A* se rattachent d'ailleurs, sans discontinuité, à celles du groupe *B*, dont l'attribution peut être scientifiquement établie.

Le groupe *B* appartient à Straton I le Philhellène : ce sont les initiales de son nom qu'on doit reconnaître dans les lettres 90 (עב), qu'on lit sur quelques-uns des demi-sicles de ce groupe. On sait, en effet, que le mot grec *Straton* est la transcription altérée du nom phénicien אבדעשתרת (*Abdastoret*), et cette forme *Abdastoret* est précisément celle qui est donnée au nom du roi Straton dans la partie phénicienne de l'inscription de Délos. Straton le Philhellène, qui avait pris part à la grande révolte des satrapes contre Artaxerxès II Mnémon, périt par la main de sa femme, lors de la répression de la rébellion en 362 ; il avait régné douze ans.

Son successeur porte dans Diodore de Sicile le nom de Tennès. Ce sont les initiales de Tennès que

1. Hérod., VII, 98 ; VIII, 67, 68.

nous proposerons de reconnaître dans les lettres Of ($\text{ע}\text{ת}$) de toutes les pièces qui forment le groupe C. D'après cette orthographe, il n'y a plus lieu de maintenir le rapprochement, admis jusqu'ici conjecturalement, entre le nom de Tennès et celui de Tabnit תבנת ¹. Tennès, d'ailleurs, n'est peut-être pas un nom sémitique ; car le prince qui le porte fut imposé aux Sidoniens par le roi de Perse, à la suite de la révolte de Straton I.

Au droit des monnaies de Tennès, nous avons signalé des chiffres qui ne sont pas des marques de valeur ou d'émission, ni, comme on l'a cru plus généralement, des années de règne de différents rois de Perse : ce sont des années de règne de Tennès lui-même. L'inscription du sarcophage d'Eschmunazar s'ajoutant à nos monnaies, prouve que les rois de Sidon avaient l'habitude de compter d'après leurs années de règne. On remarquera que, sur les monnaies de Tennès, les dates s'arrêtent à l'an 4. Or, Diodore nous apprend que Tennès, après être resté quelque temps le vassal fidèle du grand Roi, se révolta contre Ochus. Grâce à l'appui des Égyptiens, il résista pendant quelque temps aux armées des satrapes envoyés pour faire rentrer la Phénicie sous le joug. Mais bientôt il eut peur, quand il vit Ochus en personne s'avancer contre lui à la tête d'une formidable armée, et, trahissant ses alliés et sa patrie même, il offrit sa soumission qui fut acceptée. Ochus feignit de pardonner ; ses soldats rentrèrent dans Sidon, qui fut pillée et incendiée, puis Tennès

1. *C. I. S.*, I, p. 20.

fut envoyé au supplice. D'après le récit de ces dramatiques évènements, il est naturel que nous n'ayons pas de monnaies de Tennès, au type du grand Roi, pour la période insurrectionnelle de son règne qui commence la cinquième année, en 357, pour finir avec l'incendie de Sidon et la mort de Tennès, en 350.

Les monnaies du groupe *D* nous offrent un nom royal dont les initiales sont OO (𐤓𐤓). En nous autorisant des autres noms qui, tous, sont abrégés par leurs deux premières lettres, nous devons croire qu'ici également il s'agit d'un nom de roi, et cela avec d'autant plus de raison que les monnaies aux deux *aïns* portent également des années de règne. Mais quel nom peut bien être représenté sous cette forme étrange? J'ai longtemps cherché et je ne tiendrai pas le lecteur au courant de mes hésitations et de mes conjectures. Après avoir mis à la torture le vocabulaire sémitique, j'ai dû reconnaître qu'il serait impossible de trouver un nom phénicien pouvant s'adapter à une pareille transcription initiale et en même temps être vraisemblable pour un roi de Sidon. J'en ai conclu que le nom dont les premières lettres sont en phénicien deux *aïns* devait être un nom étranger, et qu'il s'agissait, vraisemblablement, d'un prince n'appartenant pas à la race royale de Sidon; rien de plus naturel que de supposer qu'Artaxerxès III Ochus imposa aux Sidoniens un gouverneur de son choix, après l'incendie de leur ville et le supplice de Tennès. Mes recherches dans cette voie ont été plus heureuses; car des preuves historiques me permettent d'affirmer

que cet étranger fut Évagoras II, roi dépossédé de Salamine.

Rappelons quelques événements historiques.

Tandis qu'avait lieu en Phénicie la révolte de Tennès, une autre guerre s'était élevée à Chypre, « guerre, dit Diodore de Sicile (XVI, 42), qui se compliqua avec les détails de celle [de Phénicie] ». Les neuf rois de l'île de Chypre firent alliance avec les Phéniciens et répudièrent la suzeraineté du roi de Perse. Artaxerxès III Ochus chargea le satrape de Carie Idriæus avec l'Athénien Phocion et Évagoras II, ancien roi de Salamine, de faire rentrer sous le joug l'île insurgée. L'armée de Phocion et d'Évagoras vint mettre le siège devant Salamine, où se renferma le roi rebelle et usurpateur Pnytagoras. Les événements en étaient là dans l'île, quand, sur le continent, Sidon succomba et Tennès fut mis à mort. Je cite à présent textuellement un passage de Diodore (XVI, 46), auquel on n'a pas, jusqu'ici, prêté toute l'attention qu'il mérite : « Le roi de Salamine Pnytagoras (ou Protagoras) osa soutenir le siège. Évagoras réclamait la souveraineté de Salamine, comme l'héritage de ses ancêtres, et il espérait qu'avec l'appui des rois des Perses il serait rétabli sur le trône. Mais bientôt, calomnié auprès d'Artaxerxès qui penchait déjà pour Pnytagoras, Évagoras renonça à l'espoir de recouvrer Salamine. Toutefois, après s'être justifié des accusations portées contre lui, *il obtint du roi une souveraineté en Asie, plus considérable que celle qu'il avait perdue* (ἄλλης ἡγεμονίας ἡξιώθη κατὰ τὴν Ἀσίαν μείζονος). Mais ayant mal conduit son gouvernement,

il dut se réfugier de nouveau dans l'île de Chypre, où il fut arrêté et condamné au supplice. »

Voilà un texte bien formel, qui nous apprend que le roi Artaxerxès Ochus donna en Asie un royaume à Évagoras II, roi chassé de Salamine. Ceci se passait en 350-349, immédiatement après l'incendie de Sidon et le supplice de Tennès. Diodore racontant les événements de Phénicie laisse à entendre que les descendants, ou au moins le fils de Tennès, n'ont pas régné à Sidon : c'est ce qu'ont déjà remarqué les rédacteurs du *Corpus Inscriptionum semiticarum*, dont j'invoquerai en passant le témoignage¹. Où donc pouvait être cette principauté, donnée en Asie par le roi de Perse à son fidèle Évagoras ? N'est-il pas logique de penser que c'était le royaume de Sidon, devenu vacant à ce moment même et incontestablement plus considérable que celui de Salamine, comme le veut Diodore ? Cette hypothèse se changera en certitude, si nous rappelons l'affinité qui existait entre les Phéniciens et une partie des Cypriotes, leurs rapports commerciaux, leur communauté de langage ; si nous nous souvenons enfin que, vingt-cinq ans auparavant, un autre roi de Salamine, Évagoras I (410-374), avait déjà possédé, un instant, une partie de la côte de Phénicie.

Diodore ajoute qu'Évagoras II ne resta pas longtemps à la tête de son royaume asiatique : κακῶς δὲ τὰ κατὰ τὴν ἀρχὴν διοικήσας, ἔφυγε πάλιν εἰς Κύπρον. Or,

1. « Qui legerit Diodorum (XVI, 43 et s.), non credet filium hujus Tenne Sidone regnavisse, vel a Persis regni incrementa accepisse. » *C. I. S.*, I, p. 20.

en nous reportant aux monnaies du groupe *D*, nous constatons que le roi dont le nom est représenté par les deux *aïns* ne régna que trois ans. L'accord est donc parfait entre le texte de l'historien grec et les dates monétaires. C'est bien à Sidon qu'Évagoras II fut roi, et le nom de ce prince a été orthographié en phénicien sous la forme עעגורא. Sur les monnaies, à légendes grecques, qu'Évagoras II fit frapper à Salamine avant d'être dépouillé de son trône cypriot, son nom est abrégé ΕΥΑ : on voit par là que les monnaies de Sidon avec עע ne font que transporter en phénicien les deux premières syllabes du mot grec¹. Ainsi la légende de nos médailles, si singulière au premier abord, se trouve justifiée, aussi bien en ce qui concerne l'orthographe qu'au point de vue de l'histoire.

En plaçant, entre la mort de Tennès et l'avènement d'Évagoras, un interrègne d'un an, nécessité par les désastres de Sidon et les négociations d'Évagoras avec le grand Roi, le nouveau règne commencera en 349. Cet étranger qui venait ainsi établir sa domination sur les ruines fumantes de leur ville, les Sidoniens ne durent le supporter qu'avec colère. Évagoras était l'ami et le représentant du roi qui avait fait de Sidon un monceau de ruines ; son joug fut odieux. Aussi, à la première occasion, dès que furent réparés les maux de la dernière guerre, Évagoras fut-il chassé et obligé, dit Diodore, de regagner Cypre. Nous ignorons les détails de cette révolution

1. Évagoras II a également fait frapper à Cypre, à l'occasion de sa lutte contre Pnytagoras, des monnaies sur lesquelles se trouvent les deux lettres phéniciennes OO. Nous nous proposons d'étudier ce monnayage méconnu jusqu'ici, dans un travail ultérieur.

qui eut lieu en 346 ; mais le nom de Straton donné au successeur d'Évagoras, aussi bien par les médailles que par les historiens, semble prouver que les Sidoniens restaurèrent leur vieille dynastie nationale. Straton II, qui régnait à Sidon quand parut Alexandre, était vraisemblablement un descendant de Straton le Philhellène.

« Après avoir pris possession de la ville de Byblos, qui lui fut livrée, Alexandre, dit Quinte Curce, se rendit à Sidon, ville célèbre par son ancienneté et par le renom de son fondateur. Straton y régnait sous la suzeraineté de Darius ; mais comme il se soumit plutôt par la volonté des habitants que par la sienne propre, il fut jugé indigne de garder la royauté, et Héphestion eut la mission de choisir pour roi celui des Sidoniens qu'il jugerait le plus digne de ce rang élevé. » Suit, dans Quinte Curce, l'histoire d'Abdalonyme, auquel Alexandre fait livrer le mobilier royal de Straton¹.

C'est à ce Straton II que doivent être attribuées les monnaies très communes du groupe *E*. Son nom עבדעשתרת s'y trouve abrégé par les initiales 90 (עב), comme celui de Straton I le Philhellène sur les médailles, de style plus ancien, du groupe *B*. D'après les dates fournies par ces pièces, Straton II régna

1. Diodore de Sicile (XVII, 47) commet une erreur évidente en plaçant l'histoire d'Abdalonyme à Tyr et non à Sidon. Il faut éviter aussi de confondre le roi de Sidon Straton II avec Straton, fils du roi d'Aradus Gérostratos (Arrien, II, 13, 7). M. Droysen paraît être tombé dans cette erreur, quand il dit : « Quinte Curce mentionne vers cette époque un roi Straton de Sidon ; mais c'est une erreur » (Droysen, *Hist. de l'hellén.*, trad. Bouché-Leclercq, I, p. 278, note). Nos monnaies viennent confirmer le témoignage de Quinte Curce d'une manière éclatante.

treize ans au moins, et comme son règne, suivant le récit de Quinte Curce, confirmé par le témoignage d'Arrien et de Diodore, prend fin en janvier 332, on doit donc le faire commencer en 346, l'année de la chute d'Évagoras II.

A partir de la conquête d'Alexandre, les rois de Sidon, de même que ceux de Gébal, n'eurent plus le droit de battre monnaie en leur nom; ils durent se contenter d'émettre des monnaies d'or et d'argent au nom et aux types d'Alexandre. Nous venons donc de passer en revue, dans l'exposé qui précède, toutes les monnaies des rois de Sidon, et cet examen nous a permis d'établir comme il suit la succession des règnes :

1. — Un roi inconnu, dont les monnaies sont anépi-graphes, et dont le règne se termine en 374 (groupe *A*). Pl. XI, fig. 1, 2, 3, 4.
2. — Straton I le Philhellène, dont le nom est abrégé $\Sigma\Upsilon$, et qui règne douze ans, de 374 à 362 (groupe *B*). Pl. XI, fig. 5, 6, 7, 8.
3. — Tennès, dont le nom est abrégé $\Upsilon\Gamma$, et qui règne douze ans, de 362 à 350 (groupe *C*). Pl. XI, fig. 9, 10.
4. — Interrègne d'un an, après la ruine de Sidon.
5. — Évagoras II de Salamine, dont le nom est abrégé $\Upsilon\Upsilon$, et qui règne trois ans, de 349 à 346 (groupe *D*). Pl. XII, fig. 1 et 4.
6. — Straton II, dont le nom est abrégé $\Sigma\Upsilon$, et qui

règne treize ou quatorze ans, de 346 à janvier 332, date de l'entrée d'Alexandre à Sidon (groupe *E*). Pl. XII, fig. 2, 3, 6.

D'après ce tableau chronologique, il ne reste plus de place, dans la série des rois de Sidon, pour y intercaler les monnaies des groupes *F* et *G*, les seules qui soient encore à classer. C'est qu'en effet ces pièces, qui sont manifestement contemporaines de Tennès, d'Évagoras, ou de Straton II, n'appartiennent pas aux rois sidoniens ; elles n'ont même pas été frappées en Phénicie.

Les monnaies du groupe *F* (Pl. XII, fig. 5 et 7), qui portent la légende מַזְדַּי (Mazdai) ont été frappées par le satrape Mazaïos, vraisemblablement dans l'un des ports de la Cilicie. La lecture du nom, après avoir été longtemps controversée, a été définitivement établie par M. J. Halévy¹, elle est aujourd'hui acceptée par tout le monde. Mazaïos fut établi satrape, ou plus exactement dynaste héréditaire de Cilicie, comme les Syennésis, en 360 environ. Quelques années plus tard, nous le trouvons, avec Bélésys, à la tête des troupes perses qui luttent contre Tennès, au nom d'Ochus. Après la mort de Bélésys, vers 350, Mazaïos joignit à son gouvernement de la Cilicie toute la Transeuphratique et la Ciseuphratique, c'est-à-dire la plus grande partie de la Syrie. Il conserva cette situation considérable jusqu'à

1. J. Halévy, *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie sémitiques*, p. 64 et suiv. Paris, 1874. On peut lire *Mazdai* ou *Mazrai* ; le *daleth* et le *resch* se confondent dans l'écriture araméenne des monnaies : les deux formes sémitiques conduisent, d'ailleurs, aussi bien l'une que l'autre, à la forme grecque Μαζαίος.

l'arrivée d'Alexandre¹, et, à la bataille de Gaugamèle, il commandait les troupes syriennes. Enfin, il trahit Darius, ouvrit les portes de Babylone à Alexandre, qui lui laissa la satrapie de Babylone, où il mourut en 328².

Tout en acceptant la lecture du nom de Mazaïos sur nos monnaies. M. Six croit que l'atelier monétaire de ce satrape était à Tripolis. Cette opinion ne saurait être admise; car, si Mazaïos est entré dans Tripolis avec les troupes perses, il n'a certainement pas possédé cette ville pendant vingt et un ans avant l'arrivée d'Alexandre, minimum du temps rigoureusement exigé par les dates monétaires, qui forment trois groupes comprenant respectivement les années 1, 2 et 3, puis les années 9, 10, 11 et 12, et enfin les années 19, 20 et 21, si je m'en rapporte aux pièces connues jusqu'ici. D'autre part, ainsi que nous l'avons fait remarquer, Tripolis étant située en Phénicie, les légendes des pièces qui y auraient été frappées seraient en caractères phéniciens, comme celles des monnaies sidoniennes, et non en caractères arméens. Les lettres étant araméennes sur les pièces du groupe *F*, nous tirons de là la conclusion que l'atelier qui les a émises se trouvait dans un pays où l'araméen était en usage pour les légendes monétaires. Or, comme la galère, qui forme le type constant des doubles sicles, nous oblige à confiner nos recherches

1. Dans les dernières années de la monarchie perse, c'est-à-dire en 334-332, Mazaïos paraît n'avoir plus possédé la Cilicie; le satrape qui gouverne alors ce pays s'appelle Arsamès, mais peut-être ce dernier était-il sous l'autorité de Mazaïos. P. Krumbholz, *De satrapis Asiæ minoris persicis*, p. 93.

2. P. Krumbholz, *De satrapis Asiæ minoris persicis*, p. 77; Six, *Le satrape Mazaïos* dans le *Numism. Chronicle*, 1884, p. 89 et suiv.

dans un pays riverain de la Méditerranée, nous sommes amenés à conclure rigoureusement que les monnaies de Mazaïos ont été frappées en Cilicie, la seule province maritime du gouvernement de ce satrape, où l'on employât l'écriture araméenne sur les monnaies. On ne saurait donc songer à une ville quelconque de l'intérieur de la Syrie; la grossièreté et le mauvais style de nos pièces, comparées aux monnaies araméennes de Tarse, s'expliquent, ici comme à Sidon, par la précipitation qui présida à la frappe de ces monnaies, qui ont un caractère occasionnel et spécialement militaire.

Quant aux pièces du groupe *G* (Pl. XII, fig. 8 et 9), qui sont sans date et partent des lettres phéniciennes, elles offrent une particularité qui va nous aider à en fixer la patrie originaires : c'est l'Égyptien en costume national qui suit le char du grand Roi. Ces monnaies doivent être classées à l'Égypte, ainsi que l'a déjà conjecturé M. Eugène Révillout¹. A la vérité, M. Six, qui a bien reconnu le caractère égyptien du personnage, fait observer, pour justifier son attribution à Tripolis, que la Phénicie a été longtemps sous l'influence de l'Égypte, dont elle a adopté en partie l'art, le costume et les usages : témoins de nombreux monuments d'origine phénicienne et notamment le costume de la déesse de Gébal sur la stèle du roi Jéhawmelek². Mais si un semblable argument explique bien le type égyptisant de certains doubles sicles de Straton II, imités des pièces que nous

1. Eug. Révillout, *Annuaire de la Société de Numismatique*, 1885, p. 144.

2. *C. I. S.*, Atlas, pl. I.

études en ce moment, il ne saurait suffire à rendre compte des différences essentielles d'attributs pour les personnages qui suivent ici le char royal. Les monnaies du groupe *G* sont d'un style tout différent de celui des groupes précédents; la gravure du coin monétaire n'a, à aucun degré, ce caractère de lourdeur et d'empâtement qu'on peut signaler sur toutes les pièces des rois de Sidon ou du satrape Mazaïos. Nous n'insisterons pas autrement sur ces différences essentielles, que nous avons déjà signalées et qui trahissent un autre pays d'origine. La preuve que ces monnaies ont été frappées en Égypte, je la trouve encore dans leur poids, tout à fait insolite par rapport aux pièces contemporaines. Ce poids de 28 gr. 40 donné au double sicle est l'ancien poids sidonien qui s'est localisé en Égypte et y a persisté, alors qu'à Sidon même les monnaies contemporaines n'atteignent pas 26 grammes. Circonstance bien significative, les doubles sicles de Ptolémée Soter, devenu roi d'Égypte, ont encore conservé ce poids de 28 gr. 40, alors que dans tous les autres royaumes formés du démembrement de l'empire d'Alexandre les monnaies sont taillées dans le système attique.

S'il n'est pas possible de douter que les monnaies du groupe *G* aient été frappées en Égypte, il est, au point de vue chronologique, une place qui leur convient à merveille: c'est la période comprise entre l'année 345, date à laquelle Artaxerxès III Ochus reconquit l'Égypte sur Nectanébo II, et la fin de l'année 332, date de l'arrivée d'Alexandre dans ce pays. C'est la seule période du iv^e siècle pendant

laquelle les rois achéménides furent les tranquilles possesseurs de la vallée du Nil. Ochus, une fois le pays pacifié, en confia le gouvernement au satrape Phérendatès; celui-ci eut pour successeur Sabacès, qui périt à Issos à la tête du contingent égyptien. A Sabacès succéda Mazacès qui, au mois de décembre 332, livra l'Égypte à Alexandre, quand ce dernier, après la prise de Gaza, se présenta devant Péluse.

Comment, maintenant, interpréter la lettre α qui figure au dessus de la galère sur toutes les pièces de cette série? En nous autorisant des exemples des autres groupes, nous devons croire que cette lettre représente un nom de satrape ou de roi, plutôt qu'un nom d'atelier ou de magistrat inférieur; et cependant ce α ne saurait être l'initiale du nom de l'un des trois satrapes que nous venons d'énumérer. Si nous remarquons que le groupe *G* est le seul qui ne porte pas de date et que tous les exemplaires connus accusent des coins peu variés, nous concluons que ces monnaies ont été frappées pendant un espace de temps fort restreint et, sans doute, à l'occasion d'une expédition militaire. Or, dans l'histoire de l'Égypte, pendant la période où doivent se classer nos médailles, il n'y a qu'une expédition qui ait pu occasionner ce monnayage, c'est la conquête même de l'Égypte par Ochus en 345; il n'y a aussi qu'un seul nom, parmi les personnages importants de cette époque, qui commence par un α , c'est celui de l'eunuque Bagoas, qui était d'origine égyptienne. On sait que l'expédition d'Artaxerxès Ochus contre Nectanébo II nécessita des préparatifs considérables et que

la conquête de l'Égypte coûta plusieurs années de lutte. La flotte perse dut combiner ses efforts avec ceux de l'armée de terre. L'homme qui joua dans cette conquête de l'Égypte le rôle prépondérant fut Bagoas, le plus fidèle ami d'Artaxerxès¹ : « Bagoas, dit Diodore, homme entreprenant et audacieux, en qui le roi avait la plus grande confiance, avait sous son commandement les Grecs sujets du roi, une multitude de barbares et un certain nombre de vaisseaux. » Il occupa Péluse, prit Bubaste, et, malgré la présence d'Artaxerxès lui-même, on doit reconnaître, d'après le récit des historiens, que ce fut Bagoas, aidé de Mentor le Rhodien, qui fit la conquête de l'Égypte et la pacifia, avant que Phérendatès fût appelé à la gouverner, c'est-à-dire après le départ d'Ochus et de Bagoas pour Babylone, en 343. En présence de ces faits, nous ne saurions hésiter à considérer les monnaies du groupe *G* comme ayant été frappées par Bagoas, lors de l'expédition et de la conquête de l'Égypte, entre 346 et 343.

IV

Pour achever la révision des séries monétaires dont nous avons entrepris l'étude, il importe d'ajouter qu'il existe une série d'oboles aux mêmes types que celles que nous avons réparties dans nos différents groupes, mais qui doivent rester indéterminées, parce qu'elles n'ont ni chiffres ni lettres. Il y a enfin, dans la collection de Luynes, au Cabinet de France, une obole qui

1. Diod. Sic., XVI, 47 et suiv.

porte au dessus de la galère un nom phénicien, malheureusement rogné, dans lequel je n'ose reconnaître les éléments du nom de Mazaïos. Au revers, entre le roi et le lion, se trouve un coq comme symbole, à la place des lettres qu'on lit généralement¹.

Les monnaies de bronze peu nombreuses qui se rattachent aux mêmes séries, mais qui ne se laisseraient également répartir qu'hypothétiquement dans nos différents groupes, répondent aux trois types suivants :

1. — Galère phénicienne, voguant sur les flots.

Rv. Le roi de Perse dans son char, accompagné de l'aurige, sans suivant, et sans lettre ni date. Æ. 14 mill.

2. — La même galère. Au dessus, une date variable.

Rv. Le roi de Perse, un genou à terre, à droite; il tient de la main droite un javelot et de la gauche un arc. Æ. 14 mill.

M. Head signale sur ces bronzes les dates III, IIIII et IIIII.

3. — Tête barbue coiffée d'une haute tiare plate, à droite.

Rv. Galère phénicienne; au dessus, une date variable. Æ. 14 mill.

M. Head signale sur ces bronzes les dates I[—] (11)

1. Brandis, *ouvr. cité*, p. 426; B. Head, *ouvr. cité*, p. 43. Nous rappellerons ici qu'il faut rejeter comme erronées certaines lettres ou dates, que MM. Brandis, Six et Head ont cru lire sur quelques pièces, et qu'il serait superflu de discuter.

et II⁻ (12); le portrait qui figure au droit est vraisemblablement celui de Darius Codoman, plutôt que celui de Straton II, auquel ces pièces paraissent appartenir, à cause des dates élevées qu'elles portent.

Ces quelques pièces de bronze et ces oboles, condamnées à demeurer incertaines parce qu'elles sont anépigraphes, ne touchent en rien aux données essentielles de ce travail où nous nous sommes efforcé :

1. De déterminer les monnaies des rois de Sidon antérieurs à Alexandre et de préciser, à l'aide de ce monnayage, la chronologie, la succession et l'histoire de ces rois.

2. De déterminer les monnaies que le satrape Mazaïos fit frapper en Cilicie pour les besoins de la flotte perse, durant une période d'au moins 21 ans, qui se termine à la conquête d'Alexandre en 332.

3. De déterminer les monnaies frappées en Égypte par l'eunuque Bagoas, au moment où le roi de Perse Artaxerxès III Ochus reconquit ce pays, en 345.

Ces résultats reposent principalement sur l'étude des légendes et des dates monétaires. Malgré sa singularité, le mode d'abréviation que nous avons constaté pour les noms royaux revêt, par l'ensemble, tous les caractères de la certitude. D'ailleurs la manière d'abréger les noms phéniciens sur les monnaies variait suivant les pays. Sur les monnaies de Baalmelek, roi de Citium, par exemple, le nom de ce prince est abrégé sous l'une des cinq formes suivantes : ב, במ, בד, לב, לך, ces deux dernières formes comprenant même

le *lamed* préfixe¹. M. Philippe Berger a démontré, d'autre part, tout récemment², que les rois numides abrégèrent leurs noms sur leurs monnaies, par la première et la dernière lettre : \aleph pour *Mikipsan*, \aleph pour *Gulussan*; \aleph pour *Adherbal*. Cette diversité ou, pour mieux dire, cet arbitraire dans le mode d'abréviation des noms est un des principaux obstacles au classement et à l'attribution des monnaies phéniciennes ou puniques. Telle a été, sans aucun doute, une des causes qui ont empêché, jusqu'ici, de reconnaître les monnaies des rois de Sidon.

Si nos conclusions étaient ratifiées par les savants, elles seraient importantes au point de vue numismatique, puisqu'une série considérable de monnaies, restées incertaines jusqu'ici, se trouveraient définitivement classées. Elles seraient à considérer aussi au point de vue historique, car elles me semblent projeter une certaine lumière sur un chapitre des annales si obscures de la Phénicie, sous la domination des rois achéménides. Toutes les monnaies que nous avons étudiées ayant été frappées pour l'entretien de la flotte, elles sont un indice des efforts tentés par les derniers Achéménides pour conserver l'empire de la mer, un instant compromis, dans la période précédente, par la révolte de l'Égypte, celle des satrapes et celle d'Évagoras I. Dans l'histoire politique et la chronologie des rois de Sidon, se trouve comblée une

1. M. de Vogué, dans la *Revue Numismatique*, 1867, p. 369.

2. Ph. Berger, dans la *Revue archéologique*, 3^e série. XII (1889), p. 212 et suiv. Voyez aussi ci-dessus, p. 118 et suiv.

lacune souvent déplorée par les savants qui s'occupent du déchiffrement et de l'attribution chronologique des inscriptions phéniciennes où se trouvent mentionnés des rois de Sidon. L'orthographe phénicienne de plusieurs noms royaux est désormais fixée ; le rôle d'Évagoras II à Sidon n'avait pas été soupçonné jusqu'ici. Enfin nous ajouterons que la succession des rois de Sidon, telle que nous l'avons établie, barrerait désormais la route, par exemple, à quiconque aurait encore la velléité de placer les rois Tabnit et Eschmunazar avant Alexandre ; sur ce point, la numismatique vient confirmer les inductions de M. Clermont-Ganneau et des rédacteurs du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*¹.

1. Cf. *Revue archéologique*, 3^e série, X (1887), p. 6.

UNE MONNAIE DE MASSINISSA

M. le capitaine V. Prud'homme, conservateur du Musée et de la Bibliothèque de Constantine, a bien voulu me communiquer une monnaie de bronze du Musée de Constantine, des plus intéressantes et qui vient heureusement compléter ce que j'ai dit plus haut relativement aux monnaies des rois de Numidie¹. En voici l'image et la description :



Tête barbue et aurée, à gauche; sous le cou, un globule. Grènetis au pourtour. R. Eléphant marchant à gauche; à l'exergue, la légende punique מסניסא מלכא (הממלכת) מסניסא (*Massinissa, roi*). Æ 28 mill., 13 gr. 50.

Ce qui fait l'importance de cette médaille, c'est la présence du nom du roi Massinissa, inscrit en toutes lettres, à l'exergue du revers. La lecture de ce nom royal n'est pas douteuse, et la restitution du mot הממלכת , qui est dissimulé sous une croûte d'oxyde, est fondée sur la formule généralement usitée sur les monnaies des rois de Numidie et de Mauritanie. On sait que ce mot *hamammeleket* se trouve constamment à la suite des noms de Syphax, de Vermina, de Juba, de Bocchus, sur les monnaies respectives de ces princes; il ne peut donc subsister aucune incertitude sur la restitution du mot qui suit le nom de Massinissa.

Au point de vue épigraphique, il importe de remarquer que

1. Voyez ci-dessus, pp. 118 et suiv.

c'est la première fois que le nom du roi Massinissa se rencontre en écriture punique. L'orthographe qui lui est donnée מסינסיס diffère essentiellement de celle qui nous est fournie par des monnaies attribuées à un prétendu Massinissa II dont on a cru lire le nom en écriture néo-punique מסינסיס, *Masatnizan*, suivant la transcription de L. Muller¹ que nous avons adoptée plus haut². Nous sommes dès maintenant en mesure d'affirmer qu'il est peu probable que les pièces qui portent ce nom appartiennent, comme le croit Muller, à un prince du nom de Masanassés qui, d'après Appien³, gouvernait la partie septentrionale de la Numidie au temps de Juba I^{er} dont il fut l'allié. M. F. von Duhn⁴ a proposé récemment d'attribuer ces rares monnaies à un autre roi numide du nom de *Mastanesosus*, mentionné par Cicéron, et l'orthographe punique du nom de Massinissa vient, par contre-coup, confirmer la conjecture ingénieuse du savant allemand.

La monnaie nouvelle du musée de Constantine est encore intéressante à un autre point de vue. L'effigie laurée qui figure au droit, et qui ne peut être le portrait de Massinissa, est pareille à celle qu'on voit sur un groupe de monnaies en bronze et en plomb, attribuées par L. Muller à Micipsa et à ses frères⁵. Sur ces pièces, on lit généralement deux lettres puniques dont l'interprétation a été fixée par M. Philippe Berger, ainsi que nous l'avons exposé plus haut⁶. Mais, comme nous l'avons remarqué, les monnaies portant simplement מן pouvaient appartenir aussi bien à Massinissa qu'à Micipsa ; j'ai même proposé conjecturalement de reconnaître la fin du nom de Massinissa sur une pièce dont la légende fruste me semblait donner : נסיסן הממלכת... (*..nissan hamameleket*)⁷. La monnaie qu'a bien voulu me communiquer M. Prud'homme vient apporter une confirmation éclatante à cette conjecture. Elle a la même tête laurée que la grande pièce dont je viens de parler ; le revers seul est différent, puisque, au lieu du cheval, nous avons pour type l'éléphant afri-

1. L. Muller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 48-49.

2. Voyez ci-dessus, p. 121.

3. Appian. *Bell. civ.*, IV, 54 : Μασανάσσης Ἰόβρα σύμμαχος.

4. F. von Duhn, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. III, pp. 40 à 43.

5. L. Muller, *op. cit.*, t. III, p. 17 et suiv.

6. Voyez ci-dessus, p. 119.

7. Voyez ci-dessus, p. 123 et pl. VI, fig. 1.

cain, pareil à celui qui figure sur d'autres monnaies numidiques. La légende est la même : מסנכן הממלכה. On voit par là comment le bronze du Musée de Constantine, unique jusqu'ici, nous permet de classer désormais, avec une certitude absolue, tout un groupe de monnaies demeurées incertaines; il nous fixe enfin définitivement sur les traits du fameux roi numide, qui contribua avec tant d'aveuglement et d'obstination à la ruine de Carthage et à la prise de possession de l'Afrique par les Romains. Il devient certain, d'autre part, que les monnaies d'argent anépigraphes et de style barbare, que Muller lui a attribuées ¹, ne sont pas de ce prince, mais d'un roi dont le nom reste encore à déterminer ².

1. L. Muller. *op. cit.*, t. III, p. 13.

2. Nous avons fait figurer sur notre pl. VI, n° 7, une pièce de bronze du Cabinet des Médailles, qui a été trouvée en Afrique, mais qui n'est pas africaine. Au droit, on lit autour de la tête d'Apollon HA—ARC. (*Halaesa Arconidea*); le personnage investi des fonctions de duumvir, dont le nom figure au revers, paraît s'appeler *Marcus Paconius* (ou *Pacuvius*) *Maximus*. Cette monnaie de la ville d'Halaesa, en Sicile, est inédite et elle était restée indéterminée jusqu'ici.



ABA DE CARIE

Étienne de Byzance signale, d'après Hérodien, une ville de *Ἄβα*, en Carie, avec l'ethnique probable *Ἀβείος* : c'est la seule mention qu'on ait de cette ville dans les auteurs anciens (1).

D'autre part, Eckhel (2) a enregistré, d'après les lectures de Pellerin (3), deux médailles impériales d'Aba. Ces deux pièces qui sont, l'une à l'effigie de Marc Aurèle, l'autre à l'effigie de Sévère Alexandre, portent, toujours selon Pellerin, la légende *ABEON* ; celle de Marc Aurèle est au type de Mercure, celle de Sévère Alexandre au type de Lunus. Après avoir parlé d'une prétendue ville d'Abas en Lycie et d'Abea de Messénie, Eckhel conclut que l'attribution des deux médailles dont il s'agit à Aba de Carie, proposée par Pellerin, est très rationnelle, surtout, dit-il, à cause de l'image de Lunus qu'on ne rencontre pas sur les monnaies des villes d'Europe.

Quelques années plus tard, en 1796, Sestini publia un bronze à l'effigie de Lucius Verus, au revers duquel il lut aussi *ABEON* ; le type de cette nouvelle médaille est Pallas Promachos, avec le

(1) Voici le passage d'Étienne de Byzance : *Ἰστί δὲ ἄλλη Ἄβα πόλις Καρίας ὡς Πρωδιανὸς ἐν εἰκοστῷ Βιβλίῳ δύνανται δὲ Ἀβείος τὸ ἐθνικὸν διὰ τὸν εἰρησμένον τῶς Καρικῆς τύπον, ὡς δείξομεν.*

(2) *Doctr. num. vet.*, t. II, p. 571.

(3) *Recueil de médailles*, 3^e Suppl^t, p. 133, 134.

serpent Erichthonius à ses pieds (1). Cette pièce est conservée au musée Borgia, à la Propagande de la Foi, à Rome.

Je rappellerai enfin que Sestini et, après lui, Mionnet ont attribué à Aba de Carie un petit groupe de monnaies autonomes dont la légende est : ΜΥΣΩΝ ΑΒΒΑΙΤΩΝ (2).

Aucune de ces diverses attributions numismatiques n'est fondée, et nous allons démontrer que Aba de Carie, ville peu importante et dont le site est inconnu, n'a point frappé de monnaies. On pourrait déjà remarquer l'in vraisemblance qu'il y aurait à admettre que, sur les médailles, l'ethnique de la même ville fût à la fois ΑΒΒΑΙΤΩΝ et ΑΒΕΩΝ. Mais il est superflu de s'appesantir sur ce point, car l'opinion de Sestini qui a classé à Aba les monnaies à la légende ΜΥΣΩΝ ΑΒΒΑΙΤΩΝ, n'a guère été adoptée que par Mionnet. Ces pièces sont, en réalité, de la cité des *Abbaeti* de Mysie, ainsi que l'avait déjà conjecturé Eckhel (3) dont Sestini et Mionnet ont eu le tort de s'écarter. Remarquons, à ce sujet, en passant, une singulière méprise de Mionnet : ce n'est pas la seule de ce genre qu'on puisse relever dans son livre. L'une des pièces qui portent ΜΥΣΩΝ ΑΒΒΑΙΤΩΝ a été décrite par lui deux fois : la première fois, suivant Eckhel, il l'a donnée aux *Abbaeti* de Mysie (4) ; la seconde fois, entraîné par Sestini, il la classe à Aba de Carie (5).

Douteuse et conjecturale à l'époque où écrivait Eckhel, l'attribution des pièces avec la légende ΜΥΣΩΝ ΑΒΒΑΙΤΩΝ, à la cité des *Abbaeti* de Mysie, est devenue positive depuis que M. Waddington (6) a signalé une inscription qui commence par ces mots : 'Ο δῆμος ὁ Μυσῶν Ἀββαεῖτων (7). Ces *Mysi Abbaeti*, d'après M. Waddington, avaient leur principale ville dans le voisinage des villes phrygiennes de Synaus et d'Ancyre et de la ville phrygienne ou mysienne de Cadi, à l'ouest d'Æzani. L'attribution des médailles en question est donc devenue incontestable.

(1) Sestini, *Descr. num. vet. diversis ex museis*, p. 364 et pl. VIII, n° 12.

(2) Mionnet, *Descr. de méd. ant.* Supplément, t. VI, p. 434, nos 1, 2 et 3.

(3) *Doctr. num. vet.* t. II, p. 448.

(4) Mionnet, *Descr.*, t. II, p. 512, n° 2.

(5) Mionnet, *Descr. Suppl.*, t. VI, p. 434, n° 1.

(6) *Voyage numism. en Asie-Mineure*, p. 37.

(7) Boeckh, C. I. G. n° 3849.

Il nous reste maintenant à examiner les pièces à la légende **ABEQN**. Les trois médailles que nous avons signalées plus haut sont décrites dans Mionnet, d'après Pellerin et Sestini, et deux d'entre elles sont conservées au Cabinet des Médailles. Sur celle de Marc Aurèle, au lieu de la légende **ABEQN**, je suis parvenu à lire avec certitude **OABEQN**. La lettre **A** avait été prise par Pellerin pour un **A**, et bien que la pièce soit très fruste et rognée, on distingue encore les traces de la lettre **O**. Voici, en conséquence, la description exacte de cette monnaie :

AYT·KAI·M·AYP·ANTONINOC. Tête laurée de Marc Aurèle à droite.

☉. **OABEQN**. Mercure nu, debout à gauche, tenant une bourse de la main droite et un caducée de la main gauche. **Æ4**.

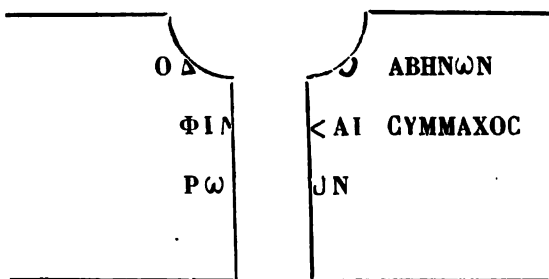
L'attribution de cette pièce à Olba de Cilicie, dont on a d'autres monnaies avec la légende **OABEQN**, me paraît certaine. Quant au bronze de Septime Sévère, au revers duquel figure le dieu Lunus, debout, tenant une haste et une pomme de pin, il ne reste en réalité, de la légende que les lettres finales **...EQN**. Il est impossible à l'œil le mieux exercé de découvrir la moindre trace des lettres qui précèdent, et si le type nous donne la certitude qu'il s'agit d'une monnaie d'Asie-Mineure, on ne saurait assurer qu'elle doit être classée, comme la précédente, à Olba de Cilicie. Ce n'est pas, dans tous les cas, sur un pareil monument qu'on peut étayer la numismatique d'Aba.

La troisième médaille enfin, est celle du musée de la Propagande, à l'effigie de Lucius Verus ; j'ai cherché vainement à en obtenir une empreinte. Sestini a lu au revers **ABEQN** ; mais tous ceux qui ont eu l'occasion de se servir des ouvrages de cet auteur savent combien il est suspect ; souvent ses lectures sont mauvaises et ses attributions erronées. Pour le cas présent, la pièce décrite par lui resterait la seule qu'il faudrait attribuer à Aba, et si l'on se reporte au dessin figuré sur la planche qui accompagne la description, on se rendra aisément compte qu'il s'agit d'une monnaie très fruste ; les lettres de la légende sont disposées d'une façon anormale. Tout concourt à nous faire admettre que Sestini s'est trompé.

La conclusion de ce qui précède, c'est que les médailles qu'on a attribuées à Aba de Carie ne sont pas de cette ville qui, jus-

qu'à nouvel ordre, doit être retranchée de la nomenclature numismatique (1).

Je m'arrêterais ici sans la découverte faite à Rome, en 1886, d'inscriptions originales ou restituées, dans lesquelles se trouvent énumérés différents rois et peuples de l'Asie-Mineure qui firent alliance avec les Romains à la fin du 11^e et au commencement du 1^{er} siècle av. J.-C. Ces inscriptions mentionnent les Ephésiens, les Laodicéens, les Lyciens, Mithridate Philopator et Philadelphie, Ariobarzane, et un peuple dont le nom a été lu Ἀθηνοί. Cette dernière mention nous intéresse particulièrement, et l'inscription qui la contient, publiée pour la première fois par M. Gatti en 1887 (2), doit être rapportée avec la disposition matérielle que lui donne le savant professeur de Rome :



La restitution épigraphique de ce texte ne souffre aucune difficulté :

Ὁ δ[ῆμος δ] Ἀθηνῶν
 φιλ[ος] σύμμαχος
 Ῥω[μαί]ων.

M. Gatti (3) et après lui M. Mommsen (4), se sont demandé quel était ce peuple des Ἀθηνοί qui voulurent, comme les Ephésiens, les Laodicéens, les Lyciens, que leur alliance avec Rome fût gravée sur la pierre dans le temple de Jupiter Capitolin.

(1) C'est ce qu'a déjà soupçonné M. Barclay Head, *Manual of greek numismatics*, p. 519.

(2) *Notizie degli Scavi di antichità*, mars 1887, p. 110 et 111.

(3) *Notizie*, loc. cit.

(4) *Zeitschrift für Numismatik*, 1887, p. 210 et 213.

M. Mommsen pense que, s'il est bien évident qu'il s'agit d'une peuplade d'Asie-Mineure, comme l'attestent les inscriptions congénères, on ne saurait pourtant songer à Aba de Carie. La raison que donne l'illustre savant pour justifier son opinion, c'est que l'ethnique de la ville d'Aba est 'Αβέων sur les médailles, et 'Αβεύς d'après Étienne de Byzance. Il préfère reconnaître dans les 'Αθηνοί les 'Αββαεῖται de Mysie qui s'appellent, dans les textes, les inscriptions et les médailles : Μυσοὶ 'Αββαῖται, 'Αββαεῖται, 'Αβαεῖται. Ce qui paraît, selon M. Mommsen, confirmer cette hypothèse, c'est que la terminaison -ηνοί du mot 'Αθηνοί se rapporte plus particulièrement à la Mysie, où l'on trouve 'Αστακηνοί, 'Αδυθηνοί, Λαμψακηνοί, Περγαμηνοί.

Je ne puis partager l'opinion de M. Mommsen, pour plusieurs motifs. Il me paraît d'abord difficile d'admettre que le même peuple se soit appelé, à la fois et dans le même temps, 'Αθηνοί et 'Αββαεῖται, car il s'agit ici, comme on le voit, d'une différence fondamentale qui ne repose pas simplement sur une variante orthographique. Le fait, dans tous les cas, aurait besoin, pour être admis, d'une confirmation scientifique. Quant à la terminaison -ηνοί, elle se rencontre assez fréquemment dans des pays autres que la Mysie, et nous citerons presque au hasard, Ταθηνοί, Σαληνοί, Γαθηνοί, Σεβαστηνοί, Ἄδιαθηνοί, etc.

D'autre part, il a été démontré plus haut que le mot 'Αβεῶν des médailles, invoqué pour repousser l'identification de 'Αθηνοί avec les habitants d'Aba, n'existe réellement pas et qu'on l'a dû simplement à de fausses lectures de Pellerin et de Sestini. Enfin, pour l'ethnique 'Αβεύς donné par Étienne de Byzance, si l'on veut bien se reporter au texte cité plus haut en note, on verra que le géographe de la fin du v^e siècle de notre ère ne le propose que comme une conjecture fondée sur la formation d'ethniques similaires : δύναται δὲ 'Αβεύς τὸ ἔθνικόν διὰ τὸν εἰθισμένον τοῖς Καρικοῖς τόπον, ὡς δεῖξομεν. Par conséquent, pourquoi ne verrions-nous pas dans le mot ABHNQN de notre inscription, une correction à l'hypothèse d'Étienne de Byzance? Pourquoi les 'Αθηνοί ne seraient-ils pas les habitants de la ville d'Aba? L'ethnique est de formation aussi correcte que celui de Ταθηνοί pour les habitants de Taba, et celui de Σαληνοί pour ceux de Sala de Phrygie.

Un détail matériel seul nous empêche d'être absolument af-

firmatif sur ce point. D'après la disposition du texte épigraphique publié par M. Gatti, et que nous avons reproduite scrupuleusement, j'ai remarqué que l'espace compris entre le mot O et le suivant, ABHNQN, est plus grand qu'entre les autres mots de la même inscription et, de plus, que la lettre O a disparu en grande partie par suite d'une cassure. Je me suis demandé si la mutilation n'est pas un peu plus grande qu'elle ne paraît l'être dans le texte des *Notizie*, et si elle ne s'étend pas, sur la pierre, jusqu'au commencement du mot ABHNQN; en un mot, s'il ne faudrait pas restituer [T]ABHNQN, ethnique bien connu de la ville carienne de Taba qui était très florissante au premier siècle avant notre ère. J'ai prié M. l'abbé Duchesne de faire part de mes scrupules à M. de Rossi, et l'on me permettra de transcrire ici la réponse que je dois à l'amicale intervention de M. l'abbé Duchesne :

« M. de Rossi m'écrit : M. Gatti a copié l'inscription sur un calque, la pierre étant cachée par le propriétaire. Dans le calque, le T ne se voit pas, mais il y en a l'espace : il est très probable. »

J'ai donc le regret, par suite du mauvais vouloir du détenteur actuel de l'inscription, de ne pouvoir trancher définitivement ce petit point d'épigraphie et d'onomastique. Ce qui me fait supposer qu'il s'agit plutôt, peut-être, dans l'inscription, des habitants de Taba que de ceux d'Aba, c'est, outre la rectification à apporter à l'hypothèse d'Étienne de Byzance, que les autres peuples énumérés dans les inscriptions trouvées à Rome sont tous des peuples considérables et importants par leur nombre et leur influence. Aba, dont l'existence ne repose que sur le témoignage d'Hérodien, ne fut jamais qu'une localité sans importance politique, et sa présence à côté des Lyciens, des Laodécéens et des Ephésiens s'expliquerait difficilement. Taba, au contraire, fut une ville très considérable, peuplée, suivant Strabon, de Phrygiens et de Pisidiens, et qui, à l'époque des campagnes des Romains contre Mithridate, frappait en grande quantité des monnaies d'argent et de bronze avec la légende TABHNQN et même ΔHMOC TABHNQN, légende à rapprocher du texte de l'inscription romaine.

Post-scriptum. — Peu après la publication de l'article qui précède, sur *Aba de Carie*, M. Gatti insérait une note dans les *Notizie degli Scavi di Antichità* (Février 1888, p. 134), dans laquelle il dit n'avoir connu l'inscription que par un estampage, et il ajoute : « Il a été conjecturé par M. Babelon que la première lettre du mot **ABHNΩN** pouvait, sur la pierre, être précédée d'une autre lettre. Vérification faite, on doit reconnaître que cette lettre, non venue à l'estampage à cause de la boue dont la pierre était recouverte, existe réellement. La leçon suivante est donc certaine : **Ο Δ[ῆμος δ]ΤΑΒΗΝΩΝ**. M. Gatti a, en outre, publié à nouveau l'inscription, dans le *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma* (1888, p. 138), et il donne comme indubitable la correction que j'ai présupposée. En conséquence, ce que j'indique, dans les pages précédentes, comme une conjecture très vraisemblable, se trouve pleinement confirmé et revêt tous les caractères de la certitude scientifique (Voyez *Revue des Etudes grecques*, Avril-Juin, 1888, p. 256).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

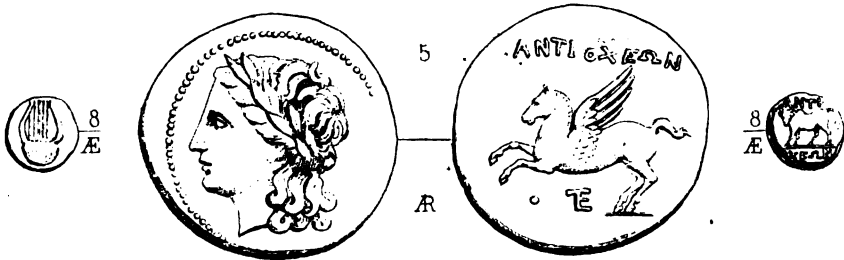
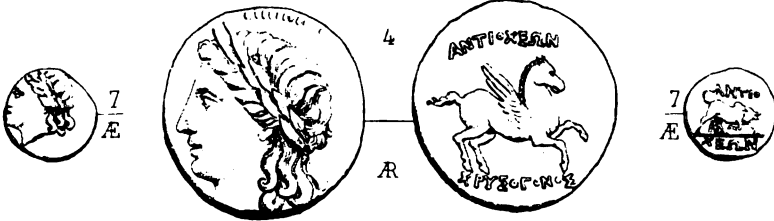
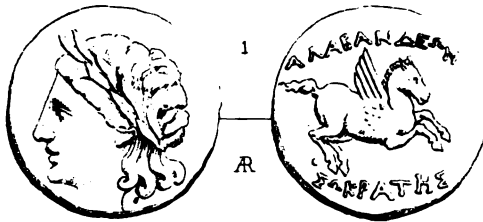
- P. 4. Au lieu de : « de même que Charax, » lire : « comme le dit Charax. »
- P. 264. La prétendue marque numérale 31 que j'ai prise pour le chiffre 21 est en réalité la lettre 𐌶 (π), qui revêt une forme particulière sur les monnaies d'Aradus.
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
<i>Avant-propos</i>	
1. Alabanda et Antioche, villes de Carie (Extrait de la <i>Revue numismatique</i> , 1890, p. 417 à 434).	1 à 18
2. Quatre médaillons de bronze, d'Asie mineure : Cyzique, Ephèse, Acmonia (Extrait de la <i>Revue numismatique</i> , 1891, p. 26 à 39).....	19 à 32
3. Monnaies de la Cyrénaïque (Extrait de la <i>Revue numismatique</i> , 1885, p. 389 à 400).....	33 à 43
4. Sur la numismatique des villes d'Asie mineure qui ont porté le nom de Comana (Extrait de la <i>Revue numismatique</i> , 1886, p. 439 à 451).....	44 à 56
5. Marcus Annius Afrinus, gouverneur de Galatie (Extrait de la <i>Revue numismatique</i> , 1887, p. 109 à 118).....	57 à 66
6. Tétradrachme d'Erétrie (Extrait de la <i>Revue numismatique</i> , 1887, p. 212 à 219).....	67 à 74
7. Monnaies nabatéennes inédites (Extrait de la <i>Revue numismatique</i> , 1887, p. 371 à 377).....	75 à 81
8. Tarcondimotus, dynaste de Cilicie (Extrait de la <i>Revue numismatique</i> , 1887, p. 378 à 381).	82 à 85
9. Marathus (Extrait de la <i>Revue numismatique</i> , 1888, p. 497 à 527).....	86 à 117
10. Quelques remarques sur des monnaies d'Afrique et d'Espagne (Extrait de la <i>Revue numismatique</i> , 1889, p. 393 à 408, et p. 502 à 513).	118 à 144
11. Bacchius Judaëus (Extrait de la <i>Revue belge de numismatique</i> , 1891, p. 5 à 24).....	145 à 164

12. La tradition phrygienne du Déluge (Extrait de la <i>Revue de l'histoire des religions</i> , t. XXIII, 1891, p. 174 à 183).....	165 à 174
13. Elagabale, fils d'Apollon, monnaie d'Alexandrie d'Égypte (Mémoire inédit).....	174 à 176
14. Les monnaies d'or d'Athènes (Extrait de la <i>Revue des Etudes grecques</i> , t. II, 1889, p. 124 à 148).....	177 à 201
15. La Victoire sur les monnaies d'or d'Alexandre le Grand (Extrait des Mémoires présentés au congrès international de numismatique, tenu à Bruxelles en juillet 1891).....	203 à 217
16. Aradus (Extrait de la <i>Revue numismatique</i> , 1891, p. 283 à 314 et p. 402 à 432).....	219 à 282
17. Les monnaies et la chronologie des rois de Sidon, sous la domination des Perses Achéménides (Extrait du <i>Bulletin de Correspondance hellénique</i> , t. XV, 1891, p. 293 à 320).....	283 à 319
18. Une monnaie de Massinissa, roi de Numidie (Extrait du <i>Bulletin archéologique</i> du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1891, p. 253 à 255).....	319 à 322
19. Aba, ville de Carie (Extrait de la <i>Revue des Etudes grecques</i> , t. I, 1888, p. 88 à 93).....	323 à 329
<i>Additions et corrections</i>	330

- PLANCHES :
- I. Alabanda et Antioche de Carie.
 - II. Médaillons de villes d'Asie mineure.
 - III. Monnaies de la Cyrénaïque.
 - IV. Monnaies nabatéennes. — Tarcondimotus.
 - V. Marathus.
 - VI. Monnaies d'Afrique, d'Espagne et de Sicile.
 - VII. La Victoire tenant la *stylis* des navires.
 - VIII, IX et X. Aradus.
 - XI et XII. Monnaies des rois de Sidon.



Alice Sulpia del se.

Imp Dumas Yerset

ALABANDA ET ANTIOCHE

2000

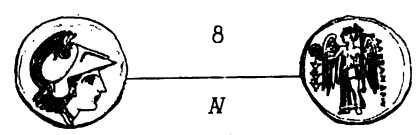
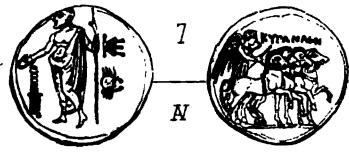
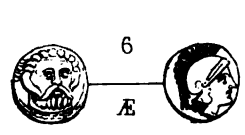
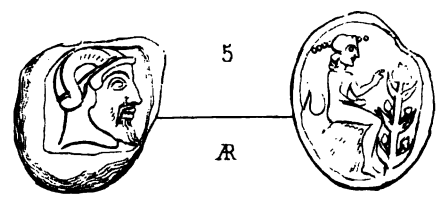
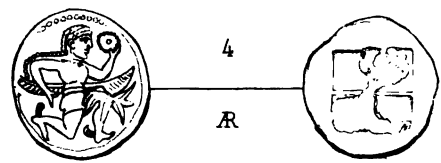
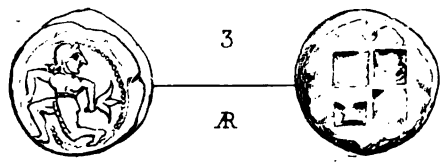
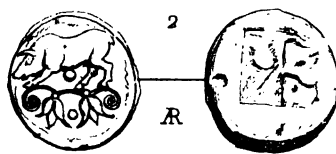


PHOTOGRAPHIE BERTHAUD, PARIS

MÉDAILLONS GRECS

CYZIQUE, EPHÈSE, ACMONIA

1000

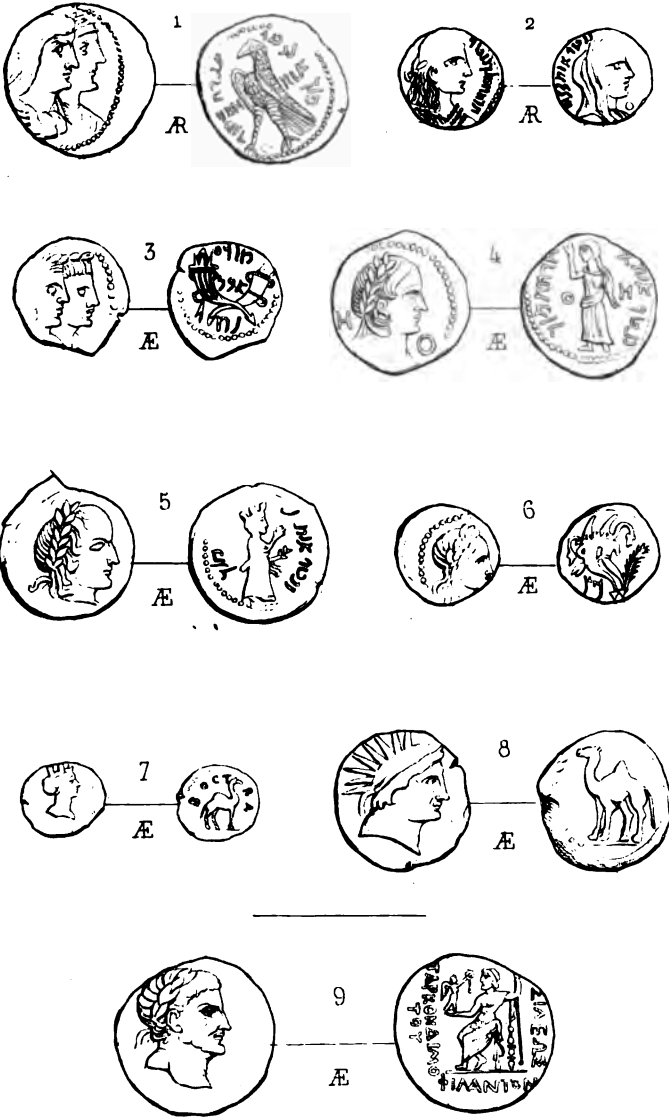


L. Dardel sc.

Imp Dumas Varcel

MONNAIES DE LA CYRÉNAÏQUE

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION



L. Dardel sc.

Imp. Dumas. Vorzob.

MONNAIES NABATÉENNES _ TARCONDIMOTUS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX &
TILDEN FOUNDATION



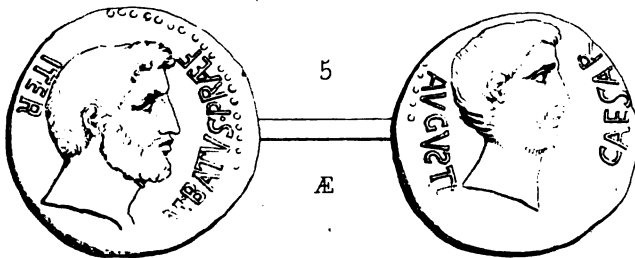
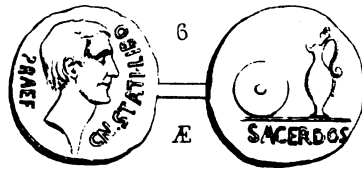
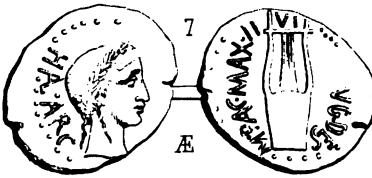
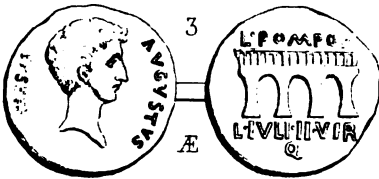
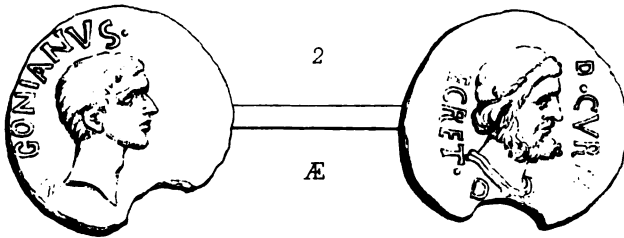
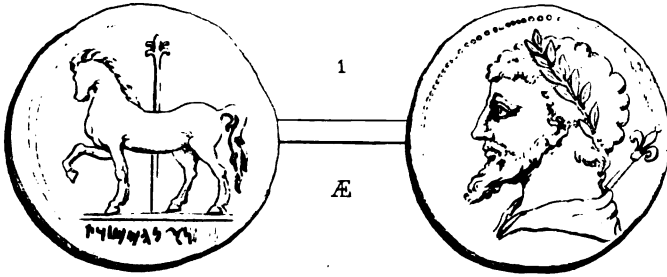
P. Saller sc.

Imp. Dumas Verard

MONNAIES DE MARATHUS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX
TILDEN FOUNDATION



1954
MAY 24 7
1954



fig. 2



fig. 3



fig. 4



fig. 5



fig. 1



fig. 6



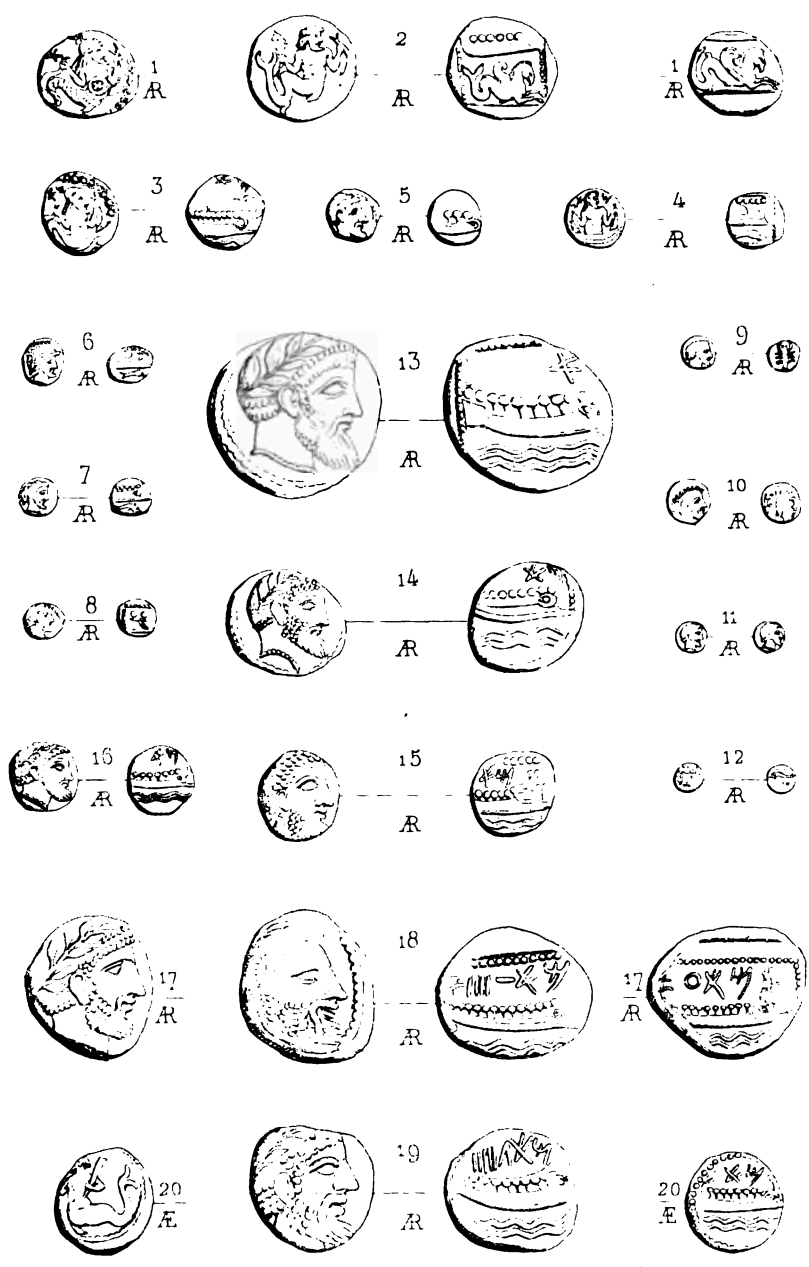
fig. 7



Victoire tenant la Stylis et l'Aplustre
sur une amphore panathénaique datée de l'Archontat
de Pythodéios (356 av. J. C.)

MONNAIES D'ALEXANDRE DE SIDON ET D'HISPIÉE.

1954
MAY 17
SECTION



Alce. Sulpis dal ob. sc

Imp. Dumas Vorzet

ARADUS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION



Alice Sulpis del. et sc.

Imp. Dumas Verroc.

ARADUS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION



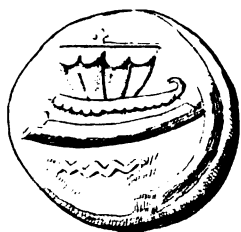
Alice Sulpra del. et sc.

ARADUS

Imp. Dumas. Vermet.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION



1



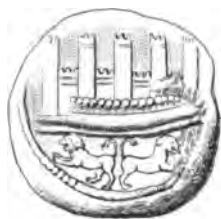
2



3



4



5



6



7



8



10



9

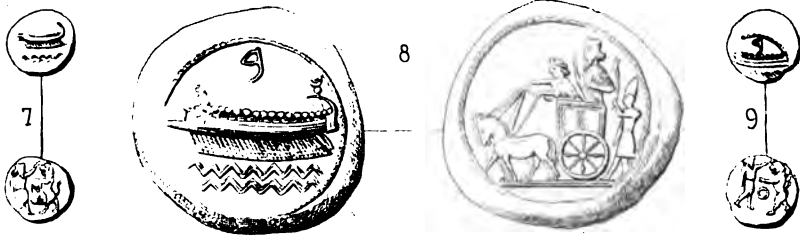
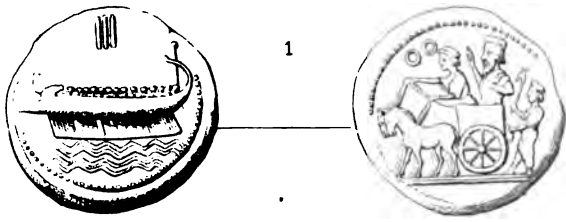


10

Alicia Sulpis del. et sc.

Imp. Dumas Vornet

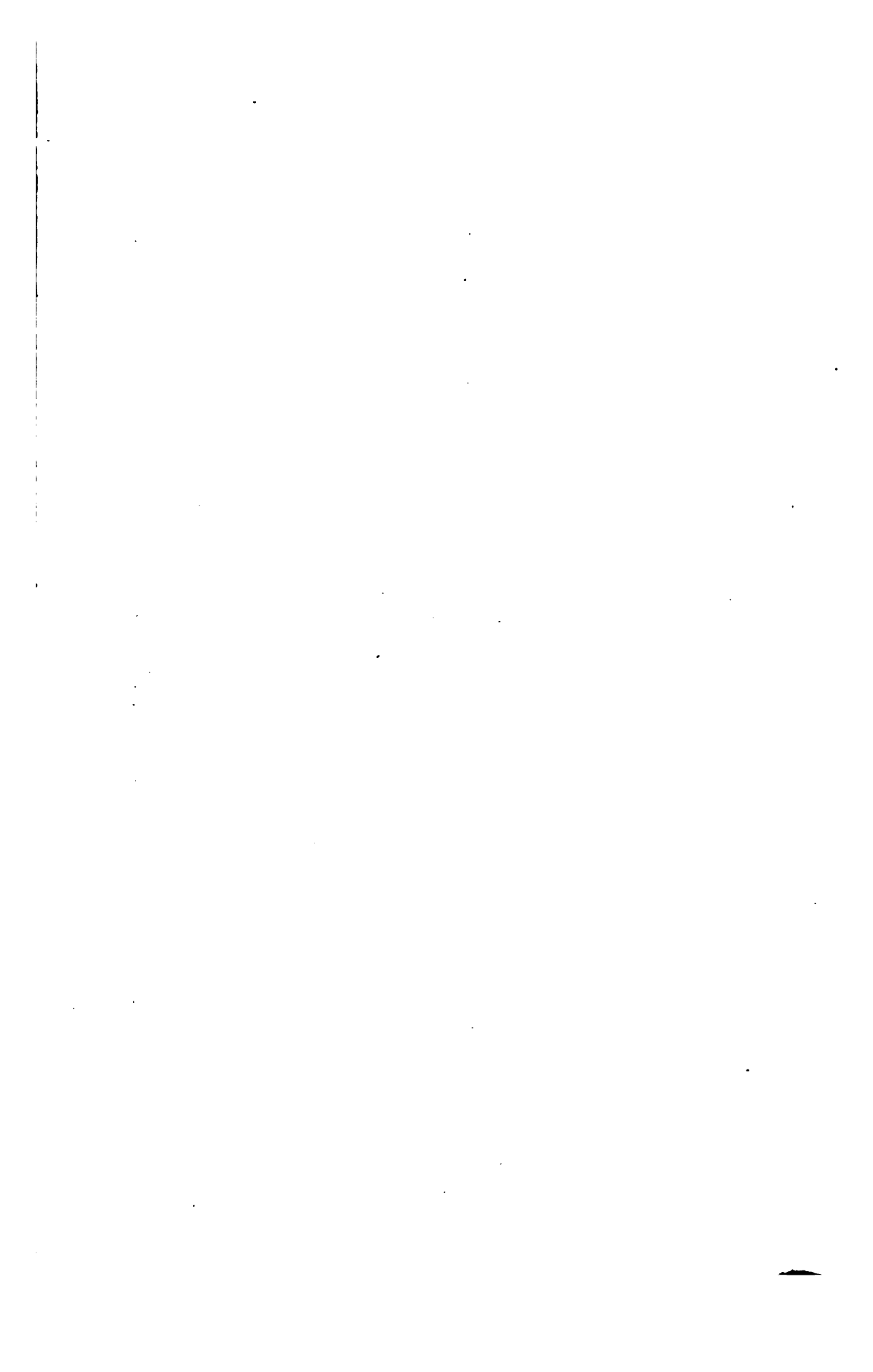
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION



Alisee Sulpis del et sc.

Imp Dumas Varcel.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX
TILDEN FOUNDATION



PRINCIPALES PUBLICATIONS

DU MÊME AUTEUR

Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées *monnaies consulaires*. Deux vol. in-8° avec vignettes dans le texte. Paris, Rollin et Feuardent, 1885 (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)..... 50 fr.

Le Cabinet des Antiques à la Bibliothèque nationale. Choix des principaux monuments de l'Antiquité, du Moyen-Age et de la Renaissance, conservés au département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale. Un vol. in-folio (en trois fas-cicules), accompagné de 60 planches. Paris, A. Lévy, 1887-1888..... 150 fr.

Manuel d'archéologie orientale. Chaldée, Assyrie, Perse, Syrie, Judée, Phénicie, Carthage. Un vol. in-8°. Paris, maison Quantin, 1888..... 3 fr. 50

Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. — I. Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène. Un vol. gr. in-8° accompagné de 32 planches. Paris, Rollin et Feuardent, 1890 (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)..... 30 fr.

Sous presse :

Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. — II. Les Perses Achéménides, comprenant les monnaies royales, celles des satrapes et des dynastes tributaires du grand Roi ; les monnaies de Chypre et de la Phénicie. Paris, Rollin et Feuardent.

En collaboration :

S. REINACH et E. BABELON. Recherches archéologiques en Tunisie. Imprimerie nationale, in-8°, 1886.

FR. LENORMANT. Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, continuée (à partir du t. IV) par M. E. BABELON. Six vol. gr. in-8°. Paris, A. Lévy, 1881 à 1888.

V. P.

